

SOMMAIRE

Liste des acronymes	4
---------------------------	---

I. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE OFFICIELLE DE LA 53^e SESSION MINISTÉRIELLE

Allocution de Monsieur Soungalo OUEDRAOGO, directeur de l'Éducation et de la formation, représentant du Président Abdou DIOUF, Secrétaire général de la Francophonie,.....	7
Allocution de Mme Adiza HIMA, Secrétaire générale de la CONFEMEN	12
Allocution de Dr Ousmane SAMBA MAMADOU, Président en exercice sortant de la CONFEMEN.....	16
Allocution de Monsieur Kelly LAMROCK du Ministre de l'Education du Nouveau-Brunswick, Président en exercice de la CONFEMEN.....	21
Allocution d'ouverture de Monsieur Albert HEDARD, Ministre du Mieux-être, de la Culture et du Sport, Ministre responsable de la Francophonie.....	25

II. RAPPORT DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE, DES CORRESPONDANTES NATIONALES ET DES CORRESPONDANTS NATIONAUX, DU BUREAU DE LA CONFEMEN ET DE LA CONFÉRENCE MINISTERIELLE

Rapport de la Commission administrative et financière	31
Rapport de la réunion des Correspondants nationaux des États et gouvernements membres de la CONFEMEN	50
Rapport de la réunion du Bureau de la CONFEMEN.....	59
Rapport de la 53 ^e Session ministérielle.....	64

III. TEXTES OFFICIELS DE LA 53^E SESSION MINISTERIELLE

Mémoire sur l'enseignement secondaire et perspectives	77
L'Appel de Caraquet du 7 juin 2008	81
Cadre logique du programme d'activités 2009 de la CONFEMEN.....	87
Budget de la CONFEMEN pour l'année 2009.....	100
Résolutions de la CONFEMEN.....	112
Motions de remerciement	125

IV. CÉRÉMONIE DE CLOTURE DE LA 53^E SESSION MINISTERIELLE

Allocution de Monsieur Roger FERRARI, président de la mission éducation, formation enseignement supérieur et recherche, au nom du Comité de suivi des OING francophones.....	128
Allocution de Monsieur Martin Itoua , président de la Fédération Africaine des Associations de Parents d'Élèves et d'Étudiants.....	131
Allocution de Monsieur Jean Clevy, Chargé de mission de l'Université Senghor.....	134
Allocution de Monsieur Paul GERIN-LAJOIE , Président de la fondation Paul Gerin-Lajoie.....	136
Allocution de Madame Denise BERGERON, Secrétaire Générale de Association Francophone Internationale des Directeurs d'Etablissement Scolaire.....	138
Allocution de clôture de Monsieur Kelly LAMROCK, ministre de l'Education du Nouveau-Brunswick, président en exercice de la CONFEMEN.....	140

V. ANNEXES

Atelier 1 : Accès et équité	144
Atelier 2 : La qualité et la pertinence de l'enseignement et de l'apprentissage	146
Atelier 3 : Mobilisation et gestion des ressources	150
Résultats des études du PASEC	152
Document d'aide au débat :L'enseignement secondaire et perspectives	180
Présentation relative a l'enseignement secondaire en Afrique: accès et équité.....	189
Présentation relative au développement de l'enseignement secondaire en Afrique subsaharienne Financement de la stratégie.....	194
Présentation relative à la mobilisation et la gestion des ressources.....	211
Communiqué de presse.....	230
Listes récapitulative des participants à la 53^e session ministérielle.....	232

Liste des acronymes

ADEA : Association pour le développement de l'éducation en Afrique

AFIDES : Association francophone internationale des directeurs d'établissements scolaires

ASPE : Analyse des systèmes des pratiques d'enseignement

BM : Banque mondiale

CIE : Conférence internationale de l'éducation

CIEFFA : Centre international pour l'éducation des filles et des femmes en Afrique

CN : Correspondants nationaux

CONFEMEN : Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage

CREAA : Conseil régional pour l'éducation et l'alphabétisation en Afrique

CSFEF : Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation

EPT : Education pour tous

FAPE : Fédération Africaine des Associations des parents d'élèves et d'étudiants

FPT : Formation professionnelle et technique

IEA : International Association for the Evaluation of Educational Achievement

IFADEM : Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres

INEADE : Institut national d'études et d'action pour le développement de l'éducation

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

OIF : Organisation internationale de la Francophonie

ONG : Organisation non gouvernementale

PASEC : Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN

PISA : Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves

RAF : Règlement administratif et financier

STP : Secrétariat technique permanent

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

UNESCO/BREDA : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture/Bureau Régional de l'Education en Afrique

VALOFRASE : Valoriser le français en Asie du Sud- Est

I. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE OFFICIELLE



Conférence des ministres de l'Éducation des pays
ayant le français en partage

Allocution de Monsieur Soungalo OUEDRAOGO, directeur de l'Éducation et de la formation, représentant du Président Abdou DIOUF, Secrétaire général de la Francophonie,

- **Excellence Monsieur le Ministre du Mieux-être, de la Culture et du Sport, Responsable de la Francophonie, représentant son excellence Monsieur le Premier Ministre,**
- **Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres,**
- **Mesdames et Messieurs les représentants des Institutions internationales,**
- **Mesdames et Messieurs les correspondants nationaux de la CONFEMEN,**
- **Monsieur le Maire de Caraquet,**
- **Madame la Secrétaire Générale de la CONFEMEN**
- **Chers invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**



Je vous remercie de bien vouloir m'accorder la parole pour vous dire quelques mots avant de vous laisser rentrer dans le vif de cette 53^e session ministérielle, qui constitue pour l'Organisation internationale de la Francophonie et pour sa direction de l'éducation et formation, un moment particulièrement important, car c'est de cette concertation que l'OIF tire la légitimité de ses actions dans le secteur de l'éducation.

Mais permettez-moi d'abord de m'acquitter d'un devoir. Le secrétaire général de la Francophonie, le Président Abdou DIOUF retenu par des obligations liées aux contraintes d'un calendrier particulièrement chargé m'a demandé de vous faire part de son regret de ne pouvoir être parmi vous comme il l'aurait souhaité. Tout en sollicitant votre compréhension, il m'a aussi chargé de vous transmettre ses salutations chaleureuses et ses vœux de plein succès à cette importante réunion.

Je voudrais également vous transmettre les vifs encouragements de Monsieur Clément DUHAIME, Administrateur de l'OIF

A titre personnel, c'est pour moi une grande joie de participer pour la première fois à ces assises qui regroupent, dans le cadre de la CONFEMEN, les plus hauts responsables ayant en charge les politiques éducatives de nos pays francophones.

Je profite de cette occasion pour rendre hommage à la CONFEMEN, qui a non seulement la vocation mais aussi la lourde charge d'orienter la programmation de l'OIF en matière d'éducation. A ce sujet, je voudrais également souligner que ce rôle d'instance d'orientation de la CONFEMEN revêt aujourd'hui, dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre de la programmation issue du Sommet de Ouagadougou et enrichie par les apports du Sommet de Bucarest, une dimension sans doute inégalée dans l'histoire de nos deux institutions. En effet, si ces dernières années, on a souvent salué l'entente cordiale, l'excellente collaboration entre la CONFEMEN et l'OIF, jamais, me semble-t-il cette synergie ne s'est incarnée avec autant d'intérêt dans les lignes d'action de la programmation.

- **Monsieur le Ministre Président,**
- **Mesdames et Messieurs les Ministres,**
- **Mesdames et Messieurs,**

L'OIF et la CONFEMEN en tant qu'intervenants légitimes de la Francophonie institutionnelle dans le secteur de l'éducation, ont établi au fil des années un solide partenariat, même si des améliorations restent toujours possibles pour renforcer leur collaboration. Pour consolider cette synergie, les deux institutions, à travers le comité de suivi OIF/CONFEMEN instauré depuis la 50^e session de la CONFEMEN tenue à Ouagadougou, ont ciblé des axes de coopération privilégiés et défini les priorités et les interfaces possibles dans les actions qu'elles mènent, notamment dans le domaine de l'évaluation. En effet, au titre du suivi évaluation des politiques éducatives, l'OIF collabore avec la CONFEMEN pour la réalisation dans le cadre du PASEC, d'une évaluation pays permettant un diagnostic global des facteurs essentiels concourant au progrès des élèves à l'école primaire. L'OIF collabore également avec la CONFEMEN pour l'installation prochaine au plan national de dispositifs nationaux d'évaluation.

La première réunion du comité conjoint de pilotage OIF/CONFEMEN, qui s'est tenue les 5 et 6 mars dernier à Dakar, y était précisément consacrée.

Par ailleurs, un accord cadre de coopération est en cours d'établissement afin de donner plus de vigueur et de visibilité au partenariat OIF/CONFEMEN.

Dans ce même ordre d'idées, l'OIF apprécie le rôle de la CONFEMEN en tant qu'instance d'orientation de sa programmation en éducation dans le cadre de la commission mixte OIF/CONFEMEN. Ainsi, lors de la dernière réunion du Groupe de travail des correspondantes et correspondants des États et gouvernements membres du Bureau de la CONFEMEN qui a eu lieu à Mbodiène du 25 au 29 juin 2007, cette commission s'est déclarée satisfaite du travail effectué par la Direction de l'éducation et de la formation (DEF) dans le cadre de la programmation révisée 2006-2009 tout en jugeant satisfaisante la méthode de concertation expérimentée à cette occasion (exemple : consultation de la Secrétaire générale « en temps réel » sur les infléchissements proposés), considérée comme la démarche à privilégier désormais.

Quant aux actions proprement dites, que ce soit le suivi des tables rondes sur le financement de l'EPT ou encore le redéploiement du programme de formation professionnelle et technique qui a fait l'objet d'une évaluation récente visant à améliorer l'adaptation des systèmes de formation à l'insertion sociale, c'est-à-dire, orientés vers l'emploi, le Groupe de travail a exprimé sa satisfaction face aux actions de l'OIF. Il a par ailleurs noté la réelle synergie entre l'OIF et la CONFEMEN, et formulé à l'intention de l'OIF un certain nombre de recommandations très pertinentes qui constituent désormais la référence pour le travail au quotidien de l'équipe de la direction de l'éducation de la formation.

Cette programmation dont j'ai déjà eu l'occasion de présenter les principaux axes au cours de la réunion du Bureau de la CONFEMEN, à Lomé, du 5 au 10 novembre 2007 est tout d'abord le reflet d'une certaine « cohérence francophone » voulue par nos Etats et gouvernements qui ont défini à cet effet un cadre stratégique décennal pour tous les opérateurs de la Francophonie. C'est le sens du renforcement du programme de l'évaluation que l'OIF est chargé de mettre en œuvre en étroite concertation avec la CONFEMEN, de celui du réseau Clac, du projet pilote « Maisons des savoirs ». C'est aussi le sens du lancement de projets innovants comme les jeunes volontaires francophones et surtout de l'initiative francophone de formation à distance des maîtres (IFADEM) conjointement mise en œuvre par l'OIF et l'AUF et en concertation permanente avec la CONFEMEN. La phase pilote se déroule normalement dans les quatre pays prévus à cet effet. Et la liste n'est certainement pas close.

Dans le même esprit, la programmation révisée, adoptée par nos instances, s'inscrit dans des pôles de coopération intégrée, offrant une réponse collective aux défis posés à la

communauté francophone d'aujourd'hui et de demain. Il s'agit pour nous d'offrir des réponses concertées aux défis majeurs que représente par exemple la promotion de la langue française, dans le cadre d'un projet comme VALOFRASE (valorisation du français en Asie du sud-est), du RECFLEA (Réseau des centres de français langue étrangère d'Afrique) ou encore la formation des gestionnaires de l'éducation qui justifie des projets que nous mettons en œuvre ensemble et avec l'Université Senghor d'Alexandrie et l'AFIDES, conformément à l'esprit des résolutions des Assises sur la gestion scolaire. Il est bon de noter que toutes ces initiatives mobilisent, autour de la CONFEMEN et de l'OIF, un partenariat large et audacieux, excédant les frontières traditionnelles de la coopération francophone. Je pense ici notamment à notre synergie renforcée avec l'UNESCO et l'ADEA, comme l'a prouvé tout récemment la présence conjuguée de l'OIF et de la CONFEMEN à la dernière biennale de l'ADEA à Maputo.

Pour revenir à la 53^e session proprement dite, l'OIF se réjouit particulièrement du choix de la thématique adoptée « enseignement secondaire et perspectives ». Ce thème s'inscrit de façon tout à fait logique, je dirais même inéluctable dans le prolongement des actions que nous menons depuis quelques années en faveur de l'EPT. En effet, les efforts fournis par tous pour un enseignement primaire universel ont inévitablement un impact fort sur l'enseignement secondaire qui doit désormais relever de multiples défis sous les pressions exercées par le sous-secteur de l'Éducation de base.

Répondre à ces défis revient à replonger quelquefois au cœur même du système, à fixer des axes stratégiques pour améliorer et fournir un enseignement secondaire de qualité. Par ailleurs, nous savons tous également que l'objectif de l'éducation ne se limite pas à savoir lire, à écrire et à calculer. L'éducation vise aussi et surtout à former des personnes capables de s'adapter à un monde en perpétuel mouvement et où se livre la course à l'acquisition de nouveaux savoirs et des compétences sans cesse renouvelées.

Autant d'atouts dont les bases doivent être posées au cours de l'enseignement secondaire appelé également à dessein « humanités » du latin homo, homme au sens large, car c'est à ce niveau que l'homme - et bien entendu la femme - s'accomplit pleinement.

Permettez-moi, avant de finir cette allocution, d'adresser une fois de plus mes compliments aux organisateurs pour leurs choix minutieux des sous-thèmes des ateliers qui touchent

véritablement aux aspects fondamentaux liés à l'enseignement secondaire. Je m'associe également à l'hommage rendu depuis le début de cette session ministérielle au pays hôte pour la qualité de l'organisation mise en place pour accueillir cette Conférence ministérielle.

- **Monsieur le Ministre Président de la CONFEMEN,**
- **Mesdames et Messieurs les Ministres**
- **Madame la Secrétaire générale de la CONFEMEN,**
- **Mesdames et Messieurs les correspondants nationaux,**

Je souhaite beaucoup de succès à vos travaux et vous renouvelle solennellement l'assurance, au nom du Président Abdou DIOUF, Secrétaire général de la Francophonie et de l'Administrateur Clément DUHAIME, que l'OIF se tiendra à vos côtés pour mettre en œuvre, au bénéfice des populations des pays francophones, les décisions que vous prendrez et les résolutions que votre haute instance viendra à adopter.

Je vous remercie de votre attention.

Allocution d'ouverture de Mme Adiza HIMA, Secrétaire générale de la CONFEMEN

- **Excellence Monsieur le Ministre du Mieux-être, de la Culture et du Sport, Responsable de la Francophonie, représentant son excellence Monsieur le Premier Ministre,**
- **Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres,**
- **Mesdames et Messieurs les représentants des Institutions internationales,**
- **Monsieur le Directeur de l'Éducation et de la formation, représentant le Secrétaire Général de la Francophonie,**
- **Mesdames et Messieurs les correspondants nationaux de la CONFEMEN,**
- **Monsieur le Maire de Caraquet,**
- **Chers invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**



Il y a deux ans, nous tenions à Niamey, au Niger, la 52^e session ministérielle de notre institution. Aujourd'hui, c'est la charmante ville de Caraquet qui nous accueille dans la ferveur de l'hospitalité légendaire des Acadiennes et des Acadiens.

Je voudrais, en cet instant solennel, rendre un hommage appuyé aux plus hautes autorités du Canada, du Canada-Québec et du Nouveau-Brunswick en particulier, pour l'intérêt qu'elles ont toujours manifesté vis-à-vis de la CONFEMEN et de ses programmes ; intérêt qui s'est encore confirmé dans le cadre des préparatifs de cette session ministérielle, notamment à travers le suivi constant qu'elles ont personnellement assuré afin de nous mettre dans les conditions optimales de travail.

Permettez-moi également, d'exprimer nos sincères remerciements à toutes et à tous ceux qui, malgré les vicissitudes du voyage et leurs préoccupations du moment, nous ont fait l'honneur

de faire le déplacement de Caraquet. En cette période cruciale d'examens de fin de cycle scolaires, je ne trouve pas d'autre mot pour exprimer leur mérite que de souligner, avec fierté, qu'il traduit simplement leur attachement à la CONFEMEN et leur totale adhésion à sa vocation, à son rôle et à ses objectifs.

Je voudrais également présenter toute notre reconnaissance à l'ensemble des États et gouvernement membres de la CONFEMEN pour leur ferme engagement et leur appui constant pour la grandeur et le rayonnement de notre institution.

Je voudrais par la même occasion, adresser la reconnaissance et la gratitude de la CONFEMEN à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et à ses premiers responsables, en l'occurrence son Secrétaire général, son Excellence Abdou DIOUF, ainsi que son Administrateur, Monsieur Clément DUHAIME, pour leur engagement en faveur de l'éducation et le soutien sans cesse croissant qu'ils apportent à la CONFEMEN dans la réalisation de ses nobles missions.

Mesdames et Messieurs,

La dynamique enclenchée à Jomtien en 1990, puis à Dakar en 2000, a favorisé des progrès importants en matière d'éducation primaire ; ces progrès se sont traduits par une pression constante du primaire sur le secondaire qui, nous le savons, n'a pas généralement bénéficié, notamment dans les pays du Sud, de moyens conséquents pour prendre en charge les flux continus d'élèves désirant poursuivre leur cursus.

La conséquence induite par une telle situation est que, l'État, dans la logique du respect des principes d'équité, se voit obligé d'accepter, à son corps défendant, le surpeuplement des salles de classes qui affichent de plus en plus des effectifs pléthoriques. Ce qui rend plus difficiles les conditions d'enseignement et d'apprentissage, sans parler de la démotivation des personnels enseignants et de ses corolaires.

C'est pour contourner de telles difficultés, que certains pays ont expérimenté, avec plus ou moins de bonheur, le système de classes tournantes ; système qui a certes permis de rétablir pour un temps les équilibres de ratios élèves-classes et maîtres recommandés pour une qualité

des enseignements, mais qui n'a pas toutefois résisté à la vague déferlante de générations entières de jeunes accédant à l'enseignement secondaire.

Cette faiblesse des dispositifs du secondaire est un sérieux handicap de nos politiques éducatives. Car, non seulement la croissance économique reste sujette à caution dans un tel contexte, mais il y a lieu de se demander si nous pouvons réellement convaincre dans nos plaidoyers pour l'éducation alors que la strate de nos systèmes éducatifs à même d'offrir au plus grand nombre une gamme variée de choix de formation reste atrophiée.

Cette situation condamne des millions de jeunes qui risquent de ne jamais avoir l'opportunité de développer leur potentiel et à jouer un rôle dans le développement économique et social.

Mesdames et Messieurs,

Nos défis, c'est aussi la pertinence et la qualité des contenus éducatifs, ainsi que la mobilisation et la gestion des ressources.

A propos de la qualité des enseignements et des apprentissages qui est un credo de la CONFEMEN, nous avons organisé en mai dernier à Niamey, en partenariat avec la Banque mondiale, l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) et le gouvernement du Niger, un atelier sur la qualité de l'éducation qui a regroupé les ministres de six pays africains et dont l'objectif est de favoriser les échanges entre décideurs politiques, en vue de réfléchir sur cette problématique par rapport à laquelle, il faut en convenir, il reste encore beaucoup à faire.

Nous le savons, avant de parler de la qualité de l'éducation, il faut s'interroger d'abord sur la pertinence même des contenus éducatifs. Disposer d'une culture générale, d'un esprit curieux et critique, c'est bien. Mais pourquoi faire bien lorsqu'on peut faire mieux ? Je voudrais simplement dire que l'enseignement secondaire doit précisément mettre à la disposition de nos sociétés les compétences qui correspondent précisément à leurs besoins spécifiques.

Mesdames et Messieurs,

Un autre défi, et pas des moindres, c'est bien entendu la mobilisation des ressources, ainsi que leur gestion qui n'a pas toujours été exempte de reproches. Pour relever ce défi qui reste malgré tout le substrat de notre combat, les acteurs de l'éducation doivent montrer une plus grande cohésion. Ils doivent notamment investir davantage dans l'enseignement secondaire, privilégier une approche holistique de l'éducation, mais également convenir de regarder dans la même direction et traduire concrètement dans les faits, les principes et règles de conduite partenariale sur lesquels ils se seraient entendus.

La CONFEMEN s'engagera, en lien bien sûr avec d'autres partenaires partageant la même vision de l'enseignement secondaire, dans cette voie et à faire le plaidoyer pour une plus grande sensibilisation de la communauté éducative internationale. Nous savons, pour avoir réuni en octobre 2007, les acteurs de l'éducation de 29 pays francophones à Dakar, qu'il existe une volonté réelle de bâtir l'éducation sur les fondements du partenariat. Non seulement cette volonté existe, mais elle est suffisamment forte pour générer un consensus général sur les questions les plus sensibles.

Notre conviction en définitive est que seule une mutualisation de nos intelligences, de nos efforts individuels, de nos ressources et de nos moyens, pourrait nous permettre de faire de l'éducation en général et de l'enseignement secondaire en particulier, le levier du développement et de la croissance économique.

Je voudrais terminer cette allocution en réitérant nos remerciements aux autorités du Nouveau-Brunswick et en souhaitant que cette 53^e session ministérielle soit couronnée de succès.

Je vous remercie.

Allocution de Dr Ousmane SAMBA MAMADOU, Président en exercice sortant de la CONFEMEN

- **Excellence Monsieur le Ministre du Mieux-être, de la Culture et du Sport, Responsable de la Francophonie, représentant son excellence Monsieur le Premier Ministre,**
- **Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres,**
- **Mesdames et Messieurs les représentants des Institutions internationales,**
- **Monsieur le Directeur de l'Éducation et de la formation, représentant le Secrétaire Général de la Francophonie,**
- **Mesdames et Messieurs les correspondants nationaux de la CONFEMEN,**
- **Monsieur le Maire de Caraquet,**
- **Madame la Secrétaire Générale de la CONFEMEN**
- **Chers invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**



Permettez-moi de dire tout le plaisir que nous avons d'être ici, à Caraquet, ville phare de l'Acadie, qui nous accueille aujourd'hui dans le cadre de la 53^e session ministérielle de la CONFEMEN.

Je voudrais, en ma qualité de Président en exercice, exprimer à nos hôtes, populations et gouvernement du Canada/Nouveau-Brunswick, les sentiments de gratitude de l'ensemble des délégations présentes, autant pour l'accueil empreint de chaleur et de cordialité, que pour les attentions constantes dont nous sommes entourés depuis notre arrivée en territoire acadien.

Je voudrais tout particulièrement saluer les immenses efforts que les autorités du Canada/Nouveau-Brunswick ont déployés depuis des mois pour nous mettre dans

d'excellentes conditions de travail ; avec eux, je voudrais féliciter tous ceux qui, de près ou de loin, ont joué un rôle quelconque dans l'organisation de cette rencontre.

Permettez-moi aussi d'adresser nos vœux de chaleureuse bienvenue à tous les participants à la présente session et de réitérer notre reconnaissance à nos partenaires ; des partenaires qui nous ont fait l'honneur, comme ils l'ont toujours fait d'ailleurs, d'être avec nous à Caraquet, de mener la réflexion avec nous et surtout de nous apporter leur riche et utile expérience en matière d'enseignement secondaire.

Mesdames et Messieurs,

La 52^e session ministérielle de Niamey, est-il besoin de le rappeler, a été consacrée à la gestion scolaire.

Outre les engagements fermes que nous avons alors pris de mettre en pratique les orientations contenues dans le Mémoire et le Cadre d'action sur la gestion scolaire, nous avons également adopté d'importantes résolutions qui ont trait notamment à l'adaptation du règlement administratif et financier de la CONFEMEN pour se conformer aux principes de la comptabilité en partie double ; à l'augmentation de la contribution statutaire des pays du Sud, ainsi que la modification des statuts de l'institution, singulièrement en ce qui concerne les modalités d'élection des membres du Bureau.

Aussi bien à propos de l'appui aux pays en matière de politiques éducatives que de la communication de la contribution des pays du Sud et du partenariat, nous avons, au cours du mandat écoulé, réalisé des progrès appréciables. La CONFEMEN a développé et amélioré significativement ses outils et stratégies d'intervention. J'en veux pour preuves le nombre d'évaluations diagnostiques et thématiques menées, la rénovation du site Internet, de CONFEMEN infos et l'organisation des Journées de réflexion sur la pratique de la dynamique partenariale.

Toutes ces réalisations et bien d'autres, dont l'économie vous a été présentée par la Secrétaire générale de la CONFEMEN, ont largement contribué à donner à notre institution des assises internationales solides et un rayonnement confortés par la relance réussie de ses activités.

Mesdames, Messieurs

Le thème que nous avons choisi pour cette session, à savoir *Enseignement secondaire et perspectives*, est pertinent à plus d'un titre. En effet, les progrès enregistrés au cycle primaire posent de nouveaux défis : que faire des jeunes qui achèvent ce cycle primaire ? Comment obtenir des diplômés de qualité pour alimenter le primaire en maîtres d'écoles performants ? Comment faire en sorte que la réalisation de la scolarisation universelle serve efficacement les objectifs de développement économique ?

Apporter des réponses conséquentes à une demande réelle en forte croissance depuis quelques années nous commande de relever un certain nombre de défis.

Comment, en effet, accroître l'accès et la diversification des filières de formation afin de donner à chaque adolescent formé la possibilité et les moyens requis pour participer efficacement au processus de développement de son pays ?

Comment améliorer la pertinence et la qualité des contenus éducatifs, en termes de curricula, de formation initiale et continue des enseignants, de cadre d'apprentissage, etc. ?

Comment parvenir à une mobilisation conséquente des ressources nécessaires au financement de l'enseignement secondaire et créer durablement les conditions d'une gestion efficiente de ces ressources ?

Autant de questions qui montrent, toute la complexité de la problématique qui nous est soumise et à laquelle nous devons trouver, non pas des solutions toutes faites et imposables à toutes les situations, mais des orientations stratégiques permettant à chaque pays, en fonction de ses réalités propres, de trouver les solutions les mieux adaptées et les plus appropriées.

Mesdames et Messieurs,

Au cours de la présente session ministérielle, je passerai le relais à mon collègue du Nouveau-Brunswick. Durant ces deux ans au cours desquels j'ai eu l'honneur d'assurer la présidence en exercice de notre institution, j'ai eu l'opportunité d'apprécier l'engagement et la détermination de chacun des acteurs à apporter sa contribution au développement de l'éducation dans l'espace francophone. Mais, j'ai surtout retenu que nous sommes en face

d'une équation difficile à résoudre. Car, autant nous sommes convaincus que la pauvreté ne peut être vaincue sans une éducation de qualité pour tous, autant il faut admettre que l'éducation est difficile dans un contexte de rareté des ressources. Il reste entendu qu'il existe d'autres contraintes tout aussi importantes, tel que le mode de gestion et de pilotage de nos systèmes éducatifs.

Mesdames et Messieurs,

Je ne reviendrai pas sur la forte corrélation qui existe entre le développement économique et l'accumulation du capital humain. J'ai eu à évoquer cette question en octobre 2007 à Paris, lors de la Table ronde des ministres organisée par l'UNESCO sur le thème « Éducation et développement économique ». Table ronde où j'ai pris la parole au nom de la CONFEMEN.

Je soulignais alors qu'une année supplémentaire d'éducation acquise accroît le PIB de 0,7% ou encore que l'éducation des filles peut permettre de freiner et de renverser la tendance de la propagation du VIH, d'accroître l'indépendance économique des femmes, bref, de réduire la pauvreté des groupes les plus vulnérables.

C'est pourquoi, eu égard au rôle prépondérant de l'éducation dans le processus de développement économique et social, le droit à l'éducation relève d'une question d'équité, de justice et d'économie. Investir dans l'enseignement secondaire, c'est donner à chaque individu la capacité et les moyens de produire, d'être un citoyen averti, donc de pourvoir à ses besoins et à ceux de sa famille, de se protéger et de protéger les siens. C'est également donner à nos économies la possibilité de se placer durablement sur un sentier de croissance accélérée.

Mesdames et Messieurs,

Au vu de ces réalités qu'il faudra impérativement intégrer dans nos réflexions, je demeure convaincu, comme l'a si bien dit et soutenu la Secrétaire générale de la CONFEMEN dans son intervention, que seule une mutualisation de nos intelligences, de nos énergies et de nos ressources, c'est à dire un partenariat efficace, nous permettra de gagner notre pari pour une éducation de qualité au service du développement de nos pays.

Avant de terminer mon allocution, vous me permettez de dire un mot à l'endroit de la Secrétaire générale de la CONFEMEN, Mme Adiza HIMA et ses collaborateurs du Secrétariat technique permanent, avec lesquels j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler. Je tiens à leur exprimer ma profonde sympathie et ma reconnaissance, pour le soutien inestimable qu'ils m'ont apporté durant ces deux années au cours desquelles j'ai eu à assumer, au nom de mon pays, le Niger, la fonction fort honorable de président en exercice.

Je souhaite plein succès à l'honorable Kelly LAMROCK dans ses nouvelles fonctions de président en exercice (2008-2010). Mon frère je fonde l'espoir que la contribution de la CONFEMEN sera encore plus efficace et plus visible sous ton mandat pour le bénéfice de nos enfants.

Sur ce, je souhaite plein succès à nos travaux et vous remercie de votre attention.

Allocution de Monsieur Kelly LAMROCK du Ministre de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, Président en exercice de la CONFEMEN

- **Excellence Monsieur le Ministre du Mieux-être, de la Culture et du Sport, Responsable de la Francophonie, représentant son excellence Monsieur le Premier Ministre,**
- **Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres,**
- **Mesdames et Messieurs les représentants des Institutions internationales,**
- **Monsieur le Directeur de l'Éducation et de la formation, représentant le Secrétaire Général de la Francophonie,**
- **Mesdames et Messieurs les correspondants nationaux de la CONFEMEN,**
- **Monsieur le Maire de Caraquet,**
- **Madame la Secrétaire Générale de la CONFEMEN**
- **Chers invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**



L'éducation, ce n'est pas se demander comment donner notre savoir à nos enfants ; l'éducation, c'est donner à nos enfants la passion de faire leur propre savoir ; Ce que nous devons faire pour les prochaines générations, c'est de donner à chaque enfant une passion pour apprendre, assurer à chaque enfant la chance unique de découvrir ses forces et l'opportunité de les utiliser pour apprendre et satisfaire sa curiosité intellectuelle. Car éduquer quelqu'un, c'est attirer quelque chose qui est déjà là, à l'intérieur de chaque être humain. Moi, comme beaucoup de mes collègues au niveau ministériel, nous savons que chaque enfant, dès sa naissance, vient au monde avec des forces naturelles et qu'il est de notre responsabilité collective de valoriser les forces de chaque enfant, surtout dans le contexte mondial actuel où nous avons à surmonter des problèmes très difficiles. Il y a les changements climatiques, il y a les besoins d'une éducation de qualité, il y a aussi qu'il faut un peu plus de respect pour l'université, plus de justice sociale, pour tous ces gens qui rêvent de trouver les solutions à

leur pauvreté et l'accessibilité à l'éducation et à la santé, pour tous les êtres humains de notre planète partout où ils habitent.

Si nous voulons accomplir cela, nous n'avons pas un seul enfant à perdre, nous n'avons pas une seule force à gaspiller. C'est pourquoi l'éducation est une cause très importante pour nous et c'est ce qui explique la raison d'être de la CONFEMEN.

Comment pouvons-nous valoriser les forces de nos enfants ? Nous savons bien de la science politique qu'il y a beaucoup d'informations sur la façon dont les enfants apprennent. Dès sa naissance, le cerveau de l'enfant commence à faire les connexions et durant la petite enfance, on n'apprend qu'à imiter nos parents ; chaque fois que nos parents font quelque chose, notre cerveau fait une connexion. Mais au moment de l'adolescence, le cerveau détruit quelques connexions. Les scientifiques disent qu'il y a une bonne raison pour cela. Dans la petite enfance, pour vivre, nous devons faire comme nos parents et savoir ce qu'ils savent. Mais seulement, si nous savons uniquement ce que savent nos parents, cela ne sera pas assez, parce que le monde change et que chaque génération doit créer son propre savoir pour être prête pour le défi de l'avenir. C'est pourquoi il est important que chaque enfant ait non seulement le droit d'apprendre des autres, mais qu'il ait également l'opportunité d'apprendre par lui-même, des expériences actuelles, de faire les choses par lui-même et poser des questions afin de trouver sa passion, d'entreprendre des choses, se poser de nouvelles questions et trouver de nouvelles solutions. Ceux qui sont des parents savent comme moi que les petits enfants ont une curiosité intellectuelle très naturelle ; nous le savons parce qu'ils posent toujours des questions. Premièrement, papa, comment est-ce que le monde fonctionne ? Et après ça, c'est papa, pourquoi est-ce que le monde fonctionne comme ça ? Mais le plus grand moment de fierté pour un parent, c'est quand son enfant demande, papa, maman, pourquoi est-ce que le monde fonctionne comme ça ? Et qu'ils sont capables de dire, papa, maman, voici la façon dont le monde doit fonctionner. Pourquoi pas ?

Mesdames et Messieurs,

Bien qu'il y ait beaucoup de diversités dans notre organisation, bien que nous n'ayons pas la même Histoire, bien que nous ayons des niveaux d'opportunités économiques différents, ainsi que des défis fort différents à relever, nous avons probablement la même question à nous poser. Je l'ai appris dès ma première réunion de la CONFEMEN et je voudrais à ce sujet partager avec vous une brève histoire de réussite, ici au Nouveau-Brunswick. Il y a une école

dans notre petite ville qui s'appelle Sainte Andrie. Avant, les résultats à Sainte Andrie, en alphabétisation et dans les mathématiques, étaient les pires de la province. Mais les dirigeants de l'école ont lancé un programme de taille. Avec les bénévoles, dans la communauté, chaque enfant a l'opportunité de créer une micro entreprise avec ses amis et pour trouver les solutions aux problèmes actuels, les enseignants travaillent avec les mentors du secteur privé afin que les enfants puissent développer leurs propres solutions. Maintenant, Sainte Andrie, avec l'implication de sa communauté et l'État qui a à cœur les meilleures retraites des enfants, fait partie de notre histoire de réussite. C'est une histoire néo-brunswickoise mais lors de la dernière réunion de la CONFEMEN, grâce au Bureau de l'OIF à Lomé, j'ai visité un CLAC. Les bénévoles de la communauté qui ont quelque chose à partager avec les enfants utilisaient pour cela la culture, l'histoire, pour donner aux enfants une raison de poser des questions chaque jour et ils ont réussi aussi. C'est un peu comme l'histoire néo-brunswickoise, mais c'est une histoire togolaise et ensemble, ça peut être une histoire néo-brunswickoise, togolaise, africaine, française, belge, ça peut être une histoire de la CONFEMEN ensemble. Donc, ensemble, nous pouvons trouver les réponses et les bonnes questions.

Mesdames et Messieurs,

Comment assurer la valorisation de nos plaidoyers pour l'éducation ? Comment réduire les barrières, telles la pauvreté ou la discrimination contre les femmes ou les petites filles ? Comment inciter les enseignants à être plus créatifs ? Comment agir avec urgence quand il y a un enfant qui éprouve des difficultés ? Comment faire pour que nos gouvernements agissent au rythme où grandissent les enfants ? Comment assurer que chaque enfant découvre ses propres forces ?

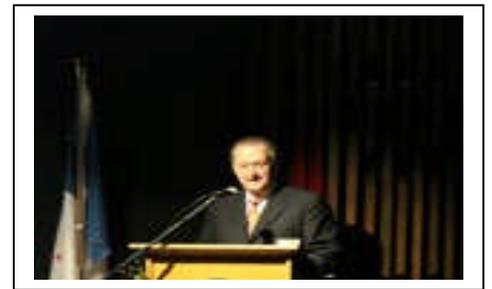
Dans le système d'éducation idéal, chaque enfant doit arriver à la porte de la maternelle ou la première année à l'école, prêt à apprendre. Dans le système idéal d'éducation, il y a une personne qui est toujours prête à apprendre quand cet enfant découvre des difficultés à lire ou à écrire. Dans le système idéal d'éducation, chaque enfant peut avoir les pierres angulaires de l'alphabétisation pour apprendre à lire et à écrire, et dans ce système idéal d'éducation, chaque enseignant doit avoir l'opportunité d'être créatif et inciter à la créativité. Dans le système idéal d'éducation, chaque enfant peut découvrir ses forces, avec l'appui de la communauté. Mais ce ne sont là que les réflexions d'un de vos ministres qui est un peu ému et qui préfère faire les connexions avec vous autres.

Pour commencer des échanges aussi importants, il faut toujours prospecter, parce qu'ensemble nous pouvons trouver ce système d'éducation idéal. Le Directeur d'une circonscription affiche sur le mur de son bureau : « avant que vous me parlez, dites-moi comment votre idée va aider les enfants ». Si nous inscrivons nos échanges dans le même esprit, je suis convaincu qu'ensemble, nous pouvons utiliser nos forces pour attirer celles de tous les enfants dans le monde francophone. Je suis prêt à apprendre de tous de mes collègues, à échanger avec vous sur les solutions appropriées et je sais bien, en ma qualité de président en exercice pour les deux prochaines années, que je serai appuyé pour un groupe inspiré et optimiste.

Merci beaucoup.

Allocution de Monsieur Albert HEDARD, Ministre du Mieux-être, de la Culture et du Sport, Ministre responsable de la Francophonie

- **Excellence Monsieur le Ministre du Mieux-être, de la Culture et du Sport, Responsable de la Francophonie, représentant son excellence Monsieur le Premier Ministre,**
- **Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres,**
- **Mesdames et Messieurs les représentants des Institutions internationales,**
- **Monsieur le Directeur de l'Éducation et de la formation, représentant le Secrétaire Général de la Francophonie,**
- **Mesdames et Messieurs les correspondants nationaux de la CONFEMEN,**
- **Monsieur le Maire de Caraquet,**
- **Madame la Secrétaire Générale de la CONFEMEN**
- **Chers invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**



Je suis content et fier, c'est un honneur d'être ici.

Je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues à Caraquet, Capitale de l'Acadie, Capitale culturelle du Canada.

Le Premier Ministre du Nouveau-Brunswick, Shawn Graham, retenu à l'Assemblée législative, regrette de ne pouvoir être parmi nous aujourd'hui.

Il m'a chargé de le représenter et m'a demandé de vous souhaiter la plus chaleureuse des bienvenues dans notre magnifique province, et de vous transmettre ses vœux de réussite pour la tenue de cette importante session de la CONFEMEN.

Nous sommes honorés et touchés que vous ayez choisi notre coin du monde pour votre 53^e ministérielle de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage.

Il y a à peine deux semaines, la ville de Caraquet accueillait les représentants et les représentantes des organisations non gouvernementales accréditées auprès des instances de la Francophonie.

Des éloges, il y en a eus.

Je salue le travail du comité organisateur du personnel de l'École des Pêches, des bénévoles ainsi que le maire et son personnel, et toute la population de Caraquet et du Grand Caraquet pour leur appui.

Un gros merci à tous ces gens qui sont la fierté de la province.

Je vous assure que les gens de la Péninsule acadienne de Caraquet et du Grand Caraquet sauront rendre votre séjour des plus agréables.

Je crois que vous découvrirez ici des gens qui sont aussi engagés que vous envers la Francophonie.

Notre gouvernement et nos communautés francophones et acadiennes sont très fiers de leur appartenance à la Francophonie internationale et nous y participons avec engagement et ardeur.

Nous avons été hôte du Sommet de la Francophonie en 1999 qui a porté plus particulièrement sur la jeunesse. Le Nouveau-Brunswick poursuit ses efforts pour assurer une plus grande place aux jeunes et, il va sans dire que ceci passe par l'éducation et la formation.

Comme la CONFEMEN qui se préoccupe de l'éducation et de la formation professionnelle et technique dans le monde francophone, le gouvernement du Nouveau-Brunswick se penche sur le rôle important que joue l'éducation dans le façonnement d'un Nouveau-Brunswick meilleur et d'un avenir prometteur pour tous.

Pour atteindre nos objectifs d'un Nouveau-Brunswick encore plus prospère, il nous faut une nouvelle génération de personnes productives, créatives et en santé qui possède les compétences nécessaires pour tirer profit des possibilités qui s'offrent à nous.

Il nous faut une population encore plus éduquée et formée.

Pour ce faire, nous devons procéder à des transformations dans nos façons d'éduquer et de former nos jeunes et notre population.

Notre gouvernement a dévoilé un nouveau plan d'éducation pour le Nouveau-Brunswick. Intitulé *Les enfants au premier plan*, ce plan vise à transformer les écoles du Nouveau-Brunswick et à créer le meilleur système d'éducation du Canada.

Les enfants au premier plan se fixe trois buts qui reflètent les trois principales étapes du cheminement scolaire des enfants.

Au moment où ils entreront en maternelle, les enfants seront prêts à entreprendre leur parcours scolaire. A la fin de la 5^e année, les enfants auront maîtrisé les habiletés de base en lecture, en écriture et en mathématiques. Avant la fin de leurs études secondaires, les enfants auront eu l'occasion de découvrir leurs forces ainsi qu'un domaine qui les passionne.

Notre gouvernement a aussi mis en place le Fonds d'innovation en apprentissage.

Le but de ce fonds est d'appuyer les éducateurs en les aidant financièrement à réaliser des projets novateurs menés par des enseignants (es) et des équipes scolaires tout en s'assurant que ces projets seront partagés et utilisés dans les autres écoles.

Il y a aussi le programme des écoles communautaires.

La mission d'une école communautaire est de créer une nouvelle alliance entre l'école et la communauté de sorte que chaque élève puisse parvenir à la maîtrise de ses apprentissages scolaires tout comme à celle des compétences nécessaires pour relever les défis de la vie en société.

Et le tout se fait en partenariat avec les secteurs bénévole, privé et public.

Ce ne sont pas quelques-unes des innovations que nous avons apportées au système d'éducation et je crois que vous aurez l'occasion cette semaine d'en prendre connaissance.

Et ce ne sont pas que les systèmes d'éducation primaire et secondaire qui se transforment chez-nous.

Notre gouvernement a aussi entrepris la réforme la plus ambitieuse du système postsecondaire en quarante ans.

Une réforme qui a pour but de renouveler et moderniser notre système d'éducation postsecondaire.

Pour transformer notre province, il nous faut aussi insuffler un nouvel esprit de collaboration et renforcer nos relations communautaires, nationales et internationales.

Notre participation en Francophonie nous offre d'excellentes occasions pour faire connaître notre expertise, partager notre savoir et bâtir un monde meilleur.

Nous avons déjà de nombreux et importants partenariats au sein de la Francophonie internationale qui s'inscrivent dans nos objectifs de développement social et économique.

Je suis reconnaissant envers le secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, son Excellence Abdou DIOUF que nous avons eu le grand privilège d'accueillir à Caraquet lors de la Conférence francophone des organisations non gouvernementales.

Monsieur DIOUF ne manque jamais de souligner l'importance du Nouveau-Brunswick au sein de la Francophonie internationale.

Je sens chez lui un appui incontournable envers notre province et l'Acadie.

Si le Nouveau-Brunswick et l'Acadie rayonnent à l'international, c'est grâce au dévouement et au travail qu'accomplissent nos communautés, organismes, entreprises, institutions et individus de la province qui ont des partenariats et des projets dans les pays de la Francophonie.

Il est important que notre gouvernement continue à tisser des liens avec la grande famille de la francophonie et que l'on établisse une relation de coopération qui profite à tous.

C'est dans cet esprit que le Nouveau-Brunswick s'associe au Canada et au Québec pour accueillir le prochain Sommet de la Francophonie à Québec en octobre. Aussi, je vous invite tous et toutes à revenir dans la Péninsule acadienne en août 2009 pour célébrer avec nous le Congrès mondial acadien.

En terminant, je vous souhaite de profiter de cette conférence qui suscitera des discussions très importantes sur l'éducation en Francophonie. Nul doute que d'excellentes idées et initiatives naîtront de vos discussions au cours des deux prochaines journées.

Ce disant, au nom du premier ministre Shawn Graham, je déclare ouverte, la 53^e session de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage.

Bon séjour et je vous remercie.

**II RAPPORTS DES RÉUNIONS DE LA
COMMISSION ADMINISTRATIVE ET
FINANCIÈRE, DES CORRESPONDANTS
NATIONAUX, DU BUREAU DE LA
CONFEMEN ET DE LA CONFÉRENCE
MINISTÉRIELLE**



Conférence des ministres de l'Éducation des pays
ayant le français en partage

RAPPORT DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE



Conférence des ministres de l'Éducation des pays
ayant le français en partage

Rapport de la Commission administrative et financière

La commission administrative et financière (CAF) s'est réunie le 2 juin 2008 à Caraquet, dans la salle Hédard Lanteigne de l'École des Pêches.

Ont participé à la réunion :

- les correspondants nationaux (CN)¹ des États et gouvernements du Canada, du Canada/ Québec, du Canada/Nouveau-Brunswick, de la Communauté française de Belgique, de la France, du Gabon, du Liban, de Maurice, du Niger, de la Roumanie et du Sénégal ,
- les deux commissaires aux comptes : Messieurs Zacharie Ouédraogo et Egbert Mc Graw.
- La secrétaire générale de la CONFEMEN, le gestionnaire comptable.

Ont été excusés, les correspondants nationaux du Cameroun, du Congo, de la Mauritanie et du Togo.

1. Ouverture de la réunion et constitution du Bureau

Ouvrant les travaux de la CAF, la secrétaire générale a remercié, au nom des correspondants nationaux et du STP, Monsieur James Thériault, le correspondant national du Canada/Nouveau-Brunswick, pour la qualité de l'accueil et l'excellence de l'organisation. Par la même occasion, elle a présenté le nouveau commissaire aux comptes en la personne de Monsieur Egbert Mc Graw, mis à disposition par le Canada/Nouveau-Brunswick. Elle a également présenté ses remerciements au collègue des commissaires aux comptes pour le travail accompli lors de leur mission de vérification à Dakar.

Prenant la parole, Monsieur James Thériault a souhaité aux CN membres de la CAF la bienvenue ainsi qu'un agréable séjour dans la capitale de l'Acadie.

La présidence a été assurée par Madame Michèle Berthelot, correspondante nationale du Canada/Québec.

Madame Bouchra Bagdady Adra, correspondante nationale du Liban, a été désignée comme rapporteur.

2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier des travaux

L'ordre du jour a été adopté comme suit :

1. Présentation du rapport des commissaires aux comptes et des observations du STP pour l'exercice 2007.

¹ « L'usage du masculin est utilisé uniquement afin d'alléger le texte, et ce , sans discrimination de genre »

2. Examen des avant-projets de Résolutions portant modifications du règlement administratif et financier.
3. Renouvellement du comité scientifique du PASEC.
4. Adoption du manuel de procédures administratives, financières et comptables.
5. Examen de l'ordre du jour de la réunion du Bureau.
6. Présentation et discussion du projet de budget 2009.

3. Présentation du rapport des commissaires aux comptes et des observations du STP pour l'exercice 2007

Dans leur rapport, les commissaires aux comptes ont souligné que l'examen des pièces justificatives n'avait pas révélé d'anomalies significatives quant au respect des dispositions du règlement administratif et financier.

Ainsi donc, sous réserve de quelques corrections à apporter conformément à leurs recommandations, les commissaires aux comptes certifient que les états financiers de la CONFEMEN donnent une image fidèle de la situation financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

Suite à la présentation du rapport des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2007, ainsi qu'aux observations du STP précédemment transmises aux correspondantes et correspondants nationaux, la discussion a porté essentiellement sur les points suivants :

- **Codification et valorisation des immobilisations**

Pour une conformité avec les principes comptables, les commissaires aux comptes recommandent que le STP effectue à bonne date, l'inventaire, la valorisation et la codification complète des immobilisations.

Tenant compte de cette observation, le STP s'engage, en tant que de besoin, à améliorer la procédure conformément aux principes comptables.

- **Inventaire des stocks de fournitures de bureau et des produits d'entretien**

Pour se conformer aux principes comptables, les commissaires aux comptes recommandent que le STP effectue au 31 décembre de chaque année, l'inventaire des fournitures de bureau et des produits d'entretien et que les stocks constatés soient comptabilisés comme charges constatées d'avance.

Le STP considère que ces fournitures sont mises en consommation. Cependant, dans le souci de se conformer aux principes comptables, notamment le rattachement des produits et des charges à leur exercice, une application de la recommandation des commissaires aux comptes sera faite.

- Inventaire des stocks de manuels produits par la CONFEMEN

Les commissaires aux comptes ont souligné que le principe comptable préconise qu'en fin de période, les stocks existants, notamment les manuels produits par la CONFEMEN, soient valorisés à l'actif.

À ce sujet, la secrétaire générale a informé la CAF des prospections qu'elle a effectuées auprès d'organismes similaires (ADEA, UNESCO BRENDA), lesquels ne procèdent pas à cet exercice. Compte tenu du coût relativement élevé proposé par le cabinet Dramé pour effectuer cette étude, le STP a adopté une solution à l'interne en faisant l'inventaire physique des manuels disponibles et en estimant leur valeur. Cette solution a été adoptée par la CAF.

- Grille salariale des personnels

Les commissaires aux comptes ont souligné la nécessité de disposer d'une grille salariale pour l'ensemble des personnels du STP.

Suite à la recommandation relative à l'exercice 2006, la secrétaire générale a rappelé que la grille salariale du personnel d'appui a été actualisée et adoptée par le Bureau, lors de sa réunion de novembre 2007 à Lomé. En ce qui concerne la grille salariale du personnel cadre, le STP a soumis au président en exercice des propositions qui seront examinées par le comité ad hoc et présentées au Bureau, pour décision.

- Modifications budgétaires

Les commissaires aux comptes notent que les opérations de transfert de crédits ou de modification budgétaire ne faisaient pas toujours l'objet d'une décision budgétaire de l'ordonnateur, conformément aux dispositions de l'article 8 du Règlement administratif et financier.

Après examen des observations de la secrétaire générale mettant l'accent sur la nécessité d'alléger la procédure, la CAF a retenu la proposition modificative des articles 8 et 9 du RAF et adopté le projet de résolution proposé à cet effet.

- Analyse des états financiers

Faisant l'analyse des états financiers, les commissaires aux comptes ont constaté l'absence d'informations relatives à la contribution réelle de certains États et gouvernements membres en lien avec les subventions d'exploitation. Suite aux échanges, les membres de la CAF ont insisté sur la nécessité de mentionner ces informations dans les écritures comptables et budgétaires.

Pour ce faire, la secrétaire générale a souhaité recevoir les informations requises des États et gouvernements concernés. Elle a en outre, souligné la nécessité dès lors, d'élargir cette prise en compte à l'ensemble des ressources mises à disposition (conseillers, commissaires aux comptes, membres du comité scientifique, locaux). Cette proposition a été adoptée.

Pour ce qui est de l'avance de 20 millions de FCFA prélevée depuis 2006 du fonds de réserve et qui n'a pu être reversée en fin d'exercice, la CAF souscrit à la proposition

du STP allant dans le sens de l'annulation du remboursement de cette avance, en raison notamment des difficultés de trésorerie que connaît le compte fonctionnement. Ainsi donc, les membres de la CAF préconisent comme mesure transitoire, que cette question fasse l'objet d'une décision du Bureau. Une résolution portant modification des statuts sera soumise à la 54^e session ministérielle en 2010.

- Appui en ressources humaines au pôle gestion

Considérant la complexité, les exigences du travail de comptabilité d'exercice et la charge de travail additionnel que cela engendre, les commissaires aux comptes recommandent qu'un appui en ressources humaines soit apporté au pôle gestion. Cette recommandation a été prise en compte par le STP dans le projet de budget 2009.

- Participation des deux commissaires aux comptes aux sessions du Bureau

Les commissaires aux comptes présentent à nouveau à la CAF les raisons pour lesquelles ils souhaitent participer ensemble aux sessions du Bureau afin de pouvoir prendre part aux discussions et apporter leurs contributions. Ils indiquent que :

- L'exécution du travail de vérification, par nécessité d'efficacité et au regard du temps imparti, requiert la séparation des tâches entre les commissaires aux comptes.
- Pour le respect de la déontologie et en application des textes internationaux, dont ceux de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) régissant les fonctions de commissariat aux comptes, «le commissaire aux comptes est obligatoirement convoqué à toutes les assemblées d'actionnaires, etc ».
- La présence des deux commissaires aux comptes permet de répondre aux questions et aux besoins spécifiques relatifs au travail accompli et de jouer le rôle de conseiller technique auprès du STP et des instances.

Les membres de la CAF se sont penchés sur les raisons du maintien de l'approche qui suppose que la présentation du rapport soit faite alternativement et solidairement par un des deux commissaires aux comptes jusqu'à la 54^e session, en 2010. Après discussion, la CAF propose qu'un accord soit donné par le Bureau pour que les deux commissaires soient exceptionnellement présents pour une période transitoire, en attendant que l'amendement des statuts soit proposé à la prochaine ministérielle.

À la suite des échanges, la CAF recommande au Bureau d'adopter le rapport des commissaires aux comptes et, tel que proposé dans ce rapport, d'accorder le quitus à la secrétaire générale pour sa gestion de l'exercice 2007 (cf. projet de résolution).

4. Examen des avant-projets de résolutions portant modification du Règlement administratif et financier.

Les membres de la CAF ont examiné et adopté deux projets de résolution portant modification au Règlement administratif et financier applicable au STP :

- Projet de résolution III / CONFEMEN - BU – 2008 portant modification des allocations journalières de mission et de la grille d'allocation concernant des participants aux séminaires de la CONFEMEN

- Projet de résolution II/ CONFEMEN – BU – 2008 portant modification du Règlement administratif et financier à l'effet de suppression de la prise de décisions budgétaires.

5. Renouveau du comité scientifique du PASEC.

En vue du renouvellement du comité scientifique du PASEC (dont quatre membres arrivent au terme de leur second mandat et deux membres, en cours de leur premier mandat, ne l'ont pas fini), la secrétaire générale informe la CAF des résultats de l'appel à candidatures lancé par le STP en mars 2008. Conformément au règlement du comité scientifique qui requiert que ses membres soient choisis sur la base de leurs compétences universitaires ou professionnelles, la secrétaire générale informe la CAF des résultats de l'évaluation préliminaire des seize dossiers de candidatures reçus. Les membres de la CAF adoptent la proposition de classement des candidatures au comité scientifique du PASEC et recommandent au Bureau de retenir les six premiers candidats figurant sur la liste annexée.

6. Adoption du manuel de procédures administratives, financières et comptables.

La présidente de la réunion a rappelé que le manuel de procédures a fait l'objet d'une présentation et d'un examen lors de la réunion du Groupe de travail des correspondants nationaux qui a eu lieu à Dakar, en avril 2008. Les membres de la CAF, invités à se prononcer à ce sujet, proposent l'adoption de ce document.

7. Examen de l'ordre du jour de la réunion du Bureau

Le correspondant national du Nouveau-Brunswick a présenté les informations relatives à la réunion du Bureau ainsi que le programme des manifestations officielles et culturelles pour la journée du 5 juin. La secrétaire générale a rappelé les points de l'ordre du jour de cette réunion. Le calendrier a été adopté par la CAF, avec aménagement dans l'ordre de présentation entre le rapport de la CAF et le manuel de procédures.

8. Présentation du projet de budget 2009

Monsieur André Ndiaye, gestionnaire comptable, présente le projet de budget pour l'année 2009 qui s'élève à 598 608 839 FCFA dont 200 519 028 FCFA pour le budget de fonctionnement et d'investissements et 398 089 811 FCFA pour le budget de programme et activités.

Dans sa finalisation, il a été tenu compte des recommandations faites par le Groupe de travail des correspondants nationaux en sa réunion préparatoire de la présente session. Ces recommandations ont trait à :

- la constitution d'une provision consacrée au financement d'activités prévues dans le cadre de la célébration du 50^e anniversaire de la CONFEMEN en 2010 ;

- la prise en compte de l'inflation et des divers et imprévus ;
- l'octroi d'un financement plus substantiel pour les activités de communication.

Sur la base des engagements financiers souscrits au titre de l'année 2008, le financement additionnel recherché auprès des États et gouvernements membres au titre du budget pour 2009 se chiffre à 5 139 008 FCFA pour le budget de fonctionnement et à 77 682 391 FCFA pour le budget de programme et activités, soit un gap total de financement de l'ordre de 82 821 399 FCFA.

Suite aux échanges relatifs au projet de budget présenté, les membres de la CAF :

1. considèrent que le budget reflète l'esprit de la relance de la CONFEMEN et le projet de cadre logique du programme d'activités 2009 ;
2. lancent un appel au Bureau pour trouver des voies de financement compte tenu des écarts entre les prévisions de dépenses et les recettes ;
3. recommandent de faire appel à l'OIF pour examiner la possibilité d'assurer une partie du financement du budget programme et activités ;
4. informent le Bureau qu'une proposition de répartition du financement manquant pour le budget de programme et activités a été déposée par le STP sur base de la clé de répartition actuelle ;
5. informent également le Bureau qu'une proposition de financement pour le budget de fonctionnement a aussi été déposée. Les membres de la CAF considèrent qu'il s'agit d'une augmentation minimale et attirent l'attention du Bureau sur le fait qu'elle ne prend pas en compte des dépenses à venir qui n'ont pu être intégrées dans ce projet de budget. Il s'agit, à titre d'exemples, des besoins exhaustifs en ressources humaines et du résultat de l'étude sur la grille salariale du personnel cadre du STP ;

Sur la base de ces recommandations, la CAF propose au Bureau d'adopter le projet de budget pour 2009.



Fait à Caracquet, le 2 juin 2008

RAPPORT DE LA RÉUNION DES CORRESPONDANTS NATIONAUX



Conférence des ministres de l'Éducation des pays
ayant le français en partage

Rapport de la réunion des Correspondants nationaux des États et gouvernements membres de la CONFEMEN

La réunion des correspondants nationaux des États et gouvernements membres de la CONFEMEN s'est tenue à Caraquet, Canada /Nouveau-Brunswick, les 3 et 4 juin 2008. Cette réunion a été précédée par une cérémonie d'ouverture au cours de laquelle Madame Adiza Hima, secrétaire générale de la CONFEMEN et Monsieur Kelly Lamrock, ministre de l'Éducation du Nouveau-Brunswick ont souhaité la bienvenue aux participants et introduit les travaux. La secrétaire générale a tenu à remercier les autorités du Nouveau-Brunswick pour la qualité de l'accueil, la disponibilité et le professionnalisme du comité organisateur. Elle a rappelé synthétiquement le rôle et les missions stratégiques des correspondants nationaux et mis l'accent sur l'importance de leur dynamisme et de leur engagement auprès de l'organisation.

Monsieur Kelly Lamrock a, pour sa part, délivré un message d'encouragement aux participants et placé les travaux, qui vont être entrepris dans le cadre de cette 53^e session, sous le principe de l'égalité des chances, conçu comme moteur de progrès des politiques éducatives et comme un défi à prendre toujours en compte. Cet enjeu doit être perçu à l'échelle mondiale : tous les enfants doivent pouvoir jouir des mêmes chances pour pouvoir se développer, participer au développement économique de leur pays et se projeter dans un monde futur qui est en constante évolution.

À la suite de cette cérémonie d'ouverture et conformément aux dispositions statutaires, les travaux ont été présidés par le correspondant national du Canada / Nouveau-Brunswick, la mission de rapporteur étant confiée au représentant de la Communauté française de Belgique. Ont participé à la réunion les correspondants nationaux du Bénin, du Burkina Faso, du Cambodge, du Canada, du Canada/Nouveau-Brunswick, du Canada/Québec, de la Communauté française de Belgique, de la Côte d'Ivoire, de la France, du Gabon, de la République démocratique et populaire Laos, du Liban, de Madagascar, du Mali, de Maurice, du Niger, de la République démocratique du Congo, de la Roumanie, et du Sénégal. Le directeur de la direction de l'Éducation et de la formation de l'OIF a également participé aux travaux.

L'ordre du jour de la réunion est adopté selon l'ordonnancement prévu initialement. Il est composé de dix points distincts.

A. Présentation et discussion du rapport d'activités de la CONFEMEN 2006-2008

La présentation a été faite en déclinant les points suivants :

1. Suivi des décisions de la 52^e ministérielle et du Bureau de 2007

Le Secrétariat technique permanent (STP) a mis en œuvre les décisions adoptées lors de la 52^e session ministérielle portant sur la mise en place d'une comptabilité en partie double, l'élaboration d'un manuel de procédures, la mise à jour des statuts et du *Règlement administratif et financier* (RAF) et le rappel des arriérés de cotisation. La secrétaire générale

en a profité pour remercier notamment les autorités du Cambodge, de la République démocratique et populaire Laos, de la République Centrafricaine, du Rwanda pour leur remise à niveau de leur contribution.

2. L'axe 1 du *Cadre logique du programme d'activités* : Information et communication

L'axe « Information et communication » constitue un des trois axes du *Cadre logique*. Un relevé des différentes productions réalisées au cours du biennium a été dressé en séance. Sans être exhaustif, il convient de mettre l'accent sur les publications, l'organisation des journées de réflexion sur la pratique de la dynamique partenariale, la mise en valeur des travaux du Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC), la réalisation de CD-Rom et la refonte du site Internet.

Toutes ces actions mettent en évidence les progrès importants réalisés dans ce domaine. Pour le futur, il conviendra de continuer les efforts engagés pour mieux faire connaître la CONFEMEN, notamment auprès des enseignants, des acteurs locaux de l'éducation, en développant le réseau des services de communication des ministères et en aidant les correspondants nationaux dans leur rôle de promoteur des activités de la CONFEMEN. L'opérationnalisation de cet axe passe par le renforcement du pôle « Communication » du STP, surtout dans la perspective du 50^e anniversaire.

3. L'axe 2 du *Cadre logique du programme d'activités* : Réflexion et production de nouvelles stratégies en éducation

Cet axe de travail a permis de mettre à la disposition des États et des gouvernements membres des documents de référence sur la gestion scolaire, sur la dynamique partenariale, sur les cadres d'action pour la mise en place des dispositifs nationaux d'évaluation, ... Le renforcement de cet axe de coopération repose essentiellement sur la mise en œuvre des évaluations dans le cadre du PASEC, mais également par le développement des dispositifs nationaux d'évaluation.

4. L'axe 3 du *Cadre logique du programme d'activités* : Concertation et promotion des intérêts communs

Ce troisième axe vise à renforcer les relations avec la Francophonie institutionnelle et à mettre en place des partenariats fonctionnels avec des organisations internationales, des instituts spécialisés, des ONG, etc. Dans cette perspective, la CONFEMEN est amenée à promouvoir les points de vue de la Francophonie dans les instances internationales. Un relevé exhaustif des opérations réalisées dans le cadre de ce troisième axe met en évidence le dynamisme et l'engagement de la secrétaire générale et du STP dans ce domaine.

À la suite de cette présentation, les délégations qui se sont exprimées ont tenu à mettre l'accent sur l'excellence du bilan dû à l'engagement de la secrétaire générale et de son équipe. Le document de séance permet de mesurer très concrètement les progrès réalisés sachant qu'un des éléments à souligner est la capacité de la CONFEMEN à développer aujourd'hui le dialogue politique relatif à l'éducation/formation. Cette dimension est importante à prendre en compte dans la perspective de la session du 50^e anniversaire.

Quelques questions de précision ont été formulées et les remarques générales ont mis notamment l'accent sur :

- la mesure de l'influence politique de la CONFEMEN et le lien à établir avec l'impact des travaux sur la vie des classes ;
- la nécessité du renforcement des ressources humaines de la CONFEMEN, notamment du Pôle « Communication » (une inscription budgétaire pour le recrutement d'un nouvel agent a été faite dans le budget 2009) ;
- sur la nécessité d'engager une réflexion pour une meilleure prise en compte du développement du professionnalisme des agents du STP.

B. Présentation et discussion du projet de programme d'activités 2009

La secrétaire générale a présenté en séance le document intitulé *Projet de Cadre logique du programme d'activités 2009 de la CONFEMEN*. Ce programme s'appuie sur trois axes pour lesquels sont identifiés des objectifs et résultats attendus, des activités et des stratégies de mise en œuvre, l'identification des responsables, des indicateurs de réalisation, un échéancier et une estimation des coûts. Ces axes sont :

- l'information et la communication ;
- la réflexion et la production de nouvelles stratégies éducatives ;
- la concertation et la promotion des intérêts communs.

Il est à noter que le document présenté intègre une estimation des coûts engendrés par les différents axes de travail. Pour l'axe « Information et communication », le budget arrêté est de 110.927.500 Fcfa (169.107,88 euros) ; pour celui portant sur la « Réflexion et production de nouvelles stratégies éducatives » la somme a été fixée à 179.500.100 Fcfa (273.646,13 euros) ; enfin pour l'axe « Concertation et promotion des intérêts communs » le montant est de 35.559.800 Fcfa (54.210,56 euros).

Le *Cadre logique* constitue une excellente « feuille de route » pour la CONFEMEN. Il constitue un bon équilibre entre le prolongement des activités récurrentes et la volonté de renouvellement. L'accent a été mis, au cours de la discussion, sur les conditions à remplir en matière de ressources humaines et financières indispensables pour réaliser les activités prévues dans ce cadre logique. Une autre remarque a été formulée sur la coordination des actions sur le terrain et sur leur effectivité.

Dans ses réponses, la secrétaire générale a mis l'accent sur l'importance de disposer des ressources humaines et financières adéquates dans le cadre de la préparation du 50^e anniversaire. Elle a confirmé également le projet de faire une évaluation de l'ensemble des travaux de l'institution pour 2010, ainsi que de préparer un coffret reprenant les documents de référence, ce qui devrait permettre de mettre en évidence une vision holistique de l'éducation et d'ouvrir la réflexion sur l'éducation non formelle, notamment. En matière de coordination, Madame la secrétaire générale rappelle le rôle fondamental des correspondants nationaux de la CONFEMEN dans leur pays.

C. Présentation et discussion du projet de budget 2009

La présentation du budget de la CONFEMEN pour 2009 a été faite en privilégiant une approche synthétique par grandes masses budgétaires et en attirant l'attention sur le besoin

d'un refinancement spécifique pour obtenir un budget en équilibre. Une sensibilisation des ministres à ce sujet doit être engagée dès à présent.

D. Présentation et discussion du rapport de la Commission administrative et financière (CAF)

La lecture du rapport de la CAF a été faite en séance. Une remarque est faite sur la question de l'appui nécessaire en ressources humaines mentionné dans le compte rendu. Il faut aborder cette question dans la perspective du court, moyen et long termes. Aujourd'hui, l'importance est d'attirer l'attention des ministres sur les enjeux en matière de ressources pour le futur de l'institution. Les correspondants nationaux ont pris connaissance du compte rendu et ont décidé de le transmettre aux membres du Bureau en l'état pour adoption.

E. Le Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC)

Le Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC) a été créé en 1991 et poursuit les objectifs suivants :

- identifier des modèles d'écoles efficaces et peu coûteux ;
- développer une capacité interne d'évaluation du système éducatif ;
- diffuser les résultats, les méthodes et instruments d'évaluation ;
- renforcer le rôle d'observatoire permanent de la CONFEMEN.

1. Présentation des résultats des études du PASEC

Actuellement, le PASEC en est à la réalisation des septième (Bénin, Cameroun, Madagascar, Mauritanie, Tchad) et huitième phases (Burkina Faso, Congo, Gabon, Maurice, Sénégal).

Il faut noter que les deux dernières phases du PASEC se situent dans un contexte marqué par :

- un renforcement des moyens du programme ;
- la multiplication des partenaires (IEA, BM, UNICEF, UNESCO/BREDA, Université de Liège ...) ;
- la promotion des analyses secondaires ;
- l'élargissement du champ des pays couverts ;
- une réflexion sur la question des instruments (tests).

Ces évolutions permettent de mesurer certaines tendances dans le temps du niveau des élèves en prenant en compte les contextes éducatifs (taux de scolarisation en augmentation, participation des jeunes filles plus élevée, diversification de l'offre, etc.). Quels liens peut-on établir entre l'évolution des publics d'élèves et la qualité de l'éducation ? L'analyse des nombreux facteurs qui ont pu être collectés (niveaux de vie, pratique du français, travaux des champs, école publique – école privée, les temps scolaires, etc.) met clairement en évidence des résultats contrastés selon les pays. Ces résultats mettent en avant des questions d'ordre politique comme celles des modes de scolarisation actuels et de leur adaptation aux différents publics scolaires, de la conception du temps scolaire, etc.

Les premiers enseignements des évaluations réalisées à Maurice et au Gabon ont également été présentés en séance.

2. Orientations et perspectives du PASEC

Les orientations et les perspectives du PASEC ont été arrêtées lors du dernier comité scientifique de Zürich de mai 2008. Pour ce comité, les objectifs du programme restent très pertinents et sont originaux par rapport aux autres programmes internationaux. Pour assurer la crédibilité nécessaire à l'évolution du programme, celui-ci doit développer les compétences en psychométrie afin d'élaborer de nouveaux tests, conformes aux standards internationaux et d'assurer une appropriation et une utilisation efficace de ces nouveaux instruments. Le *Guide méthodologique* devra prendre en compte la révision de ces tests, ainsi que des questionnaires. En parallèle, il faut également concevoir un *Rapport technique* qui doit permettre de comprendre comment les enquêtes passées ont été réalisées.

En fonction de ces constats, le comité scientifique propose de réaliser:

1. le *Rapport technique* pour le Bureau de 2009;
2. la révision des instruments dans un deuxième temps ;
3. la publication du *Guide méthodologique* dans un délai de trois ans.

Cette proposition peut se traduire par deux scénarios : le premier repose sur la possibilité d'offrir une formation diplômante pour un conseiller technique du PASEC et donc de disposer d'une compétence assez pointue dans le domaine au sein de l'équipe, et le second par la mise à disposition de deux experts confirmés en psychométrie auprès du PASEC. Il est à noter que les deux scénarios n'ont pas fait l'objet d'une évaluation financière.

Les questions ont porté essentiellement sur les perspectives futures du programme et les modalités de mise en œuvre de celui-ci. Après un débat à ce sujet, les correspondants nationaux adoptent les principes suivants :

- les opérations du PASEC IX et du PASEC X seront poursuivies comme prévues (les pays du PASEC X feront l'objet d'une sélection par le nouveau comité scientifique). Il est à noter que le représentant de la République démocratique et populaire Lao a marqué son intérêt pour le programme et a souligné la pertinence d'engager une action au niveau régional (Laos, Cambodge, Vietnam) ;
- la réflexion engagée pour l'élaboration du *Guide méthodologique* doit être poursuivie en établissant une note précise comprenant différents scénarios opérationnels comportant notamment les objectifs, les résultats attendus, les moyens requis. Dès lors que la mise en place de ce processus a été décidé en 2006 et que des crédits ont été mobilisés et reconduits depuis, il apparaît impératif de demander au comité scientifique de préparer dès que possible cette note opérationnelle;
- le *Rapport technique* sera présenté comme prévu au Bureau de 2009.

F. Présentation du projet de document de la 53^e session sur l'enseignement secondaire

Une synthèse de la présentation du document sur l'enseignement secondaire a été faite en séance mettant en évidence les phases de préparation du document et sa structure (quatre chapitres : les enjeux, la situation, la refondation, les orientations). En termes d'enjeu, l'accent est mis sur les pressions exercées par l'enseignement primaire, l'enseignement supérieur, le marché du travail, la société, ainsi que sur un rappel des missions, des caractéristiques spécifiques de ce niveau d'enseignement et de son organisation structurelle. Le chapitre 2 qui porte sur la situation actuelle de l'enseignement secondaire dans l'espace francophone aborde

notamment les questions de l'accès, de l'équité, de la qualité et de la pertinence, de la mobilisation et de la gestion des ressources. Le chapitre 3 porte en lui les germes de la refondation de ce niveau d'enseignement en mettant en évidence des pistes stratégiques notamment pour accroître l'accès, lutter contre les disparités ou bien encore améliorer les curricula. Le chapitre 4, portant sur les orientations, comprendra la synthèse des débats de Caraque et mettra en évidence les questions de l'accès et de l'équité, de la qualité et de la pertinence et enfin de la mobilisation et de la gestion des ressources.

La présentation du projet de document de référence a été suivie par un rappel des dispositions prises pour organiser le débat en session ministérielle. Les participants marquent leur accord sur l'ensemble du dispositif proposé.

G. Le partenariat CONFEMEN - Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

Le comité conjoint CONFEMEN - OIF est un exercice maintenant bien rodé qui permet de prendre connaissance des activités de l'opérateur principal et de le conseiller dans ses actions futures.

Pour mémoire, la programmation de l'OIF dans le domaine de l'éducation est structurée autour de deux objectifs stratégiques. Le premier vise à permettre aux États et gouvernements d'assurer l'accès de tous les enfants à un cycle complet d'études primaires en éliminant les disparités entre les sexes. Cet objectif comprend les deux axes suivants :

- Améliorer l'efficacité des politiques nationales d'éducation par une déclinaison en quatre activités :
 - o diagnostic et évaluation des systèmes éducatifs ;
 - o mobilisation de financements pour l'éducation ;
 - o aide à l'éducation des filles ;
 - o développer et améliorer l'efficacité de l'enseignement – apprentissage du français en relation avec les contextes plurilingues ;
- Améliorer les capacités pédagogiques et de gestion des personnels des systèmes éducatifs qui se décline par des actions sur :
 - o la formation des formateurs ;
 - o la formation des gestionnaires du système éducatif ;
 - o le développement des capacités nationales en éducation scolaire ;
 - o le dispositif IFADEM : initiative francophone de formation à distance pour la formation des maîtres.

Le second objectif stratégique qui concerne l'éducation consiste à favoriser l'enseignement, la formation et la recherche orientés vers le développement et l'emploi. Il se décline en deux axes :

- La formation professionnelle et technique ;
- L'intégration de l'alphabétisation et du développement de compétences des exclus des systèmes scolaires dans les stratégies nationales de formation.

Concernant la future programmation quadriennale 2010-2013, la réflexion est en cours à l'OIF. Un appel est dès lors lancé pour les contributions de la CONFEMEN par Monsieur le directeur de l'éducation et de la formation pour l'aider dans la phase de modélisation de la future programmation. Les axes ne sont pas encore arrêtés mais certaines thématiques

apparaissent déjà incontournables. Par exemple, l'axe sur la question des renforcements des capacités (gestion scolaire, formation des formateurs), celui sur l'enseignement du et en français également. L'objectif reste bien de rechercher, en fonction des moyens disponibles, les actions qui apportent une réelle plus-value francophone.

Cette présentation a été suivie de plusieurs interventions qui peuvent être regroupées autour des questions suivantes :

a. Questions portant sur les actions engagées dans le programme :

- la place du français qui justifie pleinement qu'une action volontaire sur le renforcement de l'enseignement du français soit engagée et de nouvelles stratégies développées ;
- la question du manuel scolaire reste importante (problème de l'édition, Convention de Florence et son suivi, entretien, durée de vie des livres, etc.) ;
- la place des curricula et le développement d'un socle minimum de compétences de base commun ;
- les actions de formation des maîtres, des chefs d'établissement et du personnel administratif dans certains pays (notamment dans les pays en sortie de crise) doivent être amplifiées;
- l'accompagnement de la mise en place des dispositifs nationaux d'évaluation, comme projet conjoint CONFEMEN – OIF ;
- le renforcement des maîtres en langue française est un axe judicieux, mais il faut bien choisir les interlocuteurs et prévoir la pérennisation des actions en impliquant les structures en charge de ces questions (services des ministères de l'Éducation) ;
- le phénomène de la déscolarisation ;
- l'enseignement pré-scolaire, l'enseignement secondaire ;
- l'importance du suivi du programme sur la formation professionnelle et technique ;
- le renforcement de l'apport de l'OIF dans le programme PASEC est demandé;
- la pertinence du projet IFADEM dans la perspective des Objectifs du Millénaire et la plus-value de l'OIF en la matière.

b. Questions d'ordre méthodologique :

- le renforcement de la communication apparaît comme nécessaire ;
- la volonté d'évaluer concrètement les actions entreprises doit être gardée à l'esprit. Une présentation des actions présentant les objectifs, les résultats et les moyens mis à disposition pourrait constituer un bon outil de pilotage ;
- la prise en compte des délais institutionnels pour définir la future phase de la programmation.

Dans ses réponses, le directeur de l'éducation et de la formation a tenu à reprendre toutes les remarques et suggestions pour y apporter les compléments d'information demandés. Il a également mis l'accent sur sa volonté d'améliorer la communication sur les actions de terrain. Le compte rendu d'exécution des actions est en cours de finalisation et sera envoyé au STP pour diffusion auprès des correspondants nationaux.

H. Présentation des stratégies pour l'exécution des missions des correspondants nationaux

Ce point à l'ordre du jour fait référence à une demande formulée dans le cadre du Bureau de Lomé de 2007. La proposition permet de rappeler les missions et fonctions des

correspondants nationaux et de faire des propositions concrètes pour plus d'efficience dans l'exécution de leur tâche.

L'assemblée convient que le document comprenant les propositions de stratégies pour l'exécution de la mission des correspondants nationaux de la CONFEMEN sera transmis pour adoption à la session ministérielle.

I. Examen du calendrier de la 53^e session ministérielle

Le président de la réunion des correspondants nationaux présente les dernières dispositions pratiques prévues pour la 53^e session (y compris la cérémonie d'ouverture de la session) et parcourt brièvement l'ordre du jour proposé, qui fait ensuite l'objet d'une lecture commentée par la secrétaire générale.

Les propositions d'organisation et d'ordre du jour sont adoptées par les participants.

La question du message de la CONFEMEN au prochain Sommet de la Francophonie est également posée sachant qu'il faudrait permettre aux ministres d'envoyer un appel spécifique mettant l'accent sur l'importance de la place de l'éducation dans le cadre du développement économique et social. Ce message doit également mettre l'accent sur l'importance du secteur de l'éducation dans le cadre de la coopération francophone. Un projet d'Appel à proposer aux ministres est adopté en séance plénière (cf. III textes Officiels).

J. Proposition d'orientation pour la 54^e session ministérielle

La 54^e session va permettre un regard rétrospectif sur les actions de la CONFEMEN. L'objectif sera de faire le point sur les facteurs de la qualité et de voir comment ils se sont traduits concrètement dans les différents systèmes éducatifs. À partir des résultats atteints, la 54^e session devra développer une stratégie prospective sur la coopération francophone en matière de qualité de l'éducation. Il faut noter également que la 54^e session sera celle du 50^e anniversaire.

Fait à Caraquet, le mercredi 4 juin 2008.



RAPPORT DE LA RÉUNION DU BUREAU DE LA 53^e SESSION MINISTÉRIELLE



Conférence des ministres de l'Éducation des pays
ayant le français en partage

Rapport de la réunion du Bureau de la CONFEMEN

La réunion du Bureau de la 53^e session ministérielle de la CONFEMEN a été présidée par le ministre de l'Éducation du Niger, Monsieur Ousmane Samba Mamadou, président en exercice de la CONFEMEN. La Communauté française de Belgique a assuré la fonction de rapporteur.

Ont participé à la session du Bureau, les ministres et chefs de délégation du Cameroun, du Canada, du Canada/Nouveau-Brunswick, du Canada/Québec, de la Communauté française de Belgique, de la France, du Gabon, du Liban, de Maurice, du Niger, de la Roumanie, du Togo, du Sénégal et de la Suisse.

L'ordre du jour a été adopté tel que proposé, moyennant l'inversion des points de présentation des rapports de la CAF et du manuel de procédures.

A. L'examen du rapport d'activités de la CONFEMEN 2006-2008

Le président a proposé aux membres du Bureau de ne pas procéder à l'examen de ce rapport dans la mesure où une présentation exhaustive est prévue dans le cadre des travaux de la ministérielle. L'assemblée marque son accord sur cette proposition.

B. Le projet de programme d'activités et du budget 2009 de la CONFEMEN

Ce point inscrit à l'ordre du jour a fait l'objet d'un examen en deux temps : la programmation dans un premier temps, les propositions budgétaires, dans un second.

1. Présentation du programme d'activités pour 2009

La secrétaire générale a présenté en séance le document intitulé *Projet de Cadre logique du programme d'activités 2009 de la CONFEMEN* (document CN/08-04). Ce programme s'appuie sur trois axes pour lesquels sont identifiés des objectifs et résultats attendus, des activités et des stratégies de mise en œuvre, l'identification des responsables, des indicateurs de réalisation, un échéancier et une estimation des coûts. Ces axes sont :

- l'information et la communication ;
- la réflexion et la production de nouvelles stratégies éducatives ;
- la concertation et la promotion des intérêts communs.

Les interventions, qui ont suivi cette présentation, soulignent la qualité du travail du STP et de la secrétaire générale. Elles mettent en évidence la grande clarté de la programmation, sa bonne articulation, ainsi que son côté ambitieux. Les thèmes retenus sont intéressants et sont au cœur de l'actualité (travail sur les pratiques de classes, sur les facteurs de la qualité de l'éducation, notamment).

Ces considérations amènent les participants à adopter le projet de programme tel que proposé.

2. Examen des propositions budgétaires pour 2009

Concernant les propositions budgétaires pour 2009, une présentation exhaustive des lignes budgétaires a été faite en séance (document CN/08-05). Il convient d'en retenir sous une forme synthétique les masses suivantes :

- Budget de fonctionnement et d'investissement

Les ressources et dépenses sont équilibrées à hauteur de 200 519 028 Fcfa, soit une augmentation de 3% par rapport à 2008. Il est à noter qu'un manque de financement est estimé à hauteur de 5 139 008 Fcfa.

- Budget de programme et d'activités

Les ressources et dépenses sont équilibrées à hauteur de 398 089 811 Fcfa, soit une augmentation de 4% par rapport à 2008. Il est à noter qu'un manque de financement est estimé à hauteur de 77 682 391 Fcfa.

Après avoir pris connaissance des propositions formulées par la CAF, les participants mettent en avant les positions suivantes :

- la nécessité de mettre en cohérence le plan de relance (*Cadre logique 2009*) et le budget nécessaire pour sa réalisation ;
- une distinction à faire entre les deux budgets, les sommes en jeu n'étant pas de même importance et les sources de financement différentes ;
- la nécessité de prendre en compte, pour l'avenir, les travaux en cours sur la révision de la grille salariale, la nécessité de prévoir le renforcement en ressources humaines du STP (y compris pour le PASEC) ;
- s'agissant des contributions volontaires, les représentants des pays du Sud émettent l'hypothèse d'y contribuer également ;
- la recherche d'une diversification des sources de financement pour le budget « Programme et activités » et un appel à une contribution plus importante de la part de l'OIF sur base des budgets non consommés.

En conclusion, les participants marquent leur accord sur le programme et les propositions budgétaires pour 2009. Il est toutefois précisé que le manque de financement peut être résolu soit par une révision des ambitions et du programme proposé, soit par la recherche de sources de financement complémentaires.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement et d'investissement, un accord est trouvé pour une augmentation des contributions statutaires. Les membres du Bureau se mettent d'accord pour que les contributions du Sud soient portées de 2 500 000 à 3 000 000 Fcfa, soit une augmentation de 20%.

Concernant le budget de programme et d'activités, le Bureau propose de solliciter l'OIF pour la prise en charge d'une seconde opération du PASEC et note, dès à présent, que le Canada/Nouveau-Brunswick marque son accord sur la proposition d'augmenter sa contribution volontaire en vue de contribuer à la réduction du manque de financement. Il en va de même du Canada/Québec, de la Communauté française de Belgique et de la France.

Un mandat est, dès à présent, confié au futur président en exercice de la CONFEMEN pour mettre en place un comité de réflexion sur la question du financement de la CONFEMEN. Des solutions concrètes devraient être proposées par ce comité à l'occasion du Bureau de 2009.

C. Présentation, discussion et adoption du rapport de la réunion de la Commission administrative et financière (CAF)

Une présentation synthétique du rapport de la CAF est faite en séance (document CAF/08-11). L'accent a été mis sur les cinq projets de résolution et sur la proposition de renouvellement du comité scientifique du PASEC). Le rapport de la CAF est adopté par les membres du Bureau.

D. Présentation et adoption du *Manuel de procédures*

Pour rappel, le *Manuel de procédures* a été réalisé par un bureau de consultance à la suite de l'adoption de la comptabilité en partie double. Il a déjà fait l'objet d'une présentation dans le cadre des travaux des correspondants nationaux. Le document est adopté par les membres du Bureau.

E. Présentation, discussion et adoption du rapport de la réunion des Correspondants nationaux

Une synthèse des points inscrits à l'ordre du jour de la réunion des correspondants nationaux a été faite en séance (document CN/08-15) mettant l'accent sur la réalisation du programme 2006-2008, la réalisation du PASEC et les orientations futures, le partenariat CONFEMEN-OIF, la préparation de la 53^e session ministérielle. L'Appel proposé pour adoption lors de la 53^e session ministérielle de la CONFEMEN en vue du prochain Sommet de la Francophonie est présenté en séance.

Le rapport de la réunion des correspondants nationaux est adopté par les membres du Bureau.

F. Présentation et adoption du document de réflexion et d'orientation *L'évaluation des systèmes éducatifs : pour un meilleur pilotage par les résultats*

Le document de référence et d'orientation marque l'aboutissement des engagements souscrits dans le cadre de la session ministérielle de Maurice. La présentation de ce document met en évidence les objectifs poursuivis par la mise en place des structures de pilotage pour augmenter la qualité des systèmes éducatifs et en développer l'efficacité et la pertinence par rapport aux besoins sociétaux et économiques.

Cette présentation fournit l'occasion de rappeler les apports du Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC) en vue de mettre en place une véritable culture d'évaluation et le développement de la qualité dans chaque pays de la CONFEMEN.

Le document de référence et d'orientation est adopté pour publication.

G. Proposition du thème pour la 54^e session ministérielle

La 54^e session ministérielle marquera la fin d'un cycle intense de travail dans le cadre de la relance de la CONFEMEN et correspondra à son cinquantenaire. Cet événement sera l'occasion de mener la réflexion sur le chemin parcouru, de dresser le bilan des travaux et des thèmes traités par la CONFEMEN. Ce regard rétrospectif fournira le cadre pour concevoir les axes nouveaux de travail à arrêter en matière de politiques éducatives afin de contribuer efficacement à l'atteinte des objectifs de l'Éducation pour tous. La réflexion portera sur les facteurs favorables à l'amélioration de la qualité de l'éducation, qui constitue le thème des travaux.

Les travaux préparatoires débiteront dès l'issue de la 53^e session ministérielle et seront marqués par l'organisation d'un relevé des mesures mises en œuvre pour l'amélioration de la gestion des systèmes éducatifs sur la base des expériences et des bonnes pratiques en 2009. En 2010, une enquête sera conduite sur la perception de l'action de l'institution par les États et gouvernements membres, les instances internationales et les sociétés civiles ainsi que le bilan du plan de relance de la CONFEMEN. Une réédition des documents de réflexion et d'orientation sera réalisée sous forme d'un coffret.

La pertinence de la proposition est soulignée par les participants qui estiment que la poursuite de la qualité de l'éducation est une préoccupation commune à tous les pays et États membres et qui concernent tous les sous-secteurs de l'éducation. Depuis la relance de l'institution, la CONFEMEN a acquis un avantage comparatif par rapport à d'autres organisations sur cette question. Les membres du Bureau marquent leur adhésion sur la proposition de thème de la 54^e session ministérielle et sur ses modalités de préparation.

H. Examen du projet de calendrier de la 53^e session ministérielle

La description des dispositions pratiques d'organisation de la 53^e session ministérielle et un rappel de son ordre du jour ont été faits par la secrétaire générale.

Le projet d'ordre du jour est adopté en séance.

Fait à Caraquet, le 5 juin 2008.



RAPPORT DE LA 53^e SESSION MINISTÉRIELLE



Conférence des ministres de l'Éducation des pays
ayant le français en partage

Rapport de la 53^e Session ministérielle

La 53^e session ministérielle de la CONFEMEN a été précédée par une cérémonie d'ouverture organisée par le pays hôte. Cette cérémonie a permis d'entendre les messages délivrés successivement par Monsieur Soungalo OUEDRAOGO, directeur de l'éducation et de la formation de l'Organisation Internationale de la Francophonie, qui a mis l'accent dans son intervention sur le travail d'étroite collaboration entamé par l'OIF et la CONFEMEN depuis le Sommet de Ouagadougou et sur la pertinence du choix de la thématique de l'enseignement secondaire pour cette nouvelle session ministérielle. Ensuite, Madame Adiza Hima, secrétaire générale de la CONFEMEN, a pris la parole pour remercier les autorités du pays hôte pour la qualité de l'accueil qui a été réservé à l'ensemble des participants. Elle a également mis en évidence la logique qui a prévalu dans le choix de l'enseignement secondaire en plaçant ce sous-secteur de l'éducation dans la perspective de l'Éducation pour tous (EPT) et a appelé à une « mutualisation des intelligences » en présence pour permettre de définir les termes d'un *Mémoire sur l'enseignement secondaire*.

Les deux interventions suivantes ont été placées sous l'angle de la passation des pouvoirs entre le président en exercice de la CONFEMEN pour le biennium 2006-2008, Monsieur Ousmane SAMBA MAMADOU, ministre de l'Éducation du Niger, et celui du nouveau biennium, en la personne de Monsieur Kelly LAMROCK, ministre de l'Éducation du Nouveau-Brunswick. Monsieur le ministre Ousmane SAMBA MAMADOU a, pour sa part, mis en évidence le travail accompli tout au long de sa présidence de la CONFEMEN et le plaisir qu'il a eu à travailler avec Madame Hima secrétaire générale et son équipe du STP. Monsieur le ministre Kelly LAMROCK a mis l'accent dans son intervention sur le dynamisme de la CONFEMEN et le rôle très important que l'institution a joué par le passé dans la réduction des « barrières à l'éducation ». Il a également rappelé sa vision de l'éducation qui doit contribuer à projeter tous les enfants dans un monde futur qu'ils devront développer et rendre meilleur. L'éducation n'a pas uniquement pour fonction de transmettre des savoirs, mais il lui revient de permettre à chaque enfant de prendre conscience de ses forces, d'être capable de créer son propre savoir, d'innover et d'être créatif.

Monsieur Hédard ALBERT, ministre du Mieux-être, de la Culture et du Sport, ministre responsable de la Francophonie et représentant du premier ministre du Nouveau-Brunswick, a souhaité la bienvenue en terre acadienne aux représentants de tous les États et gouvernements membres de la CONFEMEN. Il a mis l'accent sur le nouveau plan en faveur de l'éducation « Les enfants au premier plan » et a rappelé le rôle fondamental joué par les écoles communautaires. En conclusion de son intervention, Monsieur le ministre a déclaré ouverte la 53^e session ministérielle.

Ces diverses interventions ont été entrecoupées par des intermèdes musicaux et théâtraux confiés aux élèves de l'école polyvalente Louis Mailloux. Ces intermèdes de grande qualité ont permis de prendre connaissance de la culture acadienne d'une façon sensible et pleine d'intelligence. À l'issue de la cérémonie d'ouverture, une visite de la vitrine de l'innovation en éducation au Nouveau-Brunswick a été organisée à l'intention des participants.

A. Ouverture de la 53^e session, constitution du Bureau et adoption de l'ordre du jour

L'ouverture de la 53^e session a été confiée au président en exercice, Monsieur le ministre Kelly Lamrock, qui a constitué le Bureau de la conférence. La vice-présidence a été confiée au ministre de l'Éducation du Niger, Monsieur Ousmane Samba Mamdou. Le rôle de rapporteur a été assuré par le représentant de la Communauté française de Belgique. Ont participé aux travaux de la 53^e session les ministres et chefs de délégation des États et gouvernements membres du Bénin, du Burkina Faso, du Burundi, du Cambodge, du Cameroun, du Canada, du Canada/Nouveau-Brunswick, du Canada/Québec, de la Communauté française de Belgique, de la Côte-d'Ivoire, de la France, du Gabon, de la Guinée, de Haïti, de la République démocratique et populaire Lao, du Liban, de Madagascar, du Mali, de Maurice, du Niger, de la République Démocratique du Congo, de la Roumanie, du Sénégal, de la Suisse, du Tchad, du Togo. Les travaux ont également été suivis par le directeur de l'éducation et de la formation de l'OIF. Des représentants de l'ADEA, l'AFIDES, la Banque Mondiale (BM), le CIEFFA, le CSFEF, la FAPE, la Fondation Paul Gérin-Lajoie, l'UNESCO, l'Université Senghor étaient également présents.

L'examen de l'ordre du jour n'a pas donné lieu à des modifications des propositions contenues dans les documents de séance, il a dès lors été adopté comme tel.

Monsieur le ministre Xavier Darcos a souhaité délivrer un message dont il convient de retenir les quatre éléments suivants :

- le soutien indéfectible de la France à la CONFEMEN ;
- l'importance de la promotion du français qui doit s'articuler avec les langues nationales dans un contexte multilingue ;
- la nécessité de valoriser la formation professionnelle et non formelle ;
- le souhait exprimé par la France d'accueillir la 54^e session ministérielle à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'institution en 2010.

B. Présentation et discussion du bilan 2006-2008 de la CONFEMEN

La secrétaire générale a présenté un bilan complet des activités entreprises par la CONFEMEN depuis 2006. D'une façon synthétique, il faut en retenir les éléments suivants :

1- Suivi des décisions de la 52^e ministérielle et du Bureau de 2007

Le Secrétariat technique permanent (STP) a mis en œuvre les décisions adoptées lors de la 52^e session ministérielle portant sur la mise en place d'une comptabilité en partie double, l'élaboration d'un manuel de procédures, la mise à jour des statuts et du *Règlement administratif et financier* (RAF), ainsi que le rappel des arriérés de cotisation. La secrétaire générale en a profité pour remercier notamment les autorités du Cambodge, du Laos, de la République Centrafricaine, du Rwanda pour leur remise à niveau de leur contribution.

2- L'axe 1 du *Cadre logique du programme d'activités* : Information et communication

L'axe « Information et communication » constitue un des trois axes du *Cadre logique*. Un relevé des différentes productions réalisées au cours du biennium a été dressé en séance. Sans être exhaustif, il convient de mettre l'accent sur les publications, l'organisation des journées de réflexion sur la pratique de la dynamique partenariale, la mise en valeur des travaux du

Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC), la réalisation de CD-ROM et la refonte du site Internet.

Toutes ces actions mettent en évidence les progrès importants réalisés dans ce domaine. Pour le futur, il conviendra de poursuivre les efforts engagés pour mieux faire connaître la CONFEMEN, notamment auprès des enseignants et des acteurs locaux de l'éducation, en développant le réseau des services de communication des ministères et en aidant les correspondants nationaux dans leur rôle de promoteur des activités de la CONFEMEN. L'opérationnalisation de cet axe passe par le renforcement du pôle « Communication » du STP, surtout dans la perspective du 50^e anniversaire.

3. L'axe 2 du *Cadre logique du programme d'activités* : Réflexion et production de nouvelles stratégies en éducation

Cet axe de travail a permis de mettre à la disposition des États et des gouvernements membres des documents de référence sur la gestion scolaire, la dynamique partenariale, les cadres d'action pour la mise en place des dispositifs nationaux d'évaluation, etc. Le renforcement de cet axe de coopération repose essentiellement sur la mise en œuvre des évaluations dans le cadre du PASEC, mais également sur le développement des dispositifs nationaux d'évaluation.

4. L'axe 3 du *Cadre logique du programme d'activités* : Concertation et promotion des intérêts communs

Ce troisième axe vise à renforcer les relations avec la Francophonie institutionnelle et à mettre en place des partenariats fonctionnels avec des organisations internationales, des instituts spécialisés, des ONG, etc. Dans cette perspective, la CONFEMEN est amenée à promouvoir les points de vue de la Francophonie dans les instances internationales.

Un éclairage plus spécifique sur les initiatives prises dans le cadre de ce troisième axe a été apporté en séance dans la mesure où il permet aux ministres et chefs de délégation de mieux évaluer le dynamisme et la pertinence des actions engagées. En termes d'objectifs, cet axe vise à renforcer le rôle politique de la CONFEMEN en :

- intensifiant les relations avec la Francophonie institutionnelle ;
- développant un partenariat fonctionnel avec les organisations, instituts, associations et ONG en éducation ;
- assurant la promotion des points de vue de la Francophonie dans les instances internationales.

Le résultat attendu est de faire reconnaître internationalement le niveau d'expertise de la CONFEMEN.

Cette présentation a été suivie d'un échange de vues duquel il convient de mentionner les éléments suivants :

- les nombreuses félicitations adressées à la secrétaire générale et au STP pour la mise en œuvre effective et concrète du Plan de relance, la rigueur dans le travail au quotidien, la gestion dynamique, le renforcement notable du rôle de la CONFEMEN sur le plan international ;
- les actions suivantes ont été mentionnées comme devant faire l'objet de toutes les attentions pour le futur :

- le renforcement de la formation à distance des personnels de gestion (école mobile nomade) ;
- la question de la qualité qui doit être étroitement liée à celle de l'équité ;
- la prise en compte des questions liées à l'alphabétisation des adultes dans le contexte du non formel, ainsi que l'accompagnement du CREEA ;
- la nécessité de développer les systèmes nationaux d'évaluation et de la formation à l'évaluation des personnels de l'éducation ;
- le souhait de renforcer davantage la visibilité de la CONFEMEN, notamment dans des pays comme le Cambodge.

Dans ses réponses, la secrétaire générale a apporté toutes les informations et précisions nécessaires. Elle a pris bonne note des remarques et suggestions pour les prendre en compte dans les travaux futurs

C. Présentation et discussion de la programmation de l'OIF en matière d'éducation

Le directeur de l'éducation et de la formation de l'OIF a tenu à féliciter les responsables du STP de la CONFEMEN pour leur travail et leur engagement. Il a mis l'accent sur une présentation synthétique afin de permettre aux participants d'exprimer leurs recommandations pour la future étape de la programmation.

Pour mémoire, la programmation de l'OIF dans le domaine de l'éducation est structurée autour de deux objectifs stratégiques. Le premier vise à permettre aux États et gouvernements d'assurer l'accès de tous les enfants à un cycle complet d'études primaires en éliminant les disparités entre les sexes. Cet objectif comprend les deux axes suivants :

- Améliorer l'efficacité des politiques nationales d'éducation par une déclinaison en quatre activités :
 - diagnostic et évaluation des systèmes éducatifs ;
 - mobilisation de financements pour l'éducation ;
 - aide à l'éducation des filles ;
 - développer et améliorer l'efficacité de l'enseignement – apprentissage du français en relation avec les contextes plurilingues ;
- Améliorer les capacités pédagogiques et de gestion des personnels des systèmes éducatifs qui se décline par des actions sur :
 - la formation des formateurs ;
 - la formation des gestionnaires du système éducatif ;
 - le développement des capacités nationales en éducation scolaire ;
 - le dispositif IFADEM : initiative francophone de formation à distance pour la formation des maîtres.

Le second objectif stratégique qui concerne l'éducation consiste à favoriser l'enseignement, la formation et la recherche orientés vers le développement et l'emploi. Il se décline en deux axes :

- la formation professionnelle et technique ;
- l'intégration de l'alphabétisation et du développement de compétences pour les exclus des systèmes scolaires dans les stratégies nationales de formation.

Concernant la future programmation quadriennale 2010-2013, la réflexion est en cours à l'OIF. Un appel est dès lors lancé à la CONFEMEN par le directeur afin de contribuer à l'aider dans la phase de modélisation de la future programmation. Les axes ne sont pas encore

arrêtés, mais certaines thématiques apparaissent déjà incontournables : par exemple, l'axe sur celle du renforcement des capacités (gestion scolaire, formation des formateurs), celle relative à l'enseignement du et en français. L'objectif reste bien de rechercher, en fonction des moyens disponibles, les actions qui apportent une réelle plus-value francophone.

À la suite de cette présentation, les membres de l'assemblée ont tenu à mettre l'accent sur les axes prioritaires suivants :

- la nécessité de renforcer la collaboration entre l'OIF et la CONFEMEN ;
- l'importance de l'initiative de formation à distance des maîtres (IFADEM) tout en mettant en évidence les difficultés de mise en œuvre du programme au niveau des pays (problèmes statutaires, sélection des candidats, reconnaissance des qualifications, etc);
- la priorité accordée à la formation professionnelle et technique (FPT), les modalités de développement de ce secteur, la promotion de ce segment de l'éducation ;
- la redéfinition des curricula et leur adaptation aux enjeux actuels ;
- la prise en compte de la décentralisation des systèmes éducatifs en vue d'augmenter les taux de scolarisation, tout en restant attentif à la qualité des prestations ;
- l'encouragement à l'enseignement du et en français dans un contexte plurilingue, à la formation des enseignants, au développement de référentiels, au renforcement durable du projet VALOFRASE, etc;
- le développement des actions notamment en faveur de l'éducation formelle et non formelle des adultes ;
- la promotion des actions en faveur du manuel scolaire ;
- le prolongement des actions entreprises sur la question de la gestion scolaire ;
- l'élargissement des centres régionaux de formation à d'autres aires géographiques.

Le président a remercié le directeur de l'éducation et de la formation de l'OIF pour sa présentation et a souhaité que toutes les remarques formulées puissent nourrir la réflexion en cours pour la future programmation.

D. Examen de la thématique de la ministérielle sur l'enseignement secondaire

L'examen de la thématique de la 53^e session ministérielle portant sur l'enseignement secondaire a été structuré à partir de deux sessions plénières présentant les enjeux et défis majeurs à relever pour ce niveau d'enseignement, d'une session organisée autour de trois ateliers parallèles, d'une session de restitution des travaux et d'adoption du *Mémoire sur l'enseignement secondaire*.

1. La situation de l'enseignement secondaire dans l'espace francophone

Le document de référence, qui a été préparé pour soutenir les débats organisés en ateliers, repose sur une revue de la littérature disponible dans l'espace francophone et sur les résultats d'une enquête réalisée dans les États et gouvernements membres de la CONFEMEN. Une analyse des différents constats formulés sur les aspects de l'accès et de l'équité, de la qualité et de la pertinence de l'enseignement et de l'apprentissage, de la mobilisation et de la gestion des ressources est ensuite proposée pour alimenter le débat.

En termes d'accès et d'équité, les constats sont clairs : aujourd'hui, peu d'élèves sortant du primaire entrent dans le premier cycle du secondaire, les disparités entre les régions d'un même pays, de même que les disparités entre monde rural et urbain demeurent considérables. De plus, la formation professionnelle et technique reste encore trop souvent le parent pauvre

du système. Enfin, les problèmes d'équité demeurent également préoccupants notamment en termes de disparités géographiques, socio-économiques et de genre.

Au niveau de la qualité et de la pertinence de l'enseignement et de l'apprentissage, de grandes difficultés sont à signaler tant en ce qui concerne la formation initiale et continue des enseignants que du point de vue de la conception des curricula, de la mise à disposition d'un matériel didactique abondant et de qualité.

Les questions de financement restent également préoccupantes. Le manque de ressources est endémique et les Pouvoirs publics ne peuvent couvrir seuls les besoins en financement. Les problèmes de gestion doivent également être mentionnés : gestion trop souvent centralisée, politique partenariale trop timide, manque de systèmes d'évaluation performants, etc.

2. Les exposés de cadrage portant sur l'accès et l'équité, la qualité et la pertinence de l'offre éducative, la mobilisation et la gestion des ressources

Monsieur Mamadou NDOYE, secrétaire exécutif de l'ADEA a introduit l'atelier sur la question de l'accès et de l'équité en mettant l'accent sur les constats et défis relevés lors de la dernière biennale de l'ADEA (mai 2008). L'accent a été mis sur la pression que l'atteinte progressive des objectifs de l'Education pour tous (80 millions en 1999, près de 110 millions en 2005) fait peser sur les autres niveaux, notamment l'enseignement secondaire (même si de nombreux jeunes demeurent encore à ce niveau en situation d'exclusion scolaire, puisque le taux brut de scolarisation est seulement de 36,3% et le taux net de scolarisation de 32,7%).

Devant cette situation et en prenant compte un contexte économique mondial basée sur la connaissance, comment l'Afrique, en particulier, peut-elle développer le capital humain dont elle a besoin pour son développement ?

Les principaux défis identifiés sont la scolarisation de l'ensemble des jeunes de 9/10 ans, le recrutement et la formation d'enseignants compétents, des classes équipées en nombre suffisant et un financement soutenable (actuellement la moyenne africaine est de 4,8% du PIB soit 17,1% du budget national). Ces défis posent la question de la réforme des politiques. Les politiques d'expansion de l'éducation doivent s'accompagner d'une réforme des systèmes : promouvoir une politique intégrée, réformer le curriculum, gérer l'équité, diversifier les modes de livraison, etc. Toutes ces questions mettent en évidence le besoin de développer une approche inter-sectorielle et des partenariats. La question stratégique est de savoir s'il faut révolutionner les systèmes éducatifs ou procéder par des ajustements progressifs. Dans un contexte de changement de paradigme, il faudrait en fait passer d'une structure pyramidale à une structure diversifiée de réponses aux demandes des apprenants et aux besoins de l'économie (principalement informelle).

Entre l'impuissance et l'utopie, il faut commencer par une réelle évaluation des compétences et des performances car c'est dans la longue durée que l'on change les systèmes éducatifs.

La deuxième intervention a été confiée à Monsieur Ian WHITMAN, directeur de la coopération avec les pays non membres de l'OCDE, et a porté sur la qualité et la pertinence de l'éducation, à partir des leçons tirées du programme PISA. Le programme PISA est composé d'une série de tests d'évaluation pour les jeunes élèves de 15 ans (échantillon de 150 écoles dans lesquelles on prend 30 élèves). Les tests ne portent pas sur les connaissances, mais sur les compétences. Les cycles sont de trois ans et portent sur la lecture, les

mathématiques et les sciences. La question des compétences doit être prise dans une perspective historique car elles évoluent à travers le temps : aujourd'hui par exemple, il y a une diminution de l'importance accordée aux tâches routinières au profit d'autres compétences requérant plus d'esprit d'analyse et de créativité. L'analyse des résultats permet de recueillir des informations sur les performances des systèmes d'enseignement en fonction de la restitution d'un savoir, de son utilisation, etc. En termes d'équité et d'efficacité, PISA permet également de fournir des schémas explicatifs des situations des différents pays. À partir de ces analyses comparatives, des stratégies d'amélioration des résultats peuvent être définies.

La présentation de Monsieur Adriaan VERSPOOR de la Banque mondiale a porté sur l'analyse des résultats d'une enquête sur le financement des stratégies de développement de l'enseignement secondaire dans différents pays de l'Afrique sub-saharienne. Le nombre d'enfants qui terminent l'enseignement primaire étant en forte augmentation, se pose la question du développement de l'offre de l'enseignement secondaire. Certains pays sont dans la situation où le nombre d'enfants va augmenter de 15% par an pendant 15 ans, ce qui exige une augmentation de l'offre d'enseignement dans le secondaire évaluée à 20% par an. Le coût pour les finances publiques va dès lors être très élevé sachant que le coût pour le secondaire demande un triplement des budgets. Ces constats permettent d'identifier des modèles de développement de l'enseignement secondaire, notamment par la création de petites écoles secondaires pour les zones rurales, la participation financière des parents (avec une allocation différente pour les populations paupérisées, comme en Afrique du Sud, par exemple), l'augmentation de la charge horaire des enseignants, la réallocation des dépenses budgétaires, la mise en place d'un système de bourse, le développement d'un financement communautaire, la recherche des gains d'efficacité, etc.

3. La restitution des travaux en ateliers et l'adoption du *Mémoire sur l'enseignement secondaire*

Les travaux en ateliers ont permis de préciser les diagnostics et de définir pour les trois axes de la thématique (accès et équité, qualité et pertinence, mobilisation et gestion des ressources) les recommandations fondamentales à prendre en compte pour le développement de l'enseignement secondaire. Ces recommandations ont été intégrées directement dans le *Mémoire sur l'enseignement secondaire* qui a été adopté en séance et qui est inclus dans la partie concernant les textes officiels de la 53^e session ministérielle.

E. Présentation du Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC) et orientations futures du programme

Le Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC) a été créé en 1991 et poursuit les objectifs suivants :

- identifier des modèles d'écoles efficaces et peu coûteux ;
- développer une capacité interne et permanente d'évaluation du système éducatif ;
- diffuser librement les résultats, les méthodes et instruments d'évaluation ;
- renforcer le rôle d'observatoire permanent de la CONFEMEN.

1. Présentation des résultats des études du PASEC

Les résultats présentés sont ceux issus des évaluations de la septième phase (Bénin, Cameroun, Madagascar, Mauritanie, Tchad) et de la huitième phase (Burkina Faso, Congo, Gabon, Maurice, Sénégal) des opérations du programme.

Il faut noter que ces deux dernières phases du PASEC se situent dans un contexte marqué par :

- un renforcement des moyens du programme ;
- la multiplication des partenaires (IEA, BM, UNICEF, UNESCO/BREDA, Université de Liège, etc.) ;
- la promotion des analyses secondaires ;
- l'élargissement du champ des pays couverts ;
- une réflexion sur la question des instruments (tests).

Ces évolutions permettent de mesurer certaines tendances dans le temps du niveau des élèves en prenant en compte les contextes éducatifs (taux de scolarisation en augmentation, participation des jeunes filles plus élevée, diversification de l'offre, etc.). Quels liens peut-on établir entre l'évolution des publics d'élèves et la qualité de l'éducation ? L'analyse des nombreux facteurs qui ont pu être collectés (niveaux de vie, pratique du français, travaux des champs, école publique – école privée, les temps scolaires etc.) met clairement en évidence des résultats contrastés selon les pays. Ces résultats mettent en avant des questions d'ordre politique comme celles des modes de scolarisation actuels et de leur adaptation aux différents publics scolaires, de la conception du temps scolaire, etc.

Les premiers enseignements des évaluations réalisées à Maurice et au Gabon ont également été présentés en séance.

A l'issue de la présentation, plusieurs propositions ont été formulées :

- concernant le comité scientifique du PASEC, il a été proposé d'envisager, dans les prochaines phases de recrutement, l'engagement à durée déterminée d'experts en psychométrie (à titre de consultants) aux moments opportuns quitte au besoin à répéter l'expérience ;
- la qualité des évaluations du PASEC a été reconnue ;
- l'OIF devrait accroître sa contribution au PASEC pour lui permettre d'étendre son action ;
- la secrétaire générale a rappelé les procédures relatives à la restitution des résultats PASEC.

2. L'analyse des curricula

Une étude scientifique (en collaboration avec l'INEADE, l'aSPe de l'Université de Liège et les conseillers techniques du PASEC) a été entreprise au niveau des curricula qui a permis d'identifier un écart parfois important entre les curricula officiels et les curricula implantés (réellement mis en œuvre sur le terrain).

Au niveau de l'apprentissage de la langue, on constate souvent sur le terrain la prédominance de l'utilisation des outils de la langue comme moyen plutôt que comme finalité.

Au niveau des apprentissages mathématiques, les problèmes routiniers l'emportent fréquemment sur les problèmes du raisonnement.

L'étude scientifique a requis l'élaboration d'un questionnaire permettant d'étudier les facteurs d'efficacité. De cette étude, il ressort que des améliorations s'imposent pour actualiser les curricula et pour réduire l'écart entre les curricula officiels et implantés.

Des propositions d'orientations politiques émanent de cette étude afin de rendre l'enseignement plus efficient et plus équitable.

L'une de ces propositions est la réalisation de manuels pédagogiques à destination des enseignants. Ceux-ci devraient être conçus de sorte que les enseignants puissent, en relation avec les curricula nationaux, mettre en œuvre des pratiques pédagogiques plus efficientes basées, au niveau de l'apprentissage du français, sur l'utilisation des outils de la langue comme moyens et, au niveau de l'apprentissage des mathématiques, sur la mise en œuvre de pédagogies axées sur le raisonnement.

D'autres propositions ressortent de cette étude comme l'augmentation du temps d'enseignement, la consolidation de la connaissance des matières chez les enseignants, la formation des enseignants, la pratique des travaux à domicile, l'utilisation d'une évaluation diagnostique et formative, l'utilisation d'exercices à haut niveau taxonomique, etc.

A l'issue de la présentation, il a été demandé qu'un document de synthèse soit transmis aux différents États et gouvernements membres de la CONFEMEN afin d'en traduire de façon moins exhaustive les enjeux et de permettre aux ministres de prendre les décisions qui s'imposent.

La synthèse des études a été transmise à chacun des cinq pays concernés afin de leur permettre d'en tirer les premiers enseignements.

3. Les orientations et perspectives du programme

Les orientations et les perspectives du PASEC ont été arrêtées lors du dernier comité scientifique de Zürich de mai 2008. Pour ce comité, les objectifs du programme restent très pertinents et sont originaux par rapport aux autres programmes internationaux. Pour assurer la crédibilité nécessaire à l'évolution du programme, celui-ci doit développer les compétences en psychométrie afin d'élaborer de nouveaux tests, conformes aux standards internationaux et d'assurer une appropriation et une utilisation efficace de ces nouveaux instruments. Le *Guide méthodologique* devra prendre en compte la révision de ces tests, ainsi que des questionnaires. En parallèle, il faut également concevoir un *Rapport technique* qui doit permettre de comprendre comment les enquêtes passées ont été réalisées.

En fonction de ces constats, le comité scientifique propose de réaliser:

1. le *Rapport technique* pour le Bureau de 2009;
2. la révision des instruments dans un deuxième temps ;
3. la publication du *Guide méthodologique* dans un délai de trois ans.

À la suite de ces propositions, l'assemblée a marqué son accord sur les propositions formulées par les correspondants nationaux, à savoir :

- les opérations du PASEC IX et du PASEC X seront poursuivies comme prévues (les pays du PASEC X feront l'objet d'une sélection par le nouveau comité scientifique). Il est à noter que le représentant de la république démocratique et populaire Laos a

marqué son intérêt pour le programme et a souligné la pertinence d'engager une action au niveau régional (Laos, Cambodge, Vietnam) ;

- la réflexion engagée pour l'élaboration du *Guide méthodologique* doit être poursuivie en établissant une note précise comprenant différents scénarios opérationnels comportant notamment les objectifs, les résultats attendus, les moyens requis. Dès lors que la mise en place de ce processus a été décidée en 2006 et que des crédits ont été mobilisés et reconduits depuis, il apparaît impératif de demander au comité scientifique de préparer dès que possible cette note opérationnelle;
- le *Rapport technique* sera présenté comme prévu au Bureau de 2009.

F. Examen du rapport de la réunion du Bureau et des projets de résolutions et adoption de l'Appel de Caraquet du 7 juin 2008

Le président de la réunion du Bureau a présenté les résultats des travaux en commentant rapidement les textes des résolutions adoptées à cette occasion. Une attention particulière a été accordée à la question du financement du programme et des activités de l'intersession ministérielle, la Communauté française de Belgique, le Canada/Nouveau-Brunswick, le Canada/Québec, la France confirmant leur niveau d'intervention pour 2009.

La présentation du contenu de l'*Appel de Caraquet* a suscité l'adhésion des différentes délégations qui l'ont adopté et demandé qu'il soit transmis aux instances de la Francophonie institutionnelle selon les procédures habituelles.

G. Présentation de stratégies pour l'exécution de la mission des correspondants nationaux

Lors de la dernière réunion du Bureau tenue à Lomé en 2007, les ministres et chefs de délégation ont souhaité examiner les voies et moyens à privilégier pour consolider le rôle des correspondants nationaux au niveau des ministères afin de pouvoir renforcer davantage l'impact des travaux de la CONFEMEN. Dans cette perspective, des propositions ont été formulées pour optimiser l'implication des correspondants nationaux notamment en leur accordant un positionnement adéquat dans les ministères, en leur donnant les moyens d'assurer une bonne coordination et une communication efficace des travaux de la CONFEMEN en interne, en les dotant des moyens nécessaires pour l'exercice de leur fonction.

Au-delà des missions statutaires confiées aux correspondants nationaux (article 26 des statuts), les propositions contenues dans le document CN/08-11 devront permettre d'atteindre les objectifs rencontrés, à savoir une meilleure fluidité des échanges d'information, la concrétisation de certains projets, la participation aux ateliers et séminaires, le renforcement du partenariat avec la Commission nationale pour la Francophonie.

H. Présentation et adoption du thème et des modalités d'organisation de la 54^e session ministérielle de 2010

La 54^e session vise à permettre un regard rétrospectif sur les actions de la CONFEMEN. L'objectif sera de faire le point sur les facteurs de la qualité et de voir comment ils se sont traduits concrètement dans les différents systèmes éducatifs. À partir des résultats atteints, la 54^e session devra développer une stratégie prospective sur la coopération francophone en

matière de qualité de l'éducation. Il faut noter également que la 54^e session sera celle du 50^e anniversaire.

L'assemblée convient que les travaux préparatoires débiteront dès l'issue de la 53^e session ministérielle et seront marqués par l'organisation d'un relevé des mesures mises en œuvre pour l'amélioration de la gestion des systèmes éducatifs, sur la base des expériences et des bonnes pratiques en 2009. En 2010, une enquête sera conduite sur la perception de l'action de l'institution par les États et gouvernements membres, les instances internationales et les sociétés civiles ainsi que le bilan du plan de relance de la CONFEMEN. Une réédition des documents de réflexion et d'orientation sera réalisée sous forme d'un coffret.

La pertinence de la proposition est soulignée par les délégations qui estiment que la poursuite de la qualité de l'éducation est une préoccupation commune à tous les pays et États membres et qui concerne tous les sous-secteurs de l'éducation. Depuis la relance de l'institution, la CONFEMEN a acquis un avantage comparatif par rapport à d'autres organisations sur cette question qu'il convient de souligner.

I. Accueil des prochaines réunions et constitution du Bureau de l'intersession

Les participants ont accueilli la proposition de la France et du Sénégal d'organiser la 54^e session de la CONFEMEN de 2010.

L'accord qui a pu se dégager est de laisser ces deux pays se concerter pour déterminer le pays hôte de l'intersession ministérielle de 2009 et la session ministérielle de 2010.

Les deux pays, qui devraient se concerter au plan politique dans les prochaines semaines, transmettront leur proposition à la secrétaire générale de la CONFEMEN.

Il a été suggéré d'explorer l'idée de lancer les célébrations du cinquantième anniversaire dès la tenue de l'interministérielle.

Le Bureau de l'intersession a ensuite été composé :

Président : Canada/Nouveau-Brunswick
1^e Vice-président : le pays qui accueille la 54^e ministérielle
2^e Vice-président : Niger
Rapporteur : Maurice

Membres permanents :

- Canada ;
- Canada/ Québec ;
- Canada Nouveau-Brunswick ;
- Communauté française de Belgique ;
- France ;
- Suisse ;
- Sénégal.

Membres élus :

- Afrique de l'Ouest : Bénin, Niger, Togo ;
- Afrique centrale : Cameroun, Congo-Brazzaville, Tchad ;
- Afrique de l'Est et Océan Indien : Maurice ;
- Autres aires géographiques : Liban, Roumanie.

Remarque :

La troisième place disponible pour les États et gouvernements des autres aires géographiques a été cédée avec l'approbation de l'Assemblée à un État de l'Afrique de l'Ouest.

Les pays de l'Afrique de l'Ouest ont demandé que le Sénégal, en tant que pays siège, ne soit pas comptabilisé dans le quota de leur aire géographique. A cette fin, une proposition d'amendement des statuts sera présentée à la prochaine session ministérielle.

J. Questions diverses

La Communauté française de Belgique a désiré tenir informé l'ensemble des participants de l'évolution de la concertation internationale dont elle a pris l'initiative sur la question du rôle de l'État dans la régulation des services de l'éducation auquel l'OIF a apporté son appui. Elle a profité de l'occasion pour mettre l'accent sur la prochaine table ronde qui sera organisée sur le sujet dans le cadre de la prochaine Conférence internationale de l'éducation (CIE) qui se tiendra à Genève du 25 au 28 novembre 2008. Le document comprenant l'*Appel de Bruxelles* du 23 mai est distribué en séance.

Le Ministre du Sénégal a annoncé qu'il allait prendre toutes les mesures garantissant la qualité de l'environnement de travail du personnel du Secrétariat technique permanent de la CONFEMEN conformément à ses engagements antérieurs.

Fait à Caraquet, le samedi 7 juin 2008.



III TEXTES OFFICIELS DE LA 53^E SESSION MINISTÉRIELLE



Conférence des ministres de l'Éducation des pays
ayant le français en partage

Mémoire sur l'enseignement secondaire et perspectives

53^e SESSION MINISTÉRIELLE DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION DES PAYS AYANT LE FRANÇAIS EN PARTAGE Caraquet, Canada/Nouveau-Brunswick, 6-7 juin 2008

Convaincus de la position stratégique de l'enseignement secondaire dans le développement durable et le développement du capital humain de chaque pays;

Conscients de la mission centrale de l'enseignement secondaire pour permettre à chaque jeune d'acquérir les compétences de base, pour son épanouissement personnel, pour la poursuite d'études supérieures, pour son insertion sociale et professionnelle;

Conscients des coûts élevés de l'enseignement secondaire et des efforts énormes à déployer;

Constatant que, suite aux efforts déployés dans un grand nombre de pays pour atteindre les objectifs de l'EPT, les flux d'élèves arrivant du primaire ne peuvent être toujours accueillis dans l'enseignement secondaire, cette situation créant de fait un goulot d'étranglement;

Constatant les lacunes en matière de formation des enseignants, de pertinence des curricula, de dispositifs d'évaluation et de matériel didactique;

Constatant les difficultés dans la mobilisation des ressources nécessaires au développement de l'enseignement secondaire;

les ministres et chefs de délégation réunis à l'occasion de la 53^e session ministérielle de la CONFEMEN conviennent des orientations à privilégier pour assurer l'accès et la qualité de l'enseignement secondaire ainsi que la mobilisation des ressources qu'il requiert. Les ministres s'accordent à privilégier une approche holistique de l'Éducation et à promouvoir une politique intégrée de l'éducation.

En ce qui a trait à l'accès et à l'équité :

Les problèmes d'accès reliés à la distance et au manque d'infrastructures, au déficit chronique d'enseignants qualifiés et aux lacunes concernant la diversification des filières risquent de s'accroître. Il conviendrait dès lors :

- d'étendre le droit à l'éducation au niveau secondaire (éducation de base de 9 à 10 ans);
- de mieux harmoniser les politiques d'éducation et de développement et se doter d'une stratégie sectorielle globale;
- de développer l'offre éducative (infrastructures, personnel enseignant qualifié, carte scolaire) en réponse à la croissance de la demande d'enseignement secondaire;
- de diversifier les modes de formation pour favoriser l'accès, la rétention et la réussite de tous les élèves;
- de développer les formations professionnelles en relation avec le marché de l'emploi ;

- de soutenir l'accès des filles à l'enseignement secondaire, notamment par des actions de sensibilisation, des mesures de soutien aux familles, des activités d'alphabétisation des parents, le recrutement d'enseignantes et la mise sur pied de collèges de proximité;
- d'inciter les filles à suivre les filières de formation généralement choisies par les garçons;
- d'encourager la mise en place de mesures sociales visant à favoriser l'accès des élèves issus de milieux défavorisés ;
- de faciliter la réinsertion scolaire des jeunes déscolarisés par la mise sur pied de centres de formation à des métiers;
- de développer des stratégies de recrutement et d'attraction d'enseignants qualifiés en milieux ruraux;
- de développer une politique de scolarisation des nomades;
- d'ajuster le calendrier scolaire pour tenir compte de la réalité des communautés;
- de mettre en place des mesures pour faciliter l'accès et la réussite des élèves handicapés et de ceux éprouvant des difficultés d'apprentissage.

En ce qui a trait à la qualité et à la pertinence de l'enseignement et de l'apprentissage :

Quatre priorités devraient être mises au centre des politiques d'éducation pour rendre l'enseignement secondaire plus pertinent et de meilleure qualité :

La professionnalisation des enseignants

- renforcer les capacités des formateurs dans les instituts de formation initiale et mettre en œuvre une réforme de la formation initiale des enseignants qui s'appuie sur les approches retenues dans les curricula et sur une meilleure articulation entre la théorie et la pratique ;
- assurer un suivi sur le terrain des enseignants par les chefs d'établissement, par les conseillers pédagogiques et d'orientation scolaire, par les inspecteurs à l'aide de l'évaluation ;
- renforcer la formation continue pour répondre aux besoins concrets des enseignants, y compris pour les nouveaux agents, mais également pour les chefs d'établissement à travers notamment des structures d'échange pédagogique de base;
- valoriser le métier d'enseignant et améliorer les conditions de travail des personnels éducatifs ;
- concevoir des plans de carrière en relation avec une politique de motivation adaptée.

Les curricula

- concevoir des curricula reposant sur une approche par compétences en fonction des réalités locales, régionales et répondant aux attentes et besoins de la société, tout en prenant en compte les capacités réelles des élèves. Des « socles de compétences » doivent pouvoir être élaborés sur la base des finalités assignées à l'enseignement;
- diversifier les curricula permettant des choix d'orientation en vue de favoriser la poursuite du cursus scolaire (notamment après le 1^{er} cycle du secondaire) et l'entrée dans la vie active;
- mettre à disposition des manuels, des matériels didactiques et des équipements adaptés aux objectifs et aux référentiels;

- procéder à la mise en œuvre des curricula après une phase expérimentale pour bien s'assurer de la qualité et de la pertinence des outils avant de les généraliser;
- mettre en place un dispositif externe de veille de la mise en œuvre des curricula;
- réduire les distorsions entre les curricula officiels et les curricula réellement mis en œuvre;
- encourager l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) au service de l'apprentissage et de l'enseignement.

Un pilotage efficace de l'éducation

- mettre en place un dispositif national d'évaluation et de pilotage qui soit visible, connu et bien doté en moyens opérationnels. Assurer la communication des résultats auprès des écoles afin qu'elles puissent élaborer des pistes de remédiation;
- développer des instruments statistiques aux niveaux locaux, régional, national pour objectiver les résultats de chaque établissement. Rendre fiable les données collectées, développer des indicateurs et en assurer la communication;
- mettre en place des mécanismes de reddition de comptes;
- former les directeurs d'école au « leadership » pédagogique.

L'environnement scolaire favorable aux apprentissages

- concevoir des normes pour la construction, la maintenance et la gestion des infrastructures scolaires applicables aux différentes autorités éducatives, publiques ou privées. Contrôler leur mise en œuvre sur le terrain;
- prendre en compte les besoins des élèves pour les motiver et les attirer dans les écoles (prise en compte des besoins des filles, qualité de l'environnement rendu agréable, place pour les loisirs, la sécurité, la santé, la nutrition etc.). Développer des écoles qui soient favorables aux initiatives pédagogiques;
- équiper les établissements d'enseignement secondaire en centres de ressources documentaires, en matériels didactiques et pédagogiques adaptés;
- construire des infrastructures adaptées aux besoins des jeunes filles et des apprenants à besoins spécifiques;
- renforcer le personnel administratif et technique pour créer un environnement favorable à l'apprentissage.

En ce qui a trait à la mobilisation et à la gestion des ressources :

Deux problèmes majeurs sont à mentionner : l'insuffisance chronique des ressources mobilisées, notamment en raison de la baisse de l'aide publique au développement, et une mauvaise utilisation de celles disponibles. Pour pallier ces insuffisances, il conviendrait :

- d'augmenter le budget de l'État consacré à l'éducation et investir davantage dans l'enseignement secondaire;
- de diversifier des sources de financement en faveur de l'enseignement secondaire, à travers la mobilisation des ressources auprès des Partenaires techniques et financiers (PTF) et aussi auprès des organisations gouvernementales et non gouvernementales francophones;

- de renforcer le partenariat avec le secteur privé, les collectivités locales, ainsi que les communautés de base ;
- de répartir plus rationnellement les ressources disponibles aux différents niveaux du système éducatif (éducation de base, enseignement secondaire, formation professionnelle et technique, enseignement supérieur);
- d'optimiser l'utilisation des ressources humaines et matérielles existantes;
- d'alléger les processus d'utilisation des fonds;
- d'impliquer davantage les communautés à la base, les comités de gestion scolaire et les associations de parents d'élèves;
- de partager les expériences porteuses et renforcer la coopération dans toutes ses dimensions.

L'Appel de Caraquet du 7 juin 2008

NOUS, MINISTRES DE L'ÉDUCATION DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS AYANT LE FRANÇAIS EN PARTAGE (CONFEMEN)

RAPPELANT

- les engagements souscrits par la communauté internationale au Forum mondial de Dakar en 2000 et les Objectifs du Millénaire adoptés par l'ONU la même année, mettant particulièrement l'accent sur l'amélioration des systèmes éducatifs et leur performance ;
- les engagements des Chefs d'État et de gouvernement pris lors des différents Sommets francophones ;
- la nécessité de développer des systèmes d'éducation de qualité accessibles à tous ;
- la responsabilité des gouvernements envers l'éducation afin de concourir à la réduction de la pauvreté, au progrès économique et social et au développement durable ;
- l'exigence de solidarité internationale afin de promouvoir le dialogue et la cohésion entre les peuples ;

CONSIDÉRANT

- les défis pour atteindre une véritable égalité des chances dans les systèmes éducatifs ;
- l'importance des diverses évolutions dont celles relatives à la démographie sur les politiques éducatives sachant en particulier que la population mondiale devrait augmenter de 50% d'ici 2050 ;

CONSTATANT

que nous sommes aujourd'hui arrivés à mi-parcours des engagements pris pour 2015 et qu'il est urgent de répondre aux enjeux auxquels nous avons adhéré ;

ESTIMONS devoir mettre l'accent sur :

- l'objectif de la généralisation de la scolarisation de base ;
- la poursuite des efforts pour créer un véritable continuum avec les autres niveaux d'enseignement ;
- la recherche de pratiques de gestion efficaces et équitables ;
- la pertinence des cursus scolaires organisés en fonction des besoins de la société et de l'économie ;
- la promotion de la qualité des formations dispensées.

ESTIMONS

Également qu'il convient de renforcer la maîtrise du français, langue d'accès à la connaissance et à l'information, afin de promouvoir un enseignement de qualité dans un environnement multilingue.

**LANÇONS UN APPEL EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION
AUPRÈS DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA
FRANCOPHONIE EN VUE DE**

- renforcer la coopération francophone pour la promotion de l'éducation ;
- promouvoir les pratiques de bonne gouvernance dans les systèmes éducatifs, soutenues par une volonté politique constante et résolue ;
- encourager l'institutionnalisation des dispositifs de pilotage et d'évaluation des systèmes éducatifs ;
- améliorer la qualité de l'éducation/formation notamment par la professionnalisation des personnels, l'adaptation des curricula aux besoins sociaux et économiques ;
- développer la maîtrise du français chez les élèves, les étudiants, les enseignants et les formateurs, dans le respect de la diversité culturelle et linguistique ;

Fait à Caraquet, Nouveau-Brunswick, le 7 juin 2008.

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2009 DE LA CONFEMEN



Conférence des ministres de l'Éducation des pays
ayant le français en partage

Cadre logique du programme d'activités 2009 de la CONFEMEN

AVANT PROPOS

Le cadre logique du programme d'activités 2009 respecte l'esprit et la lettre du plan de relance dont la CONFEMEN s'est dotée à la 50^e session ministérielle tenue en novembre 2002 à Ouagadougou (Burkina Faso). Il s'articule autour des trois axes suivants :

- Axe I : Information et communication
- Axe II : Réflexion et production de nouvelles stratégies éducatives
- Axe III : Concertation et promotion des intérêts communs

Chaque axe est décliné en objectifs et résultats attendus, puis en activités assorties de leurs stratégies de mise en œuvre, les responsabilités, les indicateurs de résultats, l'échéancier et si possible les coûts estimés.

Le premier axe traduit la volonté affirmée de poursuivre les actions entreprises depuis Ouagadougou pour renforcer la visibilité et la notoriété de la CONFEMEN, pour mieux faire connaître son rôle et ses missions ; l'engagement réaffirmé de développer un espace de dialogue et de débat sous toutes ses formes, y compris sous forme interactive ainsi que la diffusion renforcée et améliorée des productions de la CONFEMEN à travers divers outils (CD-Rom, plaquettes de synthèse des travaux, CONFEMEN infos, présentoirs, site Web, etc.).

Quant au deuxième axe, il traduit le développement de la réflexion sur les facteurs de la qualité des apprentissages et les pratiques de classe ; sur la pratique de la dynamique partenariale dans les pays francophones ; le renforcement des capacités des pays du Sud, notamment en gestion et en évaluation ; l'engagement soutenu dans la mise en œuvre du PASEC IX et la consolidation des instruments d'évaluation.

Enfin, l'axe III traduit la participation au dialogue mondial sur l'éducation, la mobilisation de l'expertise francophone pour assurer un meilleur leadership dans les débats sur les politiques éducatives ; le développement d'un partenariat fonctionnel ; le renforcement du rôle politique de la CONFEMEN.

AXE I : Information et Communication

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITE	INDICATEURS DE RESULTATS	ECHÉANCIER	COÛTS ESTIMÉS DANS LE BUDGET
<p>1.1 Développer un espace de dialogue et de débat interactif avec les décideurs et partenaires de l'éducation</p> <p>RA. : un dialogue efficace et pertinent est instauré entre les acteurs de l'éducation</p>	<p>1.1.1. Organisation de forum interactif sur le thème : Expériences de la gestion des structures déconcentrées de l'Éducation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définition des modalités techniques - Mise en place d'une banque de données - Exploitation des résultats du forum et diffusion 	<p>PC PPE</p>	<p>- Document de synthèse du Forum</p>	<p>Lancement fin 2^e trimestre Exploitation 3^e trimestre</p>	-
	<p>1.1.2 Organisation de réunion : la pratique de classe et l'environnement scolaire et extra-scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des participations - Définition de contenu - Élaboration des documents - Préparation logistique 	<p>STP</p>	<p>Actes de la réunion diffusés</p>	<p>4^e trimestre</p>	<p>15 000 000 FCFA 22 867 Euros</p>
	<p>1.1.3 Conférence débat des CN sur l'organisation des enseignements : Expériences pays</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des participations - Définition de contenu - Elaboration des questions - Accord des participants - Organisation du débat 	<p>PC</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de CD-ROM produit et diffusé - Diffusion sur site Internet 	<p>Lors du séminaire des CN juillet</p>	<p>500 000 FCFA 762 Euros</p>
	<p>1.1.4 Séminaire des CN</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Exposé par des CN volontaires par aire géographique de la prise en compte des facteurs essentiels de la qualité dans les politiques éducatives - Préparation de programme spécial 50^e anniversaire - Préparation logistique 	<p>STP CN/Bureau</p>	<p>Rapport de la réunion</p>	<p>juillet 2009</p>	<p>33 350 000 FCFA 50 841 Euros</p>
	<p>1.1.5 Réunion du Bureau</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation des documents - Préparation logistique 	<p>STP Membres du Bureau</p>	<p>- Actes de l'intersession</p>	<p>Novembre 2009</p>	<p>9 000 000 FCFA 13 720,41 Euros</p>
	<p>1.1.6 Mise à jour du site Internet</p>	<p>Intégrer toutes les productions : rapports /études</p>	<p>PC</p>	<p>- Site à jour</p>	<p>continue</p>	-
	<p>1.1.7 Réunion du comité scientifique PASEC</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation contenu - Préparation logistique 	<p>PE PC - PG</p>	<p>Rapport de la réunion</p>	<p>2009</p>	<p>12 477 500 FCFA 19 021,82 Euros</p>

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITE	INDICATEURS DE RESULTATS	ECHEANCIER	COUTS ESTIMES DANS LE BUDGET
<p>1.2. Assurer une meilleure circulation d'information entre le STP et les membres</p> <p>RA : le STP dispose d'information à jour sur les pays pour alimenter ses productions</p>	<p>1.2.1 Production de documents par les CN et services de communication des Ministères de l'éducation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Production écrites des CN - Documents ou notes sur les principaux événements éducatifs par les services de communication - Annuaire statistique - Rapports des revues sectorielles 	<p>CN Service de communication PC</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de notes reçues - Sujets couverts 	<p>Action continue</p>	<p>-</p>
	<p>1.2.2 Interviews (Télé ou radio et presse écrite) du président en exercice, de la SG ou autre membre du STP en mission dans les pays membres</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identification du média par le CN - Choix du thème ou du contenu 	<p>CN Service communication pays PC/STP</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombres d'émissions - Pays concernés - Thèmes couverts 	<p>Action continue</p>	<p>-</p>
	<p>1.2.3 Organisation de la Journée internationale de la Francophonie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des pays - Engagements des pays - Mise en place comité d'organisation - Elaboration et mise en œuvre de stratégie et Programme commun 	<p>PC CN et autres acteurs nationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Remise de prix aux Lauréats 	<p>Mars 2009</p>	<p>5 000 000 FCFA 7 622,45 Euros</p>
	<p>1.2.4 Production et diffusion du bilan annuel d'activités et rapport financier</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du bilan 2008 - Rapport financier 2008 - Dégager les actions prioritaires 2009 	<p>STP/PC</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport produit et diffusé 	<p>1^{er} trimestre 2009</p>	<p>2 500 000 FCFA 3 811,22 Euros</p>

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITE	INDICATEURS DE RESULTATS	ECHÉANCIER	COÛTS ESTIMÉS DANS LE BUDGET
1.3 Développer la diffusion des productions CONFEMEN vers les membres et partenaires RA : Bonne connaissance des productions de la CONFEMEN par la communauté éducative	1.3.1 Mise à jour régulière de la base de données des adresses	- Contacts et vérification régulière avec les membres et partenaires	PC	Une base des adresses toujours opérationnelle et régulièrement enrichie	Action continue	-
	1.3.2 Production d'un CD-ROM sur les expériences innovantes de pratiques de classe	Montage à partir de la réunion et débat des CN	PC	Nombre de CD-ROM produits et diffusés	4 ^e trimestre	500 000 FCFA 762 Euros
	1.3.3 Production du journal CONFEMEN – Infos	- Choix des thématiques - Rédaction des articles - Point de vue des CN ou autres experts - Réalisation du journal	PC/STP CN	Nombre de productions diffusées et nombre d'institutions et de pays rejoins	4 numéros dans l'année	5 100 000 Fcfa 7 774 Euros
	1.3.4 Création de présentoirs CONFEMEN lors des Foras internationaux	- Identification et réalisation du matériel approprié - Choix des documents - Plan de communication - Diffusion des productions	PC STP	Les réunions couvertes	Action continue	-
	1.3.5 Production d'affiches sur la CONFEMEN et autres matériels de promotion	- Identification du contenu - Conception graphique - Impression - Diffusion	PC	- Nombre de bics, tee-shirts, casquettes, calendriers, chemises, blocs notes. - Nombres d'affiches - Institutions et pays couverts	2 ^e trimestre	9 000 000 FCFA 13 720,41 Euros
	1.3.6 Production et diffusion de nouvelles plaquettes CONFEMEN-PASEC	- Production du contenu - Révision de la Charte graphique - Impression - Diffusion	PC STP	- Nombre de plaquettes produites et diffusées - Nombres d'institutions de pays rejoins	3 ^e trimestre	3 500 000 FCFA 5 335, 71 Euros

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITE	INDICATEURS DE RESULTATS	ECHÉANCIER	COUTS ESTIMÉS DANS LE BUDGET
1.4. Exploiter les ressources documentaires du STP R.A. Les ressources documentaires sont régulièrement exploitées et réactualisées	1.4.1 Mise à jour et diffusion du répertoire des ressources documentaires du CID	Diffusion sur le site de la CONFEMEN	PC	- Répertoire disponible et à jour	Action continue	-
	1.4.2 Exploitations des documents disponibles	Exploitation et rédaction d'articles pertinents pour CONFEMEN-Infos Exploitation pour enrichir les interventions de la CONFEMEN	PC/STP	- Renforcement des connaissances du STP - Des productions riches et pertinentes - Thèmes couverts	Action continue	-
1.5. Mettre en valeur les résultats des études PASEC RA : Les résultats des évaluations PASEC sont connus par les décideurs, la communauté éducative et scientifique ainsi que le STP	1.5.1 Production et diffusion des rapports et plaquettes des évaluations Burkina-Faso, Sénégal, Congo	- Diffusion large : communauté éducative des pays concernés - Diffusion sur le site Web - Diffusion courriel et version papier	PC PE	Nombre de plaquettes diffusées Organisations et pays rejoints	2009	9 000 000 FCFA 13 720,41 Euros
	1.5.2 Activités de communication lors des principales étapes d'une évaluation - Mission d'identification - Mission d'analyse - Mission de restitution Burundi, Comores, Côte d'Ivoire, Liban, Guinée Bissau	- Préparation avec CN, Service Communication et équipe nationale PASEC - Réunion d'information avec acteurs nationaux et PTF - Communiqué de Presse et Interview	PC PE Pays	- Public touché - Types d'actions menées - Recommandations de politiques éducatives par les pays	2009	3 500 000 FCFA 5 335 Euros
	1.5.3 Activités de communication lors des événements ou sortie des résultats d'études ou document de réflexion	- Conférence de Presse - Communiqué de Presse - Publi-reportage - CONFEMEN Infos spécial	PC/STP	- Les médias touchés - Les articles de presse - Les reportages audio et visuels de l'activité	2009	

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITE	INDICATEURS DE RESULTATS	ECHEANCIER	COUTS ESTIMES DANS LE BUDGET
	1.5.4 Production de notes de synthèse des résultats du PASEC dans les interventions de la CONFEMEN	- Intégration des résultats dans le discours et allocutions du STP - Diffusion des résultats lors des colloques, séminaires régionaux et internationaux	SG – PPE – PE – PC Ministre et Président en exercice	Nombre d'interventions Nombre de Fora concernés	Action continue	-

Conditions de réalisation :

- Disponibilité des ressources
- Participation et collaboration de tous les acteurs et experts identifiés
- Disponibilité d'une expertise avérée en matière de Web-master, de graphiste, de montage audio-visuel

Financement : Ajouter les provisions suivantes :

- Acquisition de documents pour le STP : 1 000 000 FCFA (1 524,49 Euros)
- Accueil et activité de représentation : 1500 000 FCFA (2 286 Euros)

Total AXE I : 110 927 500 FCFA soit : 169 107,88 Euros

AXE II : Réflexion et production de nouvelles stratégies éducatives						
OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSA-BILITE	INDICATEURS DE RESULTATS	ECHEANCIER	COUTS ESTIMES DANS LE BUDGET
2.1 Réaffirmer et développer la réflexion en matière de politique éducative RA : Contribution pertinente de la CONFEMEN à la réflexion sur les problématiques en éducation	2.1.1 Publication des actes sur les facteurs essentiels de la qualité de l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> - Finalisation des documents de la réunion - Édition et diffusion 	PC – PPE	Actes réalisés et diffusés	1 ^{er} trimestre	2 000 000 FCFA 3 048 Euros
	2.1.2 Production et publication de l'Étude sur la pratique de la dynamique partenariale en éducation dans l'espace francophone et son impact sur les performances des systèmes éducatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Finalisation de l'étude - Édition et diffusion Promotion de l'étude (Site Web) Courriel – Version papier 	PC – PPE	<ul style="list-style-type: none"> - Document produit et diffusé - Nombre d'exemplaires diffusés - Institutions et pays rejoints 	3 ^e trimestre	1 900 000 FCFA 2 896 Euros
2.2 Contribuer au renforcement des capacités RA : Les compétences des experts du Sud sont renforcées notamment en évaluation et en gestion	2.2.1 Organisation de l'Atelier international PASEC sur les tests	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des participants du pays d'accueil - Préparation des modules - Préparation logistique 	PE PC	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants - Pays concernés - Rapports du séminaire - Résultat évaluation du séminaire 	2009	44 500 000 FCFA OIF/CONFEMEN 67 840 Euros
	2.2.2. Encadrement de stagiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Définition de la thématique de stage - Suivi et accompagnement des stagiaires 	PE PC - PPE	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de stagiaires - Rapports de stages 	2009	450 000 FCFA 686 Euros
	2.2.3. Utilisation de l'expertise des pays du Sud	Développement de la coopération Sud-Sud dans les évaluations notamment phase de saisie des données	PE Equipes nationales	<ul style="list-style-type: none"> - Membres d'équipes nationales ayant réalisé des missions d'appui - Rapport de mission 	2009	-
	2.2.4 Appui à la formation des personnels de gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la mise en œuvre des programmes nationaux des pays pilotes 	PPE et partenaires	Rapport d'exécution des programmes nationaux	2009	-

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITE	INDICATEURS DE RESULTATS	ECHEANCIER	COUTS ESTIMES DANS LE BUDGET
<p>2..3 Appuyer les pays du Sud membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur politique éducative</p> <p>RA Contribution de la CONFEMEN à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques éducatives dans les pays retenus</p>	<p>2.3.1 Réalisation des évaluations diagnostiques : Burundi, Liban, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Comores</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement et analyse des données - Élaboration des rapports - Restitution et validation des résultats - Diffusion des rapports et plaquettes 	<p>PE Équipes nationales CS PC</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et plaquettes produits et diffusés - Rapports des ateliers de restitutions 	<p>2009</p>	<p>75 169 700 FCFA 114 595 Euros</p>
	<p>2.3.2 Réalisation des évaluations dans 2 pays du PASEC X (à identifier)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des équipes nationales - Missions d'identification - Préparation et mise en œuvre du pré-test 	<p>PE Équipes nationales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport des missions 	<p>4^e trimestre 2009</p>	<p>53 480 400 FCFA 81 530 Euros</p>
	<p>2.3.3 Synthèse des travaux du PASEC sur les facteurs influents de la qualité des apprentissages</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Revue des évaluations - Analyse des travaux - Production du document 	<p>PE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Document produit 	<p>4^e trimestre 2009</p>	<p>2 000 000 FCFA 3 049 Euros</p>
	<p>2.3.4 Appui à la mise en place des dispositifs nationaux d'évaluation dans les pays sélectionnés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale - Suivi du programme - Restitution aux instances 	<p>STP OIF</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de suivi 	<p>2009</p>	<p>-</p>

Conditions de réalisation

- Engagement des pays
- Disponibilité des ressources matérielles, humaines et financières

Financement :

- Les coûts de l'activité 2.2.3. sont pris en compte dans l'article 67 du budget correspondant aux activités 2.3.1. et 2.3.2.
- Les coûts des activités 2.2.4. et 2.3.4. pourraient être pris en compte au chapitre 5 du budget.

Total AXE II : 179 500 100 FCFA soit : 273 646,13 Euros

AXE III : Concertation et promotion des intérêts communs

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITE	INDICATEURS DE RESULTATS	ECHEANCIER	COUTS ESTIMES DANS LE BUDGET
3.1 Renforcer le rôle politique de la CONFEMEN RA : Relations entre la CONFEMEN et les autres instances de la Francophonie sont renforcées	3.1.1 Insertion des orientations de la CONFEMEN dans les décisions de la Francophonie	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux différentes réunions des instances de la Francophonie (CPF – CMF) - Présentation des réalisations CONFEMEN au CPF - Contribution aux réflexions de la Commission de Coopération en éducation - Participation aux réunions et ateliers organisés par la DEF/OIF - Participation aux réunions des autres instances de la Francophonie et opérateurs directs (APF, AIMF, CONFEJES, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Président en exercice - États et Gouvernements membres - Secrétaire Générale - Conseillers 	Bilan des réunions et de prise en compte des orientations de la CONFEMEN	Action continue	6 500 000 FCFA 9 909 Euros
	3.1.2 Réunion du Comité de suivi OIF/CONFEMEN	<ul style="list-style-type: none"> - Information et échange sur la mise en œuvre de la programmation OIF 2009-2012 	CT/CN DEF/OIF	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de la réunion - Régulation des stratégies de mise en œuvre 	Avril 2009	Voir 1.1.4.
	3.1.3 Participation aux travaux du comité de pilotage sur la formation à distance des enseignants du Primaire : Haïti, Bénin, Madagascar, Burundi	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation des documents de mise en œuvre des pays - Avis CONFEMEN et CN/Pays 	SG et CN/Pays	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport du comité - Nombre d'enseignants concernés 	2009	Financement OIF
	3.1.4 Mise en œuvre de l'Entente CONFEMEN/AIMF	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du projet des centres multi-média - Participation aux réunions de l'AIMF 	SG/STP	Rapport des pays concernés	Action continue	Voir 3.1.1.
	3.1.5 Plus grande et meilleure implication de l'OIF dans la préparation et l'organisation des réunions de la CONFEMEN	<ul style="list-style-type: none"> - Implication de la DEF/OIF au GT/CN - Atelier PASEC - Réunions de l'intersession 2009 et autres séminaires 	STP DEF/OIF	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation et interventions de la DEF - Rapports des réunions 	<ul style="list-style-type: none"> - GT/2009 - Atelier PASEC - Bureau 2009 	-
3.2. Participer au dialogue mondial sur l'éducation et s'imposer par la qualité de son	3.2.1 Participation aux grandes réunions régionales et internationales sur l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte de l'information - Etablissement d'un calendrier - Préparation des interventions 	PE – PC SG PPE	<ul style="list-style-type: none"> - Calendrier élaboré - Rapports d'activités - Les Documents 	Selon le calendrier	4 500 000 FCFA

<p>expertise</p> <p>RA : Une visibilité accrue de la CONFEMEN sur le plan mondial, un leadership confirmé dans le domaine de l'éducation</p>				<p>d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> - Domaines couverts - Réaction des partenaires 		<p>6 860 Euros</p>
--	--	--	--	---	--	--------------------

	3.2.2 Participation aux revues sectorielles dans les pays membres	- Exploitation des documents du colloque - Préparation des interventions en s'inspirant des résultats des études PASEC et des orientations de la CONFEMEN	SG, PE, PPE	- Calendrier élaboré - Rapport d'activités - Pays concernés - Rapports des revues	Action continue	3 500 000 FCFA 5 335 Euros
	3.2.3 Participation aux colloques scientifiques	Exploitation des documents du Colloque Préparation des interventions à la lumière des analyses du PASEC	PE	- Calendrier élaboré - Rapport d'activités - Thèmes couverts - Rapport du Colloque	Action continue	8 525 000 FCFA 12 996, 27 Euros
3.3 Développer les contacts institutionnels de la CONFEMEN RA : Des relations fonctionnelles sont développées avec des partenaires techniques et financiers	3.3.1 Organisation des échanges ou rencontres multilatérales et/ou bilatérales avec des institutions régionales et internationales (Parrains de l'EPT, ADEA, OCDE, UE, etc)	- Échanges de données - Participation aux réunions d'échanges - Événements ou activités en partenariat - Suivi de la mise en œuvre de la 2 ^e décennie de l'éducation en Afrique	STP	- Bilan des contacts - Visites ou échanges - Bilan de participation ou des activités menées en partenariat	2009	Voir 3.2.1. 3.2.3.
	3.3.2 Partenariat fonctionnel avec les institutions de formation des personnels de l'éducation dans les États membres	- Identification des institutions - TDR pour le partenariat - Échanges de documents (production CONFEMEN, Mémoires des étudiants sur les thématiques concernant la CONFEMEN)	STP – PC - PPE	- Nombre d'institutions concernées - Les documents échangés - Enrichissement des ressources documentaires CONFEMEN	2009	-
	3.3.3 Partenariat fonctionnel avec les institutions de recherche scientifique	- Identification des institutions : IEA, SACMEQ, Pôle de Dakar, etc. - Convention de partenariat - Action à mener en partenariat - Échanges d'informations et de données - Participations actives aux réunions	PE	- Actions menées en partenariat - Les Rapports d'activités - Utilisation des données PASEC	2009	Voir 3.2.3.

Conditions de réalisation :

- Existence d'un climat de concertation et de dialogue avec les partenaires
- Aménagement de plages de rencontres virtuelles et/ou présenentielles
- Implication des divers partenaires

- Disponibilité et appropriation des différents dossiers par les acteurs concernés

Financement : Ajouter les provisions suivantes :

- Déplacements des commissaires aux comptes : 5 100 000 FCFA (7 774 Euros)

- Divers et imprévu et prise en compte de l'inflation : 7 434 800 FCFA (11 334,27 Euros)

Total AXE III : 35 559 800 FCFA soit 54 210,56 Euros

BUDGET DE LA CONFEMEN POUR L'ANNÉE 2009



Conférence des Ministres de l'Éducation
des pays ayant le français en partage

Budget de la CONFEMEN pour l'année 2009

A . BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENTS						
Description	Proposé pour 2009	2008	Écart	% écart	Ratio	
1 . A - RESSOURCES PREVISIONNELLES						
Contributions statutaires	France	44 072 608	44 072 608	0	0%	22%
	Canada	15 624 403	15 624 403	0	0%	8%
	Canada/ Québec	15 624 403	15 624 403	0	0%	8%
	Canada /Nouveau-Brunswick	9 286 202	9 286 202	0	0%	5%
	C.F.Belgique	9 286 202	9 286 202	0	0%	5%
	Suisse	9 286 202	9 286 202	0	0%	5%
	Autres pays membres (34)	85 000 000	85 000 000	0	0%	43%
Financements extérieurs disponibles	7 200 000	7 200 000	0		4%	
Financement complémentaire recherché	5 139 008		5 139 008		5%	
TOTAL 1. A.	200 519 028	195 380 020	5 139 008	3%	100%	
2 - DÉPENSES PRÉVISIONNELLES						
Charges de personnel	101 368 459	92 379 451	8 989 008	10%	51%	
Matières et fournitures	13 489 482	14 239 482	-750 000	-5%	7%	
Services extérieurs	23 214 475	22 714 475	500 000	2%	12%	
Équipement	42 846 612	42 846 612	0	0%	21%	
Missions	19 600 000	23 200 000	-3 600 000	-16%	9%	
TOTAL 2. A.	200 519 028	195 380 020	5 139 008	3%	100%	

Chapitre 1. Charges de personnel

Prévisions de dépenses	Crédits en FCFA			Variation 2009/2008 en %
	adoptés pour 2009	ouverts en 2008	ouverts en 2007	
Art 1.1. Rémunération et autres charges liées à la fonction de Secrétaire général	36 000 000	36 000 000	31 200 000	0%
Art 1.2. Rémunération du gestionnaire comptable	6 806 139	6 806 139	3 831 425	0%
Art 1.3. Rémunération du conseiller en politiques éducatives	3 130 716	3 130 716	1 250 976	0%
Art 1.5. Rémunération du personnel d'appui	29 332 076	23 938 561	21 110 423	23%
Art 1.6. Rémunération autre personnel	4 492 910	4 837 646	4 650 000	-7%
Art 1.7. Cotisations sociales	2 519 816	2 423 337	1 905 695	4%

Art 1.8. Couverture médicale	14 061 802	10 218 052	6 899 264	38%
Art 1.9. Provision pour la prise en charge des frais de prise de service et cessation de service du SG	5 025 000	5 025 000	5 025 000	0%
TOTAL	101 368 459	92 379 451	75 872 783	10%

Prévision en hausse (+ 10 %, soit 8 989 0008 FCFA) par rapport à la dotation pour l'année 2008.

Chapitre 2. Matières et fournitures

Prévisions de dépenses	Crédits en FCFA			Variation 2009/2008 en %
	proposés pour 2009	ouverts en 2008	ouverts en 2007	
Art 2.1. Fournitures et consommables techniques	3 609 092	4 609 092	5 761 365	-22%
Art 2.2. Fournitures de bureau	2 652 990	3 402 990	4 253 737	-22%
Art 2.3. Électricité	4 927 000	3 927 000	3 570 000	25%
Art 2.4. Eau	360 000	360 000		100%
Art 2.5. Carburant	1 940 400	1 940 400	1 764 000	0%
TOTAL	13 489 482	14 239 482	15 349 102	-5%

Chapitre 3. Services extérieurs

Prévisions de dépenses	Crédits en FCFA			Variation 2009/2008 en %
	proposés pour 2009	ouverts en 2008	ouverts en 2007	
Art 3.1. Dépenses d'entretien, de maintenance et réparations	7 609 329	5 609 329	6 661 180	36%
Art 3.2. Primes d'assurances	1 733 350	1 733 350	1 867 450	0%
Art 3.3. Frais de télécommunications	6 591 000	6 591 000	9 185 000	0%
Art 3.4. Postes et expéditions	3 525 036	4 425 036	7 334 100	-20%
Art 3.5. Frais de formation du personnel	1 000 000	1 000 000		0%
Art 3.6. Frais bancaires	400 000	1 000 000	1 000 000	-60%
Art 3.7. Autres services extérieurs	2 355 760	2 355 760	2 893 000	0%
TOTAL	23 214 475	22 714 475	28 940 730	2%

Chapitre 4. Equipement

Prévisions de dépenses	Crédits en FCFA			Variation 2009/2008 en %
	Adoptés pour 2009	ouverts en 2008	ouverts en 2007	
Art 4.1. Achat de mobilier de bureau				
Art 4.2. Achat de matériel technique				
Art 4.3. Provision pour le renouvellement de l'équipement	42 846 612	42 846 612	28 709 957	0%
TOTAL	42 846 612	42 846 612	28 709 957	0%

Chapitre 5. Missions

Prévisions de dépenses	Crédits en FCFA			Variation 2009/2008 en %
	proposés pour 2009	ouverts en 2008	ouverts en 2007	
Art 5.1. Participation aux réunions de la Francophonie	6 500 000	7 500 000	6 300 000	-13%
Art 5.2. Développement de partenariats et participation aux réunions régionales et internationales organisées par d'autres institutions ou en partenariat	4 500 000	4 500 000	5 000 000	0%
Art 5.3. Missions de travail dans les États et gouvernements membres de la CONFEMEN ou de l'OIF	3 500 000	3 500 000	4 000 000	0%
Art 5.4. Missions du président en exercice	0	1 500 000	1 000 000	-100%
Art 5.5. Prise en charge des commissaires aux comptes	5 100 000	5 100 000	3 800 000	0%
TOTAL	19 600 000	23 200 000	21 280 000	-16%

B . BUDGET DE PROGRAMME ET ACTIVITÉS						
Description		Proposé pour 2009	2008	Ecart	% écart	Ratio
1. B - RESSOURCES PREVISIONNELLES						
Contributions volontaires	France	74 000 000	74 000 000	0	0%	19%
	Canada	39 500 000	27 000 000	12 500 000	46%	10%
	Canada/ Québec	16 000 000	16 000 000	0	0%	4%
	Canada /Nouveau-Brunswick	7 000 000	7 000 000	0	0%	2%
	C.F.Belgique	16 000 000	16 000 000	0	0%	4%
	Suisse	16 000 000	16 000 000	0	0%	4%
Subvention OIF		58 857 420	39 357 420	19 500 000	50%	15%
Reliquats sur financements précédents		24 750 000	24 750 000	-44 516 169	-64%	6%
Financements extérieurs disponibles		68 300 000	118 130 705	-49 830 705	-42%	17%
Financement complémentaire recherché		77 682 391		77 682 391		19%
TOTAL 1. B.		398 089 811	382 754 294	15 335 517	4%	100%
2. B - DÉPENSES PRÈVISIONNELLES						
Evaluations diagnostiques des systèmes éducatifs dans le cadre du PASEC		188 810 040	206 131 900	-17 321 860	-8%	47%
Information - communication		67 517 470	70 052 394	-2 534 924	-4%	17%
Réunions de la CONFEMEN		114 327 500	106 570 000	7 757 500	7%	29%
Provision pour financement activités 50 ^{ème} anniversaire		20 000 000	0	20 000 000		4%
Provision pour divers et imprévus et incidence liée à l'inflation		7 434 800	0	7 434 800		3%
TOTAL 2. B.		398 089 811	382 754 294	15 335 517	4%	100%

Chapitre 6 Evaluation des systèmes éducatifs dans le cadre du PASEC

Prévisions de dépenses	Crédits en FCFA			Variation 2009/2008 en %
	proposés pour 2009	ouverts en 2008	ouverts en 2007	
Art 6.1. Equipement et fonctionnement des équipes nationales	7 100 000	10 650 000	10 575 000	-33%
Art 6.2. Organisation de la première phase d'enquête	37 580 400	51 940 600	43 550 250	-28%
Art 6.3. Organisation de la deuxième phase d'enquête	51 668 300	29 232 200	31 751 500	77%
Art 6.4. Formation des équipes nationales à l'analyse	4 435 000	3 667 000	5 200 000	21%
Art 6.5. Appui aux séminaires de restitution	0	3 600 000	3 000 000	-100%
Art 6.6. Rémunération des conseillers PASEC	45 634 940	44 400 000	15 581 652	3%
Art 6.7. Missions d'appui du PASEC	27 866 400	50 117 100	27 250 000	-44%
Art 6.8. Participation du PASEC aux colloques et réunions	8 525 000	6 525 000	4 350 000	31%
Art 6.9. Divers et imprévus	6 000 000	6 000 000	4 000 000	0%
TOTAL	188 810 040	206 131 900	145 258 402	-8%

Chapitre 7. Information - communication

Prévisions de dépenses	Crédits en FCFA			Variation 2009/2008 en %
	proposés pour 2009	ouverts en 2008	ouverts en 2007	
Art 7.1. Production des documents	27 700 000	36 017 394	22 825 632	-23%
Art 7.2. Acquisition des documents	1 000 000	1 500 000	2 850 000	-33%
Art 7.3. Relations publiques	16 000 000	10 335 000	8 510 000	55%
Art 7.4. Rémunération conseiller en communication	22 817 470	22 200 000		3%
TOTAL	67 517 470	70 052 394	34 185 632	-4%

Chapitre 8. Réunions de la CONFEMEN

Prévisions de dépenses	Crédits en FCFA			Variation 2009/2008 en %
	Adoptés pour 2009	ouverts en 2008	ouverts en 2007	
Art 8.1. Réunions régulières	65 977 500	76 570 000	65 250 000	-14%
8.1.1. Conférence ministérielle	0	18 600 000		
8.1.2. Réunion du Bureau	9 000 000	0	8 550 000	
8.1.3. Réunion du Groupe de travail des CN	0	17 500 000	15 500 000	
8.1.4. Réunion du Comité scientifique du PASEC	12 477 500	15 470 000	15 400 000	
8.1.5. Atelier de formation du PASEC	44 500 000	25 000 000	25 800 000	
Art 8.2. Réunions ponctuelles	48 350 000	30 000 000		61%
8.2.1. Réunion sur la pratique des classes et l'environnement scolaire	15 000 000	15 000 000		
8.2.2. Séminaire des CN	33 350 000	15 000 000		
TOTAL	114 327 500	106 570 000	65 250 000	7%

RÉCAPITULATIF DU PROJET DE BUDGET DE LA CONFEMEN pour l'année 2009

RESSOURCES PREVISIONNELLES

MEMBRES, ORGANISMES ET AUTRES	CONTRIBUTIONS STATUTAIRES	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	AUTRES	TOTAL	Ratio
France	44 072 608	74 000 000		118 072 608	20%
Canada	15 624 403	39 500 000		55 124 403	9%
Canada /Québec	15 624 403	16 000 000		31 624 403	5%
Canada/ Nouveau-Brunswick	9 286 202	7 000 000		16 286 202	3%
C.F.Belgique	9 286 202	16 000 000		25 286 202	4%
Suisse	9 286 202	16 000 000		25 286 202	4%
Autres pays membres (34) *	85 000 000			85 000 000	14%
Subvention OIF			58 857 420	58 857 420	10%
Reliquats sur financements précédents			24 750 000	24 750 000	4%
Financements extérieurs disponibles			75 500 000	75 500 000	13%
Financement additionnel recherché	5 139 008	77 682 391		82 821 399	14%
TOTAUX	193 319 028	246 182 391	159 107 420	598 608 839	100%

DEPENSES PREVISIONNELLES

DESCRIPTION PAR CHAPITRE BUDGETIRE	MONTANT	Ratio
Charges de personnel	101 368 459	17%
Matières et fournitures	13 489 482	3%
Services extérieurs	23 214 475	4%
Équipement	42 846 612	7%
Missions	19 600 000	3%
Évaluations diagnostiques des systèmes éducatifs dans le cadre du PASEC	188 810 040	32%
Information - communication	67 517 470	11%
Réunions de la CONFEMEN	114 327 500	19%
Provision pour financement activités 50ème anniversaire	20 000 000	3%
Provision pour divers et imprévus et incidence reliée à l'inflation	7 434 800	1%
TOTAL	598 608 838	100%

DESCRIPTION PAR NATURE DE DEPENSES	MONTANT	Ratio
FONCTIONNEMENT	157 672 416	26%
INVESTISSEMENTS (ÉQUIPEMENT)	42 846 612	7%
PROGRAMME ET ACTIVITÉS	370 655 011	62%
PROVISIONS CONSTITUEÈS	27 434 800	5%
TOTAL	598 608 839	100%

FICHE DE PRESENTATION

**PROJET DE BUDGET DE LA CONFEMEN
Pour l'année 2009**

A . BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT							B . BUDGET DE PROGRAMME ET ACTIVITES						
Description	Proposé pour 2009	2008	Écart	% écart	Ratio	Description	Proposé pour 2009	2008	Écart	% écart	Ratio		
1 . A - RESSOURCES PRÉVISIONNELLES							1 . B - RESSOURCES PREVISIONNELLES						
Contributions statutaires	France	44 072 608	44 072 608	0	0%	22%	Contributions volontaires	France	74 000 000	74 000 000	0	0%	19%
	Canada	15 624 403	15 624 403	0	0%	8%		Canada	39 500 000	27 000 000	12 500 000	46%	10%
	Canada/ Québec	15 624 403	15 624 403	0	0%	8%		Canada/ Québec	16 000 000	16 000 000	0	0%	4%
	Canada/ Nouveau-Brunswick	9 286 202	9 286 202	0	0%	5%		Canada/ Nouveau-Brunswick	7 000 000	7 000 000	0	0%	2%
	C.F.Belgique	9 286 202	9 286 202	0	0%	5%		C.F.Belgique	16 000 000	16 000 000	0	0%	4%
	Suisse	9 286 202	9 286 202	0	0%	5%		Suisse	16 000 000	16 000 000	0	0%	4%
	Autres pays membres (34)	85 000 000	85 000 000	0	0%	43%		Subvention OIF	58 857 420	39 357 420	19 500 000	50%	15%
Financements extérieurs disponibles	7 200 000	7 200 000	0		4%	Reliquats sur financements précédents	24 750 000	69 266 169	-44 516 169	-64%	6%		
						Financements extérieurs disponibles	68 300 000	118 130 705	-49 830 705	-42%	17%		
Financement complémentaire recherché	5 139 008		5 139 008		5%	Financement complémentaire recherché	77 682 391				19%		
TOTAL 1. A.	200 519 028	195 380 020	5 139 008	3%	100%	TOTAL 1. B.	398 089 811	382 754 294	-62 346 874	-16%	100%		
2 - DÉPENSES PREVISIONNELLES							2 . B - DÉPENSES PREVISIONNELLES						
Charges de personnel	101 368 459	92 379 451	8 989 008	10%	51%	Évaluations diagnostiques des systèmes éducatifs dans le cadre du PASEC	188 810 040	206 131 900	-17 321 860	-8%	47%		
Matières et fournitures	13 489 482	14 239 482	-750 000	-5%	7%	Information - communication	67 517 470	70 052 394	-2 534 924	-4%	17%		
Services extérieurs	23 214 475	22 714 475	500 000	2%	12%	Réunions de la CONFEMEN	114 327 500	106 570 000	7 757 500	7%	29%		
Equipement	42 846 612	42 846 612	0	0%	21%	Provision pour financement activités 50ème anniversaire	20 000 000	0	20 000 000		4%		
Missions	19 600 000	23 200 000	-3 600 000	-16%	10%	Provision pour divers et imprévus et incidence liée à l'inflation	7 434 800	0	7 434 800		2%		
TOTAL 2. A.	200 519 028	195 380 020	5 139 008	3%	100%	TOTAL 2. B.	398 089 811	382 754 294	15 335 517	4%	100%		

*ratio : poids relatif (de la prévision de ressources ou de dépenses) par rapport au total (des ressources ou des dépenses) prévues pour l'année 2009

Écart (gap) de financement 2008 - 2009 du budget de fonctionnement et d'investissements:	5 139 008
Écart (gap) de financement 2008 - 2009 du budget de Programme et activités :	77 682 391
Besoin à nouveau de financement (mesures nouvelles)	82 821 399

Sur la base des engagements financiers souscrits en 2008, le financement additionnel recherché auprès des États et gouvernements membres au titre du budget 2009 se chiffre à 82 821 399 FCFA.

RÉSOLUTIONS DE LA CONFEMEN



Conférence des ministres de l'Éducation des pays
ayant le français en partage

Résolutions de la CONFEMEN

PROJET DE RESOLUTION N°I/CONFEMEN – BU - 2008 ACCORDANT LE QUITUS A LA SECRETAIRE GENERALE POUR SA GESTION DE LA PERIODE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2007

Les ministres membres du Bureau de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) réunis à Caraquet (Canada Nouveau-Brunswick), le 5 juin 2008,

CONSIDERANT La recommandation des commissaires aux comptes lors de leur mission de vérification des comptes de l'exercice 2007 de la CONFEMEN

EXPRIMENT Leur satisfaction aux commissaires aux comptes pour le travail accompli lors de leur mission de vérification des comptes du Secrétariat technique permanent de la CONFEMEN, à Dakar, en avril 2007, en exécution de leur mandat.

DECIDENT D'accorder le quitus à la Secrétaire générale de la CONFEMEN pour sa gestion de la période du 1er janvier au 31 décembre 2007

Fait à Caraquet (Canada Nouveau-Brunswick) le 5 juin 2008

Les Ministres

**PROJET DE
RESOLUTION II /CONFEMEN -BU- 2008
PORTANT MODIFICATION DU REGLEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER
A L'EFFET DE SUPPRESSION DE LA PRISE DE DECISIONS BUDGETAIRES
MODIFICATIVES**

Les ministres membres du Bureau de la Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) réunis à Caraquet , au Canada Nouveau-Brunswick, le 5 juin 2008,

CONSIDERANT

la modification des statuts, adoptée à Yaoundé lors de la 46e session ministérielle, relative au renforcement du rôle du Bureau en lui donnant le mandat de se prononcer sur toutes décisions modificatives éventuelles,

CONSIDERANT

la modification des statuts, adoptée à Ouagadougou, lors de la 50e session ministérielle, relative à la délégation des tâches administratives au Bureau et au Secrétariat technique permanent,

CONSIDERANT

les recommandations de la Commission administrative et financière en sa session du 2 juin 2008,

DECIDENT

d'apporter des modifications aux règles applicables au Secrétariat technique permanent, telles qu'elles sont précisées ci-dessous, par la suppression de l'alinéa 1 de l'article 9, à l'effet de supprimer la prise de décisions budgétaires modificatives

CHAPITRE II

**LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT
DU SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT**

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>Article 5 : Toutes les ressources et toutes les dépenses destinées à assurer le fonctionnement du Secrétariat Technique Permanent doivent apparaître dans un document unique appelé budget de fonctionnement du Secrétariat Technique Permanent, sans aucune possibilité de contraction entre les recettes et les dépenses.</p> <p>L'ensemble des ressources est destiné à la couverture de l'ensemble des dépenses.</p>	<p>Sans changement</p>

Article 6 : Le budget de fonctionnement du Secrétariat Technique Permanent, préparé par le / la Secrétaire général (e), est obligatoirement équilibré en recettes et en dépenses.

Après son examen par la commission administrative et financière, il est présenté d'abord aux correspondants nationaux et enfin à l'approbation du Bureau.

Article 7 : Les crédits ouverts au budget ne peuvent être dépensés que pour l'objet pour lequel ils ont été votés.

Cependant, la répartition des crédits à l'intérieur du budget peut être modifiée en cours de gestion par des transferts et virements de crédits.

Article 8 : Les transferts ne modifient pas la nature de la dépense ; ils interviennent d'article en article à l'intérieur d'un même chapitre.

Les virements modifient la nature des dépenses : ils interviennent de chapitre à chapitre à l'intérieur d'un même budget.

Article 9 : Les transferts sont autorisés par décisions budgétaires modificatives établies par le / la Secrétaire général (e) du Secrétariat Technique Permanent.

Les virements sont autorisés par le / la Secrétaire général (e) qui adresse aussitôt un rapport justificatif au Président en exercice.

Article 8 : Les transferts ne modifient pas la nature de la dépense ; ils interviennent d'article en article à l'intérieur d'un même chapitre et sont autorisés par le / la Secrétaire général(e).

Article 9 : Les virements sont autorisés par le / la Secrétaire général (e) qui adresse aussitôt un rapport justificatif au Président en exercice.

**PROJET DE
RESOLUTION III /CONFEMEN -BU- 2008
PORTANT MODIFICATION DES ALLOCATIONS JOURNALIERES DE MISSION
ET DE LA GRILLE D'ALLOCATIONS CONCERNANT LES PARTICIPANTS AUX
SEMINAIRES DE LA CONFEMEN**

Les ministres membres du Bureau de la Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) réunis à Caraquet , au Canada Nouveau-Brunswick, le 5 juin 2008,
CONSIDERANT

la modification des statuts, adoptée à Yaoundé lors de la 46e session ministérielle, relative au renforcement du rôle du Bureau en lui donnant le mandat de se prononcer sur toutes décisions modificatives éventuelles,

CONSIDERANT

la modification des statuts, adoptée à Ouagadougou, lors de la 50e session ministérielle, relative à la délégation des tâches administratives au Bureau et au Secrétariat technique permanent,

CONSIDERANT

les recommandations de la Commission administrative et financière en sa session du 2 juin 2008,

DECIDENT

d'apporter des modifications aux règles applicables au Secrétariat technique permanent, telles qu'elles sont précisées ci-dessous, à l'effet de réviser les taux des allocations journalières de mission et de la grille d'allocations concernant les participants aux séminaires de la CONFEMEN

**GRILLE D'ALLOCATIONS CONCERNANT LES PARTICIPANTS
AUX SEMINAIRES DE LA CONFEMEN**

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>Principes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'établissement de cette grille d'allocations a pour but de servir de référence pour la budgétisation des frais quotidiens entraînés par la prise en charge des stagiaires ou intervenants pendant les séminaires et sessions de travail organisés par la CONFEMEN ; - Les participants et leurs autorités, notamment les correspondants nationaux seront ainsi informés sur les conditions de 	<p>Sans changement</p>

séjour et le Secrétariat technique permanent pourra travailler sur des bases stables de programmation financière ;

- Pour des raisons d'efficacité et de bonne organisation du travail, la responsabilité de fixer les modalités d'hébergement et de restauration incombera au Secrétariat Technique Permanent qui les fera connaître aux participants, dans la mesure du possible avant leur mise en route ;

- Le Secrétariat technique permanent se réserve, avec l'appui des correspondants nationaux, la possibilité de négocier les meilleures conditions tarifaires avec les hôtels, les centres d'hébergement et de restauration. Dans les cas où celles-ci n'atteindraient pas les allocations prévues, le reliquat sera conservé pour le fonctionnement d'ensemble du projet ;

- Pour les séjours de plus d'un mois, le STP prendra directement en charge le paiement des centres d'hébergement et de restauration ; les participants recevront dans ce cas, des per diem pour les « extra » ;

- Les principes qui ont guidé l'établissement des taux reposent sur la volonté d'assurer le confort et la sécurité des séminaristes sans pour autant nuire à l'équilibre financier de la CONFEMEN.

Répartition des frais quotidiens :

- Hébergement : 50 %
- Petit déjeuner : 5 %
- Déjeuner : 15 %
- Dîner : 20 %
- Extra : 10 %

Catégories de participants :

- Catégorie I : Encadreurs, personnes chargées d'une mission spéciale pour assurer le déroulement d'une activité ou d'un séminaire ;

- Catégorie II : Toutes les autres personnes à l'exception des participants

Sans changement

<p>nationaux résidents ;</p> <p>- Catégorie III : Participants résidant habituellement dans la ville où se tient l'activité. Leur prise en charge se limitera à cinq au maximum par activité.</p> <p>Catégories de pays :</p> <p>- Zone A : Pays hors zone CFA - Zone B : Pays de zone CFA</p> <p>Frais annexes remboursés :</p> <p>- transits (taux unique) :</p> <p>35 000 FCFA /nuitée 9 000 FCFA /repas 3 000 FCFA /extra</p> <p>(se situant effectivement aux heures correspondant aux transits et non pris en charge par la compagnie).</p> <p>Le déplacement aéroport hôtel aéroport, s'il n'est pas assuré par la compagnie de transport, est remboursé sur présentation de reçu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - acquisition de visa vers la destination : sur présentation de reçu ; - taxes aéroport : sur présentation de reçu ; - déplacement entre aéroports d'une même ville : sur présentation de reçu ; - déplacement entre aéroport d'arrivée et lieu d'hébergement : sur présentation de reçu ou forfait de 10 000 FCFA ; - frais médicaux : médicaments sur présentation d'ordonnance et de reçu ; les consultations et analyses ne sont pas remboursées. <p>Révisions périodiques de la grille :</p> <p>La commission administrative et financière aura à réviser périodiquement cette grille en fonction des conditions des coûts de la vie dans les pays.</p>	<p>Sans changement</p>
---	------------------------

**GRILLE D'ALLOCATIONS JOURNALIERES A PREVOIR
POUR LES PARTICIPANTS AUX SEMINAIRES OU GROUPES
DE TRAVAIL ORGANISES PAR LA CONFEMEN**

Rappel : Les économies réalisées par négociation tarifaire sur les frais directement pris en charge par le Secrétariat technique permanent seront reversées au compte du budget de la CONFEMEN.

EN FRANCS CFA

Catégorie de Participants	Logement	Petit Déjeuner	Déjeuner	Dîner	Extra	Total	Zones
Catégorie I	45 000	4 500	13 500	18 000	9 000	90 000	A
	37 500	3 750	11 250	15 000	7 500	75 000	B
Catégorie 2	40 000	4 000	12 000	16 000	8 000	80 000	A
	32 500	3 250	9 750	13 000	6 500	65 000	B
Catégorie 3						20 000	A

REGLEMENT DE DEPLACEMENT DES AGENTS DU SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT ET FIXATION DES INDEMNITES DE MISSION

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>Article premier : L'envoi en mission des agents du Secrétariat Technique Permanent s'effectue conformément aux dispositions prévues dans le présent règlement.</p> <p>Article 2 : Des indemnités pour frais de mission sont allouées aux agents du Secrétariat Technique Permanent pour les déplacements nécessités par l'exécution de leurs attributions normales.</p> <p>Les frais de déplacement des commissaires aux comptes ainsi que ceux des membres du comité scientifique du Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC) au cours de leurs missions sont alignés sur ceux consentis aux agents du Secrétariat Technique Permanent.</p> <p>Article 3 : Des indemnités pour frais de</p>	<p>Sans changement</p>

mission ne peuvent être payées que sur présentation d'une feuille de déplacement délivrée par le / la Secrétaire général (e) du Secrétariat Technique Permanent et visée à l'arrivée comme au départ par les autorités administratives locales.

Article 4 : Les déplacements du / de la Secrétaire général (e) à l'étranger sont de deux sortes :

- les déplacements dans le cadre des missions programmées approuvées par la session générale ;
- les déplacements pour les missions non programmées.

Les déplacements dans le cadre de missions programmées sont effectués par le / la Secrétaire général (e) sans accord préalable du Président en exercice.

Les déplacements dans le cadre de missions non programmées ne peuvent s'effectuer qu'avec l'accord du Président en exercice.

Article 5 : Les déplacements des autres agents du Secrétariat Technique Permanent sont décidés par le / la Secrétaire général (e). Si ces déplacements concernent l'exécution des projets, il le fait en concertation avec le conseiller responsable du projet.

Article 6 : A l'occasion de ses missions, le / la Secrétaire général (e) voyage en classe touristique à bord des avions commerciaux. Les autres agents du Secrétariat Technique Permanent voyagent en classe touristique à bord des mêmes appareils.

Toutefois les feuilles de déplacements jointes aux ordres de missions doivent être obligatoirement visées aux aéroports à l'arrivée comme au départ.

Article 7 : Les indemnités de mission ne sont

Sans changement

payées que pour la durée exacte de la mission.

Article 8 : Les taux d'indemnités journalières sont fixés conformément au tableau ci-après. Ces taux pourront être revus selon l'évolution du coût de la vie sur décision de la session générale.

Article 9 : Les indemnités journalières lorsque les activités de la CONFEMEN se déroulent à Dakar sont assimilées à celles prévues lorsqu'il y a prise en charge du missionnaire.

Article 10 : Lorsque la CONFEMEN organise des séminaires, des ateliers ou des réunions de groupes de travail, en dehors de Dakar, les modalités de prise en charge des membres du STP sont les mêmes que celles applicables aux autres participants

Article 11 : A l'occasion de ses missions, une indemnité forfaitaire de 60 000 FCFA est accordée au/à la Secrétaire général(e) pour la prise en charge de frais de représentation.

Article 12 : Pour l'utilisation d'une voiture personnelle lorsqu'aucune autre solution de transport n'est possible pour répondre aux besoins de la CONFEMEN, une rétribution kilométrique est fixée à 200 FCFA au kilomètre.

**TABLEAU DES INDEMNITES JOURNALIERES DE MISSIONS
(EN FRANCS CFA)**

	Zones	Sans prise en charge	Avec prise en charge
Secrétaire Général	A	110 000	45 000
	B	90 000	35 000
Autres agents STP, commissaires aux comptes, membres du comité scientifique du PASEC	A	100 000	39 000
	B	85 000	30 000

**PROJET DE
RESOLUTION IV/CONFEMEN-BU-2008
PORTANT SUR LA PARTICIPATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AUX
REUNIONS DES INSTANCES**

Les ministres membres du Bureau de la Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) réunis à Caraquet, au Canada Nouveau-Brunswick, le 5 juin 2008,

CONSIDERANT la modification des statuts, adoptée à Yaoundé lors de la 46^e session ministérielle, relative au renforcement du rôle du Bureau en lui donnant le mandat de se prononcer sur toutes décisions modificatives éventuelles,

CONSIDERANT la modification des statuts, adoptée à Ouagadougou, lors de la 50^e session ministérielle, relative à la délégation des tâches administratives au Bureau et au Secrétariat technique permanent,

CONSIDERANT la recommandation de la Commission administrative et financière en sa session du 2 juin 2008,

DECIDENT Que les deux commissaires aux comptes soient exceptionnellement présents lors des réunions du Bureau, pour une période transitoire, en attendant que l'amendement des statuts soit proposé à la prochaine ministérielle.

Fait à Caraquet (Canada Nouveau-Brunswick) le 5 juin 2008

Les Ministres

**PROJET DE
RESOLUTION V/CONFEMEN-BU-2008
PORTANT ANNULATION DU REMBOURSEMENT DE L'AVANCE DU FONDS
DE RESERVE AU COMPTE FONCTIONNEMENT**

Les ministres membres du Bureau de la Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) réunis à Caraquet, au Canada Nouveau-Brunswick, le 5 juin 2008,

CONSIDERANT la modification des statuts, adoptée à Yaoundé lors de la 46^e session ministérielle, relative au renforcement du rôle du Bureau en lui donnant le mandat de se prononcer sur toutes décisions modificatives éventuelles,

CONSIDERANT la modification des statuts, adoptée à Ouagadougou, lors de la 50^e session ministérielle, relative à la délégation des tâches administratives au Bureau et au Secrétariat technique permanent,

CONSIDERANT la recommandation de la Commission administrative et financière en sa session du 2 juin 2008,

DECIDENT l'annulation du remboursement de l'avance de vingt millions (20 000 000) de FCFA précédemment prélevé du fonds de réserve pour suppléer l'insuffisance des disponibilités financières du compte fonctionnement.

Un amendement aux statuts sera présenté à la 54^e session ministérielle

Fait à Caraquet (Canada Nouveau-Brunswick) le 5 juin 2008

Les Ministres

MOTIONS DE REMERCIEMENT



Conférence des ministres de l'Éducation des pays
ayant le français en partage

Motion de remerciement

AUX AUTORITES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Profondément touchés par la chaleur de l'accueil et pleinement satisfaits de la qualité et de l'excellence de l'organisation et des conditions offertes pour le bon déroulement des travaux ;

Nous, Ministres et Chefs de délégation des États et gouvernements membres de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) réunis à Caraquet les 6 et 7 juin 2008 à l'occasion de la 53^e session ministérielle :

- Exprimons toute notre gratitude aux autorités du Canada et tout particulièrement au Gouvernement du Nouveau-Brunswick, à la ville de Caraquet et au peuple acadien ;
- Saluons l'engagement personnel de Monsieur Shawn GRAHAM, premier ministre du Nouveau-Brunswick et de Monsieur Hédard ALBERT, ministre du Mieux-être, de la Culture et du Sport, ministre en charge de la Francophonie et de Monsieur Antoine LANDRY, maire de Caraquet ;
- Adressons nos remerciements les plus sincères à Monsieur Kelly LAMROCK, ministre de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, et lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions de président en exercice de la CONFEMEN ;
- Remercions chaleureusement les membres du comité d'organisation pour leur remarquable contribution au bon déroulement des travaux de cette session.

Fait à Caraquet, le 7 juin 2008

La Conférence

**MOTION DE REMERCIEMENT A L'ORGANISATION INTERNATIONALE
DE LA FRANCOPHONIE**

Nous, Ministres de l'Éducation des pays membres de la Conférence des Ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN), réunis à Caraquet les 6 et 7 juin 2008 à l'occasion de la 53^e session de la Conférence ministérielle :

- Renouvelons notre reconnaissance à son Excellence le Président Abdou DIOUF, secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, pour toute l'attention et tout le soutien qu'il accorde à la CONFEMEN ;
- Chargeons Monsieur Soungalo OUEDRAOGO, directeur de l'Éducation et de la Formation, de transmettre à Monsieur Clément DUHAIME, administrateur de l'OIF, notre appréciation de la collaboration entre la CONFEMEN et l'OIF et de l'assurer de notre volonté de continuer à œuvrer au renforcement de cette synergie pour le développement de l'éducation dans l'espace francophone.

Fait à Caraquet, le 7 juin 2008

La Conférence

**IV CÉRÉMONIE DE CLÔTURE DE LA 53^E
SESSION MINISTÉRIELLE DE LA
CONFEMEN**



Conférence des ministres de l'Éducation des pays
ayant le français en partage

Allocution de Monsieur Roger FERRARI, président de la mission éducation, formation enseignement supérieur et recherche, au nom du Comité de suivi des OING francophones

- **Excellence Monsieur le Ministre du Mieux-être, de la Culture et du Sport, Responsable de la Francophonie, représentant son excellence Monsieur le Premier Ministre,**
- **Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres,**
- **Mesdames et Messieurs les représentants des Institutions internationales,**
- **Mesdames et Messieurs les correspondants nationaux de la CONFEMEN,**
- **Monsieur le Maire de Caraquet,**
- **Madame la Secrétaire Générale de la CONFEMEN**
- **Chers invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

La conférence des OING et OSC de l'OIF réunie à Caraquet du 15 au 17 mai a débattu de l'action de ses organisations et des recommandations à faire au Sommet de la Francophonie. Ces débats ont été marqués par le contexte de crise sociale dû à la vie chère et de crise alimentaire qui frappent la plupart des pays de la Francophonie. Les OING et OSC ont manifesté leur inquiétude de voir les OSC nationales peu entendues sur les conséquences de ces crises sur les populations. La conférence appelle les autorités de tous les pays à plus de dialogue pour la mise en œuvre des mesures appropriées.

Les travaux de la conférence ont aussi été parqués par la place importante accordée à l'éducation dans toutes les questions de société.

Pour la conférence, l'Éducation est un outil majeur du développement.

Dans une perspective de développement durable, considérant qu'elle est la clef d'une citoyenneté active et d'une société civile forte, les participants ont placé l'Éducation au cœur de l'enjeu du développement. Il apparaît clairement à toutes et tous que, pour participer activement à ce processus, les populations doivent bénéficier d'une Éducation de qualité. Dans cette perspective, il est essentiel d'en valoriser l'ensemble des cycles, aussi bien dans les secteurs formel que non formel. **Le fondamental doit continuer de bénéficier de l'attention dont il est aujourd'hui l'objet. Á côté de cela, et inversement à la tendance observée**

aujourd'hui, le cycle secondaire doit absolument être massivement réinvesti et inclure un programme d'éducation à la citoyenneté démocratique. De même, dans le cycle supérieur, les efforts pour former des cadres et des dirigeants compétents dans toutes les matières doivent être poursuivis.

La conférence a aussi réaffirmé qu'il est essentiel **de veiller à la qualité de la formation des enseignants, des chefs d'établissements et des gestionnaires des systèmes éducatifs**. Dans ce sens la tendance observée actuellement visant à raccourcir la durée de la formation des professeurs et/ou les mesures visant à supprimer des postes d'enseignants, notamment dans le cycle secondaire, entre en contradiction avec l'objectif d'avoir une population bien formée capable de prendre une part active dans les prises de décision liée au développement.

Dans cette perspective, il est essentiel de placer l'éducation dans le long terme et d'inscrire ce domaine dans une vision globale valorisant toutes les étapes de son processus et revalorisant le rôle et la situation de ses personnels.

Dans cette optique, l'éducation et la formation professionnelle des populations sont des conditions impératives du développement économique et social. Une attention particulière doit être apportée aux femmes et aux populations rurales en raison des difficultés spécifiques qu'elles rencontrent.

La qualité de la formation du personnel enseignant doit être garantie car elle est essentielle à l'efficacité des politiques scolaires et de l'enseignement scolaire.

La conférence recommande :

- Donner plus de moyens à l'OIF pour initier et mettre en œuvre des politiques éducatives efficaces et accessibles à tous et à toutes ;
- Donner une formation adéquate et de qualité aux personnels enseignants ;
- S'attaquer aux multiples problèmes liés à l'éducation en langue française dans les domaines de l'alphabétisation, de la formation des maîtres, des adultes, des médias, entre autres, en accordant la priorité aux filles, aux femmes et à la jeunesse ;
- S'attaquer aux multiples problèmes liés à l'éducation en langue française dans les domaines de l'alphabétisation, de la formation des maîtres, des adultes, des médias, entre autres, en accordant la priorité aux filles, aux femmes et à la jeunesse ;
- Associer les personnes âgées dans les actions de formation ;
- Reconnaître la responsabilité qui est la leur de s'engager à mener des politiques proactives pour créer des espaces francophones, favoriser l'accès aux études supérieures et à la recherche en français dans les respects des réalités locales et des besoins des populations.

Les représentants des Sociétés Civiles francophones insistent sur la nécessité de **ne pas procéder à la marchandisation de l'éducation**.

Tenant compte du fait que les OING et les OSC sont très actives dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement (ERE), la conférence recommande une coopération plus active entre celles-ci et les opérateurs spécialisés de l'OIF.

Les OING et OSC demandent :

- de travailler davantage avec ces structures spécialisées et expérimentées, afin de développer des outils de sensibilisation et de formation adaptés à la diversité des contextes socioculturels, favorisant une démarche holistique et intégrée, qui devrait impliquer davantage les populations, les décideurs politiques, les enseignants et les universités notamment leurs pôles de recherche ;
- que le XII Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement puisse adopter, de façon urgente, le principe d'une Charte en faveur du « *Développement durable* » ou, formulation plus juste, de « *L'écodéveloppement* ».

Allocution de monsieur Martin ITOUA , président de la Fédération Africaine des Associations de Parents d'Élèves et d'Étudiants

- **Excellence Monsieur le Ministre du Mieux-être, de la Culture et du Sport, Responsable de la Francophonie, représentant son excellence Monsieur le Premier Ministre,**
- **Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres,**
- **Mesdames et Messieurs les représentants des Institutions internationales,**
- **Mesdames et Messieurs les correspondants nationaux de la CONFEMEN,**
- **Monsieur le Maire de Caraquet,**
- **Madame la Secrétaire Générale de la CONFEMEN**
- **Chers invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Après Maputo au Mozambique où les ministres africains de toutes les aires linguistiques ont échangé à l'occasion de la biennale de l'éducation en Afrique sur le thème : « *Au-delà de l'éducation primaire : défis et approches pour étendre les opportunités de l'apprentissage* », nous voici quasiment un mois après aujourd'hui, à Caraquet à l'occasion de la 53^e session ministérielle de la CONFEMEN pour poursuivre cet échange cette fois sur un thème presque similaire : « *Enseignement secondaire et perspectives* ».

Le mémorandum adopté à cet effet résume parfaitement toutes nos préoccupations et donc il serait superflu de notre part et pour les 3 minutes que nous avons de vous en dire plus au risque d'en dénaturer le contenu.

En vous félicitant de ces pertinentes conclusions qui s'inscrivent dans la dynamique de Maputo, je voudrais au nom du Comité syndical francophone de l'Éducation et de la formation représentée ici par son Président Roger FERRARI et au nom de la Fédération africaine des associations de parents d'élèves et d'étudiants, vous dire toute la joie que nous éprouvons de constater avec bonheur que la communauté francophone et notamment nos ministres en charge de l'Éducation ont dorénavant pris le ferme engagement et l'option de s'orienter vers une vision holistique de l'éducation pour une gestion intégrée et équilibrée de nos systèmes éducatifs.

C'est une formidable avancée Mesdames et Messieurs les ministres et vous pouvez compter sur l'engagement acquis des enseignants et des parents de l'espace francophone pour vous y accompagner.

Monsieur le Président en exercice ;
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Madame la Secrétaire Générale de la CONFEMEN ;
Distingués invités en vos divers grades et qualités,

Me trouvant en milieu francophone, je voudrais me permettre de vous faire part d'une réalité dont nous nous sommes bien rendu compte en octobre 2007 à Dakar, à l'occasion des Journées de réflexion sur la dynamique partenariale, organisées par la CONFEMEN en partenariat avec le CSFEF et la FAPE.

Cette réalité est en effet la suivante :

La Dynamique Partenariale : stratégie idoine à privilégier pour le développement des systèmes éducatifs justes et intégrés et équilibrés parce que considérée comme vecteur important pour l'amélioration de nos systèmes éducatifs.

Cette réalité a été du reste si bien rappelée par le Président en exercice de la CONFEMEN lors de son message à Maputo à l'occasion de la 8^e biennale de l'ADEA.

Voilà qui justifie, Mesdames et Messieurs les ministres, tout l'intérêt à accorder aux assises de Dakar sur la dynamique partenariale et la nécessité pour nous, dans le cadre de ce plaidoyer, de solliciter votre nécessaire adhésion aux conclusions et aux recommandations de ces Journées de réflexion et notamment aux questions majeures telles :

- celle essentielle du statut d'utilité publique des Associations des parents d'élèves (APE) et des Organisations syndicales pour une plus grande responsabilité de celles-ci ;
- celle relative au nécessaire renforcement des capacités des principaux acteurs de l'éducation pour une meilleure implication et responsabilisation ;
- celle relative au développement d'un partenariat public/privé basée sur la complémentarité et respectant le leadership de l'État ;
- celle relative à la formalisation des partenariats avec une claire définition des rôles de chaque acteur ;
- celle relative à la mise en place de mécanismes efficaces de prévention et de gestion des conflits ou des crises en milieu scolaire et universitaire ;
- celle relative à la mise en place d'un programme d'alphabétisation des populations ;
- celle relative à la création et/ou au renforcement des COGES au niveau des établissements en tant qu'organes de gestion émanant des principaux acteurs de l'éducation (administration scolaire, parents d'élèves et enseignants) et non l'inverse...

Voilà en résumé, le résultat des assises de Dakar la dynamique partenariale, une stratégie chère à la CONFEMEN et à laquelle nous adhérons désormais et nous nous engageons à en assurer le suivi.

C'est en effet dans le cadre du suivi des assises de Dakar qu'à l'issue de la réunion de son Conseil d'administration en novembre 2007 à Ouidah, la FAPE décida de tenir son 4^{ème}

congrès prévu au mois de novembre 2008 à Ndjaména (le ministre de l'éducation du Tchad nous l'avait annoncé hier dans cette salle) sur le thème suivant :

« Le renforcement du Mouvement parental par la pratique d'une véritable dynamique partenariale en vue de la réalisation d'une Éducation de qualité pour tous à l'horizon 2015 ».

Nous nous proposons de faire du congrès de Ndjaména auquel vous êtes conviés, mesdames et messieurs, un grand moment de présentation d'alternatives et d'échanges de pratiques pour un renforcement de la dynamique partenariale dans l'espace francophone.

Monsieur le Président en exercice de la CONFEMEN ;
Mesdames et messieurs les ministres ;
Distingués invités,

Nous sommes convaincus que vous aurez à cœur de transformer en actes hardis les conclusions et recommandations des Journées de réflexion sur la dynamique partenariale.

Ensemble, faisons de l'éducation dans les pays de l'espace francophone une cause nationale !

Je vous remercie.

Allocution de Monsieur Jean CLEVY, Chargé de mission de l'Université Senghor

- **. Excellence Monsieur le Ministre du Mieux-être, de la Culture et du Sport, Responsable de la Francophonie, représentant son excellence Monsieur le Premier Ministre,**
- **Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres,**
- **Mesdames et Messieurs les représentants des Institutions internationales,**
- **Mesdames et Messieurs les correspondants nationaux de la CONFEMEN,**
- **Monsieur le Maire de Caraquet,**
- **Madame la Secrétaire Générale de la CONFEMEN**
- **Chers invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Merci Monsieur le Président de m'avoir donné la parole pour quelques minutes.

Tout d'abord, je vous présente les excuses du Recteur TEXIER, retenu en cette fin d'année universitaire par des obligations auxquelles il n'a pu se soustraire.

Ensuite je voudrais vous indiquer pour quelles raisons l'Université SENGHOR est représentée à cette réunion de la CONFEMEN.

L'Université SENGHOR, opérateur des Sommets francophones, développe des formations présentielles, essentiellement au bénéfice de l'Afrique Sub-saharienne et ce dans différents domaines.

- **Administration /Gestion, avec spécialités :**
 - Management de Projet
 - Gouvernance et management public
- **Environnement :** gestion de l'environnement
- **Patrimoine culturel :**
 - gestion du patrimoine culturel
 - management de la culture et des médias
- **Santé :**
 - Santé
 - Politique nutritionnelle

Ces informations s'adressent à des personnes âgées d'au moins 36 ans, ayant une expérience professionnelle, un niveau académique correspondant au minimum à la licence. Ils sont déjà ou devraient être appelés à être des cadres au niveau de leur pays.

Depuis cette année, l'Université SENGHOR développe une nouvelle formation diplômante (le diplôme est un master) : « La Gestion des systèmes éducatifs ». C'est une double innovation pour l'Université SENGHOR.

1. Il s'agit d'une demande de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et de la CONFEMEN et pour la première fois, l'Université SENGHOR travaille directement avec la CONFEMEN ; c'est à ce titre que l'Université SENGHOR est représentée à cette session.
2. Il s'agit d'une formation à distance : un dispositif complexe a été mis en œuvre avec les meilleures structures francophones ayant à la fois une expérience attestée en Afrique subsaharienne dans le domaine de la gestion des systèmes éducatifs et dans celui des formations à distance.

Une promotion expérimentale est en cours de formation dans 4 pays (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Niger).

Une deuxième promotion couvrant 7 pays (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Gabon, Mauritanie, Niger) est en cours de recrutement et toutes les explications ont été fournies aux ministres de l'Éducation concernés par la secrétaire générale de la CONFEMEN, ainsi que par des missionnaires (Abou DIAARA/Recteur TEXIER) qui se sont rendus dans les différents pays.

Les ministres seront bien évidemment associés à la sélection des candidats dans la mesure où ils seront les premiers utilisateurs.

Monsieur le Président,

Je vous remercie de m'avoir donné l'opportunité d'apporter ces quelques informations.

Je voudrais me joindre au concert des louanges pour dire à quel point nous avons été impressionnés par la qualité de la préparation, des interventions et des débats à cette session ; que Madame HIMA et son équipe en soient chaleureusement remerciés ainsi que Monsieur Soungalo OUEDRAOGO.

Je remercie également nos amis acadiens dont l'accueil est unique, mélange de chaleur, de convivialité qui rappelle l'Afrique et de rigueur forte nord-américaine.

Allocution de Monsieur Paul GERIN-LAJOIE , PRESIDENT DE LA FONDATION PAUL GERIN-LAJOIE

- **Excellence Monsieur le Ministre du Mieux-être, de la Culture et du Sport,
Responsable de la Francophonie, représentant son excellence Monsieur le
Premier Ministre,**
- **Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres,**
- **Mesdames et Messieurs les représentants des Institutions internationales,**
- **Mesdames et Messieurs les correspondants nationaux de la CONFEMEN,**
- **Monsieur le Maire de Caraquet,**
- **Madame la Secrétaire Générale de la CONFEMEN**
- **Chers invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

J'ai tenu à prendre la parole pour vous donner ma part de témoignage, notamment en ce qui concerne la question d'accès et d'équité.

Cette question d'accès et d'équité nous tient à cœur parce qu'elle se résume en deux mots: l'objectif de l'éducation universelle qu'on s'est fixé, nous de la communauté internationale depuis Jomtien en 1990.

Dès l'élection d'un nouveau gouvernement en 1960, la population du Québec était mûre pour un changement. Et j'étais celui à qui on a fait appel pour diriger la réforme. L'éducation universelle, cela voulait dire atteindre les petites québécoises et les petits québécois aux quatre coins de la province du Québec. Le nouveau gouvernement s'était engagé à rendre l'éducation, universelle et gratuite pour tous. Il fallait déterminer tous les moyens nécessaires. C'est ainsi qu'on a pris des autobus qui amenaient les enfants à l'école et les ramenaient à la maison le soir. Il leur était prodigué un enseignement de qualité.

Je me disais que cette capacité de relever les défis devrait exister partout dans le monde. Il n'en tient qu'à vous de convaincre vos chefs d'Etat. Il n'en tient qu'à vous de convaincre vos collègues ministres. Il n'en tient qu'à vous de convaincre la population. Vous avez cette lourde responsabilité. Nous voulons pour nos enfants un avenir meilleur que celui dont nous avons été gratifiés.

Travaillons tous ensemble à la réalisation des belles idées dont vous discutez. Nous devons donner à ces idées des jambes.

Allocution de Madame Denise Bergeron, Secrétaire Générale de Association Francophone Internationale des Directeurs d'Etablissement Scolaire

- **Excellence Monsieur le Ministre du Mieux-être, de la Culture et du Sport,
Responsable de la Francophonie, représentant son excellence Monsieur le
Premier Ministre,**
- **Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres,**
- **Mesdames et Messieurs les représentants des Institutions internationales,**
- **Mesdames et Messieurs les correspondants nationaux de la CONFEMEN,**
- **Monsieur le Maire de Caraquet,**
- **Madame la Secrétaire Générale de la CONFEMEN**
- **Chers invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Je vous remercie de me donner la parole pour vous présenter brièvement les dernières actions menées par l'AFIDES en collaboration avec la CONFEMEN et l'OIF et pour communiquer les différentes recommandations de la 6^e Conférence internationale des ONG et des OSC qui s'est tenu ici même à Caraquet en mai dernier.

Je me réjouis déjà que la CONFEMEN ait inclus dans son memorandum sur l'enseignement secondaire et ses perspectives, la préoccupation d'harmoniser les politiques d'éducation à celles de la professionnalisation à la fois des enseignants, mais aussi des chefs d'établissement et autres gestionnaires des systèmes éducatifs

Cette préoccupation rejoint la nôtre dans le cadre du développement des capacités des gestionnaires des systèmes éducatifs. C'est pourquoi il existe aujourd'hui un partenariat entre l'AFIDES et la CONFEMEN, l'OIF, l'Université Senghor et l'Institut de la Banque mondiale pour mener des activités importantes de formation dans plusieurs pays africains à la suite de la mise en œuvre du cadre d'action adopté par les Ministres de l'Éducation lors de la 52^e ministériel.

En 2008, plusieurs pays ont déjà élaboré des stratégies nationales en gestion scolaire qui permettent la réalisation de leur plan stratégique en formation de la gestion scolaire adaptée à leurs besoins. Cette priorisation des activités de formation pour leurs gestionnaires, permettra sûrement une action plus stratégique dans le pays au regard du développement des capacités des gestionnaires des systèmes éducatifs et de ses retombées positives pour les prochaines années.

L'AFIDES, comme OING accréditée par l'OIF, fêtera cette année ses 25 ans d'existence et dans ce cadre, elle entend bien poursuivre sa mission principale associée à la

professionnalisation des gestionnaires des systèmes éducatifs en leur permettant un développement de leurs compétences par des formations de grande qualité , répondant à leurs besoins spécifiques.

Il serait trop long ici, d'énumérer tous les avantages d'une formation adaptée aux gestionnaires, mais il est intéressant de retenir, parmi les études auxquelles nous avons participées, l'immense impact des gestionnaires bien formés, sur la mobilisation de leur équipe d'enseignants, sur leur professionnalisation et sur la réussite des élèves.

Voici brièvement le champ d'intervention de l'AFIDES .

Maintenant je prends quelques minutes pour vous partager les principales recommandations de la 6^e Conférence des OING et OSC , recommandations qui rejoignent bien le mémorandum sur l'enseignement secondaire.

La 6^e Conférence recommande :

- Donner plus de moyens à l'OIF pour initier et mettre en œuvre des politiques éducatives efficaces et accessibles à tous et toutes
- Donner une formation adéquate et de qualité aux personnels enseignants et aux chefs d'établissement
- S'attaquer aux multiples problèmes liés à l'Éducation en langue française dans les domaines de l'alphabétisation, de la formation des maîtres, des adultes, des chefs d'établissement, des médias, entre autres en accordant la priorité aux filles, aux femmes et à la jeunesse.
- Associer les personnes âgées dans les actions de la formation dans une société du partage du savoir.
- Reconnaître la responsabilité des personnes à s'engager à mener des politiques proactives pour créer des espaces francophones, favoriser l'accès aux études supérieures et à la recherche en français dans le respect des réalités locales et des besoins des populations.
- Les représentants de la Société civile francophones insistent sur la nécessité de ne pas procéder à la marchandisation de l'éducation.

Avant de terminer je veux adresser un merci tout spécial à nos cousins acadiens pour leur accueil si chaleureux.

Tous nos remerciements à madame la Secrétaire générale de la CONFEMEN et à son équipe pour avoir mené de main de maître cette 53^e ministériel.

Je vous remercie de votre attention.

Allocution de clôture de Monsieur Kelly LAMROCK, ministre de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, président en exercice CONFEMEN

- **Excellence Monsieur le Ministre du Mieux-être, de la Culture et du Sport, Responsable de la Francophonie, représentant son excellence Monsieur le Premier Ministre,**
 - **Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres,**
 - **Mesdames et Messieurs les représentants des Institutions internationales,**
 - **Mesdames et Messieurs les correspondants nationaux de la CONFEMEN,**
 - **Monsieur le Maire de Caraquet,**
 - **Madame la Secrétaire Générale de la CONFEMEN**
 - **Chers invités,**
 - **Mesdames et Messieurs,**
- La 53^e session ministérielle de la CONFEMEN tire maintenant à sa fin.
 - Je crois que nous pouvons être fiers du travail qui a été réalisé au cours de cette session.
 - Vous me permettrez de témoigner à nouveau ma reconnaissance au Dr Ousmane Samba Mamadou pour tout ce qu'il a accompli au cours de son mandat à titre de président en exercice. J'aimerais aussi souligner la qualité du travail de notre secrétaire générale, Mme Adiza Hima.
 - Les conclusions de nos travaux démontrent bien l'esprit de renouveau et de relance qui anime la CONFEMEN.
 - Le thème de cette 53^e session ministérielle portait sur les perspectives pour l'enseignement secondaire dans les pays de la Francophonie.
 - Nous avons eu des échanges très fructueux qui ont abouti , entre autres choses, à un ensemble d'orientations à privilégier pour assurer l'accès et la qualité de l'enseignement secondaire. Celles-ci ont été consolidées dans un mémorandum.

- Ces orientations touchent :
 - L'accès et l'équité
 - La qualité et la pertinence de l'enseignement et de l'apprentissage
 - La mobilisation et la gestion des ressources.
- Nous avons aussi convenu de lancer un appel en faveur du développement de l'éducation auprès des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie qui tiendront leur sommet à Québec en octobre prochain.
- Mesdames et Messieurs, le Nouveau-Brunswick est très honoré d'exercer la présidence de la CONFEMEN. Soyez assurés que je ne ménagerai aucun effort pour faire progresser les intérêts de notre organisation.
- L'Acadie du Nouveau-Brunswick a été très heureuse de vous accueillir. Nous espérons que vous avez aimé votre séjour et que vous garderez un agréable souvenir de votre passage ici.
- Il m'apparaît important de remercier publiquement toutes les personnes qui ont collaboré de près ou de loin à l'organisation de cette session, notamment, le personnel de l'École des Pêches, du Carrefour de la mer, du gouvernement du Nouveau-Brunswick, du gouvernement du Canada, de la CONFEMEN, les nombreux bénévoles ainsi que le maire et toute la communauté de Caraquet.
- Je vous souhaite un bon retour dans vos pays et je me réjouis à l'idée de vous revoir.
- Mesdames, Messieurs, je déclare clos les travaux de cette 53^e session ministérielle de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage.
- Merci.

ANNEXES



Conférence des ministres de l'Éducation des pays
ayant le français en partage

ANNEXE 1

Rapport de synthèse des ateliers



Conférence des ministres de l'Éducation des pays
ayant le français en partage

Atelier 1: Accès et équité

Orientations générales

- mieux harmoniser les politiques d'éducation et de développement ;
- assurer une continuité dans les responsabilités en matière de politiques éducatives ;
- mieux évaluer les besoins d'éducation et s'engager dans une planification à long terme
- se doter d'une stratégie sectorielle ;
- ne pas se limiter à garantir l'accès des jeunes à l'école, mais rechercher les moyens d'assurer leur persévérance et leur réussite, notamment par la diversification des modes de formation ;
- étendre la couverture scolaire à toutes les zones du pays ;
- étendre l'offre de formation professionnelle et technique, dont l'utilité est plus visible aux yeux des parents ;
- créer des comités de développement de l'éducation au niveau des régions, des districts et des villages ;
- partager les expériences porteuses et renforcer la coopération sud-sud.

Ressources humaines et matérielles

- éviter les prises de retraite précoce chez les enseignants ;
- assurer une meilleure adéquation entre la formation pédagogique des enseignants et la réalité des classes ;
- combler le besoin de formateurs d'ouvriers spécialisés pour répondre aux besoins des entreprises ;
- répondre aux besoins en manuels et en fournitures scolaires ainsi qu'en laboratoires.

Ressources financières

- tenir compte des limites du financement extérieur ;
- que les partenaires techniques et financiers soutiennent mieux les états qui investissent en éducation ;
- améliorer l'efficacité et l'utilisation des ressources existantes ;
- être imaginatifs et miser sur les partenariats ;
- augmenter le budget de l'état consacré à l'éducation et investir plus dans l'enseignement secondaire ;
- s'appuyer sur les promoteurs des établissements privés d'utilité publique pour étendre l'accès à l'enseignement secondaire ;
- faire appel aux ressources existantes dans la communauté, par exemple à la main-d'œuvre spécialisée, pour la construction d'écoles ;
- impliquer davantage les communautés et les comités de gestion scolaire.

Equité

- soutenir l'accès des filles à l'enseignement secondaire, notamment par des mesures de discrimination positive, des mesures de soutien aux familles, en particulier aux mères, l'organisation d'activités génératrices de revenu, des activités d'alphabétisation professionnalisante, le recrutement d'enseignantes et la mise sur pied de collèges de proximité (ou de maisons de jeunes filles) et d'écoles pour les filles ;

- associer des partenaires locaux pour dégager des moyens pour soutenir l'accès des filles à l'éducation ;
- valoriser l'accès des filles aux filières de formation traditionnellement masculines ;
- relancer les internats et octroyer des bourses pour assurer l'accès des enfants de milieux défavorisés et des filles à l'éducation ;
- valoriser et formaliser les centres de formation à des métiers pour faciliter la réinsertion scolaire des jeunes décrocheurs ;
- trouver des moyens pour attirer des enseignants qualifiés en milieux éloignés ;
- spécialiser les établissements pour palier la carence d'enseignants dans les domaines des sciences et des mathématiques ;
- ajuster le calendrier scolaire pour tenir compte de la réalité des communautés ;
- développer une politique claire pour scolariser les nomades ;
- veiller à recruter des enseignants des différents groupes ethniques, et notamment des femmes, pour assurer la promotion de l'éducation auprès des populations concernées ;
- mettre en place des mesures pour faciliter l'accès à l'enseignement secondaire des élèves ayant des besoins spéciaux, notamment les élèves handicapés et ceux éprouvant des difficultés d'apprentissage ;

Président : Niger

Rapport : Canada/Québec

Atelier 2 : La qualité et la pertinence de l'enseignement et de l'apprentissage

Quatre questions ont été posées aux participants (cf. document CN/08-10) portant sur les facteurs de qualité, les voies d'action à privilégier, les mesures institutionnelles et pédagogiques à promouvoir, l'efficacité des actions et leur ajustement en fonction des évolutions du contexte social.

Méthodologiquement, les participants après avoir identifié les priorités qu'il convient à leurs yeux de prendre en compte, ont repris chacune d'entre elles (Voies d'action, mesures institutionnelles, dispositifs à mettre en place) et ont essayé d'identifier les voies d'action à privilégier.

Même si les membres de l'atelier n'avaient pas à prendre en compte les questions de financement, une remarque a été formulée pour garder à l'esprit les impacts financiers des mesures avancées et en mesurer pour chacune d'entre elles, l'impact en termes de coût pour être certain de procéder à des choix pertinents et efficaces.

Pour chaque facteur, il convient de trouver les moyens pour les mettre en œuvre.

Priorité 1 : la professionnalisation des enseignants

Pour cet axe, il convient de mettre l'accent sur trois dimensions :

- le renforcement des capacités des formateurs dans les instituts de formation initiale. Assurer un suivi sur le terrain des jeunes enseignants par les chefs d'établissement, par les conseillers pédagogiques, par l'inspection ;
- le renforcement de la formation continue pour répondre aux besoins concrets des enseignants, notamment pour les nouveaux agents contractuels, mais également pour les chefs d'établissement, des conseillers pédagogiques, de l'inspection ;
- l'institutionnalisation des structures pédagogiques et les rendre opérationnelles. Rechercher l'effectivité des prestations entreprises.

Priorité 2 : les curricula

- la diversification des curricula permettant d'intégrer les orientations pour la suite du cursus scolaire (notamment aux termes du 1^{er} cycle du secondaire) et pour l'entrée dans la vie active et l'intégration ;
- le développement des structures d'orientation ;
- les curricula doivent être conçus en fonction des réalités locales, régionales et devront répondre aux attentes et besoins de la société, tout en prenant en compte les capacités réelles des élèves. Des socles de compétences doivent pouvoir être conçus ;

- la réduction des distorsions entre les curricula officiels et les curricula réellement mis en œuvre ;
- la mise à disposition de manuels, de matériels didactiques et d'équipements adaptés aux objectifs et référentiels ;
- la mise en œuvre expérimentale des curricula pour bien maîtriser les outils avant d'en généraliser les outils concrets (un dispositif de veille sur la mise en œuvre des curricula). pour le fondamental, Madagascar a mis en place un conseil scientifique sur la mise en œuvre des nouveaux curricula.

Priorité 3 : l'évaluation au service du pilotage

- il faut mettre en place un dispositif national d'évaluation et de pilotage qui soit visible, connu et bien doté en moyens opérationnels. Les résultats des écoles doivent leur être communiqués afin d'organiser la remédiation ;
- la nécessité de disposer de statistiques au niveau local, régional, national pour objectiver les résultats de chaque établissement. Rendre fiable les données collectées et en assurer la communication.
- intégrer dans les resen les facteurs qualité avec des scénarios de politique de la qualité.

Priorité 4 : l'environnement scolaire favorable à l'apprentissage

- l'environnement doit être considéré comme un tout. il convient de distinguer le milieu rural du milieu urbain. L'environnement doit pouvoir répondre aux besoins des enseignants (habitat, dispensaire de santé;
- la prise en compte des besoins des élèves constitue un facteur positif pour motiver et les attirer dans les écoles (prise en compte des besoins des filles, qualité de l'environnement rendu agréable, place pour les loisirs, la sécurité, la santé, la nutrition...). Développer les facteurs pour que les enfants aiment leur école. Développer des écoles qui soient favorables aux pratiques pédagogiques ;
- l'importance de concevoir des infrastructures adaptées aux besoins des jeunes filles ;
- l'importance de l'équipement en matériel didactique, en machines-outils, appareils d'expérimentation, etc ;
- l'état doit pouvoir définir des normes pour la construction des bâtiments scolaires applicables aux différentes autorités éducatives. le dispositif d'évaluation doit être chargé de vérifier l'application des normes.

Les interventions ont mis l'accent sur :

1. l'enseignement secondaire doit être abordé dans son contexte. ce n'est pas un « îlot » isolé du reste. la qualité doit être abordée selon une approche globale pour l'ensemble des niveaux primaire et secondaire ;
2. quatre facteurs doivent être résolus :
 - a. qualité de la formation initiale et continue des enseignants (1000 collèges, 300 lycées au cambodge), sélection en fonction de la motivation des enseignants (attractivité de la ville par rapport à la campagne, ce qui justifie un recrutement sur place) ;
 - b. la construction et l'équipement des établissements ;
 - c. l'amélioration des curricula et des manuels scolaires (mettre à jour en fonction des évolutions de la société) ;
 - d. assurer un travail de suivi, de contrôle et d'évaluation, une formation à l'évaluation pour les chefs d'établissement et les responsables pédagogiques ;
 - e. la prise en considération des salaires des enseignants.
3. s'il faut prioriser les facteurs :
 - a. importance de la formation continue des enseignants définitifs ;
 - b. les programmes d'études en cohérence avec les réalités locales, avec un suivi en termes de manuels et de supports didactiques ;
 - c. le développement de la culture d'évaluation.
4. une réflexion doit être menée au sein des établissements sur les difficultés d'apprentissage des élèves. quelques pistes sont évoquées à cet égard :
 - a. la promotion d'un apprentissage pratique au détriment d'un apprentissage théorique, considéré comme facteur de motivation et moyen de lutte contre l'abandon scolaire ;
 - b. l'importance des conseillers pédagogiques, des chefs d'établissement ;
 - c. le développement de la culture d'établissement par la pratique du projet ;
5. l'importance de l'enseignant : de sa carrière, de sa formation, facteurs de motivation ;
6. l'importance des compétences administratives.

En termes de pertinence, il faut garder à l'esprit les contextes locaux, nationaux et internationaux qui doivent être pris en référence pour les apprentissages. La qualité doit être conçue par rapport à un contexte pour atteindre une véritable pertinence.

Le premier élément c'est l'enseignant dans sa formation, sa carrière, sa rémunération.

Ensuite, c'est le manuel scolaire.

Puis l'évaluation

Enfin la gestion scolaire.

Ne pas oublier l'enseignement technique.

Importance du matériel didactique : ce n'est pas uniquement le manuel, mais aussi les équipements, les outillages pour l'enseignement technique

Le problème reste la duplication des modèles : un agriculteur n'envoie pas ses enfants à l'école, mais lui apprend à reproduire sa façon de cultiver. Comment sortir du modèle pour prévoir un véritable développement des pays du Sud ? Rechercher l'amélioration de

l'enseignement des technologies en fonction des réalités économiques de l'Afrique. Cette approche doit constituer un facteur clé pour l'amélioration de la qualité de la formation.

Pour réaliser cette révision des curricula et de technologies enseignées, il convient de mettre en place des moyens d'observation des évolutions technologiques pour rendre pertinents les curricula.

Après ce tour de table, les participants ont essayé de répondre aux quatre questions :

1. Les priorités :

- i. les enseignants en quantité et de qualité (place dans société, revalorisation de la fonction, plan de carrière, statut financier, attitude positive des enseignants, etc.);
- ii. la professionnalisation des enseignants (formation initiale et continue). l'enseignant doit être formé dans une grande proximité pour concevoir des formations adaptées à ses problèmes. la culture de la formation doit être promue en l'inscrivant dans une perspective « d'éducation et de formation tout au long de la vie ». les formations doivent être conçues dans une perspective de remédiation.
- iii. l'évaluation en prenant en compte l'évaluation des acquis des élèves, mais également des classes, des établissements comme outil de pilotage ;
- iv. l'adaptation des curricula aux réalités d'aujourd'hui ;
- v. les équipements, qualité des conditions de travail ;
- vi. la santé et l'équipement des élèves ;
- vii. bien cibler les formations mises en place en fonction des besoins locaux.

2. Les mesures à prendre

Président : Togo

Rapporteur : Communauté française de Belgique

Atelier 3 : Mobilisation et gestion des ressources

Au terme d'un tour de table, les membres de l'atelier ont identifié deux problèmes majeurs auxquels se heurte le développement de l'enseignement secondaire, à savoir : une insuffisance chronique des ressources mobilisées et une mauvaise utilisation de celles disponibles. Cette situation se traduit par les faits suivants :

- dans tous les pays, le financement de l'enseignement secondaire provient essentiellement du budget de l'État. or, avec les progrès enregistrés au niveau de l'enseignement primaire, les seules ressources étatiques ne suffisent plus ;
- les faibles ressources mobilisées sont souvent mal réparties entre les différents niveaux des systèmes éducatifs. généralement, les principaux bénéficiaires de ces ressources sont l'enseignement primaire et l'enseignement supérieur.

Pour pallier à toutes ces insuffisances, un consensus s'est dégagé autour des actions suivantes :

1 – la diversification des sources de financement en faveur de l'enseignement secondaire, à travers la mobilisation des ressources auprès des partenaires techniques et financiers (ptf) ;

2 - le renforcement du partenariat avec le secteur privé, les collectivités locales, ainsi que les communautés de base ;

3 – une répartition plus rationnelle des ressources disponibles aux différents niveaux du système éducatif (éducation de base, enseignement secondaire et enseignement supérieur) .

par ailleurs, l'atelier recommande qu'une réflexion approfondie soit engagée en vue de promouvoir les voies et moyens susceptibles d'assurer une valorisation de la formation technique et professionnelle.

Enfin, il a été formulé le souhait de voir tous les États adopter une politique de maîtrise de la démographie.

PRESIDENT: Burkina Faso

RAPPORTEUR : Cameroun

ANNEXE 2

RÉSULTATS DES ÉTUDES DU PASEC



Conférence des Ministres de l'Éducation
des pays ayant le français en partage

Résultats des études du PASEC

Introduction

Le programme d'analyse des systèmes éducatifs a été créé en 1991 par les ministres de la CONFEMEN et vise à :

- Identifier des modèles d'écoles efficaces et peu coûteux ;
- Développer une capacité interne d'évaluation du système éducatif ;
- Diffuser les résultats, les méthodes et instruments d'évaluation ;
- Renforcer le rôle d'observatoire permanent de la CONFEMEN.

Le programme a été renforcé dans ses moyens ces dernières années pour faire face à l'augmentation du nombre d'évaluations (de 2 à 5 par biennium) et des partenariats. La méthodologie est restée sensiblement la même depuis les débuts du programme et nécessite aujourd'hui quelques développements au niveau des tests. Cependant, elle a montré une certaine robustesse au niveau des analyses et a permis de dégager les pistes d'amélioration de la qualité dans un contexte de forte progression des effectifs scolaires et de diversification des modes de scolarisation. Qui plus est, le volume et la qualité des données ont augmenté, grâce au soutien des partenaires techniques et financiers et à une meilleure documentation des procédures d'évaluation et d'administration des instruments.

Les études PASEC ont abordé plusieurs thèmes prépondérants, répondant à une demande politique, tel que le redoublement, le statut et la formation des enseignants ou la gestion scolaire. Les facteurs de la qualité dégagés par les études PASEC ont montré une certaine cohérence entre pays. La répétition des évaluations dans certains pays permet d'envisager d'autres types d'analyses, à savoir l'appréciation de l'évolution dans le temps de la qualité, toujours en rapport avec la progression de la scolarisation.

Le PASEC s'étend depuis peu à des pays recouvrant des problématiques nouvelles : à moyens revenus, ayant atteint la scolarisation primaire universelle ou à des pays dont le français n'est pas langue d'enseignement et qui sont en sortie de crise. Avant de relever ces nouveaux défis, ce papier fait le bilan des évolutions mesurées par le PASEC de 1991 à 2006 et donne les premiers résultats pour deux pays.

Après avoir brièvement passé en revue les questions d'ordre méthodologique, nous ferons état de l'évolution des systèmes éducatifs depuis 1991 sur les plans quantitatifs et qualitatifs, avant d'aborder les questions de mesure de la qualité et des voies et moyens pour l'améliorer, à travers les résultats d'analyse Gabon et Maurice.

PARTIE A : ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION EN AFRIQUE FRANCOPHONE A PARTIR DES DONNÉES PASEC VII ET VIII

1) Quelle a été l'évolution récente de la méthodologie ?

Le principe de base de la méthodologie PASEC consiste à tirer parti de la variété des situations de scolarisation pour identifier les facteurs de progression des élèves, par le biais de méthodes quantitatives. Des tests sont passés par les élèves de 2^{ème} et 5^{ème} année en début et en fin d'année scolaire et des questionnaires contextuels administrés aux élèves, maîtres et directeurs.

Cette méthodologie, élaborée au début des années 1990, répond avant tout au besoin de mieux identifier les investissements à réaliser et les mesures à prendre pour augmenter ou maintenir la qualité dans un contexte de progression attendue des effectifs.

La méthodologie se distingue de celle des autres programmes internationaux², dont l'objectif principal est de mesurer les acquis scolaires des élèves à partir de tests. Le PASEC utilise des instruments standardisés, mis au point aux débuts du programme, ce qui permet d'établir des comparaisons et de donner des indications sur le niveau global de la qualité dans les différents pays. Si ces instruments ne constituent pas *stricto sensu* une mesure du niveau des élèves, sous la forme d'une échelle de compétences, ils permettent en revanche de mener des analyses quantitatives visant à identifier les facteurs d'efficacité des systèmes éducatifs.

Depuis ces dernières années, la méthodologie du PASEC a évolué en s'inspirant des méthodes des autres programmes internationaux, notamment celles conduites par l'IEA³. Au niveau des procédures d'échantillonnage, le secteur privé est désormais couvert, les tailles des échantillons ont augmenté et les critères de stratification ont été simplifiés. Les procédures de traitement et de vérification des données ont été améliorées et harmonisées et globalement, la qualité et le volume des données ont ainsi largement augmenté⁴.

Les méthodes d'analyse mises en œuvre sont en revanche restées identiques et le calcul des scores reste basique, au regard de la complexité des procédures psychométriques, mises en œuvre dans les autres programmes. Au niveau des instruments, les questionnaires ont été améliorés et des outils de mesure du temps scolaire ont été mis au point et expérimentés. Les évolutions de la méthodologie et les procédures actuellement employées sont décrites dans le guide méthodologique PASEC, à paraître⁵.

Les tests PASEC ont été mis au point au début des années 1990, sur la base des curricula de quelques pays. Depuis lors, les curricula ont largement évolué et se sont diversifiés entre pays, sans que cela soit pris en compte dans les analyses, comme source de variation du niveau des élèves. Le PASEC a donc mandaté à l'Université de Liège, une analyse des curricula pour la région, ainsi qu'une réflexion sur la révision des tests PASEC et des procédures de calcul des scores. Ce travail a débouché sur des propositions d'amélioration de la méthodologie.

² PISA, PIRLS, SACMEQ, TIMMS.

³ www.iea.nl

⁴ Il suffit d'observer les taux de réponse et les tailles d'échantillon pour s'en convaincre.

⁵ La stratégie envisagée est celle d'une publication module par module.

La méthodologie n'a en outre pas été conçue pour mesurer l'évolution dans le temps du niveau des élèves. Néanmoins, la répétition des évaluations dans certains pays permet cet exercice, en prenant quelques précautions d'ordre scientifique. Tous les programmes internationaux d'évaluation ont dû à un moment faire face à cette situation. Néanmoins, l'évolution de la qualité faisant débat, il serait dommage de se priver des informations fournies par le PASEC sur le sujet.

2) Évolution de la scolarisation 1991-2006

Avant d'aborder les questions de suivi dans le temps de la qualité de l'éducation primaire, il convient d'apprécier l'évolution globale des systèmes éducatifs des pays étudiés par le PASEC récemment, à travers les indicateurs produits par l'UNESCO entre 1991⁶ et 2006 et d'éléments d'ordre qualitatifs.

Les pays étudiés par le PASEC récemment sont le Bénin, le Cameroun, Madagascar, la Mauritanie, le Tchad (PASEC VII) et le Burkina Faso, le Congo, le Gabon, Maurice et le Sénégal (PASEC VIII). Les analyses se concentrent sur ce sous-échantillon de pays, jugé suffisamment représentatif de la diversité des systèmes éducatifs étudiés par le PASEC.

En Afrique subsaharienne, le nombre d'élèves du primaire est passé de 63,2 à 109,7 millions entre 1991 et 2005⁷. En Afrique francophone, la progression du taux brut de scolarisation (TBS) au primaire est considérable puisque celui-ci est passé en moyenne de 81,6% en 1991 à 102,1%⁸ en 2006, en considérant les dix pays du PASEC VII et VIII. L'évolution est notable entre 2001 et 2006 (+ 10 points), d'autant plus que le redoublement a largement baissé, passant de 21,4% à 16,7% sur cette même période. Même si l'on reste encore loin de la scolarisation primaire universelle (SPU), si l'on considère le taux d'achèvement du cycle (59% en moyenne), un nombre accru d'enfants ont accès à l'école depuis que l'objectif de SPU a été formulé.

L'offre scolaire, mesurée par le TBS, a connu ces évolutions positives grâce à la diversification des modes de scolarisation et à une augmentation des dépenses consacrées à l'éducation. Les créations d'écoles publiques ont en effet bénéficié d'investissements importants, suite notamment aux engagements internationaux (tels que l'Initiative EPT-Procédure accélérée dite *Fast Track*) et à une plus forte mobilisation des ressources internes dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté, accompagnées de mesures d'allègement de la dette.

Sur les 8 pays⁹ pour lesquels les données sont disponibles, le pourcentage d'élèves scolarisés dans le privé est quand à lui passé en moyenne de 11,9% en 1991 à 16,9% en 2001 puis 18,2% en 2006. Les statistiques internationales ou régionales ne prennent pas en compte les divers types d'écoles, pour des problèmes de définition commune, mais l'on peut considérer que l'offre communautaire a aussi soutenu la progression des effectifs, sans qu'on puisse réellement le prouver sur la base de statistiques fiables. Au Tchad, par exemple, le pourcentage d'élèves scolarisés dans les écoles communautaires est passé de 9,3% à 21,6% des effectifs entre 1991 et 2004¹⁰.

⁶ Date de création du PASEC, un an après la Conférence de Jomtien sur l'éducation pour tous.

⁷ UNESCO (2008), *Rapport global de suivi de l'EPT*, p. 41, UNESCO.

⁸ Source : Institut de Statistiques de l'UNESCO, www.uis.unesco.org

⁹ Les données pour le Congo et le Gabon ne sont disponibles qu'à partir de 2001.

¹⁰ Rapport PASEC Tchad 2006.

Ce phénomène de l'offre non étatique n'est pas seulement l'apanage de l'Afrique subsaharienne, il est mondial, selon l'UNESCO¹¹ :

« L'importance de plus en plus grande des prestataires non étatiques, surtout dans les pays où l'effectif scolaire a fortement augmenté depuis 2000, et la décentralisation des responsabilités financières, politiques et administratives en matière d'éducation constituent deux autres tendances institutionnelles. La confusion des rôles et des responsabilités sont un problème que pose fréquemment la décentralisation et il y a un risque d'aggravation des inégalités sous-nationales ».

Tableau 1 : Moyenne* de quelques indicateurs pour les pays PASEC VII et VIII

	1991	1996	2001	2006
TBS	81,6	86,0	90,4	102,1
% Redoublants	21,4	16,7
% Effectifs Privé**	11,9	14,4	16,9	18,2

... Données manquantes

* Non pondérée par la population des pays.

** À l'exception du Congo et du Gabon

Source : Institut de Statistique de l'UNESCO, www.uis.unesco.org

Globalement, le développement de l'éducation primaire s'appuie largement sur la participation communautaire et la charge financière des dépenses d'éducation pesant sur les familles reste encore importante. Au Cameroun par exemple, les ménages contribuent à hauteur de 44% aux dépenses d'éducation¹².

Selon l'UNESCO¹³, quatorze pays ont supprimé les frais d'écolage depuis 2000, ce qui est très peu. Lorsqu'ils ont été supprimés, l'augmentation des effectifs a été immédiate (Bénin, Cameroun par exemple), ce qui n'est pas sans poser des problèmes de gestion des flux. La suppression des frais d'écolage fait partie des mesures ayant contribué à étendre l'offre scolaire dans les zones rurales ou enclavées. Pour une discussion sur cette question en lien avec la gestion scolaire, voir le papier du PASEC sur la question¹⁴.

L'hypothèse est donc que le public d'élèves a changé entre 1991 et 2006 parallèlement à la diversification des modes de scolarisation.

Entre 1999 et 2005, le pourcentage de filles parmi les effectifs scolarisés est passé de 45,2 à 46,8% et certains pays ont rattrapé leur retard, parmi les dix visés. Cela donne une première indication confortant notre hypothèse.

Tableau 2 : Pourcentage de filles dans les effectifs du primaire 1999-2005, PASEC VII et VIII

¹¹ UNESCO (2007), « Rapport mondial de suivi sur l'EPT », Version provisoire, UNESCO, Paris.

¹² Rapport PASEC Cameroun 2007.

¹³ UNESCO (2007), op. cit.

¹⁴ KOUAK B. T. (2007), *L'abolition des frais d'écolage : planifier la qualité et la pérennité financière*, papier présenté à la conférence sur l'abolition des frais d'écolage, Bamako, juin 2007. <http://www.confemen.org/spip.php?article278>

	1999	2005
Burkina Faso	40	44
Cameroun	45	46
Tchad	37	40
Bénin	39	44
Congo	49	48
Gabon	50	49
Madagascar	49	49
Maurice	49	49
Sénégal	46	49
Mauritanie	48	50
Moyenne	45,2	46,8

Source : UNESCO (2007).

De même, le corps enseignant a subi des modifications profondes dans son mode de recrutement, de type de contrat et de formation, sans que les statistiques permettent de mesurer cette évolution précisément. Schématiquement, le corps enseignant a évolué du fonctionnariat à la contractualisation, avec un partenariat État- communautés pour le paiement des salaires, tandis que les niveaux de diplôme académique de recrutement et de formation initiale ont baissé. On peut considérer globalement que les fonctionnaires ne représentent plus que 50 % des effectifs enseignants¹⁵. Les disparités de salaires, de statuts et de contrats ont complexifié la gestion des enseignants dont le pouvoir d'achat n'a pas toujours évolué favorablement.

Dans le même temps, les curricula ont été modifiés pour tenir compte de nouvelles approches pédagogiques ou pour les compétences de vie courante ou pour introduire les langues nationales dans l'enseignement, sans que la formation des enseignants suive systématiquement ces évolutions et permette d'appliquer totalement les réformes sur le terrain.

Ainsi, les systèmes éducatifs africains ont évolué rapidement en une quinzaine d'années aussi bien sur le plan quantitatif (effectifs) et que sur le plan qualitatif (réformes).

Ce contexte a été favorable aux mouvements sociaux et à contribuer à alimenter le débat sur le temps scolaire, sans négliger les contraintes d'ordre économique pesant sur les familles (travaux dans les champs des élèves par exemple). Les problèmes de temps scolaire ont créé des disparités importantes entre secteurs public et privé (cas du Bénin et du Sénégal notamment). Les modes de gestion scolaire n'ont pas véritablement subi de changements majeurs pour faire face à ces évolutions, tandis que la dynamique partenariale apparaît de plus en plus comme un facteur clé des réformes et par conséquent de la qualité de l'enseignement. Dans ces conditions, la question de l'évolution de la qualité de l'enseignement primaire est légitime et les données PASEC peuvent contribuer à y répondre, au cas par cas, en tenant compte du contexte de chaque pays et en notant que les instruments n'ont pas été conçus strictement pour cela.

L'objectif de l'EPT pour le primaire mérite d'être rappelé une fois de plus : « *Faire en sorte que d'ici à 2015, tous les enfants, notamment les filles, les enfants en difficulté et ceux*

¹⁵ Estimation basée sur le tableau de synthèse régional publié dans le rapport PASEC Guinée 2006.

appartenant à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de la suivre jusqu'à son terme ».

Il faut reconnaître que les questions de qualité n'ont pas fait forcément l'objet d'une attention suffisante comme l'a reconnu d'ailleurs un rapport d'évaluation de la Banque Mondiale :

« Les pays doivent résister à la tentation d'élargir l'accès d'abord et d'améliorer les résultats scolaires ensuite ; l'expansion d'accès et l'amélioration de la qualité sont des tâches qui peuvent être entreprises avec succès simultanément et peuvent avoir des effets de renforcement réciproques. De plus, la pression concurrente peut compliquer l'adaptation qualitative plus tard ».

Ou

« Les connaissances et les compétences de base – et non le degré d'instruction – sont des éléments clés de réduction de la pauvreté. Accroître les effectifs scolaires et terminer le cycle de scolarisation primaire sont des actions nécessaires mais non suffisantes pour assurer l'alphabétisation et l'assimilation des notions de calcul de base », IEG¹⁶.

Faisons donc le point sur ces questions, pour l'Afrique francophone.

3) Quelques indicateurs de contexte actuel des systèmes éducatifs

Avant de présenter les tendances, il convient d'éclaircir les différences de contexte des pays étudiés récemment par le PASEC, à travers quelques indicateurs socio-économiques et de scolarisation. Jusqu'à présent, dans sa présentation des résultats internationaux, le PASEC a considéré les dépenses d'éducation et le taux d'accès en cinquième année comme indicateurs de contexte. Le coût unitaire par élève en % du PIB par habitant a été ensuite introduit pour mesurer la part de la richesse que chaque gouvernement consacre à ses élèves.

Même si les données sont parcellaires, on ne note pas d'évolution notable de la dépense par élève au cours de ces dernières années et cet indicateur. Les dépenses sont donc principalement orientées vers l'élargissement de l'accès. Cet indicateur n'explique pas à lui seul les différences existant entre pays en termes de qualité des apprentissages. Il faut donc rechercher d'autres facteurs explicatifs.

Le PASEC s'étendant à des pays à revenus intermédiaires, il convient de prendre en compte la richesse de chaque pays par le biais du PIB par habitant. En outre, la pratique du français ou de la langue d'enseignement par la population peut avoir un effet sur le niveau d'acquisition des élèves, mais les données ne sont pas disponibles pour tous les pays pour l'étudier plus précisément.

¹⁶INDEPENDENT EVALUATION GROUP (2007), *From schooling access to learning outcomes: an unfinished agenda, An Evaluation of World Bank Support to Primary Education*, Banque Mondiale, Washington, D.C.

<http://www.worldbank.org/ieg>

Tableau 3 : Indicateurs de contexte (année la plus récente)

Pays PASEC VII et VIII	PIB/hab. (\$ E.U)	Taux d'achèvement du primaire (%)	Dépense par élève du primaire en % du PIB/Habitant	Langues officielles principales d'enseignement
Bénin	498	65	19	Français
Burkina Faso	376	40	47	Français
Cameroun	919	62	6	Français, anglais
Congo	1129	73	21	Français
Gabon*	5306	66	14	Français
Madagascar	241	58	36	Français, malgache
Maurice*	4911	98	14	Français, anglais
Mauritanie	455	45	47	Français, arabe
Sénégal	673	50	20	Français
Tchad	454	35	5	Français, arabe

* *Pays à revenus intermédiaires.*

Source : Pôle de Dakar (2007)

On pourrait multiplier ces indicateurs mais les données ne sont pas encore assez nombreuses pour pouvoir mettre en relation des indicateurs de contexte avec les indicateurs sur la qualité. Néanmoins, le tableau montre la grande diversité des situations des pays étudiés par le PASEC et il faut donc s'attendre à ce que les disparités en matière de qualité des apprentissages soient de faits notables.

4) Evolution des scores moyens

La qualité de l'éducation primaire est évaluée sur la base des résultats aux tests PASEC (trons d'items communs) en calculant les scores moyens sur une échelle de 100 et en utilisant les poids de sondage, dans la plupart des cas. Dans le cadre des enquêtes sur le rendement scolaire ou d'évaluation, les problèmes de mesure sont principalement de deux ordres : est-ce que le test mesure bien le niveau des élèves ? Est-ce que l'échantillon est représentatif des élèves ou des écoles ?

Les évolutions récentes des méthodes d'échantillonnage prennent bien en compte le premier type d'erreur mais il faut reconnaître qu'en matière de tests, il existe un certain décalage entre les contenus à enseigner et enseignés et les objectifs visés par les tests, mais pas dans tous les pays. Les qualités psychométriques de cohérence interne des tests sont toutefois relativement bonnes¹⁷.

Ceci étant, considérant ces limites, les données PASEC permettent de faire un état des lieux de l'évolution de la qualité de l'enseignement primaire dans l'Afrique francophone, répondant à l'objectif du renforcement du rôle d'observatoire permanent de la CONFEMEN.

Pour ce faire, nous avons utilisé le seuil arbitraire de 40% de bonnes réponses au post test (score agrégé français mathématiques) en gardant à l'esprit que prendre un autre seuil ne modifie en rien le positionnement des pays (sauf pour Madagascar).

¹⁷ Université de Liège (2007), *Guide méthodologique PASEC 2007-Module tests*, document de travail.

Nous allons tenter d'établir un lien entre la qualité, le niveau de scolarisation et les dépenses par élève, en se cantonnant aux pays étudiés récemment.

Tableau 4 : Pourcentage d'élèves ayant au moins 40% de bonnes réponses aux tests PASEC (Français - Mathématiques), taux d'accès en 5^{ème} année et dépenses courantes publiques par élève en % du PIB par habitant

Année	Pays	Taille de l'échantillon d'élèves	Taux d'accès en 5 ^{ème} année	Dépenses par élève du primaire en % du PIB par habitant	% d'élèves avec au moins 40% de bonnes réponses	Borne inférieure	Borne supérieure
1996	Cameroun	2198	50	8,3%	64,4	59	69,7
1998	Madagascar	2886	25	6,5%	55,8	52	59,7
2004	Mauritanie*	1720	60	13,9%	11,4	7,5	15,2
2004	Tchad	1597	47,8	6,3%	17,5	12,4	22,7
2005	Bénin	1823	56,6	11,8%	20,0	18,2	21,9
2005	Cameroun	1736	60	8,3%	60,5	54	66,8
2005	Madagascar	1758	56,5	5,1%	69,6	64,4	74,8
2006	Gabon	1497	69,8	4%	65,3	59,3	71,3

* Score agrégé Arabe Français Mathématiques

Sources : PASEC

Le tableau montre l'extrême diversité des situations tant sur le plan de la scolarisation que sur celui des dépenses et de la qualité. Tous les pays ont vu leur taux d'achèvement progresser et les écarts se sont amoindris, mais les variations des indicateurs de la qualité sont encore très importantes. Pour un même niveau de taux d'achèvement, la qualité peut varier de 11 à 70 sur une échelle de 100.

Si l'on prend les pays récemment étudiés par le PASEC, en moyenne, seuls 25 % des enfants de 11 ans accèdent à la 5^{ème} année et en ressortent avec le seuil minimum de compétences, selon l'indicateur choisi (40 % de bonnes réponses).

Les indicateurs de contexte présentés ci-dessus n'expliquent que très peu les différences observées entre pays. Le PIB par habitant, soit un indicateur de la richesse du pays, n'est pas une garantie d'une scolarisation primaire universelle, ni des compétences de base pour tous. Des analyses pourraient être conduites sur le plan macro sur le lien entre maîtrise de la langue d'enseignement par la population et niveau global des apprentissages.

S'agissant des évolutions dans le temps, on note au Cameroun une légère baisse du niveau de la qualité, notamment en français, et une augmentation substantielle de la scolarisation et dans une moindre mesure de la qualité à Madagascar, avec l'indicateur choisi.

Les résultats provisoires des études PASEC Burkina Faso et Sénégal montrent que le niveau moyen des élèves du secteur public n'a pas véritablement changé entre 1996 et 2006.

Sans négliger les aspects liés à la demande, on notera qu'au Burkina Faso et au Sénégal l'offre scolaire n'est pas encore maximum puisque le taux brut de scolarisation est en deçà de 100%, tout comme au Tchad. La question est de savoir comment augmenter ces taux de scolarisation en maintenant la qualité dans le système. On notera que les données du SACMEQ pour l'Afrique australe montrent une baisse assez importante du niveau des élèves en fin de cycle primaire¹⁸, en partie due à une augmentation rapide des effectifs.

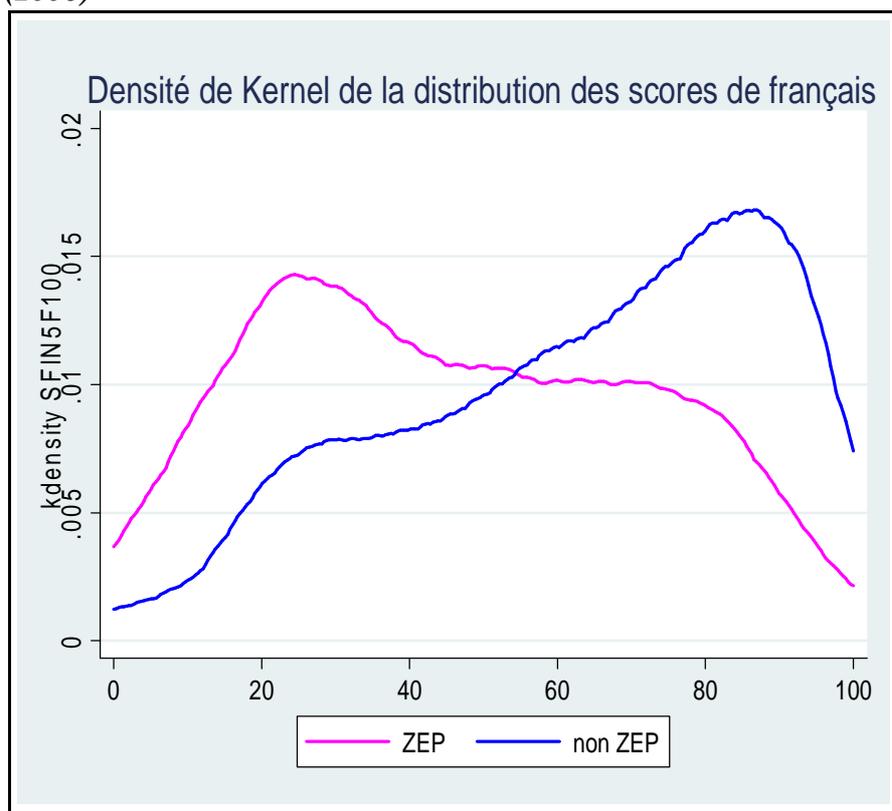
D'autres facteurs explicatifs peuvent être invoqués pour interpréter une possible évolution : le changement des types d'enseignant, le temps scolaire et les réformes pédagogiques. Nous ne disposons pas d'éléments quantitatifs suffisants pour aborder tous ces thèmes, c'est pourquoi nous nous focaliserons sur l'évolution des publics d'élèves, que le PASEC peut mesurer. Avant cela, nous allons faire état des inégalités en matière de qualité dans plusieurs pays.

¹⁸Pôle DE DAKAR/UNESCO BREDIA (2007), *EPT : L'urgence de politiques sectorielles intégrées*, Dakar+7, p. 125. Pôle de Dakar, Dakar.
www.poledakar.org

5) Inégalités : analyse des distributions de scores

Même si les résultats précédents donnent des indications sur le chemin qu'il reste à parcourir, il faut souligner que le score moyen aux tests PASEC est un indicateur insuffisant de la qualité de l'enseignement et ne fait pas état des disparités. En effet, si les différences inter pays sont importantes, les inégalités intra pays sont également considérables. Si l'on prend l'exemple de l'île Maurice, qui scolarise tous ses enfants, et même en tenant compte des dispositifs particuliers adaptés aux types d'élèves (Zone d'Éducation Prioritaire), la notion de moyenne n'a pas grand sens en examinant le graphique ci-dessous.

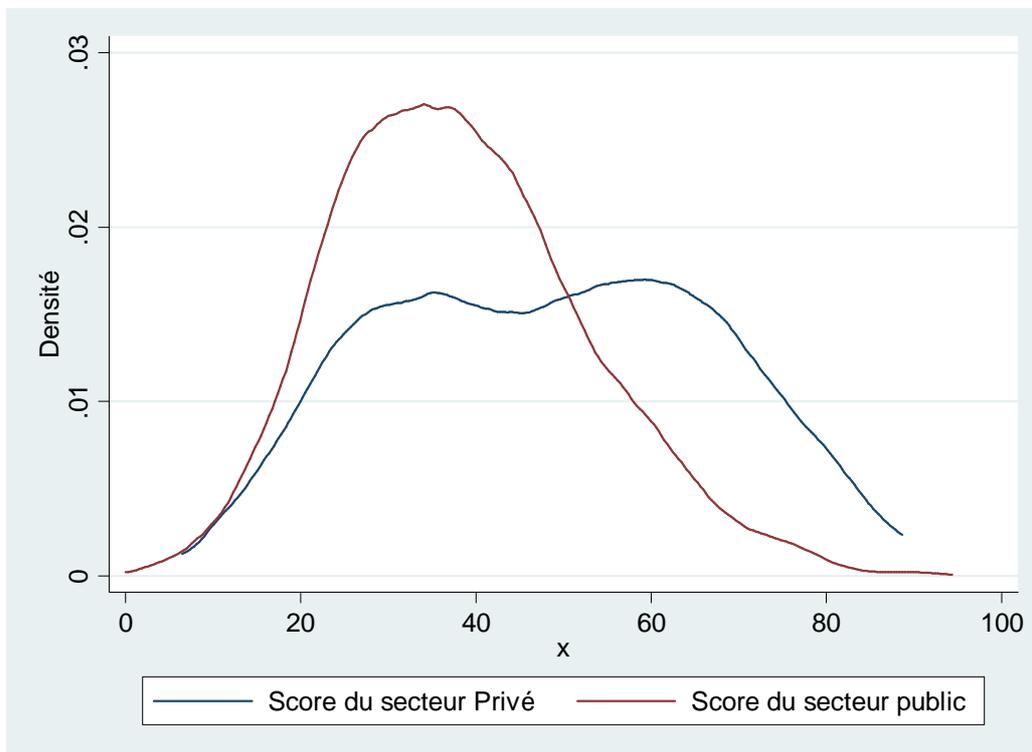
Graphique 1 : Distribution des scores en français 5^{ème} année (fin d'année) – Maurice (2006)



On voit ici d'importantes disparités entre les élèves des écoles ZEP et non ZEP. Même si une proportion non négligeable d'élèves atteint des scores élevés, la distribution « à deux bosses » observée montre qu'un pourcentage important d'élèves à score faible est concentrée en ZEP. Le constat inverse peut être fait pour les non ZEP.

Pour poursuivre les analyses, on peut prendre l'exemple des disparités public/privé au Sénégal.

Graphique 2 : Distribution des scores Sénégal public - privé 5^{ème} année français mathématiques (début d'année scolaire 2006/2007)



La différence entre secteur public et privé est de 18 points de moyenne au Sénégal (Français et maths agrégés, 5^{ème} année), mais cette notion de moyenne n'a pas grand sens. En effet, une proportion importante d'élèves du public a des résultats meilleurs que les élèves du privé, en notant que l'offre du secteur privé est très hétérogène au Sénégal, ce qui se traduit par une sorte de courbe en double cloche.

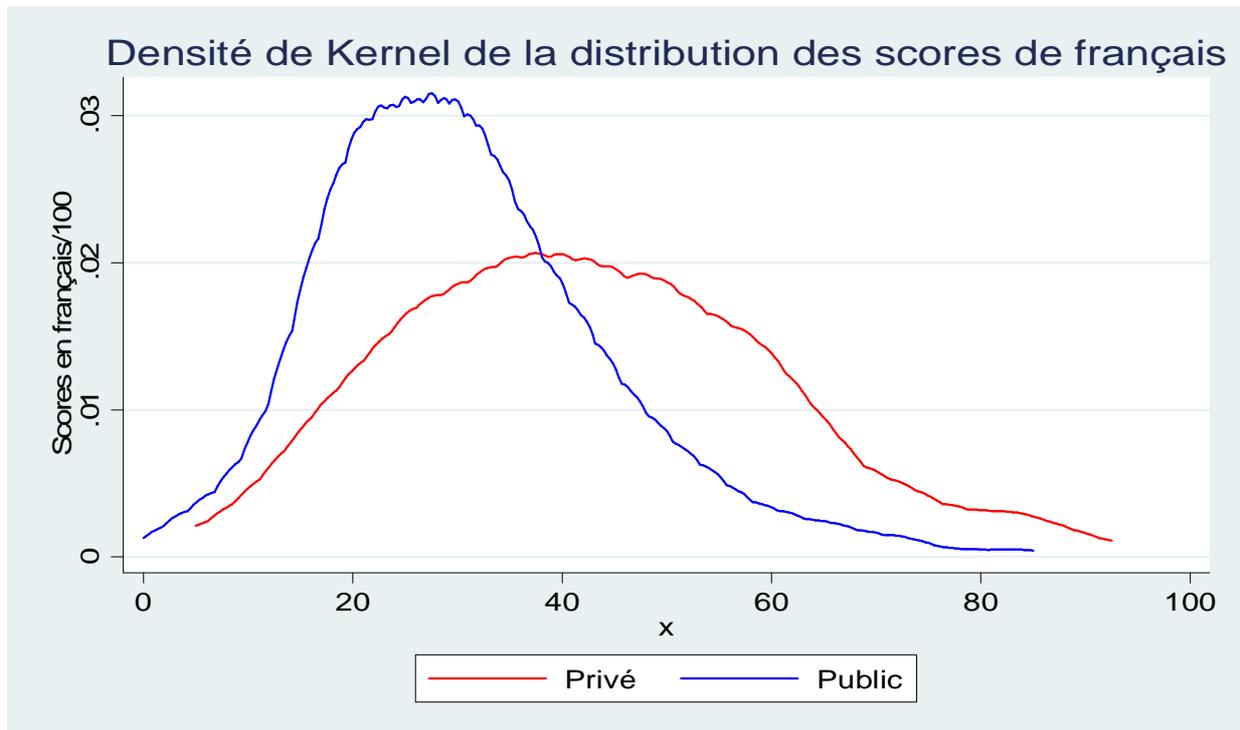
La proportion d'élèves du public obtenant un très bon niveau reste faible, alors qu'elle est relativement importante dans le secteur privé (si l'on prend par exemple le seuil de 70 sur 100). Malgré une grève des enseignants de trois mois durant l'année d'enquête, les écarts ne semblent pas s'être creusés du début à la fin d'année entre secteurs public et privé, mais les tests ne sont pas assez proches l'un de l'autre pour l'affirmer ou l'infirmier véritablement.

Des distributions similaires sont observées au Burkina Faso, où la variété du niveau des élèves du privé est très importante. On note que le secteur privé non arabophone obtient des résultats de 15 points supérieurs au secteur public tandis que le secteur arabophone¹⁹ obtient des scores proches de ceux du public.

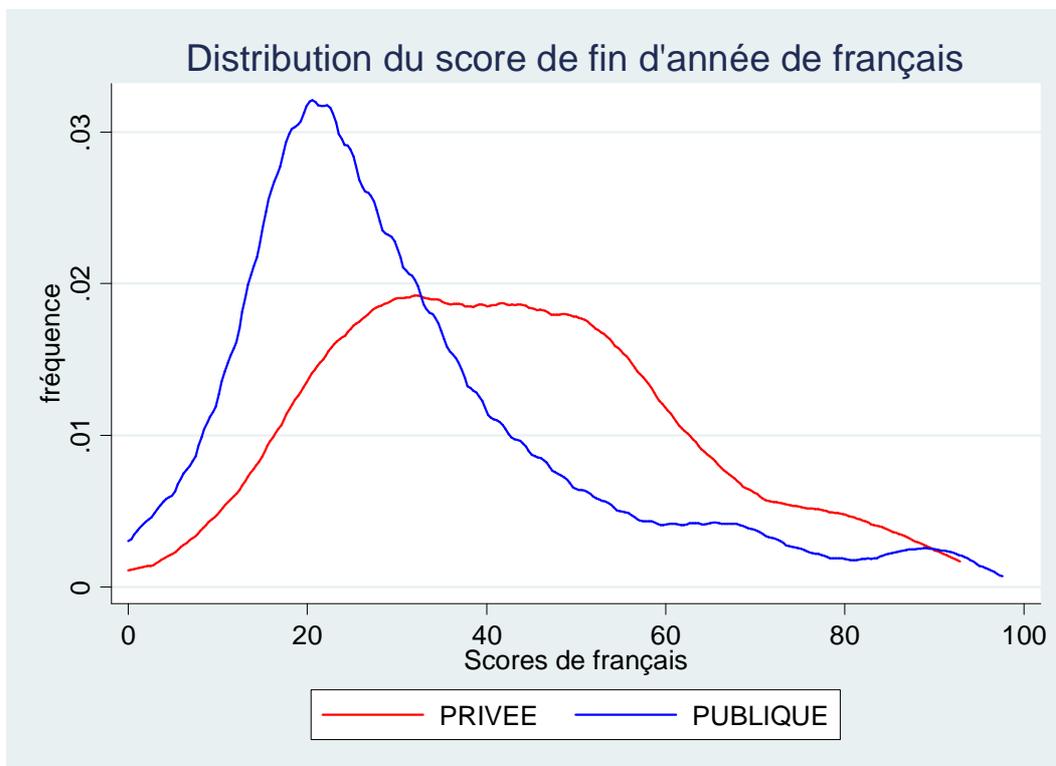
Dans ces deux pays, malgré l'augmentation substantielle du nombre d'écoles entre 1996 et 2006, l'échantillon n'est pas de taille suffisante pour être représentatif des sous-secteurs, si l'on veut établir des comparaisons avec une précision suffisante. Les résultats présentés ci-dessus ne donnent que les premières tendances.

¹⁹ L'échantillon couvre au Burkina Faso 8 écoles privées arabophones et 16 écoles privées non arabophones et au Sénégal 3 écoles arabophones et 15 écoles non arabophones. C'est pourquoi les tendances pour le Sénégal ne sont pas présentées.

Graphique 3 : Distribution des scores Burkina Faso public - privé 5^{ème} année français (début d'année scolaire 2006/2007)



Graphique 4 : Distribution des scores Congo public - privé 5^{ème} année français (début d'année scolaire 2006/2007)



Le même type de distribution est observé au Congo, en notant la faiblesse en moyenne des scores du public et une proportion relativement élevée d'élèves ayant de très bons résultats dans les deux sous-secteurs.

Dans tous les pays étudiés, la scolarisation dans le secteur privé concerne principalement les élèves issus des ménages les plus riches. Derrière l'effet du type ou secteur de scolarisation sur les acquisitions, on peut y voir aussi un effet du niveau de vie, mais aussi de la pratique de la langue d'enseignement à la maison, comme nous allons le voir par la suite. Il faut garder à l'esprit que, dans les analyses PASEC, l'effet du secteur privé capte en partie un effet richesse ou pratique de la langue d'enseignement à la maison. D'où l'intérêt des analyses multi variées menées qui permettent de purger les estimations des effets du public d'élèves²⁰.

Les deux tableaux suivants montrent sans ambiguïté le lien entre richesse et scolarisation par sous-secteurs pour le Burkina Faso et le Sénégal. Pour le Burkina Faso, les moindres performances apparentes du sous-secteur arabophones sont en partie liées au public d'élèves.

²⁰ Avec introduction des effets d'interaction secteur- public d'élèves au besoin.

Tableau 5: Pourcentage d'élèves possédant des biens* par sous-secteur (5^e année)-Burkina Faso

Nombre de biens possédés	Public	Privé Non arabophone	Privé Arabophone
0	82,4	33,3	73,9
1	10,1	21,7	20,1
2	3,9	13,3	0
3	2,6	11,3	4,6
4	0,9	13,8	1,4
5	0,2	6,7	0
Nombre d'élèves	2045	240	65

* Voiture, frigo, toilettes avec eau courante, électricité, robinet

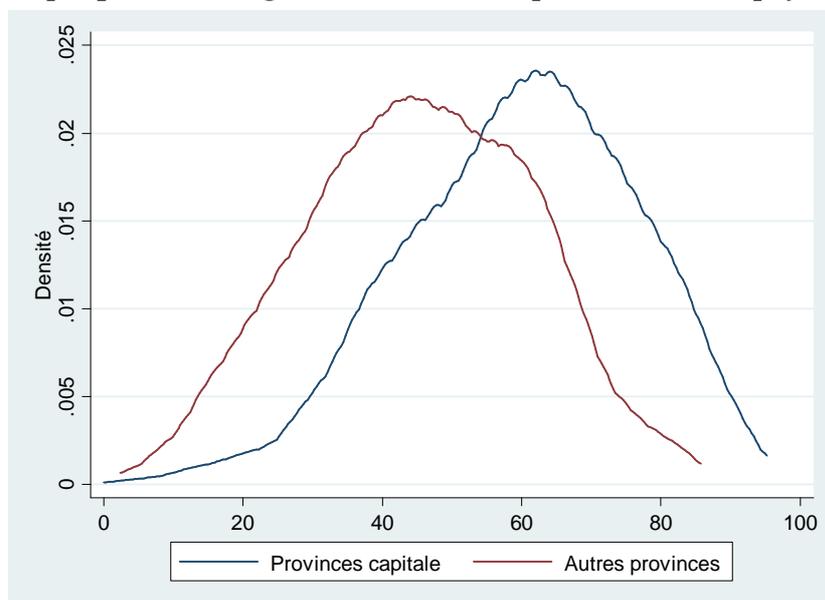
Tableau 6: Pourcentage d'élèves possédant des biens par secteur (5^{ème} année)-Sénégal

Nombres de biens possédés	Public	Privé
0	23,5	4,4
1	13,5	2,9
2	18,6	8
3	18,8	18
4	17	31,3
5	8,7	35,3
Nombre d'élèves	1917	272

* Voiture, frigo, toilettes avec eau courante, électricité, robinet

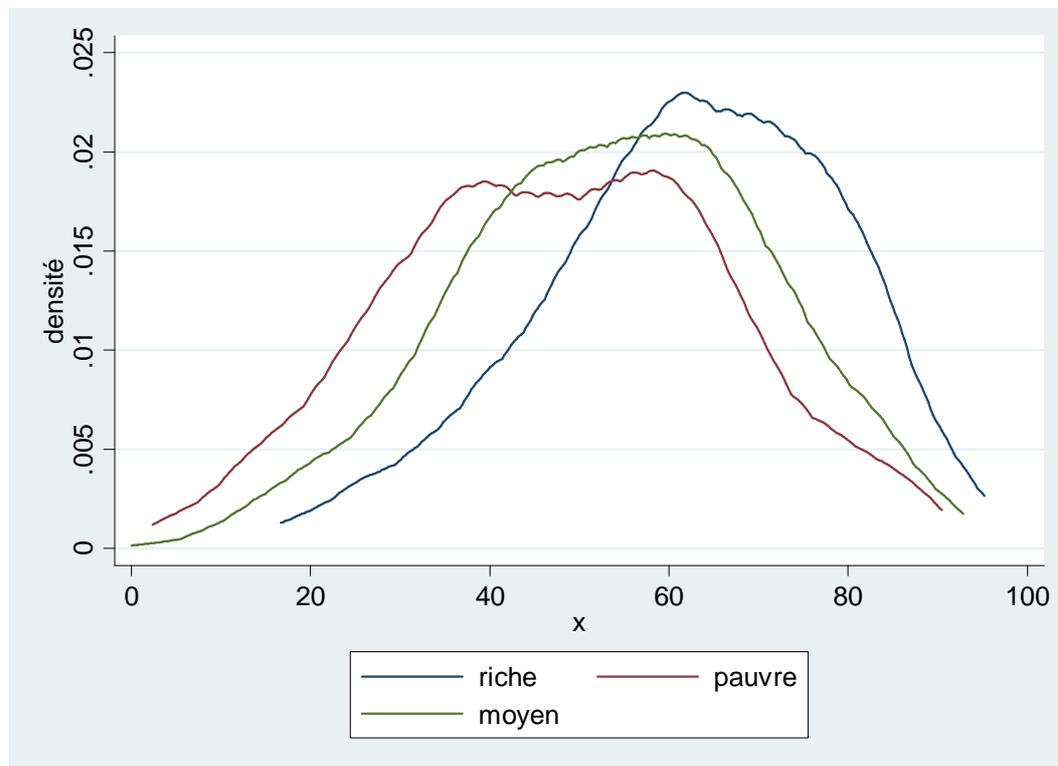
Nous allons, à travers l'exemple du Gabon, nous atteler à l'étude des disparités régionales et à l'effet du milieu de résidence, dans l'optique d'une comparaison avec l'effet du secteur de scolarisation ou de la richesse.

Graphique 5 : Histogramme Gabon - Capitale - Reste du pays 5^e année français



Le milieu de résidence, mesuré par l'appartenance aux agglomérations (provinces) de Libreville et Port-Gentil, ne modifie pas radicalement la structure de la distribution des scores au Gabon. Les scores des élèves des *Provinces capitale* sont plus élevés en moyenne que ceux des autres provinces mais présentent le même type de dispersion.

Graphique 6 : Histogramme Gabon par niveau de vie 5^{ème} année français



Par contre, la forme de la distribution se modifie en fonction de la richesse des ménages, les disparités étant plus importantes chez les élèves pauvres (en rouge dans le graphique ci-dessus), où l'on observe une sorte de courbe en double cloche.

Si ces analyses méritent d'être poursuivies, elles semblent indiquer que c'est davantage les questions de niveau de vie (et les facteurs associés tels que la langue pratiquée à la maison) qui modifient la structure des acquisitions des élèves, davantage que le milieu de résidence. Faute de systèmes statistiques suffisamment précis sur les questions de pauvreté au niveau micro, on constate que les politiques éducatives se sont davantage servies du milieu de résidence comme critère de ciblage que de la réelle pauvreté.

Ces différences importantes militent pour une meilleure prise en compte des types de publics d'élèves dans les analyses, puisque les systèmes éducatifs peuvent structurer leur offre en fonction des destinataires (secteur public, privé et communautaire). Jusqu'à présent, les analyses²¹ du PASEC ont considéré les systèmes éducatifs comme un tout, sans véritablement réaliser des analyses par sous-secteur ou en cherchant à proposer des solutions en fonction du public d'élèves. On trouve une ébauche de ce type d'analyse dans le rapport PASEC Cameroun 2007 et dans les rapports Gabon et Maurice, en cours de finalisation.

²¹ Pour les méthodes statistiques mobilisées, voir PASEC (2008), *Guide méthodologique PASEC 2007 – Module analyse des données*, Document de travail.

6) Progrès dans la scolarisation des pauvres

Nous allons chercher à vérifier si véritablement le public d'élèves s'est diversifié ces dernières années, à travers des indicateurs de niveau de vie. Nous pourrions tout aussi bien considérer la localisation géographique (zone urbaine et rurale) des élèves mais cet indicateur pose un problème de définition commune entre pays et les découpages administratifs peuvent avoir évolué au cours du temps. Nous avons d'ores et déjà vu que les systèmes éducatifs accueillent davantage de filles à l'école, notamment depuis 2000, ce qui donne une première indication.

Les enquêtes ménage réalisées par l'UNICEF (MICS) ou les enquêtes DHS ou QUIBB n'utilisent pas ou plus le revenu des parents comme mesure du niveau de vie, mais la possession de biens et d'équipements. C'est la méthode employée par le PASEC depuis les débuts du programme et on note une convergence importante avec la méthode actuellement employée par l'UNICEF²².

Le niveau de vie du ménage a des effets sur son comportement ainsi que sur les attentes vis-à-vis de l'école, et peut être lié à la maîtrise du français ou des langues d'enseignement à la maison, aux travaux extrascolaires et à un ensemble de facteurs. Pour s'en convaincre, il suffit de prendre l'exemple du Cameroun et d'observer le tableau suivant :

Tableau 7: Différentes caractéristiques des élèves selon la pauvreté en 5^{ème} année francophone au Cameroun (2005)

	Non pauvres	Pauvres*
Parle français à domicile	51,9%	19,7%
Exerce les travaux des champs	47,9%	77,5%
A fréquenté la maternelle	55,9%	26,7%

* Pour une discussion sur la méthode de construction de l'indicateur de pauvreté et le lien entre pauvreté et acquisitions scolaires, voir Rapport PASEC Cameroun (2007), pages 48-53.

Nous mesurons le niveau de vie à travers la possession de cinq biens, empruntés de la méthode MICS de l'UNICEF et de la méthode PASEC. Comme les possessions de biens sont corrélées entre elles²³, il n'est pas nécessaire de considérer tous les items dans les analyses.

Nous confronterons dans un même tableau le taux brut de scolarisation, les ratios de possession de biens et le score moyen au test PASEC en 5^{ème} année en français pour faire le lien entre progression de la scolarisation, diversification du public d'élèves et qualité.

²² Rapport PASEC Cameroun 2006.

²³ Voir PASEC/CONFEMEN, *Guide méthodologique PASEC 2007-Module questionnaires*, Document de travail.

Les données pour le Burkina Faso, le Congo et le Sénégal sont provisoires. Il s'agit pour tous les pays d'estimations. Les scores moyens sont calculés en utilisant les pondérations pour le Cameroun et Madagascar seulement.

Ratios de possession de biens en 5^{ème} année, TBS, et score au test PASEC en cinquième année français (post test sauf indication contraire)

Tableau 8 : Burkina Faso (public uniquement)

	1996	2006
FRIGO	15,1%	8,5%
VOITURE	11,5%	17,4%
ROBINET	19,3%	23,4%
TOILETTES	11,3%	8,2%
ELECTRICITE	27,2%	15,1%
TBS	39,2%	59,8%
Score PASEC*	33,4	31,9

* Pré test

Au Burkina Faso, le public d'élèves ne semble pas avoir radicalement changé entre les deux vagues d'enquête, mais il faut noter que le taux brut de scolarisation reste en deçà de celui des autres pays considérés. On doit s'attendre à ce que le public évolue encore dans un proche avenir au fur et à mesure de l'augmentation du taux de scolarisation.

Tableau 9 : Cameroun (public et privé)

	1996	2005
FRIGO	41,5%	15,4%
VOITURE	29,5%	12,3%
ROBINET	38,7%	18,8%
TOILETTES	31,7%	12,3%
ELECTRICITE	66,3%	42,1%
TBS	97,8%	107,2%
Score PASEC	56,2	45,8

Au Cameroun, le public d'élève a radicalement changé en 10 ans, ce qui tient en partie à la suppression des frais d'écolage. Le niveau de vie est lié à la pratique du français à domicile et à la pratique des travaux des champs et des travaux extrascolaires de manière générale. Le secteur privé, qui scolarise 25% des effectifs, accueillent une proportion non négligeable de ménages vivant dans une situation intermédiaire en termes de niveau de vie. Le rapport PASEC indique que le changement de public d'élèves a eu un effet négatif sur la qualité moyenne des apprentissages, plus encore que l'entrée dans la fonction enseignante de personnel non titulaire²⁴.

²⁴ En notant la relative uniformité de la formation des enseignants selon les statuts.

Tableau 10 : Congo (public et privé)

	2005
FRIGO	20,2%
VOITURE	12,1%
ROBINET	36,8%
TOILETTES	12,7%
ELECTRICITE	41,2%
TBS	107,6%
<i>Score PASEC</i>	34,3

Les données Congo, qui datent de 1993 ne permettent pas d'établir des comparaisons avec 2005. Qui plus est, il faut noter la situation particulière de la première enquête PASEC (situation de crise). Les analyses sur l'effet de la pauvreté sont en cours.

Tableau 11 : Madagascar (public et privé)

	1998	2005
FRIGO	13,1%	3,4%
VOITURE	14,4%	3,9%
ROBINET	22,4%	9,6%
TOILETTES	22,5%	11,4%
ELECTRICITE	38,5%	25,1%
TBS	96,6%	139,1%
<i>Score PASEC</i>	42,6	31,4

À Madagascar, parallèlement à l'évolution sensible²⁵ qu'a connue le taux brut de scolarisation qui est passé de 96,6% à 139,1% en 1998, on a aussi observé des ratios de possession plus faibles. Cette conjonction a amené à la conclusion que les élèves scolarisés appartiennent de plus en plus aux catégories pauvres. Le score moyen²⁶ en français a baissé et l'effet du niveau de vie sur les acquisitions est d'ailleurs davantage prononcé en français qu'en mathématiques, où l'enseignement est en malagasy en 2^{ème} année.

Tableau 12 : Sénégal (secteur public uniquement)

	1996	2006
FRIGO	37,5%	37,0%
VOITURE	23,0%	21,9%
ROBINET	52,6%	61,2%
TOILETTES	38,5%	40,9%
ELECTRICITE	53,4%	65,7%
<i>TBS</i>	62%	79,8%
<i>Score PASEC FR</i>	32,9	34,2*

²⁵ L'extension de la scolarisation s'est entre autres appuyée sur le recrutement de maîtres non titulaires (dits FRAM).

²⁶ Sur le plan méthodologique, la prise en compte des poids de pondération dans l'estimation des ratios ne modifie en rien la tendance. Voir PASEC (2008), *Guide méthodologique - Module échantillonnage*, Document de travail.

Au regard des indicateurs de possession de biens, le public d'élèves n'a pas véritablement changé en dix ans au Sénégal. Le niveau de vie est fortement lié à la pratique du français à la maison. La qualité des données recueillies sur le temps scolaire ne permet pas encore de faire le lien entre absentéisme des élèves et niveau de vie. Si l'on considère l'abandon en cours d'année scolaire (12%), mesuré par le PASEC, on constate que les déterminants semblent se situer davantage au niveau école qu'au niveau élève, ce qui peut être lié au temps scolaire, en notant l'importance des facteurs d'ordre familiaux comme raisons de l'abandon des filles.

7) Lien entre pauvreté et qualité des apprentissages

Au fur et à mesure que le taux brut de scolarisation (et donc l'offre scolaire) augmente, il faut s'attendre à une diversification du public d'élèves. On note très peu de variation des scores moyens du secteur public entre les cinq pays étudiés en 2005 ou 2006, en dehors du Cameroun.

Si l'on compare l'ensemble des pays du PASEC entre eux depuis 1991, on note assez peu de variations des résultats du secteur public. Les performances du système éducatif semblent donc tributaires de celles du secteur privé. Les distributions de scores entre élèves du public et du privé ont des structures qui diffèrent largement, ce qui a aussi trait au niveau de vie et à la pratique de la langue d'enseignement à la maison ou au temps scolaire.

En notant que les analyses en tendance ne concernent que quatre pays, on relève que les pays dont le public d'élèves a changé ont vu leurs scores moyens baisser (Cameroun, Madagascar) tandis que ceux dont le public n'a pas réellement évolué ont vu leur niveau moyen se maintenir (Burkina Faso et Sénégal). La mobilisation des enquêtes ménages peut permettre aussi de suivre l'évolution de la scolarisation des pauvres, en notant là encore qu'elles n'ont pas été conçues pour cela.

Quelle que soit le type d'écoles, le milieu de résidence et les autres facteurs mesurés par les enquêtes PASEC, le niveau de vie du ménage (ici la richesse) a un effet positif quasiment systématique dans les pays étudiés récemment par le PASEC en début et fin de cycle primaire, comme l'indique le tableau ci-dessous. Ce qui veut dire que la pauvreté est un facteur ayant un effet négatif sur la qualité des apprentissages, toutes choses égales par ailleurs.

En l'état actuel des choses, si des progrès ont été accomplis sur l'accès à l'école, notamment des filles, les chances d'apprentissage ne sont donc pas garanties pour tous les élèves. Ce constat n'est pas propre à l'Afrique francophone.

Tableau 13 : Effet du niveau de vie estimé dans les modèles économétriques publiés dans les rapports PASEC VII et VIII

	Effet du niveau de vie sur les scores mesuré par les modèles économétriques					
	Score agrégé		Score français		Score mathématiques	
	2 ^{ème} année	5 ^{ème} année	2 ^{ème} année	5 ^{ème} année	2 ^{ème} année	5 ^{ème} année
Tchad	(+)	(-)	(+)**	(+)**
Mauritanie	(+)	(+)	(+)**	(+)
Bénin	(+)	(+)	(+)*	(-)	(-)	(+)
Cameroun	(+)*	(+)***
Madagascar	(+)***	(+)	(+)***	(+)	(+)***	(+)
Gabon (1)	...	(+)	...	(+)	...	(+)
Maurice (1)	(+)***	(+)***

*** Significatif au seuil de 1%, ** Significatif au seuil de 5%, * Significatif au seuil de 10%.

(1) Résultats préliminaires
... données manquantes

Le niveau de vie est en particulier lié à l'alphabétisation des parents dont l'effet sur les acquisitions scolaires des élèves a été étudié récemment dans Rahelimanantsoa (2008), à partir des résultats du PASEC.

8) Le défi de la scolarisation primaire universelle de qualité

Ces résultats posent deux questions majeures :

- 1) Est-ce que les modes de scolarisation actuels sont adaptés aux différents publics d'élèves ?
- 2) Quelle est la meilleure combinaison d'intrants pour palier l'effet de la pauvreté sur les acquisitions?

Un facteur jusque lors négligé dans les analyses, faute de données, est le temps scolaire. Cet élément peut expliquer en partie les différences entre élèves, entre écoles et entre secteurs. Kouak (2007) note que :

« Dans le contexte africain, le temps effectif d'enseignements est généralement très réduit par rapport au temps théorique pour plusieurs raisons, dont essentiellement : (i) – la rentrée tardive du fait des affectations tardives des enseignants ou d'un contrôle très lâche des prises effectives de fonction ; (ii) – la suspension de l'année scolaire avant la fin officielle du fait des examens ; (iii) – l'absentéisme injustifiée des enseignants ou le temps mis par certains enseignants pour aller toucher leur salaire ; (vi) – les grèves scolaires ; (v) – la non compatibilité du calendrier scolaire ou des horaires quotidiens d'ouverture des écoles avec les contraintes des familles des élèves, de façon à maximiser le temps effectif de présence des élèves »

La pauvreté des ménages a un impact sur la santé des élèves, leur nutrition, les travaux extrascolaires et donc par conséquent sur le temps scolaire, qui semble générer des différences importantes de niveaux d'acquisition. L'existence de cours supplémentaires payant dispensés par les enseignants (quelque soit leur statut) contribue à creuser les inégalités à ce niveau. Ces phénomènes n'ont pas véritablement été pris en compte dans les politiques éducatives, qui se sont attelées à réduire les inégalités de genre et entre régions, sans s'attaquer aux véritables sources des problèmes d'équité. La mise en place d'outils de pilotage et la production de données sur ces questions méritent une réflexion approfondie.

A cet effet, après une mise à l'essai d'instruments expérimentaux, le PASEC poursuit la recherche sur la mesure du temps scolaire²⁷ avec l'UNESCO BREDIA et le Pôle de Dakar, pour lequel un partenariat scientifique et financier est envisagé.

En notant que les tests, qui seront révisés en 2008-2009²⁸, ne sont pas véritablement basés sur les compétences, le PASEC a largement contribué à identifier les facteurs de la qualité, au cours de ses 17 années d'existence. Le rôle de la gestion scolaire apparaît centrale, voir Varly (2006). Les analyses méritent d'être poursuivies et peuvent être utilement complétées par un diagnostic plus fin des questions de qualité, en se focalisant sur la gestion pédagogique et en mobilisant au besoin des méthodes qualitatives.

Répondant à une sollicitation politique, le PASEC a considérablement développé l'accès aux données²⁹ et cherche à favoriser les analyses secondaires. Une publication de synthèse est envisagée en prenant comme point de départ le présent papier et en s'appuyant sur des partenariats scientifiques avec des institutions telles que l'UNESCO ou le Pôle de Dakar.

En attendant, la partie qui suit présente les résultats d'analyse de deux pays à revenus intermédiaires du PASEC VIII, Gabon et Maurice. Maurice est un pays qui a atteint la scolarisation primaire universelle, depuis de nombreuses années, et qui présente les particularités du bilinguisme français - anglais et d'une forte hétérogénéité linguistique et culturelle. Ce pays participe au programme SACMEQ, le pendant anglophone du PASEC, en notant que sur certains points, notamment ayant trait à l'équité, les analyses menées par les deux programmes se rejoignent³⁰.

Au Gabon, le défi de la scolarisation primaire universelle est celui de l'extension de l'offre scolaire dans les zones rurales, en tenant compte d'une géographie particulière (forêts) et d'un taux de redoublement parmi le plus élevés du monde.

Dans ces deux pays, compte tenu des développements précédents, le PASEC a pris soin de considérer les publics d'élèves dans ses analyses (Zone d'éducation prioritaire pour Maurice, capitale/zone rurale pour le Gabon entre autres).

²⁷ Les données administratives ont été utilisées pour la mesure de l'absentéisme des enseignants dans le rapport Maurice.

²⁸ La convention avec l'IEA a été signée par la CONFEMEN, le 28 mai 2008.

²⁹ Grâce au recrutement d'un contractuel affecté à cette tâche.

³⁰ Le PASEC a demandé à ce que soit rapprochées les bases de données élèves avec le SACMEQ, sans succès.

Maurice

1- Introduction

L'île Maurice constitue certainement l'un des rares pays qui présente les meilleurs indicateurs d'éducation sur le continent africain (cf. tableau n°1). A titre d'illustration, on note en 2004/2005 un taux brut de scolarisation de 102% au primaire, un taux d'achèvement du primaire de près de 100%, un indice de parité du taux brut de scolarisation de 100%, un taux d'alphabétisation des adultes de 84%. Maurice a donc quasiment réalisé la scolarisation primaire universelle.

Tableau n°1 : Maurice en quelques chiffres

Population	1 233 000 habitants
PIB/tête	4 911 USD
Pourcentage de la population d'âge scolaire (primaire)	10%
Durée du cycle primaire	6 ans
Taux brut de scolarisation	101%
Taux d'achèvement	98%
Indice de parité	100%
Taux d'alphabétisation des adultes	84%
Pourcentage du PIB consacré à l'éducation	18%
Ratio maître élève	22
Taux de redoublement	5%

Cependant, l'on ne peut se satisfaire d'une scolarisation primaire universelle qui négligerait la question de la qualité. Ce défi a retenu plusieurs fois l'attention des autorités mauriciennes, notamment à travers leurs multiples participations aux évaluations du SACMEQ. Ces différentes participations (SACMEQ1, SACMEQ2) ont mis en évidence de fortes inégalités d'apprentissages dans les écoles mauriciennes, et ont relevé la nécessité de réformes éducatives pour améliorer la qualité des apprentissages, donner les mêmes chances d'apprentissages à tous, et renforcer la gestion du système éducatif.

C'est dans ce contexte que l'île Maurice a bénéficié encore une fois d'une évaluation internationale avec le PASEC. Cette évaluation diagnostique visait à produire un

« diagnostic » de la qualité des apprentissages dans le pays et identifier les facteurs ou les leviers d'action pour l'améliorer.

2- L'échantillonnage et les opérations de terrain

L'échantillonnage prévu devrait porter sur 225 écoles, choisi au hasard proportionnellement en nombre d'élèves de *Standard II* et de *Standard V* sur les 287 écoles que compte le pays, de façon à assurer la représentativité de la diversité des écoles dans tous le pays. Aussi, sept strates ont-elles été formées pour prendre en compte la diversité nationale, mais aussi des écoles d'intérêt particulier, notamment les ZEP.

Il convient de préciser que c'est l'une des évaluations à grande échelle menée par le PASEC, dans la mesure où le taux de couverture national a été de l'ordre de 80%. Dans chacune des écoles tirées, 15 élèves de *standard II* et autant de *Standard V* sont choisis au hasard et testés deux fois (en début et en fin d'année) en anglais, en français et en mathématiques. Ils répondent également à un questionnaire destiné à recueillir des informations sur leur contexte scolaire et extrascolaire. De même, leur maître et leur directeur répondent à des questionnaires contextuels.

Le pré-test s'est déroulé en février 2006 et le post-test en septembre 2006. Le tableau n°2 compare l'échantillon prévu avec celui réalisé *in fine* sur le terrain, et permet de constater que la quasi totalité des écoles prévues a été enquêté.

Tableau n°2 : échantillons prévu et réalisé

Strate	Définition	Nombre d'écoles dans le pays	Echantillon prévu		Echantillon réalisé	
			Nombre d'écoles STD2 prévu	Nombre d'écoles STD5 prévu	Nombre d'écoles STD2 réalisé	Nombre d'écoles STD5 réalisé
1	Zone 1 (Gouvernementales, non ZEP, non privées)	58	39	39	38	38
2	Zone 2 (Gouvernementales, non ZEP, non privées)	51	32	32	31	32
3	Zone 3 (Gouvernementales, non ZEP, non privées)	46	27	27	27	27
4	Zone 4 (Gouvernementales, non ZEP, non privées)	25	20	20	22	21
5	Rodrigues	13	13	13	13	13
6	ZEP hors Rodrigues	35	35	35	32	32
7	Privées non ZEP hors Rodrigues	59	59	59	59	58
	TOTAL	287	225	225	222	221

Par contre, la comparaison entre les élèves enquêtés au pré-test et au post-test permet de constater une déperdition de près de 10% d'élèves entre les deux passages.

Tableau n°3 :Déperdition entre pré-test et post-test.

	STD2		STD5	
	effectif	%	effectif	%
Présent au pré-test et au post-test	2916	88,3	2986	90,7
Absent au post-test	386	11,7	306	9,3
Total d'observation au pré-test	3302	100	3292	100

3- Niveau moyen et distributions des scores des élèves

Le tableau n°4 présente les scores moyens et les écarts-type des élèves aux différents tests, au pré-test et au post-test.

Tableau n°4 : Scores moyens et écarts-type

	STD2		STD5	
	Pré-test	Post-test	Pré-test	Post-test
Anglais	62,13 (27,54)	66,34 (23,11)	58,74 (29,08)	53,45 (26,96)
Français	58,60 (24,15)	64,65 (23,21)	53,31 (22,64)	60,67 (26,04)
Mathématiques	45,07 (22,89)	63,99 (23,67)	65,89 (23,08)	50,80 (22,18)
Agrégé (Anglais, français, maths)	57,24 (22,79)	65,25 (21,77)	58,53 (24,23)	54,74 (23,60)

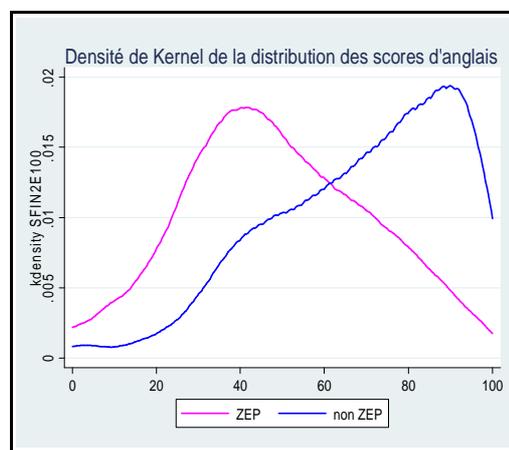
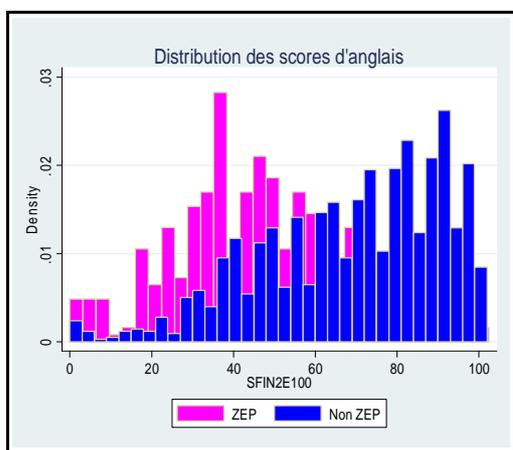
Note: Il s'agit des scores moyens non pondérés sur 100

Les chiffres entre parenthèses sont les écart-types

On constate que les écarts-type (chiffres entre parenthèses) sont relativement élevés, ce qui tend à confirmer les tendances d'inégalités remarquables d'apprentissages mises en évidence par les évaluations du SACMEQ. Quant aux scores moyens, ils apparaissent très limités pour décrire la réalité des acquis scolaires. En effet, le graphique n°1 montre qu'une proportion importante d'élèves a soit des scores très faibles, soit des scores très élevés, très peu d'élèves ayant un niveau « moyen ». Ce type de distribution, s'écartant de la loi normale observée dans

les autres pays PASEC avec des tests légèrement différents, est relevé dans presque toutes les disciplines évaluées.

Graphique n°1 : Distribution de scores des élèves mauriciens – exemple du post-test d’anglais en 2^{ème} année.



Ces distributions à double cloche traduisent un système éducatif à double visage (avec d’un côté un système pour les élèves très performants et de l’autre, un système pour les élèves faibles). Il apparaît ici que les élèves faibles se retrouvent essentiellement dans les écoles ZEP. Faut-il alors comprendre que la création de zones d’éducation prioritaire, qui consiste principalement à fournir davantage de moyens aux écoles défavorisées ou à prendre en charge des repas, n’a pas réussi à corriger les déséquilibres d’apprentissages ?

Il convient de rechercher les sources de ces disparités, en explorant le profil des élèves, les contextes et les conditions d’apprentissages dans chacun de ces sous-systèmes, et en identifiant les facteurs d’apprentissages scolaires.

4- Les facteurs d’efficacité – résultats provisoires

La mise en relation des résultats aux tests avec les conditions matérielles et organisationnelles de scolarisation permet de fournir quelques résultats provisoires sur les facteurs d’efficacité.

D’abord, il apparaît que le niveau initial des élèves est un déterminant majeur des acquisitions en fin d’année. En effet, le score initial des élèves compte à lui seul pour 56% de la variation du score final des élèves de *Standard II*, et près de 80% pour les élèves de *Standard V*. Cela n’est évidemment pas étonnant dans la mesure où cette variable résume tout le passé scolaire de l’élève, ainsi qu’une part de ses caractéristiques personnelles dont ses aptitudes intellectuelles. Toutefois, ce poids du niveau initial est particulièrement élevé,

comparativement à ce qui est souvent observé dans la plupart des évaluations du PASEC (30 à 40%).

En *Standard II*, les caractéristiques observables des élèves et les conditions de scolarisation ne comptent que pour 6% de la variation du score de fin d'année. Les facteurs à effets significatifs sont :

- ⊙ **Le genre de l'élève** : les filles réussissent significativement mieux que les garçons.
- ⊙ **Le niveau de vie de l'élève est un facteur déterminant de ses acquisitions en fin d'année.** Il apparaît que le niveau de vie influence significativement les acquisitions scolaires. L'effet positif observé devient plus important lorsqu'on se trouve dans les ZEP.
- ⊙ **L'alphabétisation des parents affecte positivement les acquisitions scolaires.** Lorsque aucun parent de l'élève n'est alphabétisé, cela se traduit par une baisse significative de près de 13 points d'écart-type sur le score final. Même si le taux d'alphabétisation de l'île Maurice est plus élevé que la moyenne africaine, il reste toutefois une proportion non négligeable d'analphabètes. Dans l'échantillon PASEC, ils sont près de 5% à déclarer qu'aucun de leurs parents ne sait lire et écrire.
- ⊙ **L'utilisation fréquente des guides pédagogiques améliore significativement les résultats de fin d'année de près de 23 points d'écart-type.** Mais, 3,6% des enseignants de standard II déclarent ne posséder aucun guide. De plus, près de 25% de ceux qui le possèdent ne l'utilisent pas fréquemment.
- ⊙ **La couverture totale des programmes scolaires agit positivement sur les acquisitions scolaires.** Une couverture de moins de 95% des programmes officiels se traduit par une baisse de près de 20 points d'écart-type du score final des élèves. Près de la moitié des enseignants n'achèvent pas les programmes en français, en anglais et en mathématiques. De plus, ils sont nombreux (plus de 60%) à souhaiter que les programmes scolaires soient allégés.
- ⊙ **Les visites régulières de l'inspecteur affectent positivement les acquisitions scolaires.**
- ⊙ **L'implication des parents dans les activités de l'école agit également positivement sur les résultats de fin d'année.**

En *standard V*, les caractéristiques observables des élèves et les conditions de scolarisation ne comptent que pour 2% de la variation du score final. Trois facteurs sont provisoirement identifiés comme déterminant significativement les acquisitions de fin d'année :

- ⊙ **Le niveau de vie, avec un effet positif plus important dans les ZEP.**
- ⊙ **L'usage de l'anglais, l'une des langues d'enseignement à domicile.**
- ⊙ **La prise de cours privés (« private tuition»)**

Il peut être étonnant de constater que les conditions matérielles et organisationnelles de scolarisation des élèves ne contribuent qu'à 6% en Standard II et 2% en Standard V dans l'explication des différences de performance en fin d'année. L'analyse mérite d'être creusée davantage pour explorer les éventuelles autres sources de variabilités des résultats des élèves.

1- Bref aperçu du contexte socio-éducatif gabonais

Situé en Afrique centrale, le Gabon est l'un des rares pays de l'Afrique à revenu intermédiaire. Paradoxalement, il présente un indice de développement humain (IDH) de 0,6 qui le place au 123^{ème} rang sur les 177 pays dans le monde pour lesquels cet indice est calculé. Dans ce contexte, le tableau ci-après présente quelques indicateurs clés du système éducatif gabonais.

Avec un taux d'alphabétisation des adultes de 85,4% (l'un des plus élevés de l'Afrique subsaharienne), un taux net de scolarisation de 92,4%, et un indice de parité de 98%, le système éducatif enregistre de bonnes performances pour la dimension « accès à l'éducation ». Cependant, les indicateurs tels que le taux de redoublement qui est de 34,4% (l'un des plus élevés du monde) et le taux d'achèvement assez modeste (59,9%) révèlent une certaine faiblesse pour atteindre l'objectif d'éducation de qualité pour tous avec les moyens investis.

Tableau n°1 : Le Gabon en quelques chiffres en 2005 (sauf indications contraires)

Population	1 291 000 habitants
Population francophone	87%
Incidence de la pauvreté	33%
Rang par rapport à l'IDH	123^{ème}/177
PIB/tête	5439\$ US^(a)
Pourcentage du PIB consacré à l'éducation	3,8%
Pourcentage du budget de l'Etat consacré à l'éducation (fonctionnement et investissement)	15,3%
Pourcentage du budget de fonctionnement de l'éducation consacré aux enseignements primaire et secondaire	72,8%
Pourcentage de la population d'âge scolaire (5-14 ans)	24%
Durée du cycle primaire (depuis 2005/2006)	5 ans
Langue d'enseignement dans le primaire	Français
Taux net de scolarisation	92,4%
Taux d'achèvement	59,2%^(b)
Indice de parité (depuis 1995)	98%
Taux d'alphabétisation des adultes	85,4%

Ratio élèves maître	42^(a)
Taux de redoublement	34%^(c)

^(a) 2004 ; ^(b) 2003 ; ^(c) 2002

La dimension « qualité » revêtant au fur des avancées faites dans la solarisation de nouvelles lettres de noblesse, elle constitue un défi aux dimensions multiples. En s'intéressant au diagnostic des facteurs qui influencent le processus d'apprentissage des élèves, l'évaluation menée dans le cadre du PASEC apporte un éclairage en vue d'aider à définir différents axes qui pourraient susciter un réel intérêt en termes de qualité des apprentissages.

2- Le cadre de l'évaluation : l'échantillonnage

Les enquêtes sur le terrain ont été réalisées au cours de l'année scolaire 2005/2006. Un total de 148 écoles ont été choisies au hasard de façon à être représentatives des élèves de 2^{ème} année et de 5^{ème} année qui sont répartis sur les 1396 écoles que comptait le pays durant l'année scolaire 2004/2005³¹.

Afin de prendre en compte la diversité des modes d'organisations scolaires, des critères de stratification ont été pris en fonction du statut et du mode de fonctionnement des écoles et classes. Ainsi, les critères de stratification retenus étaient :

- (i) le statut de l'école (public/privé) ;
- (ii) la province ;
- (iii) l'organisation de l'école (cycle complet/incomplet) ;
- (iv) l'organisation des classes (mi-temps/plein-temps).

12 strates ont été ainsi formées, comme le présente le tableau ci-dessous.

³¹ Le tirage des écoles a été fait avec la base 2004/2005, disponible au moment de la phase de l'échantillonnage.

Tableau n°2 : Echantillons prévu et réalisé

Numéro de la strate	Identification de la strate	Nombre d'Écoles dans le pays	Nbre Écoles avec CP2 prévues	Nbre Écoles avec CP2 enquêtées	Nbre Écoles avec CM1 prévues	Nbre Écoles avec CM1 observées
1	École à cycle incomplet	376	11	9	6	9
2	Ecoles à mi-temps en CP et en CM	56	28	36	29	38
3	Ecole privée dans les régions 2 ou 3 ou 4	268	18	11	18	11
4	Ecole publique en milieu urbain dans la région 1	66	30	21	30	21
5	Ecole publique en milieu rural dans la région 1	57	6	6	6	6
6	Ecole privée dans la région 1	142	18	21	18	20
7	Ecole publique en milieu urbain dans la région 2	34	8	9	8	9
8	Ecole publique en milieu rural dans la région 2	110	7	4	7	5
9	Ecole publique en milieu urbain dans la région 3	31	6	7	6	7
10	Ecole publique en milieu rural dans la région 3	105	6	3	6	4
11	Ecole publique en milieu urbain dans la région 4	16	4	7	4	6
12	Ecole publique en milieu rural dans la région 4	135	5	2	5	2
	Total	1396	148	136	143	138

Il ressort, en particulier, du tableau que sur les 148 écoles, on a pu enquêter 136 classes de 2^{ème} année et 138 classes de 5^{ème} année.

Par contre, la comparaison entre les élèves enquêtés au pré-test et au post-test permet de constater de fortes déperditions entre les deux enquêtes, notamment en 5^{ème} année. Celles-ci font suite à la fermeture de certaines écoles et à la date de mise en œuvre de l'enquête de fin d'année. Cette dernière a été réalisée à la veille des examens officiels. Les élèves dont les

enseignants ont été convoqués pour prendre part à l'organisation de ces examens n'ont ainsi pas pu participer aux enquêtes de fin d'année.

Ainsi, au CP2, 19 % des élèves enquêtés en début d'année étaient absents au post test. Au CM1, 26% des élèves enquêtés en début d'année étaient absents en fin d'année.

3- Niveau moyen et distributions des scores des élèves

Le tableau n°4 présente les scores moyens et les écarts-types des élèves aux différents tests, au pré-test et au post-test.

Tableau n°3 : Scores moyens et écarts-types

Disciplines	2 ^{ème} année		5 ^{ème} année	
	Pré-test	Post-test	Pré-test	Post-test
Français	39,6 (25,3) ³²	49,3 (25)	46.5 (17, 9)	53.6 (18,0)
Mathématiques	46,9 (17,4)	48,9 (22,5)	51.8 (16,9)	42.9 (13,6)

Note de lecture :

Vu que les exercices proposés aux élèves ne sont pas strictement identiques entre pré et post –test, le lecteur est invité à se garder de toutes comparaisons entre les moyennes. Il en est de même en ce qui concerne la comparaison des niveaux des élèves d'une discipline à l'autre.

L'importance des valeurs de l'écart-type reflète une assez forte hétérogénéité de la population scolaire observée. Ce qui suppose que la population scolaire est composée de profils d'élèves qui ont différents niveaux d'apprentissage scolaire.

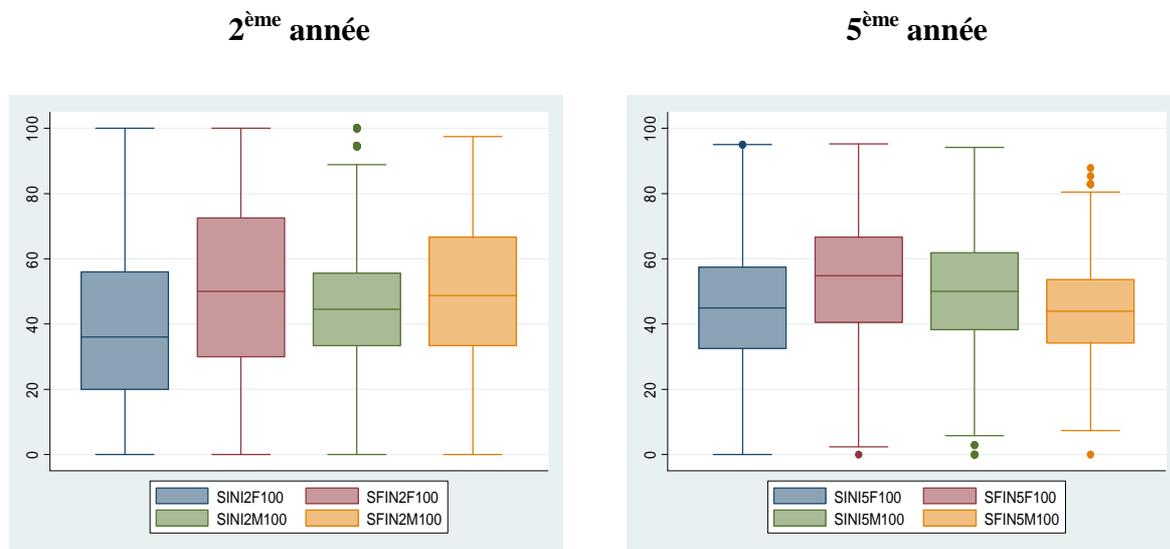
Afin de tirer un premier enseignement de cette diversité de niveaux d'apprentissages des élèves, le graphique n°1 présente comment les scores (ou pourcentages de réponses correctes données par les élèves) à chaque test ont varié d'un élève à l'autre.

Quelque soit la classe considérée (2^{ème} ou 5^{ème} année du primaire), les scores sont relativement faibles au pré-test, surtout en français. En effet, on constate que 75% des élèves ont des scores en dessous de 6 réponses correctes sur 10 autant au test de français que de mathématiques. À ce propos, il est à signaler que les compétences et connaissances abordées par chaque test étaient au préalable jugés conformes au programme officiel par l'équipe du ministère avant d'être évaluées sur les élèves.

³²Il s'agit de la différence moyenne qui sépare les résultats au test des élèves. Plus elle est proche de zéro (0) plus les résultats des élèves sont similaires et se concentrent autour de la moyenne. Plus elle s'éloigne de zéro, moins les performances des élèves seront jugées homogènes.

En fin d'année, le niveau des scores est relativement plus élevé car il y a plus d'élèves qui parviennent à trouver au moins 6 réponses correctes sur 10 items.

Graphique n°1 : Distribution de scores des élèves gabonais aux tests de français et de mathématiques.



Quoiqu'il en soit, le mérite de ces différents constats est de susciter la question du développement cognitif des élèves et de mettre en exergue quels types de facteurs expliquent les différences de profils qu'on observe. En effet, si la méthodologie du PASEC propose peu de réponses sur les échelles de compétences des élèves à partir de leurs scores aux tests, elle permet en revanche de pointer l'effet de certains facteurs sur les apprentissages des élèves.

4- Les facteurs d'efficacité

La mise en relation des résultats aux tests avec les conditions matérielles et organisationnelles de scolarisation permet de fournir quelques résultats provisoires sur les facteurs d'efficacité.

D'abord, il apparaît que le niveau initial des élèves est un déterminant majeur des acquisitions en fin d'année. En effet, le score initial des élèves compte à lui seul pour expliquer 40% des différences de profils d'apprentissages entre les élèves. Ceci appuie tout le poids du passé scolaire de l'élève dans la réussite de sa scolarité. Ce poids du niveau initial observé au Gabon est en concordance avec ceux que l'on a souvent observé dans la plupart des évaluations du PASEC (30 à 40%).

En 2^{ème} année, les caractéristiques observables des élèves et les conditions de scolarisation contribuent quant à elles à expliquer 7% des différences de profils d'apprentissage. Pour la plupart, il s'agit ici de conditions matérielles de scolarisation qui sont assurées par les différents acteurs du système éducatif.

D'une façon détaillée, les facteurs dont des effets significatifs ont pu être diagnostiqués sont:

- ⊙ **L'âge de l'élève** : En effet, on fait le constat que les élèves faisant une entrée tardive (comparativement à leurs camarades âgés de 6 ou 7 ans au CP2) rencontrent d'autres difficultés d'apprentissages.
- ⊙ **La possibilité d'emporter des livres de mathématiques ou de français à la maison** : Les analyses soulignent que le support didactique à domicile stimule les apprentissages des élèves.
- ⊙ **Le redoublement** : les résultats des modèles d'acquisitions affichent un effet négatif et significatif du redoublement sur les acquisitions scolaires des élèves ; ce qui rappelle l'urgence de proposer un autre type de soutien aux élèves en difficultés d'apprentissage ou une révision des conditions de la pratique effective du redoublement.
- ⊙ **L'assiduité de l'enseignant** : En diminuant le temps d'apprentissage des élèves et en diminuant les chances de couvrir les programmes officiels, l'absentéisme de l'enseignant influe négativement sur les acquisitions scolaires des élèves.
- ⊙ **La disponibilité de manuels pour élève en classe** : Malgré les efforts du gouvernement pour doter les classes d'un manuel par élève, le constat du terrain souligne que peu de classes disposent d'un manuel par élève. Les résultats observés ici encouragent la politique de dotation des classes en manuel qui améliore les acquisitions scolaires des élèves.
- ⊙ **La taille de classe** : Sans pour le moment proposé une taille maximale de classe, l'étude met en évidence les difficultés d'apprentissages dans les classes de grands effectifs notamment pour l'enseignement du français.
- ⊙ **La scolarisation dans les écoles des grandes villes** : L'analyse ressort un effet positif et significatif sur les acquisitions scolaires des élèves dans une école localisée dans l'une des 2 provinces économiques du pays. Ce qui soulignent aussi le constat que le profil d'offre scolaire ne donne pas les mêmes chances d'accès à une éducation de qualité pour tous. Ceci pourrait à moyen ou long terme soit accentué le phénomène d'exode rural ou inhiber la demande de scolarisation.

En 5^{ème} année, huit facteurs sont identifiés comme déterminant les acquisitions de fin d'année. Cinq de ces facteurs : l'âge de l'élève, la disponibilité d'un soutien didactique à domicile, le redoublement, la dotation des classes en manuels de façon à ce que chaque élève ait son livre et l'environnement économique de l'école ont des effets identiques à ceux présentés pour les élèves de 2^{ème} année. Quant aux autres facteurs, il s'agit de :

- ⊙ **La formation continue des enseignants** : les modèles d'acquisitions scolaires montrent des effets positifs, significatifs et assez importants du degré d'encadrement³³ pédagogique de l'enseignant sur l'apprentissage des élèves.
- ⊙ **L'organisation des classes** : Pour les élèves de 5^{ème} année du système éducatif gabonais, l'expérience des systèmes d'organisation des classes en multigrade ou en mi-temps des classes donne de moins bons résultats en termes d'acquisitions scolaires que les classes normales.
- ⊙ **La disponibilité de matériels et équipements disponibles en classe** : il apparaît un effet positif mais assez modeste sur les acquisitions scolaires des élèves.

Les effets liés aux conditions de prise en charge des élèves permettent d'envisager, de façon non exhaustive, quatre axes d'intervention. Il s'agit de (i) l'amélioration des conditions matérielles ; (ii) l'amélioration de la capacité d'accueil ; (iii) la formation continue et l'encadrement du personnel enseignant ; et (iv) d'autres pistes liées à la gestion du système, entre autres, la suppression progressive des classes multigrades et des classes à mi-temps (par une meilleure affectation des enseignants, le recrutement de nouveaux enseignants et la construction de nouvelles salles de classe) et l'amélioration de l'assiduité des enseignants.

³³ Le degré d'encadrement est défini par le nombre de formations dont a bénéficié l'enseignant parmi les thématiques proposées dans le questionnaire (recyclage linguistique, approche par les compétences, gestion des classes multigrades et pédagogies des grands groupes).

Bibliographie

INDEPENDENT EVALUATION GROUP (2007), *From schooling access to learning outcomes: an unfinished agenda, An Evaluation of World Bank Support to Primary Education*, Banque Mondiale, Washington, D.C. <http://www.worldbank.org/ieg>

KOUAK B. T. (2007), *L'abolition des frais d'écolage : planifier la qualité et la pérennité financière*, papier présenté à la conférence sur l'abolition des frais d'écolage, Bamako, juin 2007.

Le NESTOUR A., VARLY P. (2008), Note sur les données du Sénégal, février 2008.

PASEC (2008), Evaluations diagnostiques Gabon et Maurice, documents de travail, mai 2008.

PASEC (2008), « *Quelques pistes de réflexion pour une éducation primaire de qualité pour tous* », Evaluation diagnostique Madagascar, PASEC/CONFEMEN, Dakar. <http://www.confemen.org/spip.php?article275>

PASEC (2008), *Guide méthodologique PASEC 2007-Module analyse des données*, Document de travail.

PASEC (2008), *Guide méthodologique PASEC 2007-Module questionnaire*, document de travail.

PASEC (2008), *Guide méthodologique 2007 – Module échantillonnage*, document de travail

PASEC (2007), « *Résultats des études PASEC* », Document de synthèse présenté au groupe de travail des Correspondants Nationaux en juin 2007, PASEC/CONFEMEN.

PASEC (2006), *La formation des enseignants contractuels en Guinée*, Evaluation thématique, PASEC/CONFEMEN, Dakar. <http://www.confemen.org/spip.php?article275>

PASEC (2007 & 2006), Evaluations diagnostiques Bénin, Mauritanie, Tchad. www.confemen.org

PÔLE DE DAKAR/UNESCO BREDIA (2007), *EPT : L'urgence de politiques sectorielles intégrées*, Dakar+7, Pôle de Dakar, Dakar. www.poledakar.org

RAHELIMANANTSOA (2008), « *Alphabétisation des parents, facteur d'amélioration de la qualité* », papier préparé dans le cadre de l'atelier UNESCO sur le lancement de la recherche sur la mesure de l'alphabétisation, juin 2008, document de travail.

UNESCO (2007), « *Rapport mondial de suivi sur l'EPT* », Version provisoire, UNESCO, Paris. www.unesco.org

UNIVERSITE DE LIEGE (2007), *Guide méthodologique PASEC 2007-Module tests*, document de travail.

VARLY P. (2006), « *Gestion scolaire et réussite éducative : les analyses du PASEC* »,

Document présenté aux Assises Francophones de la Gestion Scolaire.
http://www.afides.org/modules/assises/tdm_assises.php

Source des données : PASEC, Pôle de Dakar, Institut de Statistiques de l'UNESCO, Banque Mondiale.

ANNEXE 3

Exposes de cadrage



Conférence des ministres de l'Éducation des pays
ayant le français en partage

Document d'aide au débat

L'enseignement secondaire et perspectives

INTRODUCTION

L'éducation est reconnue comme la voie fondamentale pour favoriser le développement durable et renforcer la cohésion sociale d'un pays. Elle s'avère également un levier incontournable pour lutter contre la pauvreté. Le système éducatif dans sa globalité se doit d'être à la hauteur des nouveaux défis qu'il aura à relever au XXI^e siècle³⁴. Il est donc primordial que l'État accorde une importance de haut niveau à son système éducatif afin d'assurer des bases solides aux générations actuelles ainsi qu'à celles qui suivront.

Dans la poursuite des actions menées en vue d'améliorer l'accès, la qualité et la pertinence des systèmes éducatifs, plusieurs États et gouvernements membres de la CONFEMEN ont amorcé une refondation de leur système éducatif en général, et de l'enseignement secondaire en particulier. Le rôle de l'enseignement secondaire dans le développement durable et le développement du capital humain dans un contexte de mondialisation doit être pris en compte dans le cadre de cette refondation. Pour ce faire, il importe de considérer les besoins des élèves, des familles, de la communauté et de la société et d'élaborer un modèle qui répond à ces besoins spécifiques plutôt que de perpétuer un modèle hérité ou imposé qui ne répond plus aux besoins socio-économiques.

Les efforts pour atteindre l'EPT ont eu pour effet d'accroître les cohortes d'élèves du primaire, exerçant ainsi une pression pour l'entrée au secondaire. L'insuffisance de l'offre éducative (par exemple, le manque d'infrastructures) et les lacunes dans les mécanismes de régulation des flux ne permettent pas de répondre à la demande réelle. De plus, le déficit chronique d'enseignants qualifiés, les lacunes sur le plan du matériel didactique et sur le plan des programmes d'études, qui sont peu adaptés aux besoins d'une clientèle d'élèves hétérogènes, d'un marché du travail de plus en plus varié et compétitif et d'une société en mouvance valorisant la démocratie et le mieux vivre-ensemble, ne favorisent pas la qualité et la pertinence des formations. À cela s'ajoutent des problèmes importants liés à la mobilisation et à la gestion des ressources. Tous ces facteurs constituent de véritables défis au développement de l'enseignement secondaire. Une refondation de ce sous-secteur s'impose donc.

Trouver des stratégies efficaces afin de rehausser l'enseignement secondaire sous tous ses aspects représente un défi de taille. Les ministres membres de la CONFEMEN ont convenu qu'une réflexion spécifique sur l'enseignement secondaire s'imposait. Toutefois, il importe de préciser qu'une approche sectorielle globale doit demeurer la toile de fond de cette réflexion.

³⁴ UNESCO (2000) — *Cadre d'action de Dakar. L'Éducation pour tous : tenir nos engagements collectifs*, Forum mondial sur l'éducation. Dakar, Sénégal, 26-28 avril 2000, p. 8.

Le débat ministériel est organisé en trois séquences : 1) des exposés de cadrage présentant les défis majeurs de la société en lien avec le thème *Enseignement secondaire et perspectives* ; 2) des ateliers où seront débattues les questions relatives à l'accès et à l'équité, à la qualité et à la pertinence de l'enseignement et de l'apprentissage ainsi qu'à la mobilisation et à la gestion des ressources ; 3) une plénière visant la mise en commun des discussions en ateliers et l'adoption d'un mémorandum.

EXPOSÉS DE CADRAGE

Une présentation de la situation de l'enseignement secondaire dans l'espace francophone sera suivie de trois exposés de cadrage : la problématique de l'accès et de l'équité dans l'enseignement secondaire ; la qualité et la pertinence de l'enseignement et de l'apprentissage ; et la mobilisation et la gestion des ressources.

Ces exposés consistent à identifier et à analyser les contraintes qui se posent au développement de l'enseignement secondaire, à dégager les espaces de liberté susceptibles de fournir les pistes de stratégies et d'actions nouvelles, efficaces et porteuses, et à expliciter les impacts éventuels sur l'ensemble du système éducatif, sur le capital humain et le développement durable.

ATELIER

Atelier 1. LA PROBLÉMATIQUE DE L'ACCES ET DE L'ÉQUITÉ

La dimension accès

L'accès à l'enseignement secondaire n'est pas encore généralisé. Au niveau mondial, les différentes régions affichent un taux brut d'admission³⁵ au premier cycle de l'enseignement secondaire qui varie de 60% à 100%, à l'exception de l'Afrique subsaharienne, dont le taux se situe à moins de 40%.

Malgré l'accroissement significatif des effectifs scolaires en raison des nouvelles cohortes qui terminent le primaire, dans plusieurs pays du Sud membres de la CONFEMEN, l'accès à l'enseignement secondaire demeure limité. En effet, dans la plupart des pays, moins de la moitié des élèves sortant de l'enseignement primaire poursuivent leurs études dans le cycle suivant. Cette situation s'accroît en ce qui concerne le passage au deuxième cycle du secondaire.

En plus des écarts observés entre les aires géographiques, il faut souligner les écarts considérables qui existent entre les pays d'une même région. Par exemple, pour les pays francophones d'Afrique subsaharienne, le taux d'accès varie de 18% à 83% au premier cycle et de 3% à 78% au deuxième cycle.

En ce qui concerne la formation professionnelle et technique du secteur formel, la situation est davantage préoccupante. Peu d'élèves s'y inscrivent, préférant la voie de la formation générale. Dans la plupart des pays francophones d'Afrique subsaharienne, les effectifs de la formation professionnelle et technique représentent moins de 10% des effectifs totaux de l'enseignement secondaire. De plus, on déplore le manque d'arrimage entre cette formation et

³⁵ Taux brut d'admission : Nombre d'élèves inscrits pour la première fois en première année de l'enseignement secondaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel d'entrée au secondaire.

les besoins du marché du travail, l'absence de politiques clairement définies, l'insuffisance des infrastructures et le caractère lacunaire des dispositifs d'orientation des élèves.

La dimension équité

Bien que le droit à l'éducation pour chaque citoyen soit reconnu comme un droit humain fondamental³⁶, la discrimination liée, notamment, au sexe, à la classe sociale, à l'ethnie et à l'aire géographique, demeure toujours un obstacle à l'exercice de ce droit.

Plusieurs facteurs nuisent à l'atteinte de l'égalité entre les sexes au secondaire. Parmi ces facteurs, citons le manque de sensibilisation à l'éducation des filles, les grossesses précoces, le nombre restreint de modèles féminins, le comportement discriminatoire de certains enseignants et les lacunes en matière de sécurité qui font craindre à certains parents la violence à l'égard de leurs filles.

En ce qui a trait aux disparités géographiques, les infrastructures relatives à l'enseignement secondaire sont trop éloignées des zones rurales ou encore elles y sont inexistantes. Selon l'état des lieux réalisé auprès des États et gouvernements membres de la CONFEMEN, plusieurs pays de l'Afrique francophone considèrent que, malgré l'établissement de la carte scolaire, le non-respect des critères d'implantation des établissements ainsi que certaines influences extérieures (politiques, sociales, économiques et autres) font en sorte que les inégalités s'accroissent.

Il est reconnu que les enfants des familles démunies ont du mal à accéder à l'école. Cette situation est davantage constatée pour le sous-secteur de l'enseignement secondaire. Parmi les raisons qui expliquent cette situation, se trouvent les frais inabornables liés à la scolarité et le coût d'opportunité élevé puisque la contribution des enfants au revenu des ménages pauvres provoque des abandons scolaires ou encore un taux d'absentéisme élevé.

D'autres exclus du système scolaire sont à noter dont les décrocheurs, exclus se trouvant en grand nombre au secondaire pour certains pays. Bien que ces jeunes soient de plus en plus présents dans les discours politiques, les systèmes éducatifs ne sont pas suffisamment adaptés pour les recevoir ou les maintenir à l'école.

Les facteurs expliquant un accès limité et un manque d'équité au secondaire

La pénurie d'établissements scolaires. Le ratio élèves/maître très élevé et le recours au double flux sont des conséquences du manque d'infrastructures, conséquences qui nuisent à la couverture du programme scolaire. Par ailleurs, la multiplicité des écoles privées, solution à ce problème, comporte certains risques s'il existe un manque de correspondance aux normes nationales.

Le déficit chronique d'enseignants qualifiés. Cette pénurie est plus prononcée en ce qui concerne les enseignants de sciences et de mathématiques. De plus, les conditions déplorables dans lesquelles les enseignants travaillent entraînent non seulement un manque de motivation, mais elles sont également un obstacle à l'attractivité du métier d'enseignant. Il est à noter que

³⁶ ONU (2007) — Déclaration universelle des droits de l'homme, [En ligne] <http://www.un.org/french/aboutun/dudh.htm> (31 mai 2007).

la répartition inéquitable du personnel enseignant entre les zones urbaines et rurales constitue également des problèmes de taille.

Les tests d'entrée. Bien que les élèves réussissent aux examens de fin d'année du primaire, leur accès à l'enseignement secondaire est déterminé par les différents tests d'entrée auxquels ils sont soumis. Des doutes sont exprimés quant à leur efficacité à évaluer vraiment si l'élève a fait les acquis nécessaires pour accéder au niveau suivant.

Le manque de diversification dans les filières de formation et le peu de valorisation à la formation professionnelle et technique. La place prépondérante de l'enseignement général ne répond pas aux besoins et aux centres d'intérêt des élèves et limite la poursuite des études chez plusieurs élèves.

Des voies d'action possibles pour améliorer l'accès et l'équité dans l'enseignement secondaire

Puisque l'enseignement secondaire joue un rôle important dans le développement personnel d'un individu, dans le développement durable et celui du capital humain, il importe de favoriser l'accès au plus grand nombre. Certaines mesures doivent être prises en ce sens, notamment :

- inscrire l'équité dans les principes directeurs des documents officiels;
- mettre en place des mesures visant à favoriser l'accès aux exclus des systèmes éducatifs;
- améliorer la carte scolaire et l'offre éducative;
- optimiser l'utilisation des infrastructures existantes;
- diversifier le cursus;
- etc.

Questions

Parmi les problèmes relatifs à l'accès à l'enseignement secondaire et à l'équité, quels sont ceux qui vous semblent majeurs et qui devraient être traités en priorité?

Quelles actions concrètes faudrait-il mettre en place pour résoudre les problèmes de l'accès? Pour résoudre les problèmes de l'équité?

Quelles stratégies faudrait-il adopter pour rendre opérationnelles ces actions?

Quelles stratégies faudrait-il développer pour assurer la diversification de l'offre éducative?

Quelles stratégies faudrait-il appliquer pour favoriser la liaison entre l'enseignement secondaire général et la formation professionnelle et technique?

Atelier 2. LA QUALITÉ ET LA PERTINENCE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'APPRENTISSAGE

Parmi les facteurs garantissant la qualité et la pertinence de l'enseignement et de l'apprentissage, se trouvent la qualification du personnel scolaire, la qualité des curricula et celle du matériel didactique.

La formation des enseignants

Pour remédier au déficit chronique d'enseignants qualifiés, plusieurs pays ont opté pour le recrutement de personnel enseignant non fonctionnaire, tel que les volontaires et les vacataires, sans leur offrir une formation adéquate. Cette mesure comporte, certes, des avantages dont la réduction des coûts unitaires et l'accroissement du nombre d'enseignants pour relever le défi de l'Éducation pour tous. Toutefois, le manque de formation de ce personnel risque de nuire aux performances du système éducatif, particulièrement la perte de qualité de l'enseignement et de l'apprentissage. D'après l'état des lieux réalisé par la CONFEMEN, plusieurs pays relèvent des lacunes relativement à la formation initiale et la formation continue du personnel enseignant, dont un manque d'adéquation avec les réalités de la société actuelle (par exemple, l'éducation pour la prévention du VIH/SIDA).

En ce qui concerne la formation initiale, les problèmes suivants sont soulevés : une insuffisance de dispositifs de formation, une inadéquation entre la théorie et la pratique, une formation monodisciplinaire alliée à une approche de restitution de connaissances et l'absence de formation adaptée aux classes en milieux défavorisés et aux élèves en difficulté d'apprentissage et de comportement. Quant à la formation continue, l'insuffisance du corps d'encadrement rend difficile toute mise en œuvre des processus de cette formation alors que, dans plusieurs pays, la majorité du personnel enseignant recruté a besoin d'une telle formation.

Les curricula

En ce qui a trait aux curricula, bien que des efforts importants de révision des programmes aient été déployés, dans plusieurs pays, l'adaptation des programmes officiels aux changements sociétaux reste encore à parfaire. Dans d'autres pays, les programmes ne tiennent pas compte des réalités nationales ni des opportunités de développement. Les contenus disciplinaires présentent également des lacunes importantes ne préparant pas adéquatement les élèves à l'enseignement supérieur ou au marché du travail. De plus, l'absence d'interdisciplinarité rend difficile le transfert des connaissances.

Le matériel didactique

Non seulement les manuels sont rares, au sein des écoles secondaires africaines, particulièrement dans les zones rurales, mais ils sont aussi mal partagés et mal gérés (volés, altérés, etc.), de sorte que le ratio livres/élève est bas. De plus, dans certains pays, on observe une inadéquation entre les curricula et le matériel didactique.

L'efficacité du sous-secteur

Le taux de réussite est bas. En effet, environ 30% seulement des élèves de chaque cohorte terminent le premier cycle du secondaire et 12%, le deuxième cycle. Le taux de redoublement, quant à lui, se situe au-delà de 20% dans plusieurs pays africains membres de la CONFEMEN. Tout en conduisant à une diminution de la capacité d'accueil, le recours au

redoublement systématique, en l'absence d'un soutien pédagogique particulier pour les élèves en difficulté, accentue les problèmes d'apprentissage et favorise les abandons³⁷.

Dans certains pays, le système éducatif a une production que l'on pourrait qualifier de déséquilibrée. D'une part, plusieurs sortants sont sous-utilisés ou au chômage et, d'autre part, certains besoins économiques ne sont pas satisfaits.

Des voies d'action possibles pour améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement et de l'apprentissage

Plusieurs mesures déjà connues gagneraient à être mises en place de façon rigoureuse. Il s'agit, notamment de :

- repenser la formation initiale et continue du personnel enseignant;
- réformer les programmes d'études;
- établir des mesures d'encadrement pour les élèves en difficulté afin de réduire les redoublements;
- assurer non seulement un nombre suffisant d'un matériel didactique adéquat, mais également garantir son utilisation de façon efficiente;
- revoir les modalités d'évaluation;
- etc.

Questions

En raison de leur impact, quels sont les facteurs de qualité à prioriser?

Quelles sont les voies d'action à privilégier au sein des pays concernés pour améliorer la qualité de l'enseignement secondaire et les performances des systèmes éducatifs?

Quelles mesures institutionnelles et pédagogiques doivent être mises en place pour améliorer significativement l'efficacité interne et externe de l'enseignement secondaire?

Quels sont les dispositifs à mettre en place pour assurer l'efficacité de ces actions et leur ajustement au gré de l'évolution du contexte social?

³⁷ BERNARD, J. M., SIMON, O., VIANOU, K. (2005) — *Le redoublement : mirage de l'école africaine ?* PASEC, 96 p.

Atelier 3. LA MOBILISATION ET LA GESTION DES RESSOURCES

Le financement

Le budget alloué à l'éducation s'avère faible dans certains pays, au regard de l'ampleur des besoins de scolarisation. Dans la majorité des pays du Sud membres de la CONFEMEN, la part réservée à l'enseignement primaire demeure importante comparativement à celle accordée à l'enseignement secondaire. L'objectif d'universalisation demeure la principale raison de cette part considérable. Les ressources financières actuellement allouées à l'enseignement secondaire ne sont pas suffisantes pour répondre à la demande sociale relative à l'augmentation des cohortes en provenance du primaire. L'État seul ne peut suffire à satisfaire les besoins financiers du système de l'éducation. Il doit donc s'adjoindre des partenaires pour répondre aux besoins en ressources financières. Toutefois, il existe un risque de renforcer l'iniquité en matière socio-économique s'il est demandé aux parents une contribution financière élevée.

Le coût unitaire au niveau de l'enseignement secondaire est très élevé. En Afrique subsaharienne, le coût unitaire pour le premier cycle du secondaire est en moyenne 3 fois celui du primaire. En ce qui concerne le coût unitaire du deuxième cycle, il atteint 6 fois celui du primaire. Quant à la formation professionnelle et technique, son coût unitaire peut être le double de celui de la formation générale.

Le partenariat

Les partenaires techniques et financiers ainsi que le partenariat privé apportent un soutien substantiel au système éducatif. Toutefois, ces partenariats, davantage axés sur l'enseignement primaire, demeurent timides et informels en ce qui a trait à l'enseignement secondaire. De plus, il existe une confusion quant aux rôles et responsabilités des différents partenaires, un manque de coordination et de synergie de leurs actions et des temps d'échange et de concertation limités. L'information et la communication sont également déficitaires.

La gestion

Les problèmes mis en lumière lors des Assises francophones de la gestion scolaire tenues à Antananarivo (Madagascar, 2006) portaient davantage sur la mauvaise gouvernance, la centralisation, l'insuffisance et le dysfonctionnement de mécanismes de mobilisation et de gestion des ressources, l'absence de mécanisme de professionnalisation de la gestion ainsi que sur l'absence de concertation et de partenariats. Bien que des actions aient été entreprises pour corriger la situation, notamment par des efforts de décentralisation, ces problèmes sont encore d'actualité dans plusieurs pays francophones d'Afrique membres de la CONFEMEN. Non seulement les ressources sont insuffisantes mais il arrive aussi qu'elles soient mal gérées. Une résistance au changement est observée. Elle se traduit, notamment, par le transfert ardu des ressources, confirmant la faible amorce du processus de décentralisation. S'ajoute à ces constats le taux important d'analphabétisme chez les élus locaux réduisant leurs capacités en matière d'éducation et ne facilitant pas le partenariat.

L'évaluation

Au plan de l'évaluation, on remarque, dans plusieurs pays, l'absence de dispositifs techniques et institutionnels d'évaluation, ce qui constitue une contrainte majeure dans l'analyse des politiques éducatives et l'évaluation des acquisitions scolaires. De plus, des mesures de

l'impact du financement sur les résultats perçus sont également inexistantes. Il est également constaté une insuffisance de l'aspect évaluation dans la formation du personnel enseignant et du personnel d'évaluation.

Des voies d'action possibles pour améliorer la mobilisation et la gestion des ressources

Des actions concrètes doivent être prises pour corriger la situation, telles que :

- Allouer une part suffisante du budget de l'éducation à l'enseignement secondaire;
- Maximiser l'utilisation des ressources;
- Établir une dynamique partenariale efficiente;
- Instaurer la culture de l'évaluation;
- Etc.

Questions

Quelles sont les mesures à adopter pour permettre d'augmenter les ressources domestiques en faveur d'un enseignement secondaire de qualité et pour optimiser l'utilisation des ressources existantes?

Quels types de partenariat doivent être privilégiés pour soutenir les pays dans leurs efforts pour développer l'enseignement secondaire?

Comment amener les collectivités locales à mobiliser des ressources et à observer les règles de bonne gouvernance en matière de gestion de l'enseignement secondaire?

Quelles actions concrètes les pays doivent-ils mener pour instaurer la culture permanente de l'évaluation dans les politiques éducatives?

Présentation relative à L'enseignement secondaire en Afrique: accès et équité



Conférence des ministres de l'Éducation des pays
ayant le français en partage

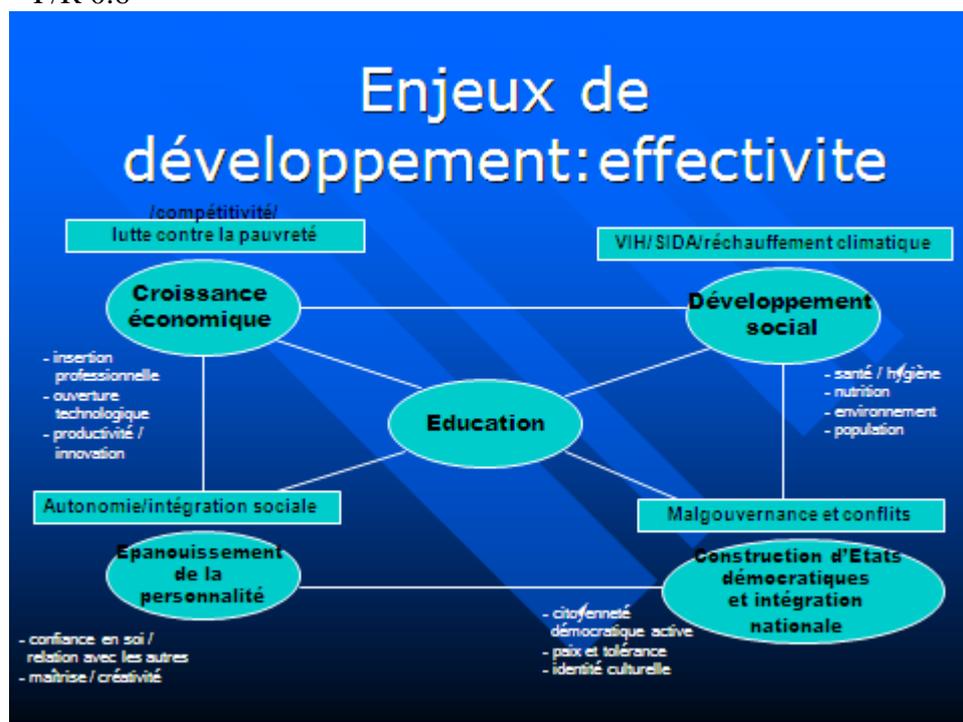
PRESENTATION RELATIVE A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN AFRIQUE: ACCES ET EQUITE

Par monsieur Mamadou NDOYE

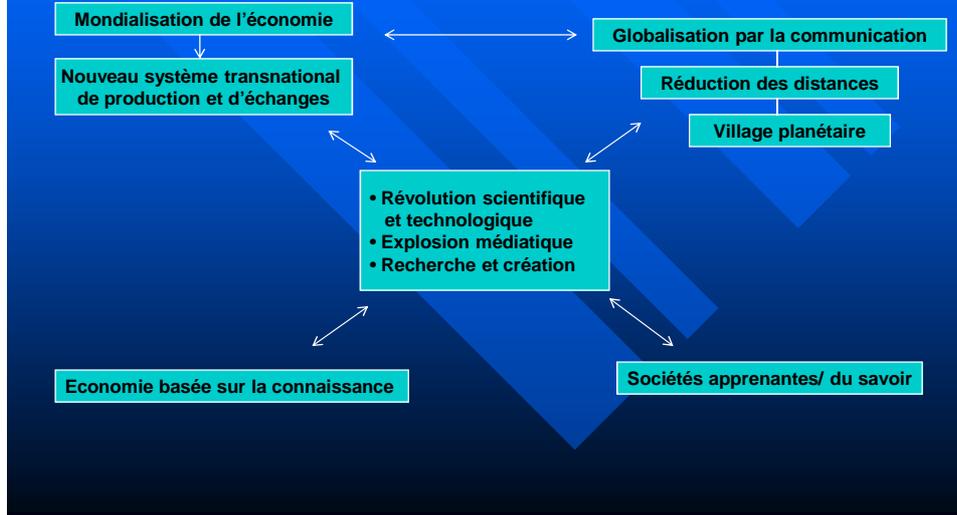
Nouveaux champs de dialogue

- Dialogue politique: 600 participants, 120 études et recherches
- EPT et post-primaire
- Une nouvelle vision du développement de l'éducation Bref aperçu de la situation
- Des progrès entre 1999 et 2005: EPU 80,8 M à 109,6 M et ES 21,4 M à 33,2 M
- De nombreux jeunes en situation d'exclusion scolaire: TBS 36,3% et TNS 32,7%
- Fortes disparités: indice de parité F/G 0.81 (-60 à +95). Extrapolations: R/U 0.7

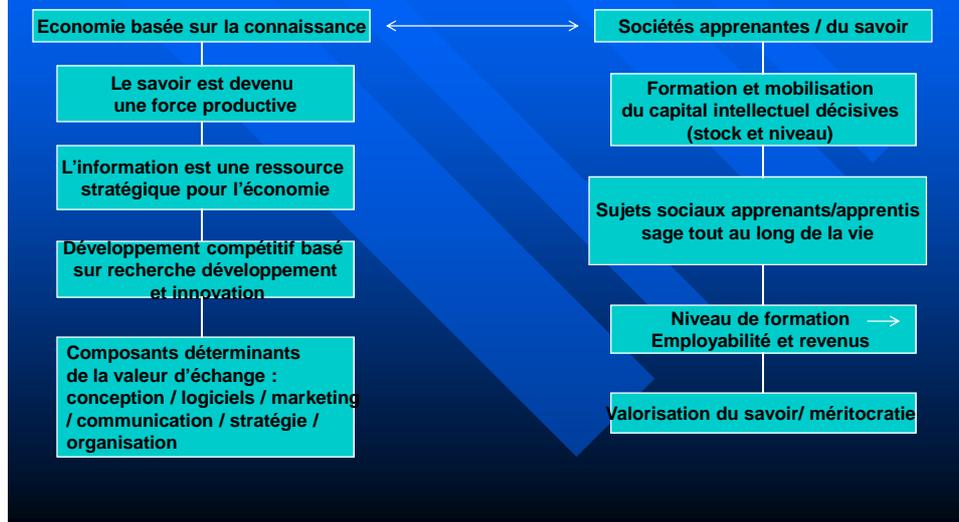
P/R 0.6



Enjeux de développement: le nouveau contexte



Enjeux de développement: insertion de l'Afrique dans la mondialisation



Défis

- Universaliser une éducation de 9/10 ans
- Des enseignants compétents et des classes équipées en nombre suffisant
- Financement soutenable
 - Accroître le financement public (croissance économique, volonté politique: 4,8% du PNB ou 17,1% du budget de l'État et 27% du budget de l'éducation)

- Accroître le coût-efficacité (rapport ressources – résultats)
- Mobiliser des financements non-gouvernementaux (partenariats)

■ **Reformes de politique**

- Démocratiser au lieu de massifier
(transformation vs extension)
- Distinguer éducation de base et enseignement secondaire (socle de compétences communes vs choix de parcours diversifiés)
 - Refinaliser l'enseignement secondaire (compétences vs connaissances, monde du travail vs enseignement supérieur)
 - Promouvoir une politique intégrée (éclatement ministériel)
 - Reformuler le curriculum (sciences et technologies, orientation vers la demande et les besoins)
 - Gérer l'équité (accès, achèvement, résultats)
- Diversifier les modes de livraison (F/NF/IF, TIC, e-learning, EDAL, etc...)

■ **Gouvernance**

- Capacités institutionnelles et techniques: planification et pilotage (EPU + ES + ETEFP)
- Partenariats: dialogue et consensus
- Évolution du rôle de l'État: monopole vs gestion pluri-acteurs

Politiques et stratégies

■ **Approche holistique**

- vertical: alignement, échelles, transition, flux
 - horizontal: ponts, passerelles, équivalences
- diversifié et intégré: offre inclusive, parcours flexibles, cadres de qualification

■ **Politique partenariale**

- Public/privé tout au long du processus (société civile, communautés de base, entreprises, secteur, informel)
- Approche intersectorielle: au-delà de la mission scolaire
- Mobilisation de ressources existantes et latentes/Promotion d'approches créatrices et innovantes

■ **Gérer l'équité:**

- cibles: filles, ruraux, pauvres, handicapés...
- Stratégies ciblées et compensatrices
- alternatifs de remédiation et de seconde chance

■ **Intégrer les technologies de l'information et de la communication : initiateur technologique**

- Ressources – supports pédagogiques – autodidaxie et recherche – ouverture technologique

Conclusions : Révolution ou ajustements progressives

Des changements de paradigme

- Diversité et complexité du système éducatif
- De la structure pyramidale vers une structure diversifiée de réponses aux apprenants

- Des systèmes aux apprenants
- Vers des sociétés apprenantes
- Écart immense entre objectifs et réalités: impuissance ou utopie/persévérance et progrès dans le changement
 - Évaluation des compétences et des performances actuelles
 - Objectifs de changement
 - Planification du changement dans la durée
 - Amélioration continue et apprentissage permanent

**PRESENTATION RELATIVE AU
DEVELOPPEMENT DE
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN
AFRIQUE SUBSAHARIENNE
FINANCEMENT DE LA STRATEGIE**



Conférence des ministres de l'Éducation des pays
ayant le français en partage

PRESENTATION RELATIVE AU DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE FINANCEMENT DE LA STRATEGIE

Présentation relative au programme international sur le suivi des acquis (pisa) : résultats de l'enquête

Ian Whitman, direction de l'Éducation O C D E

Table

1. PISA : objets et méthodes
2. Les scores en sciences, mathématiques et en lecture
3. L'équité
4. L'efficience
5. Quelques voies pour améliorer les résultats
6. Conclusions

1. PISA: objets et méthodes

I. PISA : une approche radicale

4
Les compétences en sciences
pour le monde de demain

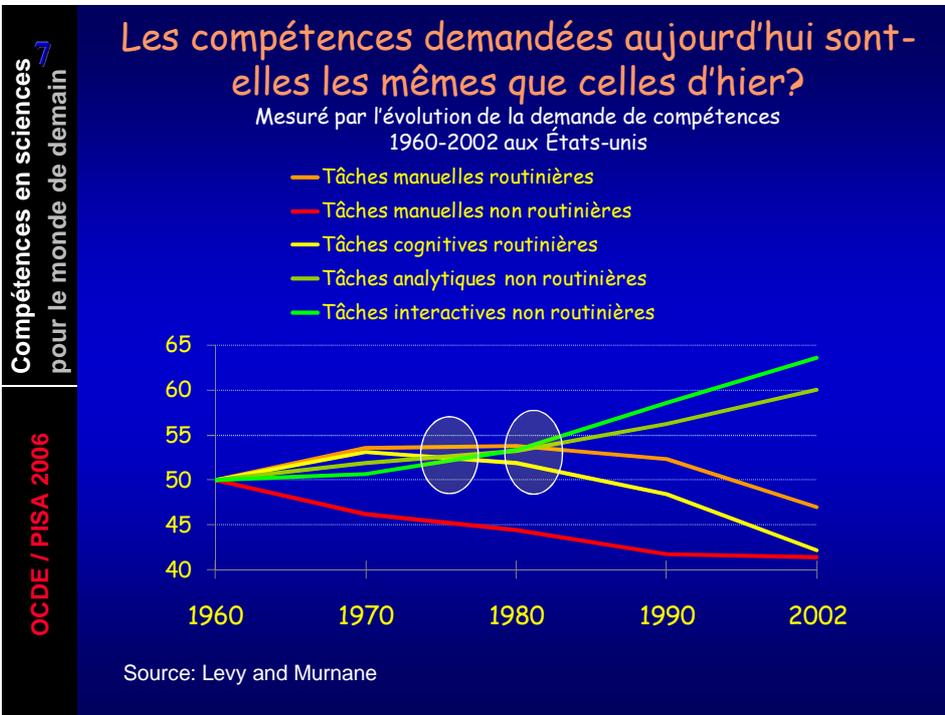
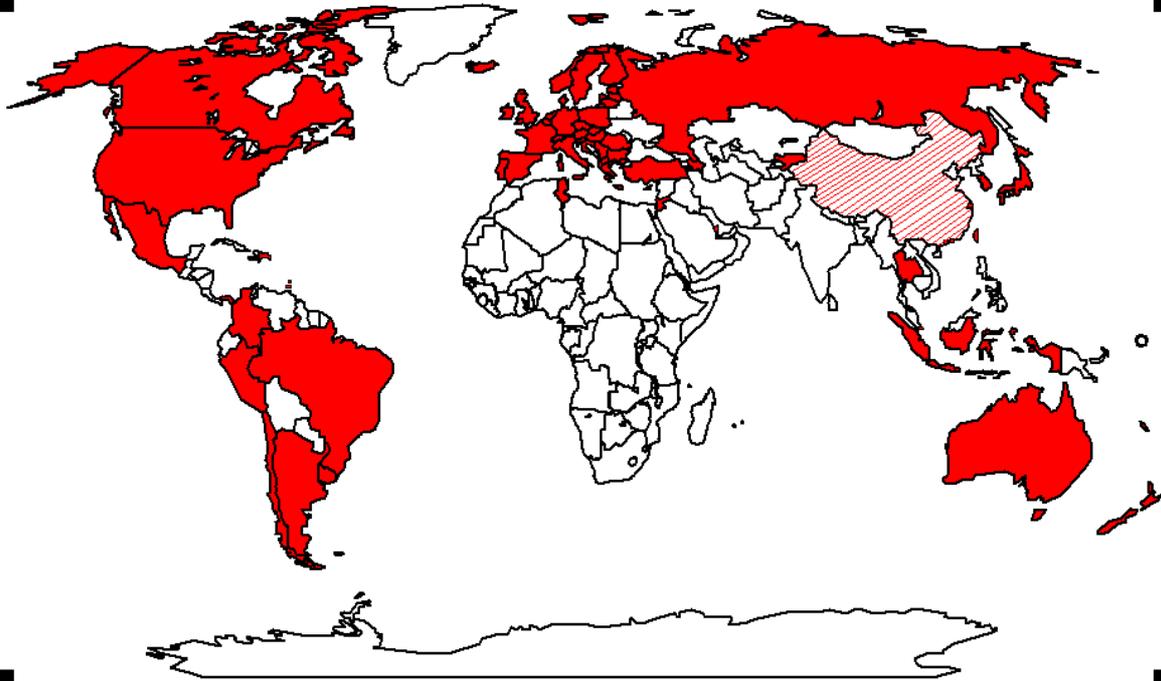
I. PISA : une approche radicale

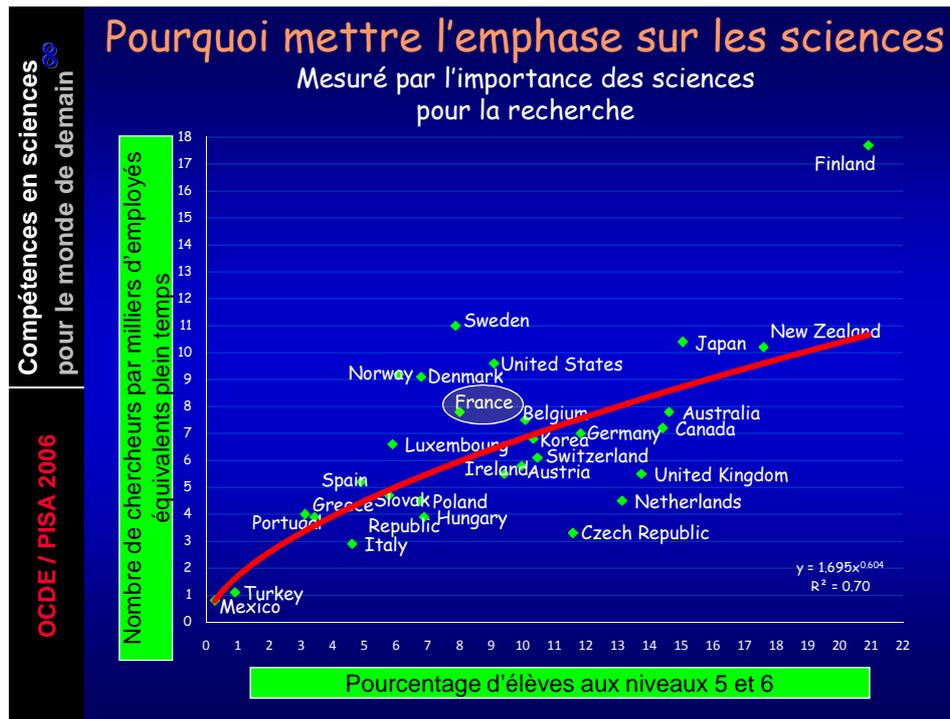
- **PISA est composé:**
 - D'une série de tests d'évaluation
 - De questions contextuelles adressées aux
 - Élèves
 - Chefs d'établissements
- **PISA évalue:**
 - Non pas les enfants d'une même classe
 - Mais les enfants d'un même âge (15 ans)
- **Dans chaque pays est constitué**
 - Un échantillon de 150 écoles
 - Dans lequel sont choisis au hasard 30 élèves
 - La plupart des pays à structure fédérale ont des tests régionaux
- **Ne sont pas inclus:**
 - Les enfants de 15 ans qui ne sont pas à l'école
 - Ceux qui sont dans des institutions spécialisés.
- **PISA évalue:**
 - Non pas seulement ce que savent les enfants
 - Mais aussi leur capacité à utiliser leurs connaissances en lecture, mathématiques et sciences.
- **PISA est organisé en cycles de 3 ans**
 - Chaque cycle couvre les trois matières et met l'accent sur l'une d'entre elles.
 - Le cycle de 2003 couvrait également la résolution de problèmes
 - 2009 mettra l'accent à nouveau sur la lecture + TIC
- **Les pays participants**
 - 2003: tous les pays de l'OCDE + 11 non OCDE
 - 2006: tous les pays de l'OCDE + 27 non OCDE
 - 2009: pays de l'OCDE + 40 non OECD

Calendrier

2000	2003	2006	2009	2012
Lecture	Lecture	Lecture	Lecture	Lecture
Maths	Maths	Maths	Maths	Maths
Sciences	Sciences	Sciences	Sciences	Sciences
	Résolution de problèmes		TIC	

PISA countries in 2009 Coverage of world economy 37%





Comment PISA 2006 appréhende-t-il les sciences ?

PISA définit la littéracie scientifique en termes :

I. De connaissances

1. Des démarches scientifiques
2. En sciences
 - Sciences physiques
 - Sciences du vivant
 - Sciences de la terre et du globe
 - Technologies

II. De compétences

1. Identifier les questions scientifiques
2. Expliquer les phénomènes scientifiques
3. Utiliser les évidences scientifiques

Comment PISA appréhende les sciences

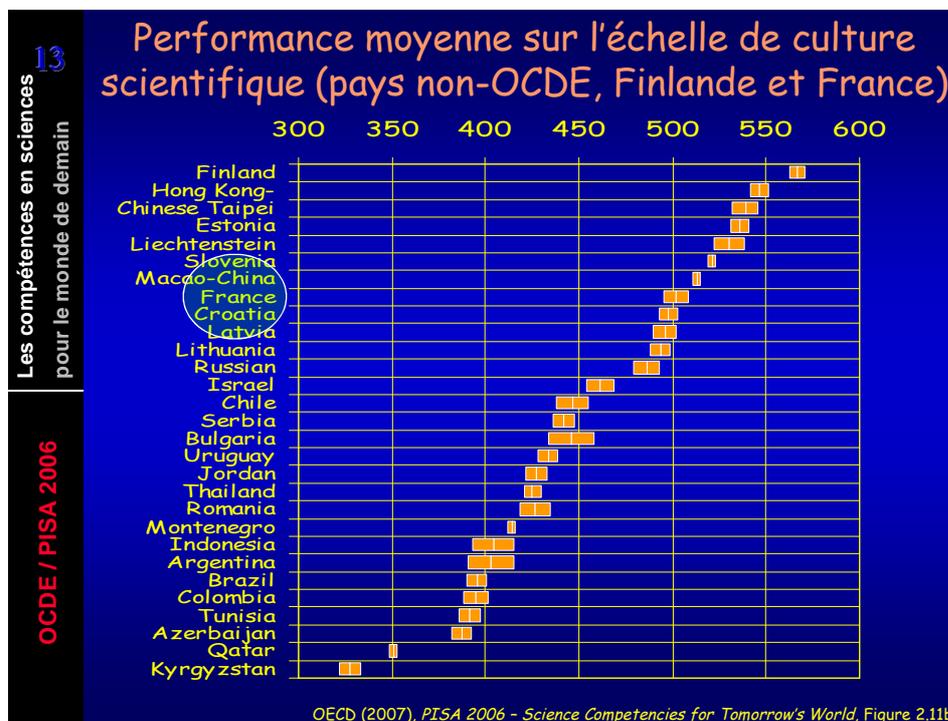
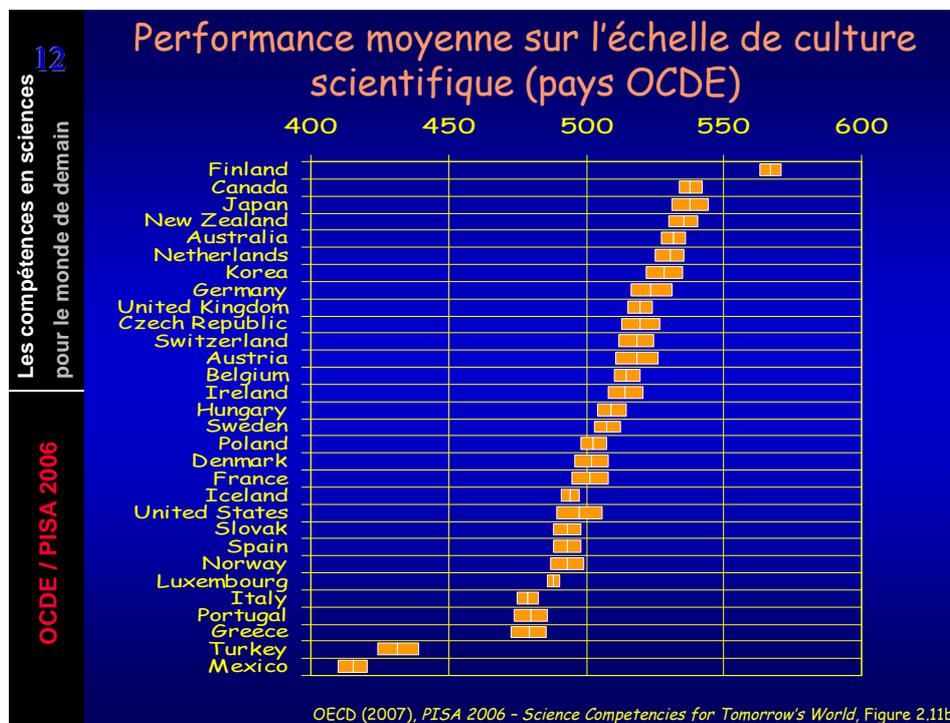
PISA évalue ainsi la mesure dans laquelle un individu au 21^{ème} siècle:

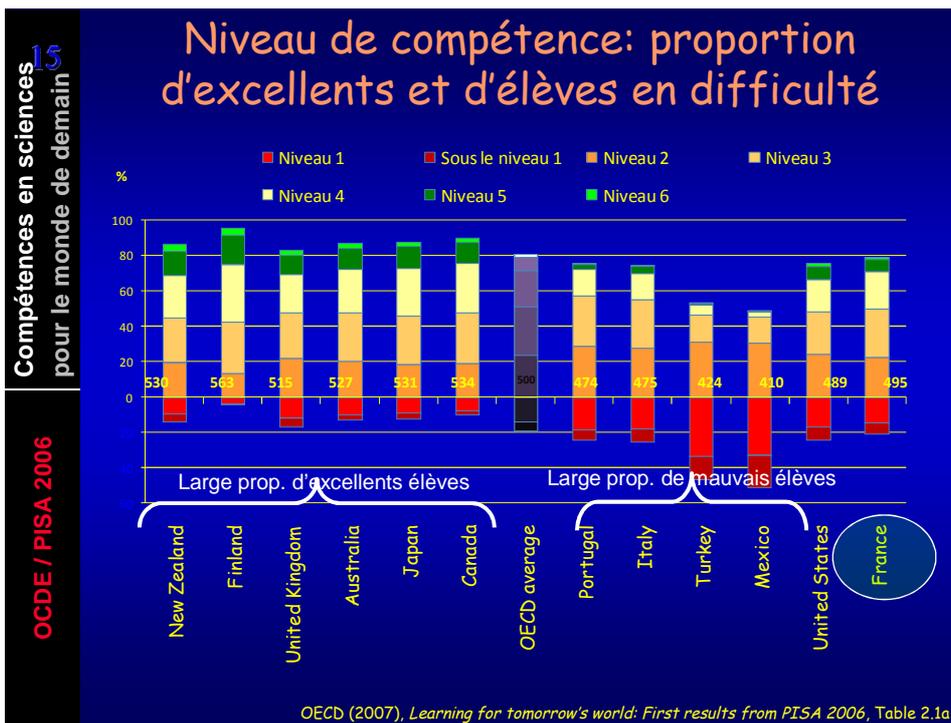
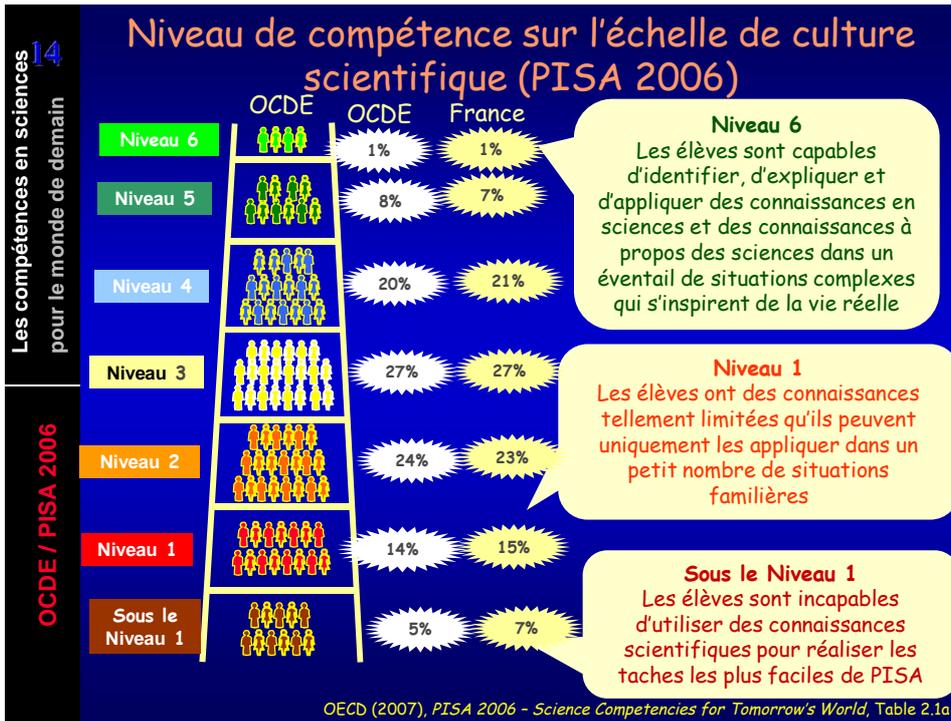
- Possède des connaissances scientifiques et utilise ces connaissances
- Comprend les caractéristiques de la science en tant que connaissance et questionnement humains

- Comprend le rôle que peuvent jouer la science et la technologie en modifiant notre environnement matériel, culturel et intellectuel
- S'engage dans des questions et des idées scientifiques

2. Les scores

Performance moyenne sur l'échelle de culture scientifique (pays OCDE)



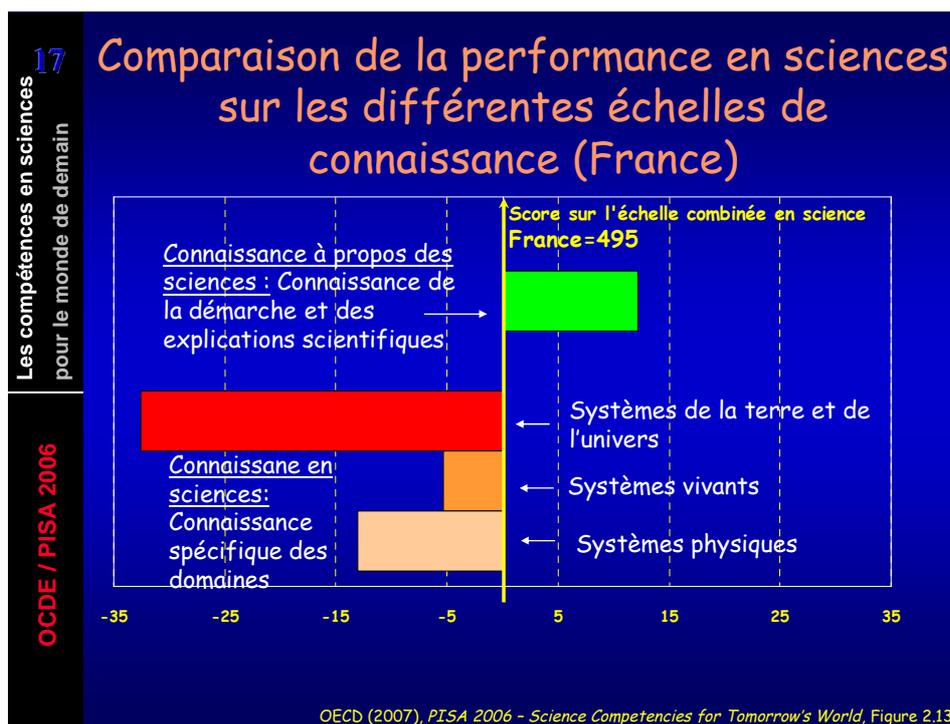


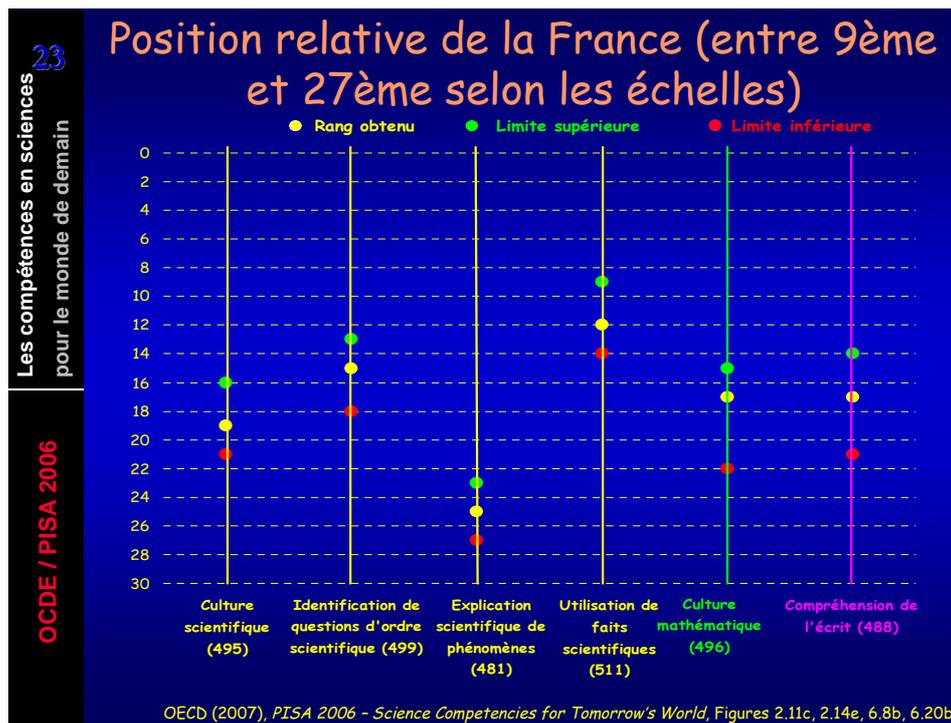
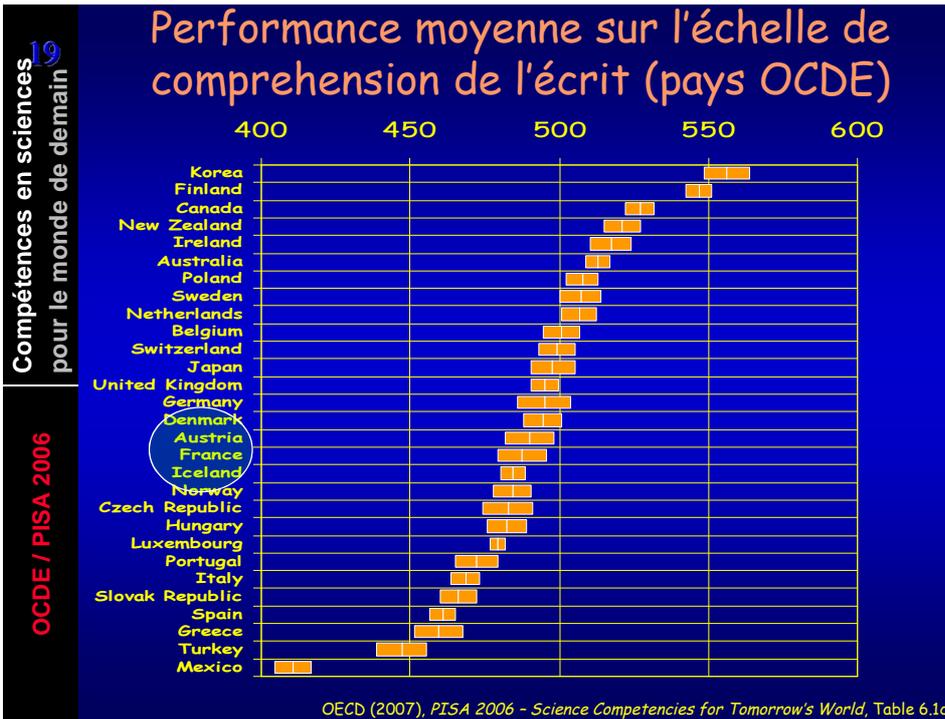
Compétences en sciences pour le monde de demain

Performances en sciences

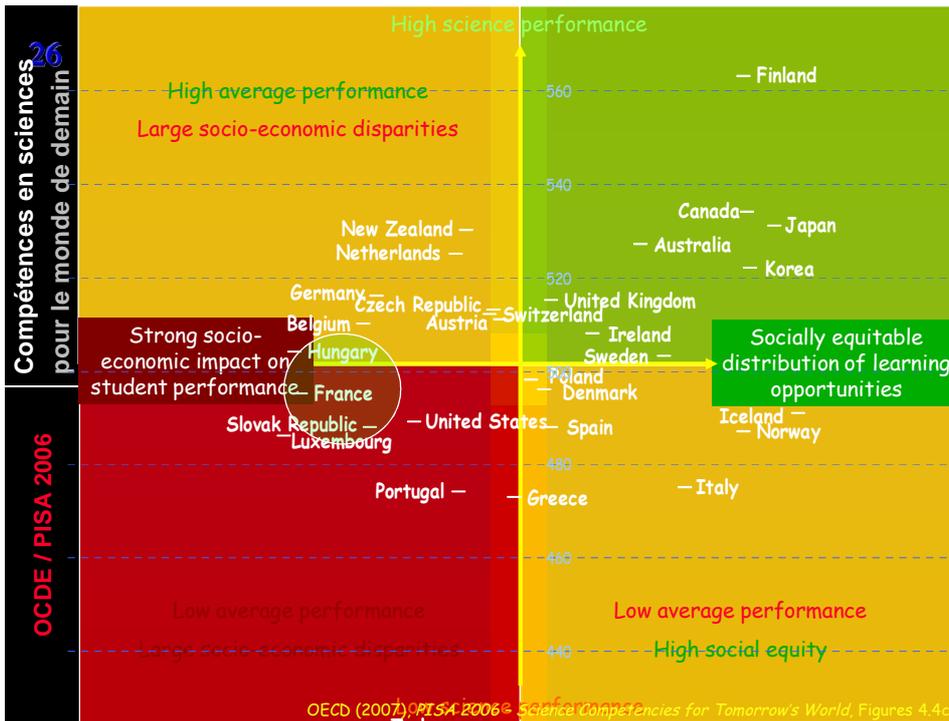
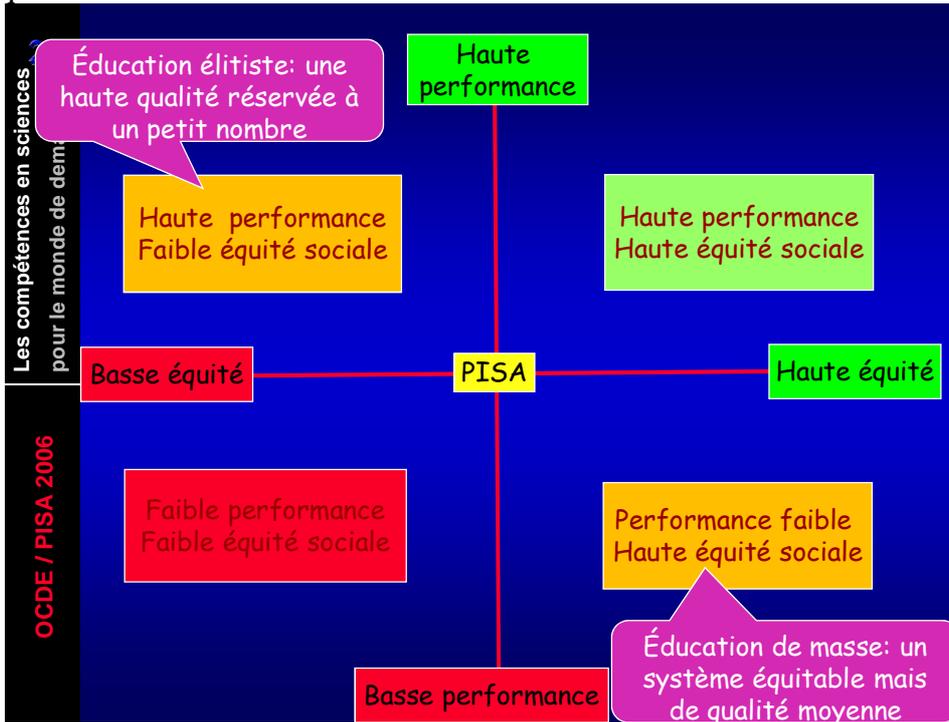
	Sciences	Identifier	Expliquer	Utiliser
Finlande	563	555	566	567
Canada	534	532	531	542
Japon	531	522	527	544
Nouvelle Zélande	530	536	522	537
Australie	527	535	520	531
Pays-Bas	525	533	522	526
Corée	522	519	512	538
Allemagne	516	510	519	515
Royaume-Uni	515	514	517	514
République Tchèque	513	500	527	501
France	495	499	481	511

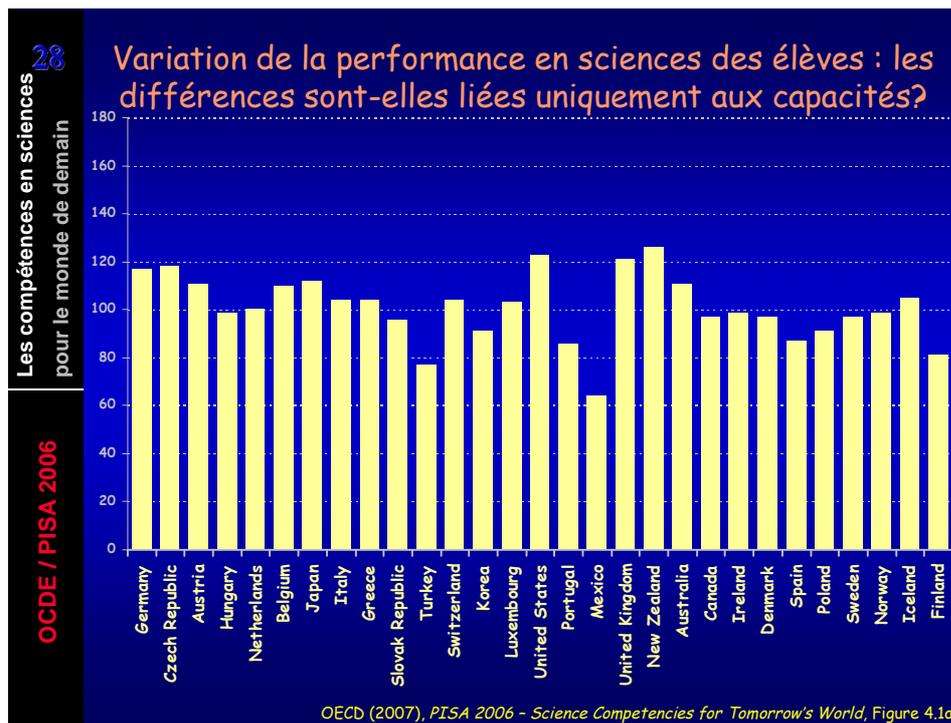
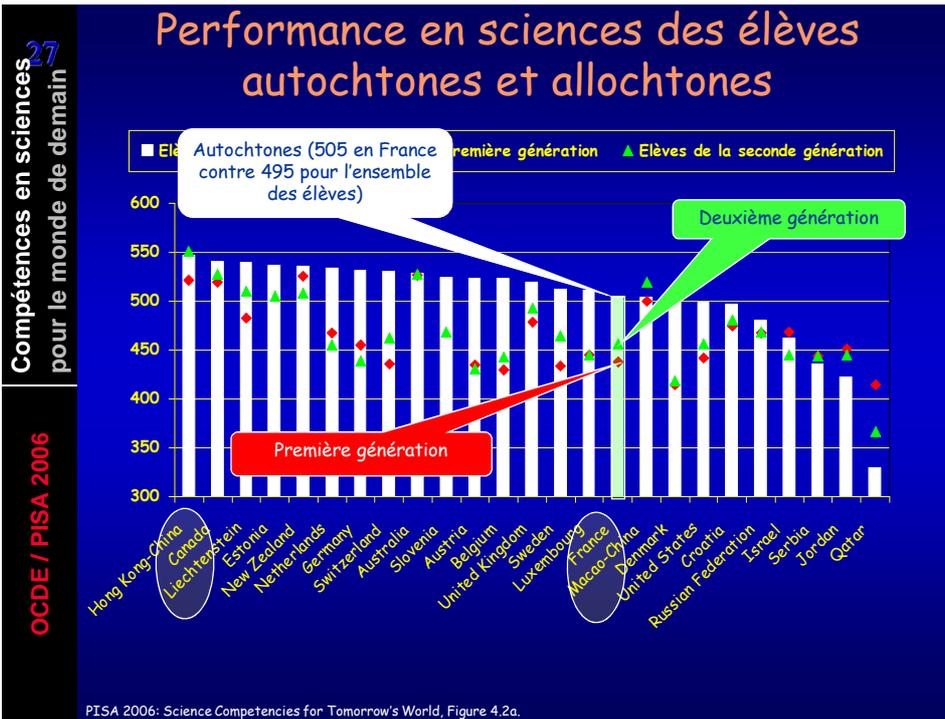
OCDE / PISA 2006

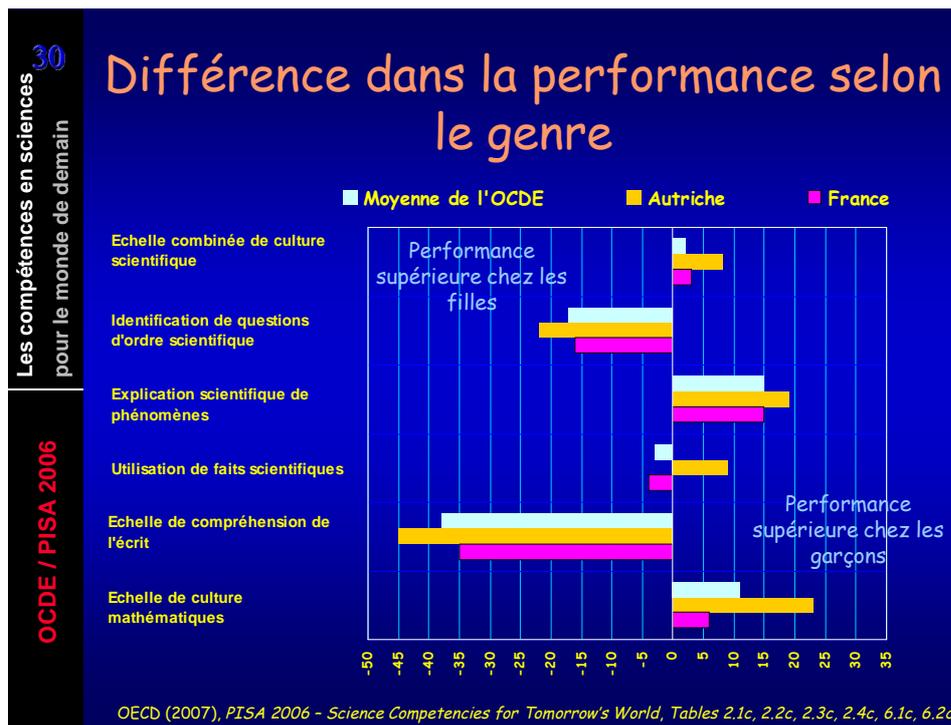
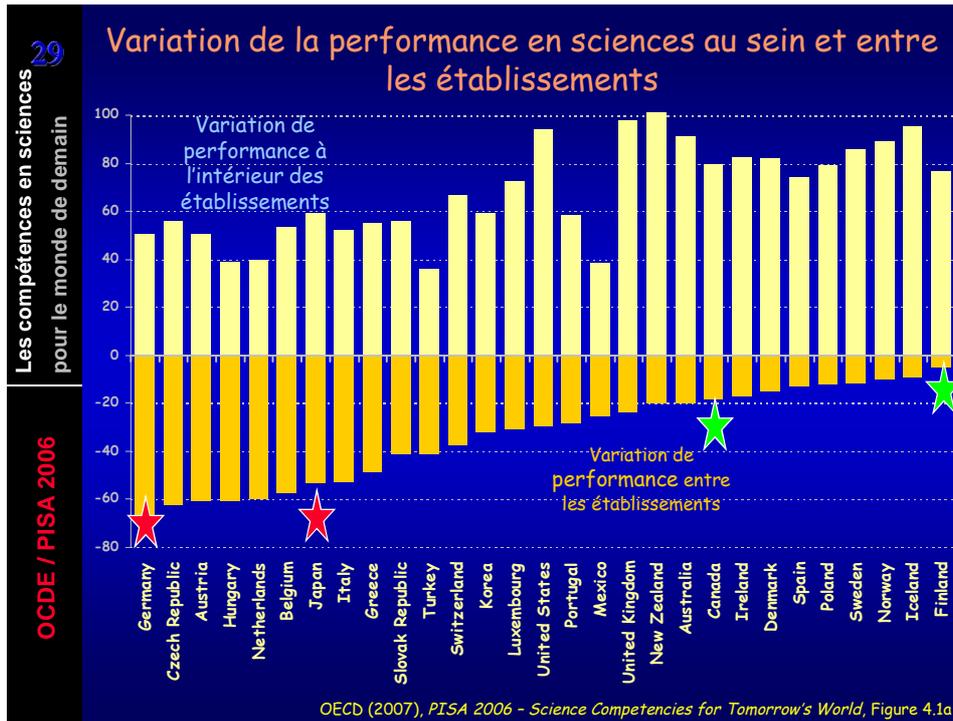




3. L'équité

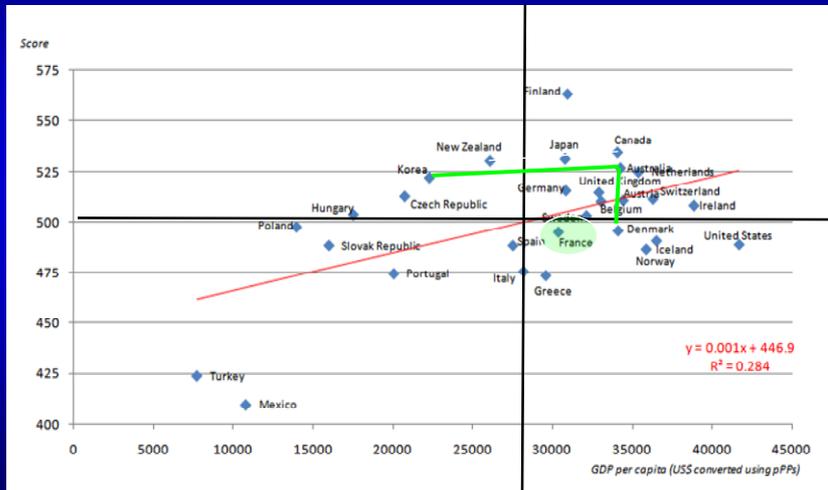






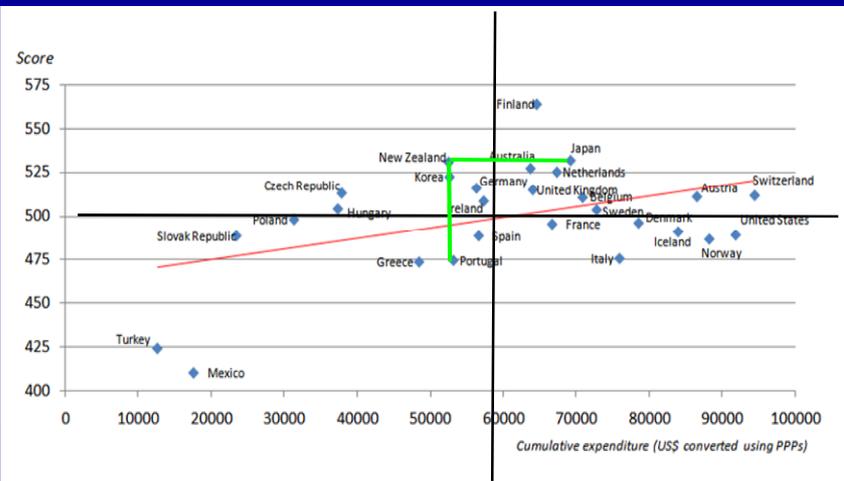
4. L'efficience

Ressources investies dans l'éducation: richesse nationale et performance en sciences

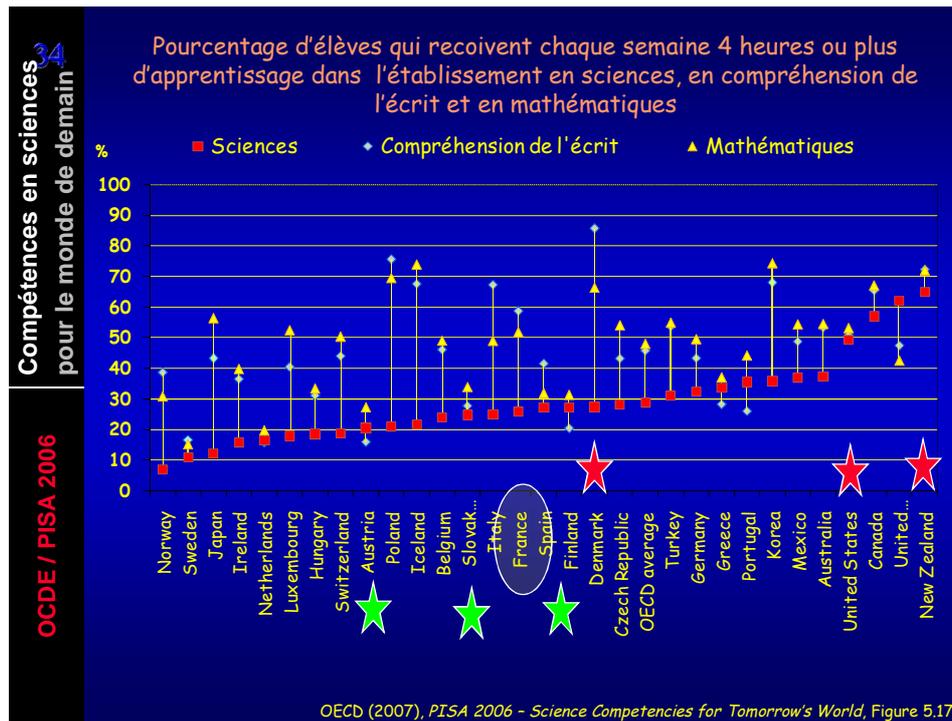


OECD (2007), PISA 2006 - Science Competencies for Tomorrow's World, Figure 2.12b

Ressources investies dans l'éducation: Dépenses cumulées par étudiant entre 7 et 15 ans et performance en sciences



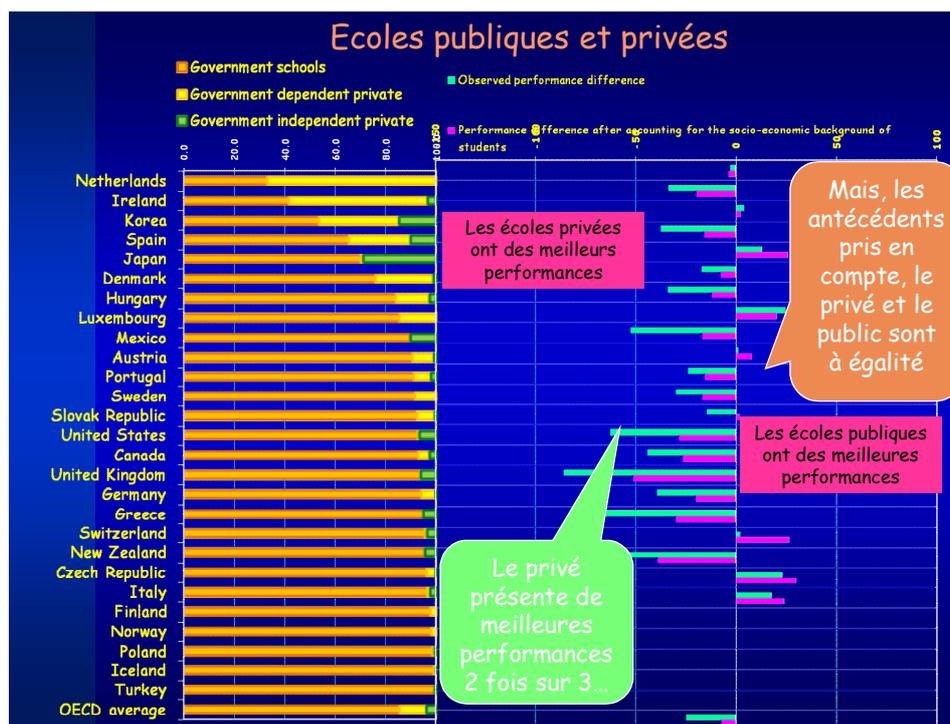
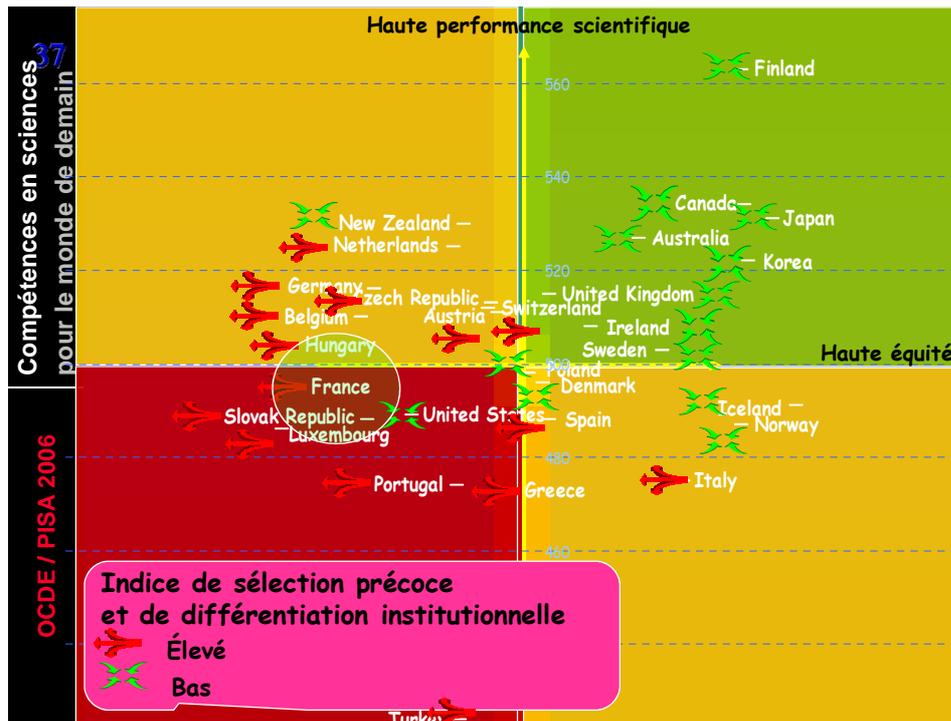
OECD (2007), PISA 2006 - Science Competencies for Tomorrow's World, Figure 2.12b



5. Quelques pistes pour de meilleurs résultats

Pour obtenir de bons résultats, faut-il:

1. Dépenser plus ?
2. Accroître le nombre d'heures d'enseignement ?
3. Arbitrer à faveur des performances au détriment de l'équité ?
4. Favoriser l'enseignement d'une matière, par exemple les sciences, au détriment des autres ?
5. Procéder à une orientation scolaire précoce ?
6. Favoriser l'école privée ?



6. Conclusions

- PISA 2006 confirme:
- La prééminence de
 - La Finlande, la Corée, le Canada, la Nouvelle Zélande
- Le fait que les pays les plus performants :
 - Ont un nombre élevé d'élèves très performants

- **Ont un faible nombre d'élèves en difficulté**
- **Présentent un système éducatif équitable**
- **Ne sont pas les plus dépensiers**
- **Ne favorisent pas l'enseignement d'une matière, par exemple les sciences, au détriment des autres**
- **Ne procèdent pas à une orientation scolaire précoce**
- **Ne favorisent pas l'école privée**

Hypothèse du biais culturel

r Chaque pays a classé les items ainsi:

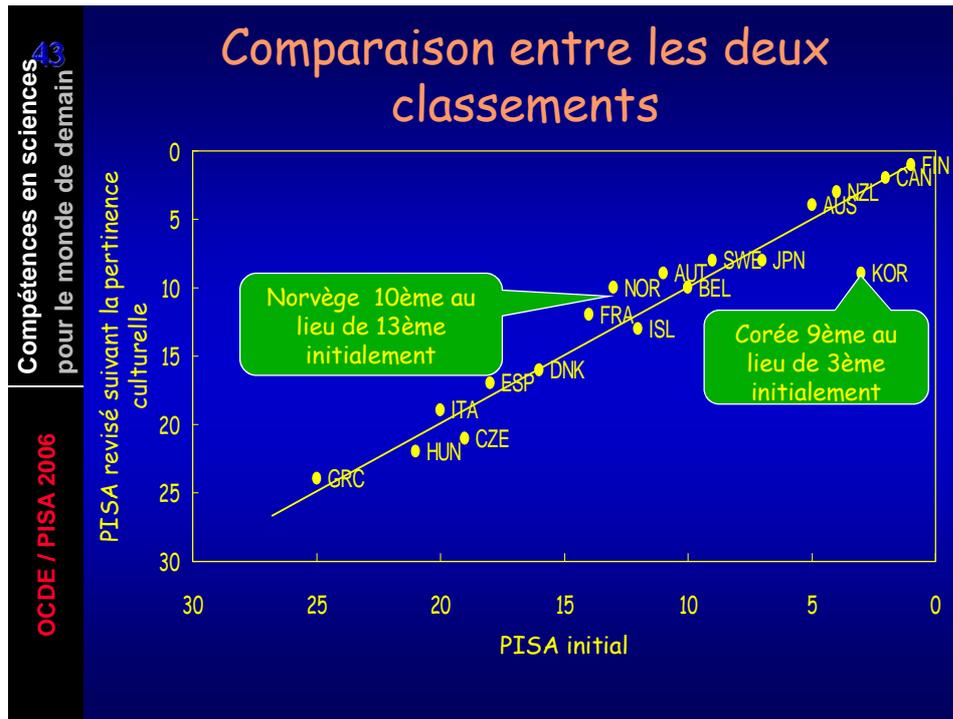
- **5 = très pertinent (en termes culturels)**
- **4 = pertinent**
- **3 = modérément pertinent**
- **2 = faiblement pertinent**
- **1 = non pertinent**

Nombre d'items classés 5 dans PISA 2000

Sweden	87		Finland	29
Denmark	70		Italy	26
France	67		Spain	22
Czech Republic	60		Belgium-Flanders	20
Greece	52		Japan	12
Hungary	47		New Zealand	11
Norway	44		Iceland	10
Australia	43		Korea	7

Canada	40		Portugal	3
Austria	36		Ireland	1
Belgium-French	33			

Comparaison entre les deux classements



Informations complémentaires:

www.pisa.oecd.org E-mail: pisa@oecd.org www.oecd.org/edu E-mail:
ian.whitman@oecd.org Tél : 33 (0)1 45 24 92 99

Présentation relative à la mobilisation et la gestion des ressources



Conférence des ministres de l'Éducation des pays
ayant le français en partage

Présentation relative à la mobilisation et la gestion des ressources

Présentation relative au développement de l'enseignement secondaire en Afrique subsaharienne **Financement de la stratégie** **Présenté par Adriaan Verspoor Banque mondiale Institut de la Banque mondiale**

- Expansion rapide de l'enseignement secondaire
- Coût actuel de l'enseignement secondaire
 - Coût comparatif
 - Principaux paramètres de coût
- Options pour la mobilisation des ressources
- Conclusion : un cadre de financement à débattre
- **Une demande d'enseignement secondaire en croissance rapide**
- **Croissance démographique** : environ 2%
- **Augmentation des taux de scolarisation dans le primaire** : de 1999 à 2005, + 40% de nouveaux inscrits dans l'enseignement primaire ; 29 millions d'enfants nouvellement inscrits (+36%) ; **Jusqu'à présent, faible augmentation des taux d'achèvement du primaire** (63%).
- **Augmentation des taux de transition** du primaire au secondaire (actuellement, 63%)
- **Nombre d'élèves achevant l'enseignement primaire**

Nombre d'élèves achevant l'enseignement primaire

	Année de base (1)	2010 (2)	Rapport 2/1
Burkina Faso (2004)	106 100	513 800	4,8
Cameroun (2003)	231 300	438 600	1,9
Mali (2004)	143 800	533 400	3,7
Niger (2002)	69 000	573 500	8,3
Nigeria (2005)	2 595 400	4 135 000	1,6
Rwanda (2003)	111 600	295 200	2,6
Tanzanie (2002)	555 400	1 096 000	2,0
Zambie (2005)	227 100	367 200	1,6
Moyenne Afrique IDA	9 354 900	22 234 500	3,0* - 2,4**

* Moyenne non pondérée ; ** Moyenne pondérée par la population d'âge scolaire des différents pays.

Note : TPA supposé de 95% pour tous les pays. Source : Mingat et al, 2008

Effectifs du 1^{er} cycle du secondaire (CITE 2) - croissance potentielle (2020)

	Si taux de transition initial maintenu	Si transition = 100 %
--	--	-----------------------

<ul style="list-style-type: none"> • Croissance annuelle 15ans • 15 fois = 20% • 8 fois = 15% • 4 fois = 10% 	Transition actuelle vers CITE 2 (%)	Effectifs en CITE 2	Quotient 2020/initial	Effectifs en CITE 2	Quotient 2020/initial
Bénin (2004)	69	811 700	2,8	1 111 900	3,8
Burundi (2004)	50	550 900	4,5	1 055 400	8,7
Rép. Congo (2005)	75	466 600	1,8	589 100	2,3
Gambie (2001)	70	95 600	2,5	129 000	3,4
Ghana (2001)	94	1 703 900	1,8	1 724 600	1,8
Niger (2002)	63	1 396 600	9,3	2 075 200	14,1
Sénégal (2003)	51	735 100	2,6	1 361 300	4,9
Tanzanie (2002)	27	1 194 100	2,6	4 264 500	9,4
Moyenne Afrique IDA	59,9	37 227700	3,5* - 2,5**	62 933 900	6,1* - 4,2**

L'enseignement secondaire est souvent coûteux

- En termes de pourcentage du PIB par habitant
- Par rapport au coût par élève dans le primaire

Dépenses publiques pour l'enseignement secondaire, en % du PIB

Pays	Année	%	Pays	Année	%
Bénin	1998	0,98	Niger	2001	0,59
Tchad	2003	0,50	Nigeria	2002	0,58
Cameroun	2001	0,91	Rwanda	2001	0,59
Côte d'Ivoire	1999	0,98	Sénégal	2001	0,63
Kenya	2003	1,61	Tanzanie	2002	0,23
Ethiopie	2001	0,35	Zambie	2000	0,51
Mali	2004	1,05	Moy. IME	1999	0,21
Mozambique	1999	0,20	Moy. OCDE	1999	0,25

Coût unitaire par niveau d'études dans les différents pays					
	Primaire	CITE 2	CITE 3	CITE2+ CITE3	Supérieur

Pays africains IDA					
Valeur (PIB/hab)	0,11	0,33	0,6	0,4	3,7
% par rapport au primaire	1	3	5,4	3,7	34,0
Pays non africains IDA					
Valeur (PIB/hab)	0,11			0,12	0,53
% par rapport au primaire	1			1,1	4,8
Taux IDA Afrique/ IDA hors Afrique	1			3,3	7,0
Pays africains non IDA					
Valeur (PIB/hab)	0,15			0,27	2,0
% par rapport au primaire	1			1,8	13,3
Taux IDA Afrique/ Afrique non IDA	0,72			1,5	1,9
Pays non IDA non africains (PIB/hab)	0,14			0,15	0,34

Caractéristiques et coûts de l'organisation scolaire						
1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire						
Pays	Salaire enseignant PIB/hab	Ratio élèves/enseignant (1)	Ratio élèves/classe (2)	Ratio enseignant/classe (2/1)	% dép. sans enseignant	Coût unitaire % PIB/hab
Burkina Faso	9,3	50,0	75,0	1,5	60,4	0,47
Burundi	9,3	20,5	42,4	2,1	29,1	0,64

Cameroun	6,5	31,1	40,0	1,3	34,3	0,32
Ethiopie	8,1	48,3	67,8	1,4	18,6	0,21
Guinée	2,9	47,6	88,9	1,9	44,0	0,11
Malawi	7,7	26,3	50,0	1,9	40,0	0,49
Togo	8,7	54,2	87,9	1,6	13,6	0,19
Moyenne Afrique IDA	6,0	35,5	53,5	1,6	38,0	0,33

Caractéristiques et coûts de l'organisation scolaire

2^e cycle de l'enseignement secondaire						
Pays	Salaire enseignant PIB/hab	Ratio élèves/ enseignant (1)	Ratio élèves/ classe (2)	Ratio enseignant/ classe (2/1)	% dép. sans enseignant	Coût unitaire % PIB/hab
Burkina Faso	13,0	39,0	52,0	1,3	48,0	0,64
Burundi	11,0	16,4	32,4	2,0	72,0	2,40
Cameroun	6,8	29,1	36,4	1,3	36,5	0,37
Ethiopie	11,9	50,3	81,7	1,6	40,5	0,40
Guinée	2,9	52,3	95,0	1,8	41,0	0,09
Malawi	7,7	26,3	50,0	1,9	40,0	0,49
Togo	9,0	33,3	62,4	1,9	15,9	0,32

Moyenne Afrique IDA	7,4	27,1	45,7	1,8	39,9	0,60
---------------------------	-----	------	------	-----	------	------

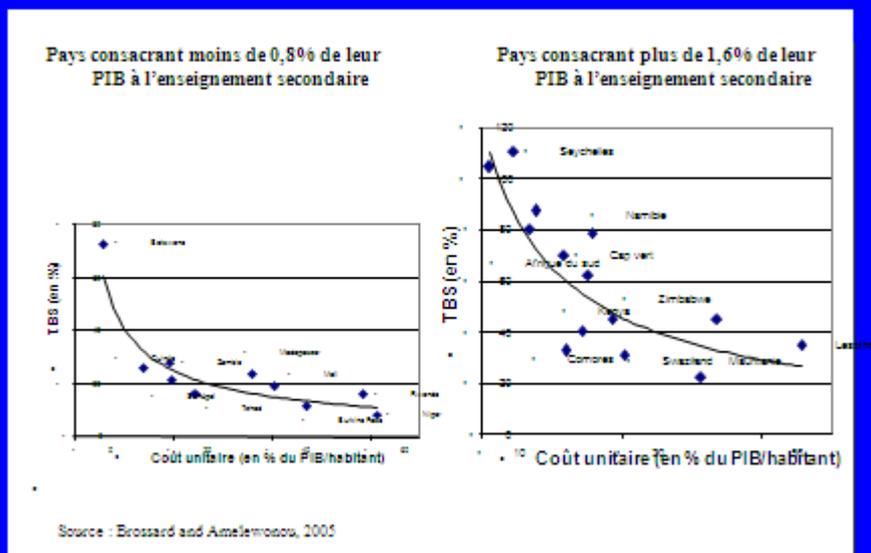
Principaux paramètres de coût

- Ratio élèves/enseignant, déterminé par :
- Temps hebdomadaire d'enseignement par classe : TE
- Charge d'enseignement hebdomadaire officielle : CE
- Ratio enseignant/classe : REC
- **REC = TE/CE**
- **REE = taille de la classe/REC**
- Salaire enseignant, par rapport au PIB/habitant

Paramètres de coût (2)

- Coût du matériel d'enseignement
- Coût de la construction des salles de classe
- Nature et intensité de l'utilisation des équipements
- Taille de l'école
- Nombre des internats
- Part du coût de l'enseignement secondaire financé par le secteur privé
- **Coûts unitaires et participation au secondaire**

Coûts unitaires et participation au secondaire



Pays à scolarisation élevée = faible coût par élève

WORLD BANK INSTITUTE
Building Knowledge and Learning for a Better World

Leçons tirées des pays à scolarisation élevée

- Coût par élève = 0,3 fois le PIB, ou moins
- Part de l'enseignement secondaire est considérable : 25 à 30%
- Contribution souvent importante des parents au coût des études secondaires

Défis à relever dans les pays à scolarisation élevée

L'accès demeure souvent inéquitable :

- Elèves défavorisés : accès limité à une scolarité primaire de qualité
- Coût des établissements du secondaire : encore élevé, surtout pour les familles habitant hors des grandes villes

... Et l'amélioration de la qualité demeure une priorité presque partout
Accès équitable pour les élèves défavorisés

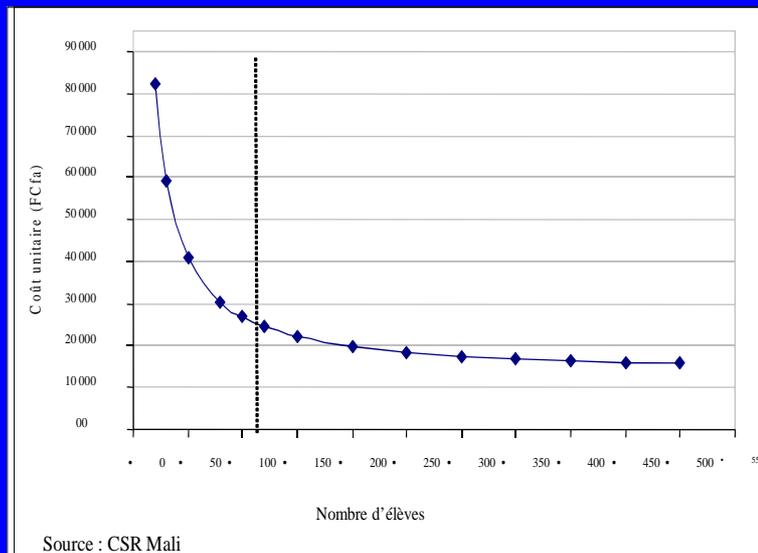
Les plus touchés : familles pauvres, habitants des campagnes, et filles

Principaux obstacles : préparation académique, coût, distance et contexte culturel

Stratégies :

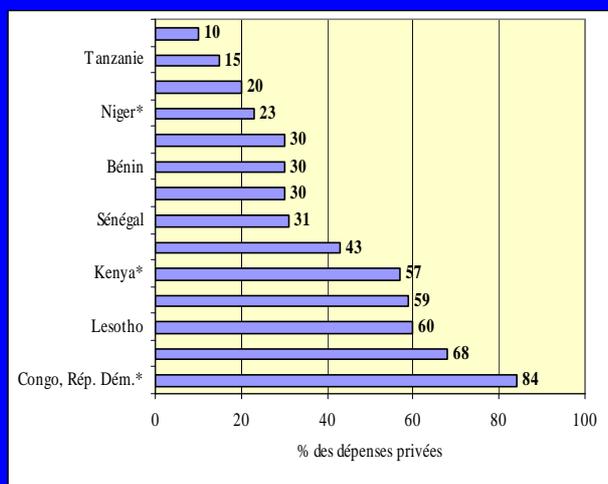
- Accès équitable à une scolarité primaire de qualité,
- Dépenses publiques et soutien social ciblés
- Opportunités de scolarisation locale
- **Enjeu** :
- **Elaboration d'un modèle de petites écoles de qualité**

Coût par élève et taille de l'école au Mali



WORLD BANK INSTITUTE
Promoting knowledge and learning for a better world

Dépenses privées/des ménages, en % des dépenses totales pour le secondaire



* Hors dépenses publiques en capital

WORLD BANK INSTITUTE
Promoting knowledge and learning for a better world

Coût privé = charge importante, même pour les familles à revenu intermédiaire

- Frais de scolarité et d'internat
- Frais d'adhésion à l'association des parents (souvent pour enseignants supplémentaires)
- Transport

- Manuels scolaires
- Uniformes

Cours particuliers

Coût de l'extension de l'accès

TBS primaire 110% ; TBS CITE 2 60% ; TBS CITE 3 30%

(Toute chose étant égale par ailleurs)

	Primaire	CITE2	CITE3	Autre	Total
Ratio élèves/enseignant	44	30	20		
Salaires enseignants /PIB/hab	4,6	6,6	9,3		
Salaires non enseignants/PIB/hab	0,4	1,5	2,7		
Dépenses non salariales / PIB/hab	0,4	1,5	2,7		
Salaires enseignants (% dépenses ordinaires totales)	85%	69%	63%		
Coût unitaire total (% PNB /hab)	12%	32%	74%		
% budget supérieur + autre				20%	
% PNB nécessaire	2,43%	1,73%	1,54%	1,14%	6,84%
<i>Source : Lewin 2006</i>					

Possibles sources

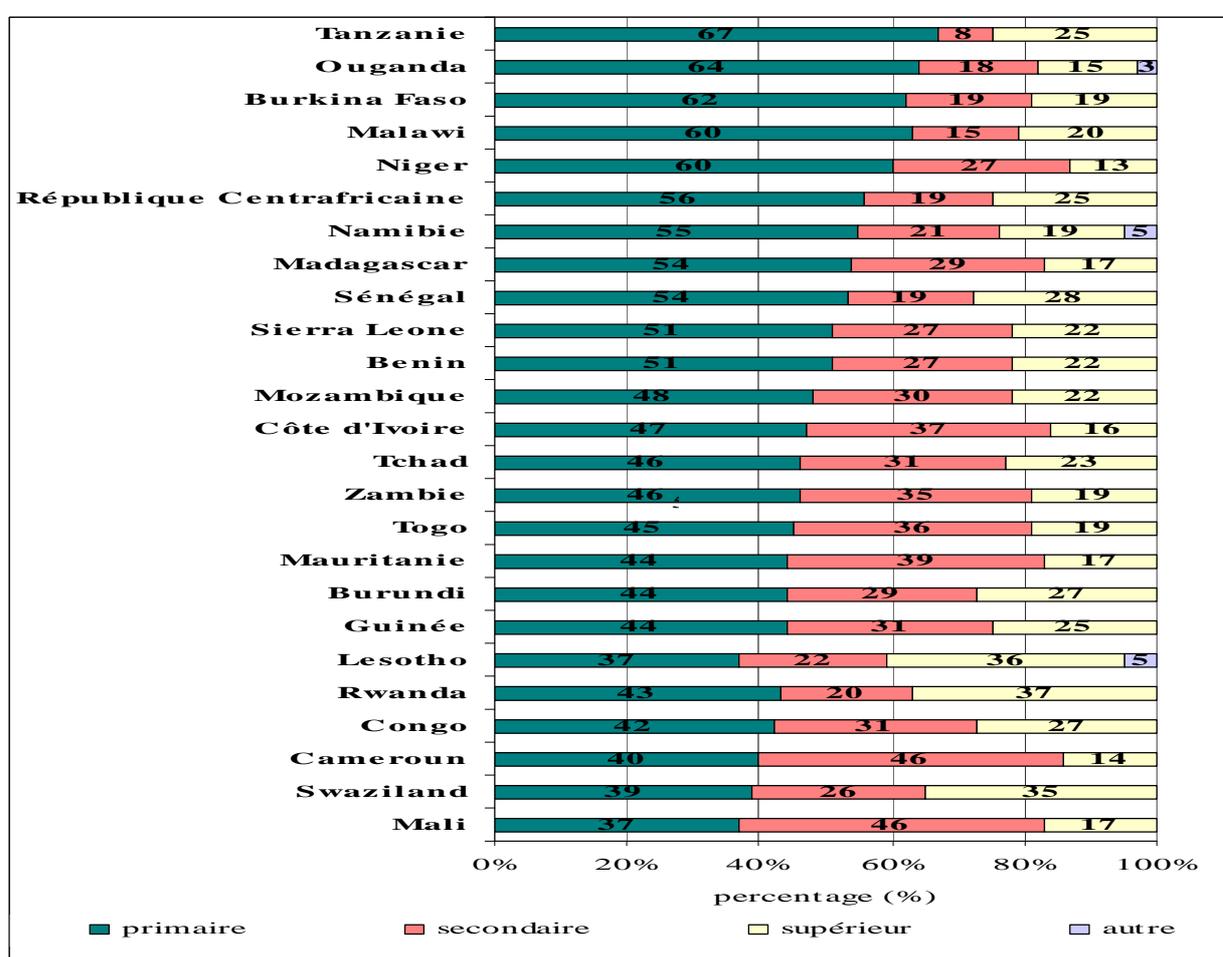
de financement supplémentaire

- **Augmentation de la part du budget national**

- Utilisation plus efficace des ressources
- Partenariats public-privé plus nombreux et restructurés
- Hausse du soutien des partenaires extérieurs

A la recherche de stratégies africaines :
mobilisation des ressources

- Augmentation de la part du budget national
- Dépenses ordinaires par niveau d'enseignement vers 2003



A la recherche de stratégies africaines : mobilisation des ressources

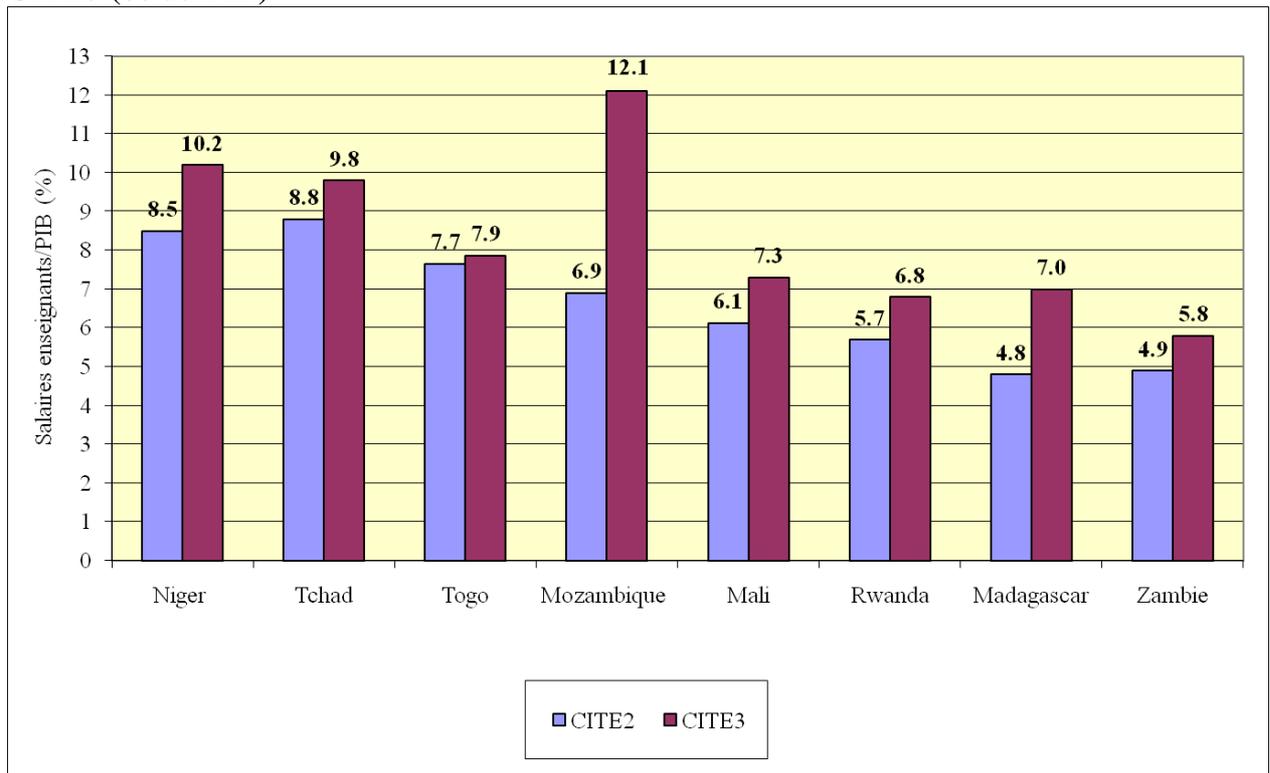
- Augmentation de la part du budget national ;
- Gain d'efficacité dans l'utilisation des ressources

Gain d'efficacité dans l'utilisation des ressources :

Charges d'enseignement dans certains pays OCDE et IME (2003)

Pays	CITE2	CITE3	Pays	CITE2	CITE3
Nouv.- Zélande	24,8	25,0	Jordanie	22,5	22,5
Ecosse	23,5	23,5	Malaisie	19,5	19,5
Irlande	22,3	22,3	Paraguay	21,4	24,1
Etats-Unis	31,3	31,1	Pérou	32,5	32,5
Moy. OCDE	18,9	18,8	Philippines	29,4	29,4
Argentine	23,7	23,7	Russie	27,0	27,0
Brésil	23,6	23,6	Thaïlande	16,3	16,3
Chili	20,0	20,0	Tunisie	18,3	18,3
Egypte	21,6	21,6	Uruguay	11,9	11,9
Inde	20,8	20,8	Zimbabwe	25,8	25,8
Indonésie	16,8	16,8	Moy. IME	21,8	21,55
Jamaïque	25,0	25,0			

Fortes variations des niveaux de salaires enseignants Salaires enseignants CITE2 et CITE3 (% du PIB)



A la recherche de stratégies africaines : mobilisation des ressources

- national ;
- Gain d'efficacité dans l'utilisation des ressources
- Des partenariats public-privé plus nombreux et restructurés

Modèles de financement et de prestation		
	Financement public	Financement privé
Prestation publique	Ecoles publiques gratuites	Redevance des usagers complétant le financement public

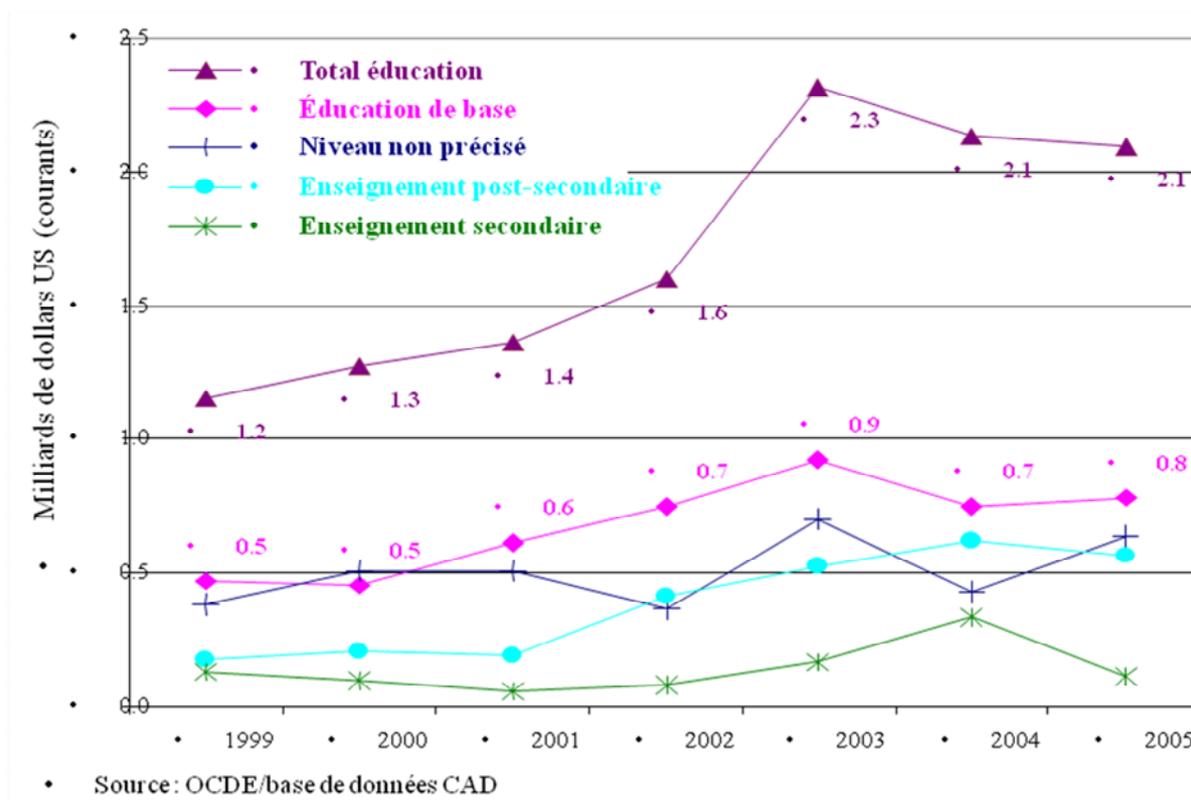
Prestation privée	Subventions publiques complétant ou remplaçant les droits de scolarité et autres charges	Enseignement strictement privé (écoles communautaires non subventionnées incluses)
Source : Extrait de Patrinos et Sosale (2006)		

Schémas de financement public-privé en Afrique subsaharienne	
<i>Pays</i>	<i>Mécanisme</i>
<i>Botswana</i>	Subventions proportionnelles
<i>Tchad</i>	Financement communautaire
<i>Côte d'Ivoire, Ouganda</i>	Financement public des études de certains étudiants d'institutions privées
<i>Gambie</i>	Bourses privées, dotations à tous les élèves
<i>Kenya</i>	Bons d'études aux travailleurs du secteur informel pour formations courtes
<i>Lesotho</i>	Partenariats de partage de coûts entre l'Etat et les églises
<i>Maurice</i>	Prestation privée sur fonds publics
<i>Sénégal</i>	Bourses pour élèves des écoles publiques et privées
<i>Tanzanie</i>	Subventions proportionnelles, bourses ciblées pour les jeunes filles dans l'enseignement secondaire
Source : Latham, 2004, Verspoor 2008	

A la recherche de stratégies africaines : mobilisation des ressources

- Augmentation de la part du budget national ;
- Gain d'efficacité dans l'utilisation des ressources
- Des partenariats public-privé plus nombreux et restructurés
- Hausse du soutien extérieur

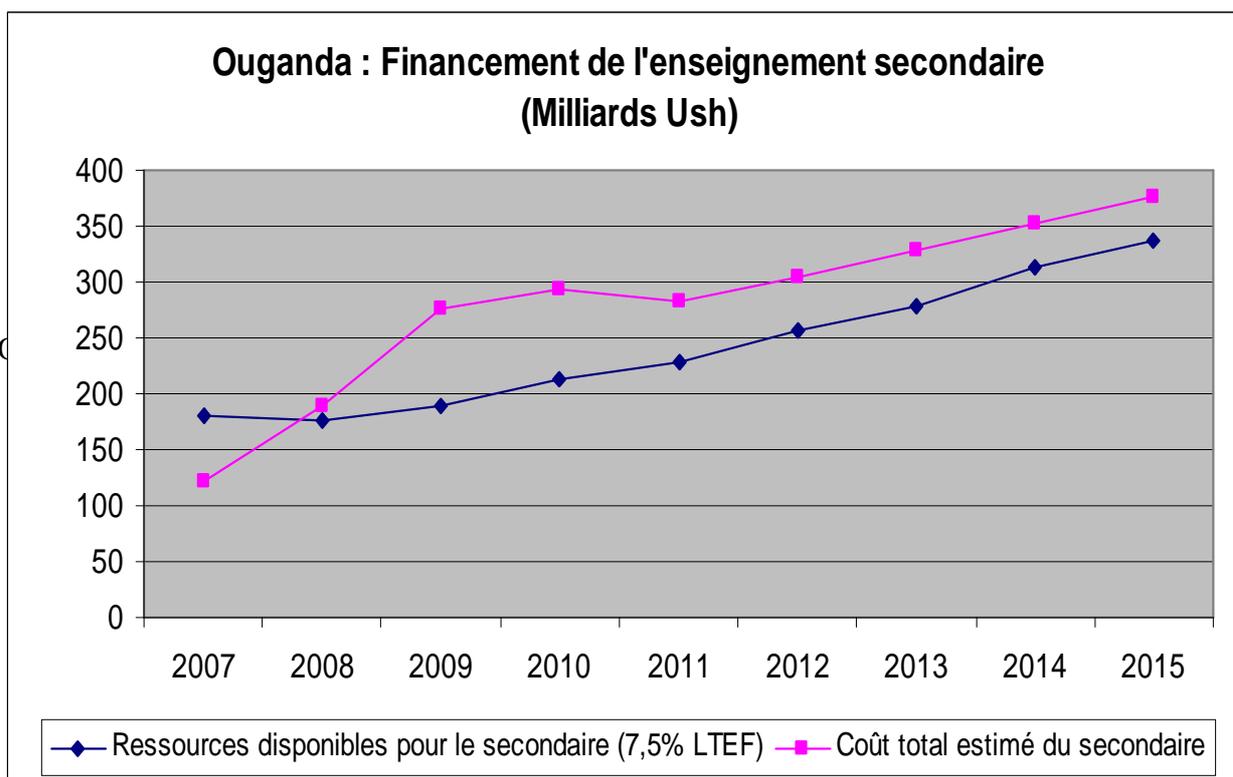
Aide à l'éducation en ASS par sous-secteur 1999-2005 (en milliards de dollars US)



Difficiles choix en perspective

- Les effectifs de l'enseignement secondaire ne peuvent pas augmenter beaucoup avec les coûts unitaires actuels.
- Dans de nombreux pays, les possibilités d'augmentation de la part de l'éducation dans le budget national, ou de la part du secondaire dans le budget de l'éducation, sont limitées
- La hausse du soutien financier extérieur n'aura qu'un impact marginal sur la disponibilité des ressources
- Des gains d'efficacité considérables peuvent être réalisés grâce à une affectation plus efficace des ressources disponibles
- **Paramètres financiers à prendre en compte**

Prestation de service		Mobilisation des ressources	
Salaire enseignant (x PIB/hab) Primaire 1 ^{er} cycle du secondaire 2 ^e cycle du secondaire	3,8 4,75 6,25	Recettes de l'Etat (% PIB)	14-18
Ratio élèves/enseignant 1 ^{er} cycle du secondaire 2 ^e cycle du secondaire	40 35	Dépenses pour l'éducation, en % des dépenses courantes	20-25
Part salaires non enseignants dans dépenses ordinaires (%) 1 ^{er} cycle du secondaire 2 ^e cycle du secondaire	35 40	Part du primaire dans les dépenses courantes de l'éducation (BRE)	42- 64%
Redoublants (%) 1 ^{er} cycle du secondaire 2 ^e cycle du secondaire	10 5	BRE : part du secondaire Part du 1 ^{er} cycle Part du 2 ^e cycle	25- 30% 55% 45%
Coût de la salle de classe	\$15 000	Part de l'enseignement secondaire financé par le secteur privé	35%



- Etat paie dotation par élève à toutes les écoles participantes, à la place des droits de scolarité
- Ecoles publiques à coût élevé non éligibles
- Certaines écoles privées de sous-comtés sans école publique peuvent participer
- Ratio élèves/enseignant : 40 ; Taille des classes : 60
- Les écoles surchargées sont encouragées à mettre en place des classes à double flux.
- Hausse de la charge d'enseignement minimale : 21 périodes de 40 minutes (= 14 heures)
- Rationalisation des programmes: 35 à 40 périodes par semaine
- Construction décentralisée et à coûts réduits

Quelques réflexions à débattre

- La réduction des coûts unitaires par les gains d'efficacité est impérative
- Sans croissance économique soutenue, l'enseignement secondaire ne peut pas se développer

- L'extension sans assurance qualité est un gaspillage de ressources
- Tout plan d'extension de la prestation privée doit être intégré dans les stratégies de développement du secondaire
- Partage des coûts inévitables, mais les ressources publiques doivent être ciblées, pour garantir qu'aucun élève ne soit exclu en raison d'une incapacité de payer

ANNEXE 4

COMMUNIQUÉS DE PRESSE



Conférence des ministres de l'Éducation des pays
ayant le français en partage

Communiqué de presse

Cérémonie d'ouverture de la 53^e session ministérielle

Les ministres de la CONFEMEN se penchent sur les axes d'amélioration de l'accès, de la qualité, de la mobilisation et la gestion des ressources.



Caraquet (Canada/Nouveau-Brunswick), le 5 juin 2008

Du 2 au 7 juin 2008, Caraquet, la capitale de l'Acadie, accueille les participants à la 53^e session ministérielle de la CONFEMEN sur le thème « Enseignement secondaire et perspectives ».

La cérémonie officielle d'ouverture s'est déroulée le jeudi 5 juin 2008 dans la salle du théâtre de l'école polyvalente Louis-MAILLOUX de Caraquet sous la présidence de M. Hédard ALBERT, ministre du Mieux-être, de la Culture et du Sport, ministre responsable de la Francophonie et représentant du premier ministre du Nouveau-Brunswick, et en présence de plusieurs invités de marque d'Acadie et d'ailleurs.

Cinq allocutions ont été prononcées au cours de ladite cérémonie, dont celle du nouveau président en exercice, M. Kelly LAMROCK, qui a exprimé son engagement et son enthousiasme de prendre les rênes de la CONFEMEN et de traduire dans les faits les attentes de ses membres. Il a également rendu hommage à son prédécesseur dont il a salué la rigueur et les qualités de manager ainsi qu'à la secrétaire générale, Mme Adiza HIMA à l'endroit de qui il a dit toute sa sympathie, eu égard à tous les services qu'elle a rendus et qu'elle continue de rendre à l'institution.

En ouvrant les travaux, le ministre Hédard ALBERT a affirmé que « nous sommes honorés et touchés que vous ayez choisi notre coin du monde pour votre 53^e ministérielle de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage ».

Dans son allocution, le ministre nigérien de l'Éducation nationale, président en exercice sortant de la CONFEMEN, le Dr Ousmane Samba MAMADOU, a affirmé que « le thème que nous avons choisi pour cette session, à savoir *Enseignement secondaire et perspectives*, est pertinent à plus d'un titre ». Il a notamment précisé que les progrès enregistrés au primaire posent de nouveaux défis, en particulier par rapport au sort des jeunes qui achèvent le cycle primaire, à l'alimentation du primaire en maîtres qualifiés et performants, ainsi qu'à la transition entre la scolarisation universelle et le développement économique.

Quant à Mme HIMA Adiza, secrétaire générale de la CONFEMEN, elle a notamment indiqué que « les acteurs de l'éducation doivent montrer une plus grande cohésion, investir davantage

dans l'enseignement secondaire, privilégier une approche holistique de l'éducation, mais également convenir de regarder dans la même direction et traduire concrètement dans les faits, les principes et règles de conduite partenariale sur lesquels ils se seraient entendus ».

Le directeur de l'Éducation et de la Formation à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), M. Soungalo OUEDRAOGO, a souligné pour sa part, que « l'OIF et la CONFEMEN, en tant qu'intervenants légitimes de la Francophonie institutionnelle dans le secteur de l'éducation, ont établi au fil des années un solide partenariat ».

Le clou de la cérémonie d'ouverture a été sans conteste la passation de pouvoir entre le président en exercice sortant et son successeur. Outre la tenue traditionnelle nigérienne (un boubou, un bonnet et un turban) qu'il a fait porter à M. LAMROCK qui s'est prêté au jeu avec beaucoup de plaisir, le ministre Samba MAMADOU lui a également remis pour la circonstance un bâton de commandement et une mallette en cuir.

Durant les quatre premiers jours, diverses réunions se sont succédé dont celle de la Commission administrative et financière (CAF) celle des correspondants nationaux et celle du Bureau.

Parmi les points passés en revue au cours des réunions précédentes et dont les résultats des travaux seront soumis aux ministres durant leur session (plénière et ateliers), il y a le projet de document « Enseignement secondaire et perspectives », thématique centrale de la 53^e session ministérielle ; le bilan d'activités du biennium 2006-2008 ; le programme d'activités et le budget y afférent au titre de l'année 2009 ; le bilan et les perspectives du Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC) ; le bilan 2006-2008 de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ainsi que les axes de sa programmation quadriennale 2010-2013 en matière d'éducation.

Outre les 41 États et gouvernements membres, prennent part à cette 53^e session ministérielle, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et d'autres organisations internationales partenaires tels que le Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF), la Fédération africaine des associations des parents d'élèves et d'étudiants (FAPE), ainsi que la Banque mondiale et l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA).

Communiqué de presse

Clôture de la 53e session ministérielle de la CONFEMEN

7 juin 2008

LES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES ADOPTENT UN MÉMORANDUM SUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET PERSPECTIVES

Caraquet (Canada/Nouveau-Brunswick), le 7 juin 2008 – Du 2 au 7 juin 2008, Caraquet, la capitale de l'Acadie, a accueilli les participants à la 53^e session ministérielle de la CONFEMEN sur le thème « Enseignement secondaire et perspectives ».

La cérémonie officielle de clôture s'est déroulée le samedi 7 juin 2008 dans la salle des conférences de l'École des Pêches de Caraquet sous la présidence de l'honorable Kelly LAMROCK, ministre du Nouveau-Brunswick et président en exercice de la CONFEMEN, et en présence de plusieurs invités de marque d'Acadie et d'ailleurs.

Enseignement secondaire et perspectives, thème de la 53^e session ministérielle a notamment fait l'objet d'échanges nourris en séances plénières, puis en ateliers où les ministres et chefs de délégation ont poursuivi leurs échanges sur les trois axes définis pour leurs travaux, à savoir :

- 1) Accès et équité ;
- 2) qualité et pertinence ;
- 3) mobilisation et gestion des ressources.

Les ministres et chefs de délégation se sont dits convaincus de la position stratégique de l'enseignement secondaire dans le développement durable et le développement du capital humain de chaque pays et s'engagent, sur la base notamment des lacunes constatées en matière de formation des enseignants, de pertinence des curricula, de dispositifs d'évaluation, de matériel didactique et de difficultés dans la mobilisation des ressources nécessaires au développement de l'enseignement secondaire, à améliorer conséquemment le droit à l'éducation au niveau secondaire (éducation de base de 9 à 10 ans) tout en accordant l'attention nécessaire à l'équité, à la pertinence et à la qualité des contenus éducatifs, ainsi qu'à la mobilisation et à la gestion efficaces des ressources.

Dans son discours de clôture, la secrétaire générale de la CONFEMEN, Mme Adiza HIMA, a notamment indiqué que « l'enseignement secondaire est un défi énorme et que notre fierté est de trouver les moyens et les ressources nécessaires pour surmonter les difficultés, contourner les obstacles afin de donner à tous les enfants de l'espace francophone une éducation de qualité qui correspond à leurs aptitudes ».

ANNEXE 6

LISTE DES PARTICIPANTS



Conférence des ministres de l'Éducation des pays
ayant le français en partage

Listes récapitulative des participants a la 53^{ème} session ministérielle

N°	PAYS/ ORGANISMES	NOM ET PRENOM	FONCTION	ADRESSES	Tél. / Fax	E-mails
1	Communauté Française de Belgique	Michel WEBER	Directeur de cabinet de madame Marie Dominique Simonet	RUE belliard, 9 -19 1040 bruxelles	Tel :32 2 213 35 20 Fax : 32 2 213 35 27	michel.weber@cfwb.be
2	Communauté Française de Belgique	Dominique BARTHELEMY	Correspondant national	Ministère de la Communauté Française de Belgique 44, blvd Léopold II / 1080 Bruxelles	Tél. : 32 2 413 29 82 Fax : 32 2 421 83 31	dominique.barthelemy@cfwb.be
3	Communauté Française de Belgique	Dominique LUPERTO	Conseiller de la Ministre-Présidente	Cabinet de la Ministre-Présidente Place Surllet de Chorier 15/17 Bruxelles	Tél. : 32 2 221 88 11 Fax : 32 2 227 33 21	dominique.luperto@cfwb.be
4	Bénin	Christine A.I.N OUINSAVI	Ministre de l'Enseignement maternel et Primaire	Ministère de l'Enseignements maternel et Primaire 01 BP. 23 31Porto Novo	Tél. (229) 90 02 30 53 Fax.(229) 20 21 50 11	ouinsch@yahoo.fr
5	Bénin	Nestor EZIN . B	Correspondant national	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire 03 BP. 2368 Cotonou	Tél. : 229 90946247 Fax : 00229 20 21 50 48	nestbezin@yahoo.fr
6	Bénin	Honoré- Théodore AHIMAKIN	Ambassadeur du bénin au canada	58 Glebe av ottawa on K1s 2c3	Tel: . 613 233 44 29 faxe: 613 233 89 52	ambaben@benin.CA
7	Burundi	Appolonie SIMBIZI	Ambassadeur	325, Dalhousie, suite 815, Ottawa, Ontario, K1N 7G2	Tel : 613 789-0414 fax : 613 789 9537	ambabottawa@yahoo.ca
8	Burkina Faso	Mme Marie Odile Bonkougou BALIMA	Ministre de l'Enseignement de Base de Base et de l'Alphabétisation	Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation Adr. 03 BP. 7032 Ouagadougou 03	Tél . 226 503 0 66 00 Fax. (226 50) 31 42 76	Bonkougouodile@yahoo.fr

9	Burkina Faso	Louis Honoré OUEDRAOGO	Correspondant national	Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation Adr. 03 BP. 7032 Ouagadougou 03	Tél. (226) 5038 37 80 Fax.(226) 31 42 76 50	louis_honore@yahoo.fr
10	Cambodge	Neang MUTH	Conseiller	N° 80 Blvd, Norodom royaume du cambodge	Tél. : (855)12 89 9783 Fax. : (855) 12 86 34 57	neangmuth@yahoo.fr
11	Cambodge	Vann LIM	Correspondant National de la CONFEMEN, Chef de Service des Relations Culturelles et Internationales	N° 80 Blvd, Norodom Royaume du Cambodge	Tél. : (855) 12 863 457 Fax. : (855) 23 217 250	limvannet@yahoo.fr
12	Cameroun	Ewolo André MANGA	Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education de base	BP 1600 Yaoundé	Tél. : (237) 999 766 12 Fax. : (237) 22 2295 54	
13	Cameroun	Ntaribo Ashu-AGBORNGAH	Premier Secrétaire	170 Uemow avenue ,Ottawa, on K15 2b4	Tel : (613) 236 15 22 fax: 613 236 38 85	antaribo@yahoo.fr
14	Cameroun	Simon Pierre FOUDA	Correspondant national	Ministère de l'Education de base / BP. 1600 - Yaoundé	Tél. : 237 99 97 13 05 Fax : 237 22 23 07 91	simon_pierre_fouda@yahoo.fr
15	Canada	Saïda BELAS	Agente principale de Développement international Agence canadienne de développement international	ACDI - CIDA 200, Promenade du Portage, Gatineau, Québec, Canada	Tél. : 1 819 953 57 97	saida_belas@acdi-cida.gc.ca
16	Canada	Etienne SAVOIE	Correspondant national	220, rue King C.P. 6000 / Fredericton, Nouveau- Brunswick	Tél. : 506 453 2326 Fax : 506 457 7835	etienne.savoie@internation.gc.ca
17	Canada	Kelly LAMROCK	Ministre de l'éducation	220, rue King C.P. 6000 / Fredericton, Nouveau- Brunswick	Tél. : 506 453 2326 Fax : 506 457 7835	James.Theriault@gnb.ca

18	Canada-Nouveau-Brunswick	James THERIAULT	Correspondant national / Directeur Exécutif / Ministère de l'Education	220, rue King C.P. 6000 / Fredericton, Nouveau-Brunswick	Tél. : 506 453 2326 Fax : 506 457 7835	James.Theriault@gnb.ca
19	Canada-Québec	Stéphanie VALLEE	Députée et adjointe parlementaire au ministre de l'Education, du Loisir et du Sport	Assemblée nationale du Québec / Hôtel du Parlement, 1045 - rue des Parlementaires, RC 73 - Québec	Tel : 1-418-643-5980	svalle@assnat.qc.ca
20	Canada-Québec	Michèle BERTHELOT	Correspondante nationale	Direction des Affaires Internationales / Ministère de l'Education, du Loisir et du Sport / 1035 Rue de la Chevrotière, 13ème Etage Québec- GIR 5A5	Tél. : 1418 644 12 59 - Poste 2357	michele.berthelot@mels.gouv.qc.ca
21	Canada-Québec	Jo-Ann BELLWARE	Correspondante nationale	Ministère des Relations internationales / 525, boulevard René-Lévesque Est / Québec G1R 5R9	Tél. : 1 418 649 2344	jo-ann.bellware@mri.gouv.qc.ca
22	Côte d'Ivoire	M. Antoine Bouazo BRAH	Correspondant national de la CONFEMEN, Inspecteur Général de l'Education nationale	Ministère de l'Education nationale BP. : V 160 Abidjan	Tél. 20 21 59 43/ Cel. 07 64 74 45 Fax.225 20 21 22 93	brahbouazoconfemen@yahoo.fr
23	France	Xavier DARCOS	Ministre de l'Education	MEN - 110, rue de Grenelle - 75 007 Paris		
24	France	Daniel JOUAUNEAU	Ambassadeur de France au Canada			
24	France	M. André GUYETANT	Correspondant national	Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche / 1, rue DESCARTES - Paris	Tél. : (331) 55 55 65 88 Fax : (331) 55 55 61 23	andre.guyetant@education.gouv.fr
25	France	Christian BELLEVENUE	Correspondant National de la CONFEMEN, Chargé de mission/Bureau des Politiques Educatives et	Ministère des Affaires Etrangères / 57, bd des Invalides 75700 Paris 07 SP	Tél. 53 69 35 19 Fax.(331) 53 69 37 83	Christian.BELLEVENUE@diplomatie.gouv.fr

			de l'Insertion Professionnelle			
26	France	François SASTOURNE	chargé de mission du MAE	Ministère des Affaires Etrangères / 57, bd des Invalides 75700 Paris 07 SP	Tél. 53 69 35 19 Fax.(331) 53 69 37 83	françois.sastoune@diplomatie.gouv.fr
27	France	Emmanuel COHET	Conseiller Diplomatique du Ministre	MEN - 110, rue de Grenelle - 75 007 Paris		emmanuel.cohet@education.gouv.fr
28	France	David FEINET	Chef de cabinet du ministre	MEN - 110, rue de Grenelle - 75 007 Paris		david.feinet@education.gouv.fr
29	France	Olivier NICOLAS	consul	Moncton		olivier.nicolas@diplomatie.gouv.fr
30	France	Etienne MANUARD	attaché de cooperation	Ambassade de France à Ottawa		etienne.mnuard@diplomatie.gouv.fr
31	France	Marc ROLAND	Sous Directeur	MeN - 1, rue descartes - 75 605 Paris		marc.rolland@education.gouv.fr
32	France	Philippe PEJO	Conseiller du Ministre chargé de la Francophonie	Ministère des Affaires Etrangères / 57, bd des Invalides 75700 Paris 07 SP		philippe.pejo@diplomatie.gouv.fr
33	Gabon	Raymonde MENGUE M'EYI	Conseiller du Ministre - Correspondante nationale	BP 13096 - Libreville - Gabon	24107386028 - 241 06037294	menguemeyi@yahoo.fr
34	Guinée	Mme KABA Hawa DIAKITE	Ambassade de Guinée - Ottawa	483, Wilbord street - Ottawa on K1N 6N1	Tel : 613 789 84 44 fax : 613 789 75 60	ambassadedequinee@bellnet.ca
35	Haïti	Charles Levelt JOSEPH	Correspondant national	Ministère de l'Education nationale- 5, rue Dr Audain -Port au Prince - Haiti	(509)35 63 35 53	jolevelt@yahoo.fr
36	République démocratique et populaire Lao	M. Lytou BOUAPAO	Vice Ministre de l'Education	Ministère de l'Education nationale P.O. Box 67 Vientiane RDP Lao	Tél. : (856 21) 21 60 06 Fax : (856 21) 21 60 06	bouapao@yahoo.com

37	République démocratique et populaire Lao	Sengsomphone VIRAVOUTH	Directeur Général par intérim de la Planification et de la Coopération	Ministère de l'Education nationale B.P. 67 Avenue Lane Xang - Vientiane	Tél. (856-21)21 60 06 Fax.(856-21) 21 60 06	sengsomphone@yahoo.com
38	Liban	Mme Bouchra Bagdady ADRA	Conseillère Responsable des Relations Exterieures CN CONFEMEN,	Ministère de l'Education et de l'Enseignement Supérieur Beyrouth	Tél. (961) 03 228 204 Fax.(961)01 786 621/961 06 200 490	badra@lb.refer.org
39	Madagascar	Yolande RAVELOARISON	ministère de l'éducation nationale	lost 738 cité ampefiloha Tananarive- ml car	00 33 3315 67941 0033 20 26 23 646	yaveloarison@yahoo.fr , yolanderavel@education.gov.mg
40	Madagascar	Jean jacques RANDRIAFAMANTANANTSOA	conseiller à la délégation auprès de resco	40 rue du général foy 75008 paris	0033 14 29 33 477 0033 145222289	depemadu@wanadoo.fr
41	Madagascar	Ndrianjasoa RAMANANTSALAMA	conseiller de l'ambassade	03 rue raymond ottaw-ontario canada-k1r 1a3	613 567 0505 fax: 613 567 28 82	ccs@madagascar-embassy.ca
42	Mali	Mme SIDIBE DIALLO AMINATA	Ministre de l'Education de Base et des Langues nationales de l'alphabétisation	Ministère de l'Education de base de l'alphabétisation et des langues nationales ACI 2000 Bp E 5466 Hamdallaye- Bamako	Tél. (223 2) 29 51 58 Fax (223 2) 29 51 59	maiga_salamatou@yahoo.fr
43	Mali	Singaremaïga SALAMATOU	Ministre de l'Education de Base et des Langues nationales de l'alphabétisation	Ministère de l'Education de base de l'alphabétisation et des langues nationales ACI 2000 Bp E 5466 Hamdallaye-	Tél. (223 2) 29 51 58 Fax (223 2) 29 51 59	
44	Mali	Konandji YOUSOUF	Ministre de l'Education de Base et des Langues nationales de l'alphabétisation	Ministère de l'Education de base de l'alphabétisation et des langues nationales ACI 2000 Bp E 5466 Hamdallaye-	Tél. (223 2) 29 51 58 Fax (223 2) 29 51 59	
45	Mali	Cheick A.T TRAORE	Ministre de l'Education de Base et des Langues nationales de l'alphabétisation	Ministère de l'Education de base de l'alphabétisation et des langues nationales ACI 2000 Bp E 5466 Hamdallaye-	Tél. (223 2) 29 51 58 Fax (223 2) 29 51 59	

46	Mali	Diarra SIDIKI		Ministère de l'Education de base de l'alphabétisation et des langues nationales ACI 2000 Bp E 5466 Hamdallaye-	Tél. (223 2) 29 51 58 Fax (223 2) 29 51 59	
47	Maurice	M. Hiranand Boolchand DANSINGHANI	Chief Technical Officer	Ministère de l'Education et des Ressources Humaines 3ème Etage, IVTB House - Pont Fer - Phoenix	Port. (230) 258 17 72 - (230) 601 52 22 - Fax (230) 696 92 51	hdansinghani@mail.gov.mu
48	Niger	Ousman Samba MAMADOU	Ministre de l'Education nationale	bp : 557 - Niamey Niger	227 20 72 2280	osambam@yahoo.fr
49	Niger	Mazama HADIZA	Ministre de la formation professionnelle et technique	BP. : 2501 Niamey	Tél. : (227 20 72 52 13	maizama_hadiza@yahoo.fr
50	Niger	Boukari ABDOURAHAMANE	directeur regional MFPT	BP: 215	Tel : 96 98 74 56	boukari.lep@yahoo.fr
51	niger	Mme Rakiatou Zada Niandou MAÏGUIZO	CN CONFEMEN	bp : 557 - Niamey Niger	227 20 72 2280	sg_meba@yahoo.fr
52	RDC	Maker Mwangu FAMBA	Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel	Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel BP. 3163 - Kinshasa / Gombé Croisement des Avenues Batela et Cliniques	Tél. (243 998474603 Fax.(243) 980 29 38	makeryvet@hotmail.com
53	RDC	Mbaka NGAPEME	Directeur chef de service de contrôle et de la paie des enseignants	Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel BP. 3163 - Kinshasa / Gombé Croisement des Avenues Batela et Cliniques	Tél. (243 815 11 52 51	mbaka@yahoo.fr
54	RDC	Yuma KIPUYA	directeur de cabinet du ministre	57 av de la justice C/yombe	00243 81 508 76 24	jacques_yanki@yahoo.fr

55	RDC	Mafuta - Kabongo	Secrétaire Particulier du ministre	BP. : 3163 Kinshasa / Gombé Croisement des Avenues Batela et Cliniques	TEL :00243 998 24 49 31	mafuta.rdc@hotmail.com
56	RDC	Daniel LUKUBAMA MAYUNKU	Correspondant national et secrétaire général du ministère de l'EPSP	BP. : 3163 Kinshasa / Gombé Croisement des Avenues Batela et Cliniques	Tél. : (243) 815215760 Fax : (243) 88 46 593	danielukubama@yahoo.fr
57	Roumanie	Spaiuc Raluca IOANA	Directeur de cabinet du ministre l'Education de la Recherche et jeunesse	Bucarest g-ral Bertholot 28-30 Roumanie	Tél. 40 75 21 11 005	directorcabinet@min.edu.ro
58	Roumanie	Mme Véronica FUSELOVA	Correspondante nationale	Ministère de l'Education et de la Recherche / 28-30, rue du Général Berthelot, secteur 1 - Bucarest Roumanie	Tél. 40 72 35 3 03 38 Fax.40 21 3 12 66 14	veronica.fuselova@med.edu.ro
59	Sénégal	M. Moustapha SOURANG	Ministre de l'éducation	2 rue pasteur Dakar	tel :33 849 54 01	djegane_sene@hotmail.com
60	Sénagal	Mbacke ISSAKHA	ambassadeur	57 Malboough ave Oh,on kim8e8	tel : 613 23 86 39 2 fax: 613 23 82 695	isaaqb@yahoo.fr
61	Sénégal	Djibril Ndiaye DIOUF	correspondant national	ministère de l'éducation rue hachamiyou Bp : 4025 dakar	tel 33 821 07 76 fax : 33821 13 76	dndioug@yahoo.fr / dpre@education.gouv.sn
62	Suisse	Bernard WICHT	Correspondant national	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) Zähringerstrasse 25 - case postale 5975 / Berne Suisse	Tél. : 41 / 31 309 51 13 Fax : 41 / 31 309 51 50	wicht@edk.ch ou international@edk.ch /
62	Tchad	Monsieur Abderamane KOKO	Ministre de l'Education nationale	Ministère de l'Education Nationale du Tchad / Building Administratif de Moursal BP. : 743 Ndjaména	Tél. : 235 6258657 Fax : 235 51 45 12	confemen@intnet.td
63	Tchad	M. Baouro Sande NGARNOUDJIBE	Correspondant national	Ministère de l'Education Nationale du Tchad / Building Administratif de Moursal BP. : 743	Tél. : 235 2515892 ou 235 629 37 49 Fax : 235 51 45 12	confemen@intnet.td ou sandeleon52@yahoo.fr

				Ndjaména		
64	Togo	M. Nagou Madow YVES	Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire	Ministère des Enseignements primaire et secondaire BP. : 2490-Lomé	228 220 07 81 228 9043610	managou@yahoo.fr managou@tg.refer.org
65	Togo	Kudjoh Ayayi APELETE	correspondant national	Ministère des Enseignements primaire et secondaire ,,,,,,, 01BP. :1393- Lomé	228 221 24 73 / 228 904 62 18	akudjoh@yahoo.fr
66	OIF	Ouedraogo SOUNGALO	directeur de l'éducation et de la formation	13 quai andré citoen 75 015 paris France	00331 44 37 32 81	soungalo,ouedraogo@francophonie.org
67	AFIDES	Devise BERGERON	Secrétaire Générale	500 boul crémazie est, montreal ove Canada horiem	tel : 54 383 7335 fax : 54 38 4 16 21	afides@afides.org
68	ADEA	M. Mamadou NDOYE	Secrétaire Exécutif de l'ADEA	7-9 rue Eugène Delacroix - 75116 Paris / France	Tél. : 331 45 03 77 66 Fax : 331 45 03 39 65	m.ndoye@iiep.unesco.org (ou) c.cellier@iiep.unesco.org (assistante)
69	FAPE	M. Martin ITOUA	Président de la Fédération Africaine des Associations des Parents d'Elèves et d'Etudiants (FAPE)	BP. : 1113 Brazzaville	Tél : (242) 81 49 96 / (242) 551 61 13	fape_bzv@yahoo.fr
70	UNIVERSITE SENGHOR	Jean CLEVY	Chargé de mission	2 rue de clos de l'Isle F95710 chaussy	tel : 33 06 79 70 76 09	jean_clevy@yahoo.fr
71	CIEFFA	Mme Aminata Elisabeth OUEDRAOGO / BANCE	Coordonnatrice du Centre International pour l'Education des Filles et des Femmes en Afrique	01 BP. 1318 Ouagadougou 01 Burkina Faso	Tél. : 226 50 37 64 96 fax : 226 503 76 49 98	cieffa@cieffa.org oaminataelizabeth@yahoo.fr

72	CSFEF	Roger FERRARI	Président / Secrétaire International SNES-FSU	46 avenue d'Ivry / 75013 Paris / France	Tél. : 331 406 32 832 / Fax : 331 406 32 968	roger.ferrari@snes.edu csfef@snes.edu
73	OCDE	Ian WHITMAN	chef du programme pour la coopération avec les économies non membres	2 rue cendré pascal 75014 cedex paris	tel: 33 1 45 24 92 99	ian.whitman@oecd.org
74	UNESCO	Steve OBEEGADOO	directeur education pour tous	7 place de fontenay 4-027 75352 paris 07 sp France	tel : 33 0 14 56 810 21	s.obeegadoo@unesco.org
75	BANQUE MONDIALE	Adriaan VERSPOOR				
76	FONDATION PAUL GERIN-LAJOIE	Paul GERIN-LAJOIE				
77	FONDATION PAUL GERIN-LAJOIE	François GERIN-LAJOIE				
78	CONFEMEN	Mme Adiza HIMA	Secrétaire Générale	Secrétariat Technique Permanent Immeuble Kébé-Extension, 3ème étage BP. : 3220 Dakar Sénégal	Tél. : (221) 821 60 22 Fax : (221) 821 32 26	confemen@confemen.org
79	CONFEMEN	Pierre VARLY	Conseiller Technique PASEC	Secrétariat Technique Permanent Immeuble Kébé-Extension, 3ème étage BP. : 3220 Dakar Sénégal	Tél. : (221) 821 60 22 Fax : (221) 821 32 26	confemen@confemen.org
80	CONFEMEN	André NDIAYE	Gestionnaire-Comptable	Secrétariat Technique Permanent Immeuble Kébé-Extension, 3ème étage BP. : 3220 Dakar Sénégal	Tél. : (221) 821 60 22 Fax : (221) 821 32 26	confemen@confemen.org

81	CONFEMEN	Modi Moussa	Conseiller en Communication	Secrétariat Technique Permanent Immeuble Kébé-Extension, 3ème étage BP. : 3220 Dakar Sénégal	Tél. : (221) 821 60 22 Fax : (221) 821 32 26	confemen@confemen.org
82	CONFEMEN	Anne Penda SENE	Assistante En Communication	Secrétariat Technique Permanent Immeuble Kébé-Extension, 3ème étage BP. : 3220 Dakar Sénégal	Tél. : (221) 821 60 22 Fax : (221) 821 32 26	confemen@confemen.org
83	CONFEMEN	Mme Khady Ndongo NDOYE	Assistante	Secrétariat Technique Permanent Immeuble Kébé-Extension, 3ème étage BP. : 3220 Dakar Sénégal	Tél. : (221) 821 60 22 Fax : (221) 821 32 26	confemen@confemen.org
84	CONFEMEN	Mme Agathe FISET	Conseillère en Politiques éducatives	Secrétariat Technique Permanent Immeuble Kébé-Extension, 3ème étage BP. : 3220 Dakar Sénégal	Tél. : (221) 821 60 22 Fax : (221) 821 32 26	confemen@confemen.org
85	CONFEMEN	M. Kenneth HOUNGBEDJI	Conseiller technique	Secrétariat Technique Permanent Immeuble Kébé-Extension, 3ème étage BP. : 3220 Dakar Sénégal	Tél. : (221) 821 60 22 Fax : (221) 821 32 26	confemen@confemen.org
86	CONFEMEN	Jean Noël SENNE	Conseiller technique	Secrétariat Technique Permanent Immeuble Kébé-Extension, 3ème étage BP. : 3220 Dakar Sénégal	Tél. : (221) 821 60 22 Fax : (221) 821 32 26	confemen@confemen.org
87	CONFEMEN	Beifith KOUAK	Conseiller technique	Secrétariat Technique Permanent Immeuble Kébé-Extension, 3ème étage BP. : 3220 Dakar Sénégal	Tél. : (221) 821 60 22 Fax : (221) 821 32 26	confemen@confemen.org
88	CONFEMEN	Pierre VARLY	Conseiller technique	Secrétariat Technique Permanent Immeuble Kébé-Extension, 3ème étage BP. : 3220 Dakar Sénégal	Tél. : (221) 821 60 22 Fax : (221) 821 32 26	confemen@confemen.org

88	CONFEMEN	Michèle LEJONG	Consultante	Secrétariat Technique Permanent Immeuble Kébé-Extension, 3ème étage BP. : 3220 Dakar Sénégal	Tél. : (221) 821 60 22 Fax : (221) 821 32 26	confemen@confemen.org
89	CONFEMEN	Zacharie Ouédraogo	Commissaire aux comptes	01 BP. : 92 Ouagadougou 01 Burkina Faso	Tél. : (226) 50 32 60 77	confemen@confemen.org
90	CONFEMEN	Aïcha Bah Diallo	ancien ministre	61 boulevard saul 75012 Paris	Tel : 331 43 41 06 02	a.bahdiallo@orange.fr
91	CONFEMEN	Paré Kaboré Afsata	Présidente du Comité Scientifique du PASEC	06 B,p 10198 Ouagadougou 06 Burkina Faso	Tel : 226 78 81 39 83 fax : 226 76 45 19 18	kabpar@yahoo.fr rabora5@hotmail.com

